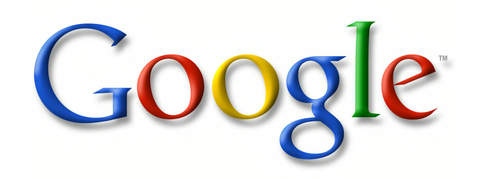
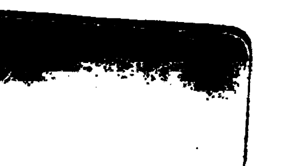
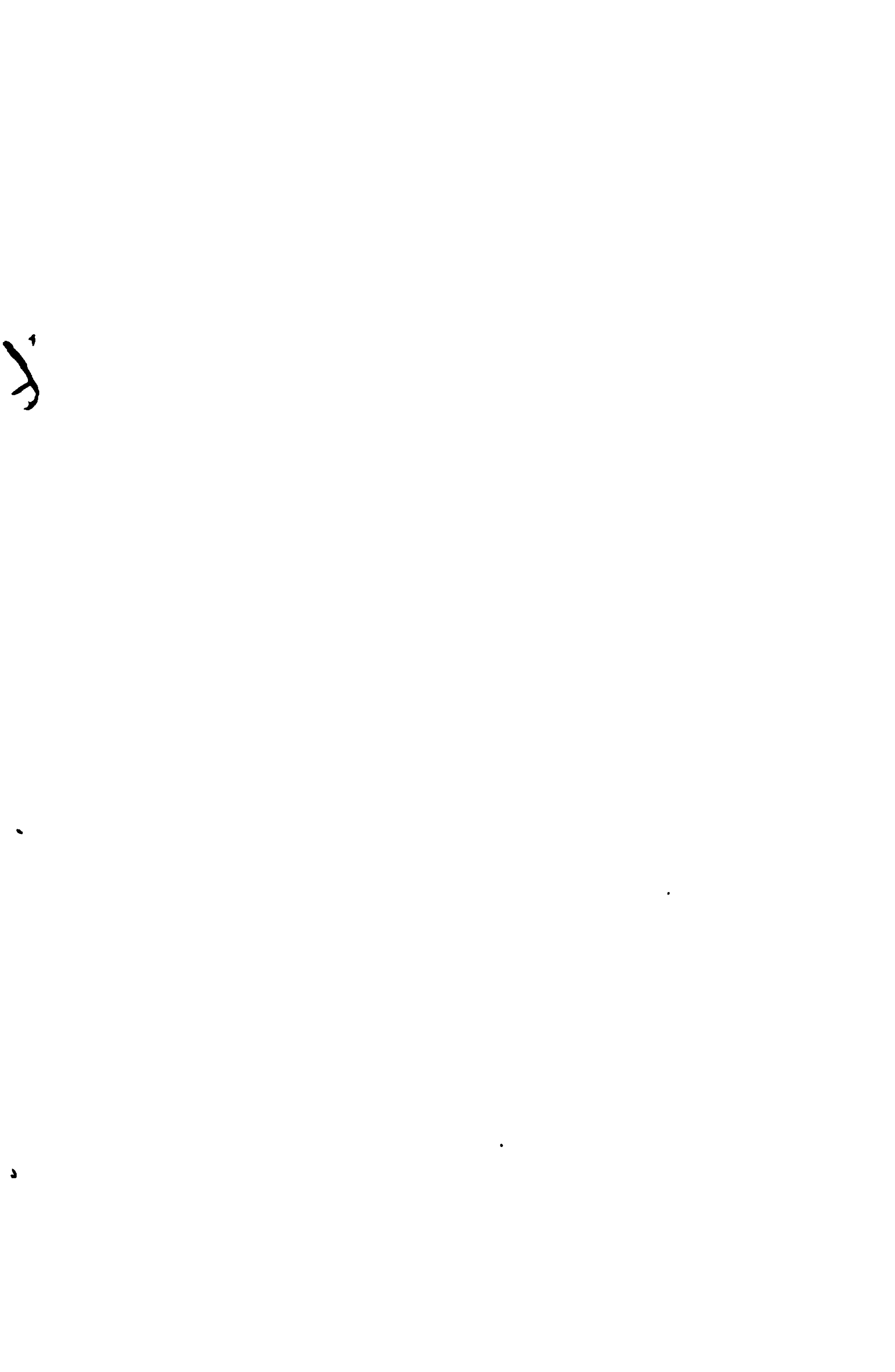






CONGRÈS ARCHÉOLOGIQUE DE FRANCE

LVIIIe SESSION

SÉANCES GÉNÉRALES

TENUES A

DOLE, SALINS, BESANÇON ET MONTBÉLIARD

Suivies d'une Excursion en Suisse

EN 1891

PAR LA SOCIÉTÉ FRANÇAISE D'ARCHÉOLOGIE

POUR LA CONSERVATION ET LA DESCRIPTION DES MONUMENTS



PARIS
ALPH. PICARD
LIBRAIRE
82, rue Bonaparte

CAEN
H. DELESQUES
IMPRIMEUR
2 & 4, rue Froide

1893

CONGRÈS
ARCHÉOLOGIQUE
DE FRANCE

CONGRÈS ARCHÉOLOGIQUE DE FRANCE

LVIIIe SESSION

SÉANCES GÉNÉRALES

TENUES A

DOLE, SALINS, BESANÇON ET MONTBÉLIARD

Suivies d'une Excursion en Suisse

EN 1891

PAR LA SOCIÉTÉ FRANÇAISE D'ARCHÉOLOGIE

POUR LA CONSERVATION ET LA DESCRIPTION DES MONUMENTS



PARIS
ALPH. PICARD
LIBRAIRE
82, rue Bonaparte

CAEN
H. DELESQUES
IMPRIMEUR
2 & 4, rue Froide

1893

NOTICE

SUR LA

SOCIÉTÉ FRANÇAISE D'ARCHÉOLOGIE

ORIGINE DE LA SOCIÉTÉ

La fondation de la Société française d'Archéologie, pour la description et la conservation des monuments, eut lieu à Caen, le 23 juillet 1834, et les statuts, préparés par M. de Caumont, furent discutés et adoptés dans cette séance, où fut également nommé le bureau.

Révisés le 12 mai 1870, les statuts ont été soumis au Conseil d'État et approuvés par lui, dans la séance du 6 août 1870. Un décret du président du Conseil, chef du pouvoir exécutif, en date du 14 août 1871, a reconnu la Société comme *Établissement d'utilité publique* (1).

BUT DE LA SOCIÉTÉ

« La Société française d'Archéologie, aux termes de ses statuts, a pour but de faire le dénombrement complet des monuments français, de les décrire, de les

(1) Un règlement intérieur d'administration, dressé conformément à l'article 17 des statuts, a été adopté dans la séance du Comité permanent du 25 avril 1879.

classer dans un ordre chronologique, et de publier des documents sur la statistique monumentale de la France, dans un Bulletin périodique.

« Elle fait tous ses efforts : 1° pour empêcher la destruction des anciens édifices et les dégradations qui résultent des restaurations mal entendues ; 2° pour obtenir le dénombrement et la conservation des objets d'antiquité et des pièces manuscrites qui intéressent l'histoire.

« La Société fait, auprès du gouvernement, les démarches qu'elle juge convenables pour arriver à ce but, et provoque la création de musées d'antiquités dans les chef-lieux de département et les principales villes de France. »

M. de Caumont écrivait alors, en tête de son programme, ces lignes, auxquelles, après près de soixante ans, il n'y a rien à changer :

« Malgré les efforts de tous les hommes éclairés et « amis des arts, le vandalisme continue d'exercer ses « ravages ; de tous côtés l'affligeant spectacle de la « destruction vient frapper les regards. Afin de con« server nos monuments nationaux, le gouvernement « a créé, il y a trois ans, une administration composée « des personnes les plus capables de veiller, par amour « de l'art, à leur conservation, et cette nouvelle insti« tution a déjà rendu de grands services.

« Cependant, il ne faut pas se le dissimuler, l'époque « actuelle exige la réunion de tous les efforts indivi« duels pour réagir contre le vandalisme ; ce n'est pas « seulement à quelques hommes influents à prendre « nos anciens édifices sous leur protection, c'est à la « population éclairée de toute la France à s'opposer « aux destructions qui désolent nos provinces. »

« Voilà, ajoutait avec raison M. E. de Beaurepaire, dans sa notice sur M. de Caumont, l'idée juste et féconde qui présida à la formation de la Société : c'est elle qui légitima son action et assura son succès. »

Chaque année, la Société tient un Congrès archéologique, d'une durée moyenne de huit jours, dans une ou plusieurs villes de France désignées d'avance, et auquel sont conviés tous les membres de la Société et les archéologues de la région. Cette session comprend des séances consacrées à l'étude des questions archéologiques et des excursions permettant d'examiner les monuments les plus intéressants.

D'autres séances peuvent, en outre, être tenues, en dehors du Congrès annuel, sous la présidence du Directeur et avec l'approbation du Conseil.

Le compte-rendu du Congrès forme un volume in-8°, illustré, publié par le Directeur, avec le concours du Comité de publication, et qui est distribué à tous les membres de la Société, ainsi qu'aux personnes qui ont adhéré au Congrès et acquitté la cotisation fixée par le Conseil.

La Société décerne chaque année, à titre de récompense et d'encouragement, un certain nombre de médailles en vermeil, argent et bronze, aux personnes qui se sont distinguées par leurs travaux archéologiques, leurs publications, les découvertes qu'elles ont effectuées, ainsi que par le zèle qu'elles ont apporté à la conservation des monuments et des souvenirs historiques.

Des allocations en argent sont en même temps distribuées pour la conservation et la restauration des monuments, pour la recherche d'emplacements et d'objets antiques, ainsi que pour leur reproduction.

classer dans un ordre chronologique, et de publier des documents sur la statistique monumentale de la France, dans un Bulletin périodique.

« Elle fait tous ses efforts : 1° pour empêcher la destruction des anciens édifices et les dégradations qui résultent des restaurations mal entendues ; 2° pour obtenir le dénombrement et la conservation des objets d'antiquité et des pièces manuscrites qui intéressent l'histoire.

« La Société fait, auprès du gouvernement, les démarches qu'elle juge convenables pour arriver à ce but, et provoque la création de musées d'antiquités dans les chef-lieux de département et les principales villes de France. »

M. de Caumont écrivait alors, en tête de son programme, ces lignes, auxquelles, après près de soixante ans, il n'y a rien à changer :

« Malgré les efforts de tous les hommes éclairés et « amis des arts, le vandalisme continue d'exercer ses « ravages ; de tous côtés l'affligeant spectacle de la « destruction vient frapper les regards. Afin de con- « server nos monuments nationaux, le gouvernement « a créé, il y a trois ans, une administration composée « des personnes les plus capables de veiller, par amour « de l'art, à leur conservation, et cette nouvelle insti- « tution a déjà rendu de grands services.

« Cependant, il ne faut pas se le dissimuler, l'époque « actuelle exige la réunion de tous les efforts indivi- « duels pour réagir contre le vandalisme ; ce n'est pas « seulement à quelques hommes influents à prendre « nos anciens édifices sous leur protection, c'est à la « population éclairée de toute la France à s'opposer « aux destructions qui désolent nos provinces. »

« Voilà, ajoutait avec raison M. E. de Beaurepaire, dans sa notice sur M. de Caumont, l'idée juste et féconde qui présida à la formation de la Société : c'est elle qui légitima son action et assura son succès. »

Chaque année, la Société tient un Congrès archéologique, d'une durée moyenne de huit jours, dans une ou plusieurs villes de France désignées d'avance, et auquel sont conviés tous les membres de la Société et les archéologues de la région. Cette session comprend des séances consacrées à l'étude des questions archéologiques et des excursions permettant d'examiner les monuments les plus intéressants.

D'autres séances peuvent, en outre, être tenues, en dehors du Congrès annuel, sous la présidence du Directeur et avec l'approbation du Conseil.

Le compte-rendu du Congrès forme un volume in-8°, illustré, publié par le Directeur, avec le concours du Comité de publication, et qui est distribué à tous les membres de la Société, ainsi qu'aux personnes qui ont adhéré au Congrès et acquitté la cotisation fixée par le Conseil.

La Société décerne chaque année, à titre de récompense et d'encouragement, un certain nombre de médailles en vermeil, argent et bronze, aux personnes qui se sont distinguées par leurs travaux archéologiques, leurs publications, les découvertes qu'elles ont effectuées, ainsi que par le zèle qu'elles ont apporté à la conservation des monuments et des souvenirs historiques.

Des allocations en argent sont en même temps distribuées pour la conservation et la restauration des monuments, pour la recherche d'emplacements et d'objets antiques, ainsi que pour leur reproduction.

classer dans un ordre chronologique, et de publier des documents sur la statistique monumentale de la France, dans un Bulletin périodique.

« Elle fait tous ses efforts : 1° pour empêcher la destruction des anciens édifices et les dégradations qui résultent des restaurations mal entendues ; 2° pour obtenir le dénombrement et la conservation des objets d'antiquité et des pièces manuscrites qui intéressent l'histoire.

« La Société fait, auprès du gouvernement, les démarches qu'elle juge convenables pour arriver à ce but, et provoque la création de musées d'antiquités dans les chef-lieux de département et les principales villes de France. »

M. de Caumont écrivait alors, en tête de son programme, ces lignes, auxquelles, après près de soixante ans, il n'y a rien à changer :

« Malgré les efforts de tous les hommes éclairés et « amis des arts, le vandalisme continue d'exercer ses « ravages ; de tous côtés l'affligeant spectacle de la « destruction vient frapper les regards. Afin de con- « server nos monuments nationaux, le gouvernement « a créé, il y a trois ans, une administration composée « des personnes les plus capables de veiller, par amour « de l'art, à leur conservation, et cette nouvelle insti- « tution a déjà rendu de grands services.

« Cependant, il ne faut pas se le dissimuler, l'époque « actuelle exige la réunion de tous les efforts indivi- « duels pour réagir contre le vandalisme ; ce n'est pas « seulement à quelques hommes influents à prendre « nos anciens édifices sous leur protection, c'est à la « population éclairée de toute la France à s'opposer « aux destructions qui désolent nos provinces. »

« Voilà, ajoutait avec raison M. E. de Beaurepaire, dans sa notice sur M. de Caumont, l'idée juste et féconde qui présida à la formation de la Société : c'est elle qui légitima son action et assura son succès. »

Chaque année, la Société tient un Congrès archéologique, d'une durée moyenne de huit jours, dans une ou plusieurs villes de France désignées d'avance, et auquel sont conviés tous les membres de la Société et les archéologues de la région. Cette session comprend des séances consacrées à l'étude des questions archéologiques et des excursions permettant d'examiner les monuments les plus intéressants.

D'autres séances peuvent, en outre, être tenues, en dehors du Congrès annuel, sous la présidence du Directeur et avec l'approbation du Conseil.

Le compte-rendu du Congrès forme un volume in-8°, illustré, publié par le Directeur, avec le concours du Comité de publication, et qui est distribué à tous les membres de la Société, ainsi qu'aux personnes qui ont adhéré au Congrès et acquitté la cotisation fixée par le Conseil.

La Société décerne chaque année, à titre de récompense et d'encouragement, un certain nombre de médailles en vermeil, argent et bronze, aux personnes qui se sont distinguées par leurs travaux archéologiques, leurs publications, les découvertes qu'elles ont effectuées, ainsi que par le zèle qu'elles ont apporté à la conservation des monuments et des souvenirs historiques.

Des allocations en argent sont en même temps distribuées pour la conservation et la restauration des monuments, pour la recherche d'emplacements et d'objets antiques, ainsi que pour leur reproduction.

classer dans un ordre chronologique, et de publier des documents sur la statistique monumentale de la France, dans un Bulletin périodique.

« Elle fait tous ses efforts : 1° pour empêcher la destruction des anciens édifices et les dégradations qui résultent des restaurations mal entendues; 2° pour obtenir le dénombrement et la conservation des objets d'antiquité et des pièces manuscrites qui intéressent l'histoire.

« La Société fait, auprès du gouvernement, les démarches qu'elle juge convenables pour arriver à ce but, et provoque la création de musées d'antiquités dans les chef-lieux de département et les principales villes de France. »

M. de Caumont écrivait alors, en tête de son programme, ces lignes, auxquelles, après près de soixante ans, il n'y a rien à changer :

« Malgré les efforts de tous les hommes éclairés et « amis des arts, le vandalisme continue d'exercer ses « ravages; de tous côtés l'affligeant spectacle de la « destruction vient frapper les regards. Afin de con- « server nos monuments nationaux, le gouvernement « a créé, il y a trois ans, une administration composée « des personnes les plus capables de veiller, par amour « de l'art, à leur conservation, et cette nouvelle insti- « tution a déjà rendu de grands services.

« Cependant, il ne faut pas se le dissimuler, l'époque « actuelle exige la réunion de tous les efforts indivi- « duels pour réagir contre le vandalisme; ce n'est pas « seulement à quelques hommes influents à prendre « nos anciens édifices sous leur protection, c'est à la « population éclairée de toute la France à s'opposer « aux destructions qui désolent nos provinces. »

« Voilà, ajoutait avec raison M. E. de Beaurepaire, dans sa notice sur M. de Caumont, l'idée juste et féconde qui présida à la formation de la Société : c'est elle qui légitima son action et assura son succès. »

Chaque année, la Société tient un Congrès archéologique, d'une durée moyenne de huit jours, dans une ou plusieurs villes de France désignées d'avance, et auquel sont conviés tous les membres de la Société et les archéologues de la région. Cette session comprend des séances consacrées à l'étude des questions archéologiques et des excursions permettant d'examiner les monuments les plus intéressants.

D'autres séances peuvent, en outre, être tenues, en dehors du Congrès annuel, sous la présidence du Directeur et avec l'approbation du Conseil.

Le compte-rendu du Congrès forme un volume in-8°, illustré, publié par le Directeur, avec le concours du Comité de publication, et qui est distribué à tous les membres de la Société, ainsi qu'aux personnes qui ont adhéré au Congrès et acquitté la cotisation fixée par le Conseil.

La Société décerne chaque année, à titre de récompense et d'encouragement, un certain nombre de médailles en vermeil, argent et bronze, aux personnes qui se sont distinguées par leurs travaux archéologiques, leurs publications, les découvertes qu'elles ont effectuées, ainsi que par le zèle qu'elles ont apporté à la conservation des monuments et des souvenirs historiques.

Des allocations en argent sont en même temps distribuées pour la conservation et la restauration des monuments, pour la recherche d'emplacements et d'objets antiques, ainsi que pour leur reproduction.

1866 SENLIS, AIX, NICE.
1867 PARIS (1) ; *Pont-Audemer*.
1868 CARCASSONNE, PERPIGNAN, NARBONNE, BÉZIERS ; *Montpellier, Rouen.*
1869 LOCHES.
1870 LISIEUX ; *Moulins.*
1871 ANGERS ; *Le Mans, Anvers.*
1872 VENDÔME.
1873 CHATEAUROUX.
1874 AGEN, TOULOUSE.
1875 CHALONS-SUR-MARNE.
1876 ARLES.
1877 SENLIS ; *Département du Lot.*
1878 LE MANS, LAVAL ; *Département des Basses-Alpes.*
1879 VIENNE ; *Milanais.*
1880 ARRAS, TOURNAI ; *Franche-Comté.*
1881 VANNES ; *Bernay, département du Gers.*
1882 AVIGNON ; FRÉJUS ; *Département de la Creuse.*
1883 CAEN ; *Coutances, Jersey.*
1884 PAMIERS, FOIX, SAINT-GIRONS.
1885 MONTBRISON, ROANNE.
1886 NANTES.
1887 SOISSONS, LAON ; *Reims.*
1888 DAX, BAYONNE ; *Provinces basques espagnoles.*
1889 ÉVREUX ; *Le Bec-Hellouin, Dreux, Montfort-l'Amaury.*
1890 BRIVE ; *Tulle.*

(1) Le Congrès fut fixé à Paris, à cause de l'Exposition Universelle.

LISTE GÉNÉRALE

DES MEMBRES DE LA SOCIÉTÉ FRANÇAISE D'ARCHÉOLOGIE

Par ordre géographique et alphabétique (1)

1er JUILLET 1892

Bureau.

MM. le comte DE MARSY, *directeur*, à Compiègne.

LÉON PALUSTRE, *directeur honoraire*, 61, rampe de la Tranchée, à Tours.

JULES DE LAURIÈRE, *secrétaire général*, 7, rue d'Aguesseau, à Paris.

EUG. DE BEAUREPAIRE, *secrétaire général*, 25, rue Bosnières, à Caen.

ÉMILE TRAVERS, *trésorier*, 18, rue des Chanoines, à Caen.

(1) Ceux de MM. les Membres de la Société dont les noms seraient omis sur cette liste, et ceux qui auraient à indiquer des rectifications pour leurs noms, qualités ou domicile, sont priés d'adresser leurs réclamations à M. le Directeur de la Société, ou à M. Émile TRAVERS, trésorier, 18, rue des Chanoines, à Caen.

Comité permanent.

MM. le comte de MARSY, *président.*
E. de BEAUREPAIRE, *vice-président.*
CAMPION, *secrétaire.*
Jules de LAURIÈRE.
G. VILLERS.
l'abbé LEFOURNIER.
A. de BRÉCOURT.
A. de FORMIGNY de LA LONDE.
LE FÉRON de LONGCAMP.
Émile TRAVERS.
le prince HANDJÉRI.
Ch. HETTIER.
SENOT de LA LONDE.
Paul de LONGUEMARE.
G. LE COURTOIS du MANOIR.

Inspecteurs généraux.

1. M. Paul de FONTENILLES, aux Auriols (Haute-Garonne).
2. M. le comte Adolphe de DION, à Montfort-l'Amaury.
3. M.....
4. M.....

Inspecteurs divisionnaires.

1re division.

Nord, Pas-de-Calais, Somme, Aisne et Oise.

Inspecteur : M. le baron DE BONNAULT D'HOUËT, à Compiègne.

2e division.

Seine, Seine-et-Oise et Seine-et-Marne.

Inspecteur : M.

3e division.

Calvados, Manche, Orne, Eure et Seine-Inférieure.

Inspecteur : M. E. DE BEAUREPAIRE, à Caen.

4e division.

Ille-et-Vilaine, Côtes-du-Nord, Finistère, Morbihan et Loire-Inférieure.

Inspecteur : M. AUDREN DE KERDREL, sénateur, au château de Saint-Uhel, près Lorient.

5e division.

Sarthe, Mayenne et Maine-et-Loire.

Inspecteur : M. le comte CHARLES LAIR, au château de Blou, par Longué (Maine-et-Loire).

6e division.

Indre-et-Loire, Loir-et-Cher, Loiret et Eure-et-Loir.

Inspecteur : M. l'abbé DESNOYERS, vicaire-général, à Orléans.

7e division.

Cher, Indre, Nièvre et Allier.

Inspecteur : M. l'abbé LENOIR, curé de Châtillon-sur-Indre.

8e division.

Vendée, Deux-Sèvres, Vienne, Charente et Charente-Inférieure.

Inspecteur : M. ALFRED RICHARD, archiviste du département, à Poitiers.

9e division.

Haute-Vienne, Creuse, Corrèze et Dordogne.

Inspecteur : M. l'abbé ARBELLOT, chanoine titulaire, 11, boulevard de la Corderie, à Limoges.

10e division.

Gironde, Landes, Lot-et-Garonne, Gers, Hautes-Pyrénées et Basses-Pyrénées.

Inspecteur : M. ADRIEN PLANTÉ, ancien député, à Orthez.

11e division.

Tarn-et-Garonne, Tarn, Lot et Aveyron.

Inspecteur : M. le baron DE RIVIÈRES, au château de Rivières, par Gaillac.

12e division.

Haute-Garonne, Aude, Pyrénées-Orientales et Ariège.

Inspecteur : M. JULES DE LAHONDÈS, à Toulouse et à Pamiers.

13e division.

Hérault, Gard, Ardèche et Lozère.

Inspecteur : M. Louis NOGUIER, à Béziers.

14e division.

Bouches-du-Rhône, Vaucluse, Var, Basses-Alpes, Hautes-Alpes, Alpes-Maritimes et Corse.

Inspecteur : M. DE BERLUC-PÉRUSSIS, à Porchères, près Forcalquier.

15e division.

Rhône, Ain, Savoie, Haute-Savoie, Isère, Drôme et Hautes-Alpes.

Inspecteur : M.

16e division.

Puy-de-Dôme, Cantal, Haute-Loire et Loire

Inspecteur : M.

17e division.

Côte-d'Or, Yonne et Saône-et-Loire.

Inspecteur : M. BULLIOT, à Autun.

18e division.

Doubs, Jura et Haute-Saône.

Inspecteur : M.

19e division.

Meuse, Meurthe-et-Moselle, Vosges et territoire de Belfort.

Inspecteur : M. Léon GERMAIN, à Nancy.

20e division.

Marne, Ardennes, Aube et Haute-Marne.

Inspecteur : M. le baron J. de BAYE, au château de Baye,

21e division.

Alger, Constantine, Oran, Tunisie.

Inspecteur : M.

LISTE DES MEMBRES

L'astérisque (*) désigne les membres de la Société abonnés au *Bulletin Monumental* (1).

Les noms des membres du Conseil sont désignés par des caractères italiques (2).

Ain.

Inspecteur : M.

Aisne.

Inspecteur : M. DE FLORIVAL.

Le Clerc de La Prairie (Jules), président honoraire de la Société archéologique, à Soissons.

Allier.

Inspecteur : M.

BAILLEAU (Jh.), médecin, à Pierrefitte-sur-Loire.

BURE (Albert de), 7, rue du Lycée, à Moulins.

* RANQUET DE GUÉRIN (Henri du), au château de Fourilles, par Chantelle.

MONERY (L.), à Arfeuilles.

* SALVERT-BELLENAVE (le marquis de), à Bellenave.

(1) Le *Bulletin Monumental*, qui a conquis, depuis plus de cinquante ans, un rang si distingué parmi les publications archéologiques de la France et de l'étranger, paraît tous les deux mois, illustré d'un grand nombre de figures. Pour le recevoir, les membres doivent *ajouter* **15** *francs à leur cotisation annuelle*. pour la France, et **18** *francs* pour l'étranger.

(2) Les inspecteurs généraux et inspecteurs divisionnaires font de droit partie du Conseil administratif.

SAULNIER (Maurice), à Saulcet, par Saint-Pourçain.

TIXIER (Charles), à Saint-Pont, par Escurolles.

TONNAC (Mme de), née de Maricourt, à Moulins.

Alpes (Basses-)

Inspecteur : M. EYSSERIC.

Berluc-Perussis (L. de), à Porchères, près Forcalquier.

CHAIS (Maurice), à Riez.

EYSSERIC (Marcel), ancien magistrat, à Sisteron.

GOMBERT (Joseph de), avocat, au château de Sainte-Euphémie, à Sisteron.

ISNARD, archiviste du département, à Digne.

* RIPERT-MONCLAR (le marquis de), ministre plénipotentiaire, au château d'Allemagne, par Riez.

Alpes (Hautes-)

Inspecteur : M.

Alpes-Maritimes.

Inspecteur : M. BRUN.

BARETY (le docteur), conseiller général, 1, rue Longchamp, à Nice.

BOSC (Ernest), architecte, au Val-des-Roses, à Nice.

BRUN, architecte, 29, rue de la Paix, à Nice.

GUIGOU (l'abbé Émilien), vicaire, à Cannes.

MORIS (Henri), archiviste du département. à Nice.

MOUGINS DE ROQUEFORT, docteur en médecine, à Antibes.

RANDON (Ph.), architecte, adjoint au maire, à Nice.

RIVOLI (le duc de), ancien député, à Nice.

SÉNEQUIER, juge de paix, à Grasse.

Ardèche.

Inspecteur : M.

CANAUD (l'abbé), curé de Gravières, par Les Vans.

* CANSON (Étienne de), à La Rivoire, par Villerocance.

HÉBRARD (l'abbé), curé de Saint-Joseph, à Annonay.

* MONTGOLFIER (Félix de), à Saint-Marcel-lez-Annonay.

Montravel (le vicomte Louis de), à Joyeuse.

VASCHALDE (Henri), à Vals-les-Bains.

Ardennes.

Inspecteur : M. COUTY.

* COUTY, architecte, à Sedan.

LANDRAGIN (le Dr), ancien médecin militaire, à Rethel.

LANNOIS (l'abbé), curé de Thugny-Trugny, par Rethel.

LIEBBE (E.), à Thugny, par Rethel.

PIETTE, juge honoraire, à Rumigny.

VINCENT (le docteur), rue des Moulins, à Vouziers.

Ariège.

Inspecteur : M. J. DE LAHONDÈS, inspecteur divisionnaire.

* LAHONDÈS (Jules de), à Pamiers.

PASQUIER (Félix), archiviste du département, à Foix.

SÉRÉ (l'abbé Martial), curé de Loubières, près Foix.

Aube.

Inspecteur : M.

ANTESSANTY (l'abbé d'), aumônier de l'hospice Saint-Nicolas, à Troyes.

* BAUFFREMONT - COURTENAY, duc d'ATRISCO (le prince Eugène de), au château de Brienne-le-Château.

CHAUMONNOT (l'abbé), curé-archiprêtre d'Arcis-sur-Aube.

RICHTER (l'abbé), curé de Loches, par Landreville.

Aude

Inspecteur : M. Jules SERRES DE GAUZY.

GAIRAUD, à Carcassonne.

* SERRES DE GAUZY (Jules), à Castelnaudary.

Aveyron.

Inspecteur : M.

* VIALETTES (l'abbé), secrétaire de l'évêché, à Rodez.

Belfort (territoire de).

Inspecteur : M.

DUBAIL-ROY (F.-G.), secrétaire de la Société d'Émulation, 42, faubourg de Montbéliard, à Belfort.

Bouches-du-Rhône.

Inspecteur : M. BLANCARD.

AUBE (Ernest), avocat, 66, boulevard du Roi René, à Aix

BERRIAT, sculpteur, à Aix.

BLANCARD, correspondant de l'Institut, archiviste du département, à Marseille.

BRESC (Louis de SIGAUD DE), 17, rue du 4-Septembre, à Aix.

CLAPPIER (Félix), ancien magistrat, à St-Gabriel, par Tarascon.

FASSIN (Émile), conseiller à la Cour d'appel, à Aix.

GAUTIER-DESCOTTES (Marc), notaire, à Arles.

GUILLIBERT (l'abbé), vicaire général, à Aix.

* HUARD, conservateur du musée, à Arles.

MARIN DE CARRANRAIS (François de), cours Pierre-Puget, 4, à Marseille.

ROLLAND (l'abbé), chanoine honoraire, aumônier du Lycée, à Aix.

ROMAN, photographe, à Arles.

SABATIER, fondeur, rue des Orfévres, 8, à Aix.

SAVINIEN (le Frère), directeur des Écoles chrétiennes libres, à Arles.

VAYSON-BRUNO, conseiller général, 140, boulevard de Longchamps, à Marseille.

* VÉRAN, architecte, à Arles.

Calvados.

Inspecteur : M. A. DE FORMIGNY DE LA LONDE.

ANQUETIL (Eugène), avocat, à Bayeux.

BEAUCOURT (le marquis de), au château de Morainville, par Blangy.

BEAUJOUR, notaire honoraire, à Caen.

* *Beaurepaire* (E. de), ancien magistrat, rue Bosnières, 25, à Caen.

BENOÎT (Félix), ancien magistrat, rue Calibourg, à Caen.

BLANGY (le comte Auguste de), au château de Juvigny, par Tilly-sur-Seulles.

Brécourt (de), ancien officier de marine, à Caen.

* *Campion* (A.), avocat, à Caen.

* DELESQUES (Henri), imprimeur-libraire, à Caen.

DES HAMEAUX (Antoine), 37, rue des Jacobins, à Caen.

DOUIN père, sculpteur, rue Singer, à Caen.

DOUIN (Raoul), sculpteur, à Caen.

DU FERRAGE, à Caen.

* FLANDIN, ancien député, au château de Betteville, près Pont-l'Evêque.

* *Formigny de La Londe* (A.), à Caen.

FOY (le comte Fernand) au château de Barbeville, par Bayeux.

* GÉRARD (le baron Henri), député, à Barbeville, par Bayeux.

GÉRARD (le baron Maurice), conseiller général, à Maisons, par Bayeux.

GUÉRET, avocat, à Vire.

GUERNIER (l'abbé Léon), aumônier de l'hospice Saint-Louis, à Vire.

GUILLE (l'abbé), aumônier des Petites-Sœurs des pauvres, à Lisieux.

GUILLOUARD (Louis), professeur à la Faculté de Droit, rue des Cordeliers, à Caen.

* *Handjéri* (le prince), au château de Manerbe.

* *Hettier* (Charles), rue Guilbert, à Caen.

HUGONIN (S. G. Mgr), évêque de Bayeux et Lisieux.

JACQUIER, sculpteur-décorateur, à Caen.

LANFRANC DE PANTHOU (Octave), avocat, ancien magistrat, à Caen.

LANGLOIS (Ludovic), notaire, rue Écuyère, à Caen.

LA PORTE (Augustin de), rue Olivier, à Lisieux.

Le Courtois du Manoir (Gaston), rue Singer, 11, à Caen.

• *Le Féron de Longcamp* (A.), docteur en droit, rue de Geôle, à Caen.

LE FÉRON DE LONGCAMP (Mme A.), à Caen.

LE FÉRON DE LONGCAMP (Henry), à Caen.

Lefournier (l'abbé), curé de Clinchamps, par May-sur-Orne.

LEPETIT (l'abbé), curé de Barbery, par Langannerie.

• LOIR (l'abbé), curé de Saint-Martin-de-Bienfaite.

Longuemare (Paul de), avocat, place Saint-Sauveur, à Caen.

MAHUET (Pol), au Hôme, par Cabourg.

• MAINTIEN (l'abbé), curé de Sept-Vents, par Caumont.

OSSEVILLE (le comte Christian d'), rue des Carmes, à Caen.

PRIMOIS (Joseph), 18, rue Singer, à Caen.

RIOULT DE NEUVILLE (le vicomte Louis de), à Livarot.

SAINT-QUENTIN (le comte de), à Garcelles, par Bourguébus.

SAMSON, avocat, secrétaire général de la mairie, à Caen.

• SAUSSE, officier de marine, place de la Préfecture, à Caen.

Senot de La Londe, à Parfouru-l'Éclin

• SERBAT (Émile), maire de Brucourt.

TAVIGNY, à Bayeux.

• *Travers* (Émile), ancien conseiller de préfecture, à Caen.

TRAVERS (Mme Émile), à Caen.

Villers (G.) à Bayeux.

VOISIN (l'abbé), curé de Feuguerolles-sur-Orne, par Caen,

Cantal.

Inspecteur: M. le Vte DE ROCHEMONTEIX.

• CHALVET DE ROCHEMONTEIX (le vicomte Adolphe de), maire de Cheylade, près Murat.

ROBERT, ancien magistrat, à Murat.

Charente

Inspecteur : M.

• LA CHAUME (Henry de), à Cognac.

PRÉPONNIER, architecte du département, à Angoulême.

• RENCOGNE (Pierre de), boulevard du Minage, à Angoulême.

VALLIER D'AUSSAC (Médéric), à Aussac, par Tourriers.

Charente-Inférieure.

Inspecteur : M. l'abbé Julien-Laferrière.

Avril de La Vergnée (Ernest), avocat, à La Rochelle.

* Bibliothèque de Rochefort (la).
* Julien-Laferrière (l'abbé), chanoine, 8, rue des Augustins, à La Rochelle.

Cher.

Inspecteur: M. le marquis des Méloizes.

Couet (René de), à Couet, près Sancerre.

* Des Méloizes (le marquis), 18, rue Jacques-Cœur, à Bourges.

Kersers (A. Buhot de), à Bourges.

La Guère (le comte Alphonse de), 1, rue de la Grosse-Armée, à Bourges.

La Guère (le comte Raymond de), 33, rue Porte-Jaune, à Bourges.

Roger (Octave), ancien magistrat, 24, rue Moyenne, à Bourges.

Sabardin (l'abbé), supérieur du petit séminaire, à Bourges

Corrèze.

Inspecteur : M. l'abbé Poulbrière.

Faurie (J.), curé de Saint-Paul, par La Roche-Canillac.

Longy (le Dr F.), conseiller général, maire d'Eygurande.

* Pau (l'abbé J.-A.), chan. honor., aumônier des fabriques de la Cascade, près Bort.

Poulbrière (l'abbé J.-B.). chanoine honoraire et historiographe du diocèse, directeur du petit séminaire de Servières, par Argentat.

* Rousselet, agrégé de l'Université, principal du collège, à Brive.

Corse.

Inspecteur : M. L. Campi.

Baciocchi (André de), agent-comptable de la Compagnie transatlantique, à Ajaccio.

* Campi (Louis), percepteur de la ville, à Ajaccio.

Carli (Romulus), conseiller d'arrondissement, à Speloncato, par Muro.

Costa de Bastelica (le comte), médecin principal des armées en retraite, à Ajaccio.

* Espérandieu (E.), capitaine au 61e régiment d'infanterie, à Bastia.

Gabrielli (Thadée), procureur de la République, à Sartène.

Guglielmi, conducteur des ponts et chaussées, à Corte.

* Likhatcheff (le vice-amiral), de la marine impériale russe, Hôtel Continental, à Ajaccio.

Loos (Auguste), ancien officier supérieur d'artillerie, villa Bocognano, à Ajaccio.

Côte-d'Or.

Inspecteur: M. le baron A. d'Avout.

Avout (le baron A. d'), ancien magistrat, 14, rue de Mirande, à Dijon.

Beauvois (Eugène), à Corberon.

Bertin (le docteur), boulevard Sévigné, à Dijon.

Bretenière (l'abbé de), à Dijon.

Degré (Pierre), architecte, 4, boulevard Sévigné, à Dijon.

Du Parc (le comte), rue Vannerie, 35, à Dijon.

* Montille (Léonce de), à Beaune.

Suisse, architecte du département, à Dijon.

Côtes-du-Nord.

Inspecteur : M. G. Fraboulet.

Le Moine (Jules), à Lamballe.

* Fraboulet (G.), ancien juge d'instruction, à Saint-Brieuc.

Creuse.

Inspecteur: M. Georges Callier.

Bourzat (Joseph), 1, avenue de la Gare, à Guéret.

* Callier (Georges), au château de Villepréaux, près Saint-Vaudry.

* Cessac (le comte Jean de), archiviste-paléographe, au château du Mouchetard, par Guéret.

Coustin de Masnagaud (le marquis Henry de), au château de Sezerat, par Marsac.

* Rousseau, greffier de la justice de paix, à Ahun.

Sapin (l'abbé), curé de Gentioux.

Dordogne.

Inspecteur : M. A. de Roumejoux.

* Abzac de La Douze (le marquis Ulrich d'), à Borie-Petit, commune de Champcevinel.

* *Fayolle* (le marquis Gérard de), au château de Fayolle, par Tocane-Saint-Apre.

Landesque (l'abbé), curé de Lavalade, par Montpazier.

Monteil (Xavier de), au château de Cherval, par Verteillac.

* Roumejoux (Anatole de), au château de Rossignol, par Bordas.

* Vasseur (Charles), à Siorac de Belvès.

Doubs.

Inspecteur : M. Jules GAUTHIER.

BOYSSON D'ÉCOLE (Alfred), 22, rue de la Préfecture, à Besançon.

ESTIGNARD (Alex.), ancien député, 25, rue du Clos, à Besançon,

GAUTHIER (Jules), archiviste du département, à Besançon.

LIEFFROY (Aimé), 11, rue Charles Nodier, à Besançon.

MONTRICHARD (le vicomte Gabriel de), à Besançon.

* SCHAUDEL (L.), capitaine des douanes, à Grand'Combe de Morteau.

Drôme.

Inspecteur : M. VALLENTIN.

* LA SIZERANNE (le comte F. MONNIER DE), ancien député, à Beausemblant, par Saint-Vallier.

* DIDELOT (le chanoine), archiprêtre de la cathédrale, à Valence.

NUGUES (Alphonse), à Romans.

PORT-ROUX (E. du), à Romans.

* VALLENTIN (Ludovic), juge, à Montélimar.

Eure.

Inspecteur: M. l'abbé PORÉE.

ANGÉRARD, notaire, à Louviers.

* BÉQUET, greffier de la justice de paix, à Thuit-Hébert, par Bourgtheroulde.

BERNHARD (J.), pharmacien, à Etrépagny,

* BLANQUART (l'abbé), curé de la Saussaye, par Elbeuf.

BOIVIN-CHAMPEAUX, ancien premier président, à Bernay.

BRUNET (l'abbé), curé de Houlbec-Cocherel.

COUTIL (Léon), artiste-peintre, aux Andelys.

DES MAISONS (le comte Robert), à Caumont, par la Bouille.

DROUIN (l'abbé), aumônier de la maison centrale de Gaillon.

DUBOIS (l'abbé), curé de Notre-Dame, à Verneuil.

DUHAMEL-MARETTE, peintre-verrier, à Évreux.

FERRAY (Édouard), adjoint, conseiller d'arrondissement, à Évreux.

FOSSEY (l'abbé), vicaire de la cathédrale, à Évreux.

GUILLARD, avoué, à Louviers.

JOIN-LAMBERT, conseiller général au château de Livet, par Brionne.

LA BALLE (l'abbé Émile de), curé de La Croix-Saint-Leufroy.

LAMBERT, avoué honoraire, à Bernay.

LECAUDÉ (l'abbé), curé de Bourth.

LERENARD-LAVALLÉE, juge au tribunal civil de Bernay.

* LUCAS (l'abbé), curé de Dampmesnil, par Écos.

MÉRY DE BELLEGARDE (Paul), à Évreux.

* PORÉE (l'abbé), curé de Bournainville, par Thiberville.

PRÉTAVOINE, ancien maire de Louviers.

QUESNÉ (Victor), au château de Montaure, par Louviers.

* QUESNEL (l'abbé), curé de Claville.

QUÉVILLY (Henry), à Beaumesnil.

* RÉGNIER (Louis), 59, rue Chartraine, à Évreux.

SCHICKLER (le baron F. de), au château de Bizy, par Vernon.

* Société libre de l'Eure (la).

THILLAIS (Eugène), principal clerc de notaire, à Louviers.

* TYSSANDIER (Léon), avocat, à Évreux.

Eure-et-Loir.

Inspecteur : M. le marquis d'ALVIMARE DE FEUQUIÈRES.

* ALVIMARE DE FEUQUIÈRES (le marquis d'), à Dreux.

ALVIMARE DE FEUQUIÈRES (le comte Pierre d'), à Dreux.

CHAMPAGNE, directeur de la Compagnie d'assurance *L'Union*, à Dreux.

COYNART (A. de), commandant d'État-major en retraite, à Dreux.

MORISSURE (de), à Nogent-le-Rotrou.

* REISET (le comte de), ancien ministre plénipotentiaire, au château du Breuil-Benoît, par Saint-André-de-l'Eure.

* TELLOT (Henri), à Dreux.

Finistère.

Inspecteur : M. Paul DU CHATELLIER.

ABGRALL (l'abbé), aumônier de l'hôpital, à Quimper.

* BLOIS (le comte A. de), à Quimper.

* DU CHATELLIER (Paul), au château de Kernuz, par Pont-l'Abbé.

HALNA DU FRÉTAY (le baron), à Vieux-Châstel, par Quemeneven.

LE CARGUET, percepteur, à Audierne.

LEVAINVILLE, ancien préfet, à Bénodet, près Fouesnant.

Gard.

Inspecteur : M. BRUGUIER-ROURE.

ALBIOUSSE (L. D'), juge, à Uzès.

* ANTOYNE (Louis), à Alais.

AVON (le chanoine), curé de Saint-Charles, à Nîmes.

BOUET (Laurent), avocat, rue Séguier, à Nîmes.

BRUGUIER-ROURE (Louis), au Pont-Saint-Esprit.

* FALGAIROLLE (Prosper), à Vauvert.

* FALGAIROLLE (Edmond), substitut, à Nîmes.

GOUDARD, à Manduel.

GRANET (Léonce), ancien élève de l'École des Beaux-Arts, à Roquemaure.

LAVILLE (le chanoine de), curé-archiprêtre d'Uzès.

LUNEAU (Victor), pharmacien, au Pont-Saint-Esprit.

NESMES-DESMARETS (Albert de), à Aigues-Mortes.

* OBERKAMPF DE DABRUN, receveur des finances, à Alais.

PONTMARTIN (le comte Henri de), archiviste-paléographe, aux Angles, par Villeneuve-les-Avignon.

* REVOIL (A.) correspondant de l'Institut, architecte des monuments historiques, à Nimes.

* SAINT-VENANT (Julien BARRÉ DE), inspecteur des forêts, à Uzès.

SALLES, ingénieur des ponts et chaussées, à Nimes.

SALLUSTIEN (le Frère), directeur des écoles chrétiennes libres, à Uzès.

Garonne (Haute-).

Inspecteur : M. E. TRUTAT.

* BARRIÈRE-FLAVY (C.), avocat, 3, rue des Arts, à Toulouse.

BERNARD (Bertrand), peintre-décorateur, à Bagnères-de-Luchon.

* *Fontenilles* (Paul de), au château des Auriols, par Villemur.

HÉRON, au château Latour, par Rieumes.

RIVIÈRES (le baron Jean de), 11, rue Velane, à Toulouse.

* SOLAGES (le marquis Paul de), 19, rue Ninau, à Toulouse.

TRUTAT (Eugène), conservateur du Muséum, à Toulouse.

Gers.

Inspecteur : M. Adrien LAVERGNE.

BOUSSÈS DE FOURCAUD (Louis), à Beaumarchès.

CARRÈRE (Henri), avocat, à Marciac.

CARSALADE DU PONT (l'abbé J. de), secrétaire particulier de l'archevêque, à Auch.

GARDÈRE (Joseph), à Condom.

LAVERGNE (Adrien), à Castillon-Debats, par Vic-Fezensac.

MAGNIÉ (le docteur Albert), à Mirande.

MELLIS (Maxime de), au château de Bivès, par Saint-Clar.

Gironde.

Inspecteur : M.

* *Chasteigner* (le comte Alexis de), rue Grassi, 7, à Bordeaux.

LÉCOT (S. E. le Cardinal), archevêque de Bordeaux.

MAREUSE (Edgar), au château du Dorat, par Bègles.

PIGANEAU, secrétaire de la Société archéologique de la Gironde, 17, cours d'Albret, à Bordeaux.

Hérault.

Inspecteur : M. Louis NOGUIER.

AZAÏS (Roger), rue Clappier, 3, à Montpellier.

* BERTHELÉ (Joseph), archiviste du département, 11, impasse Pagès, à Montpellier.

BONNARIC (Georges), 7, place du Marché-aux-Fleurs, à Montpellier.

BONNET, conservateur du musée, à Béziers.

* CAZALIS DE FONDOUCE (Paul), ingénieur civil, 8, rue des Étuves, à Montpellier.

COCHET (L.-H.), ancien directeur des postes et télégraphes, 11, rue Durand, à Montpellier.

ESPOUS (le comte Auguste d'), rue Salle-l'Évêque, à Montpellier.

FABRÈGE (Frédéric), Grande-Rue, 33, à Montpellier.

* MEYRUEIS (Paul), ancien élève de l'École des Beaux-Arts, 12, rue Salle-l'Évêque, à Montpellier.

* NOGUIER (Louis), avocat, conservateur du musée lapidaire, à Béziers.

REVILLOUT, professeur de littérature française à la Faculté des lettres, 51, rue de l'Aiguillerie, à Montpellier.

SICARD (Joseph), 4, rue Montpellieret, à Montpellier.

Ille-et-Vilaine.

Inspecteur : M. LANGLOIS.

* DU BREIL, comte de LANDAL, 22, rue de la Monnaie, à Rennes.

LA BORDERIE (Arthur de), membre de l'Institut, ancien député, à Vitré.

LANGLOIS, architecte, à Rennes.

LE GONIDEC DE TRAISSAN (le comte) à Rennes.

* LEMOINE (Mlle Alice), villa Bel-Air, à Saint-Servan.

Indre.

Inspecteur : M. l'abbé LENOIR.

ALBÉRIC (le Révérendissime Père Dom), abbé de la Trappe de Fontgombault.

BLANCHEMAIN (Paul), au château de Castel-Biray, à Oulches, par Saint-Gaultier.

* *Lenoir*, curé de Châtillon-sur-Indre, chanoine honoraire.

LENSEIGNE, conducteur des ponts et chaussées, à Argenton.

ROUÈDE, à Châtillon-sur-Indre.

Indre-et-Loire.

Inspecteur : M. Ch. DE GRANDMAISON.

BEAUMONT (le comte Charles de), au château de Châtigny, par Fondettes.

* BIENCOURT (le marquis de), à Azay-le-Rideau.

BRIAND (Paul), conservateur du Musée archéologique de la Société archéologique, 74, rue du Boisdenier, à Tours.

CHATILLON (Raymond de), rue Traversière, à Tours.

GRANDMAISON (Ch. de), correspondant de l'Institut, archiviste du département, à Tours.

* HARDION, architecte, à Tours.

LE GRIX (E.), ancien conservateur des forêts, à Tours.

*LESOURD (Paul), avocat, rue Néricault-Destouches, à Tours.

* MORRY (Ch. de), 70, boulevard Béranger, à Tours.

MORRY (Mme de), à Tours.

* *Palustre* (Léon), à Tours.

PALUSTRE (Mme Léon), à Tours.

* PIC-PARIS, ancien conseiller de préfecture, à Tours.

* SIEGFRIED, au château de Langeais.

Sonnay (de), à Cravant.

Isère.

Inspecteur : M. P. BLANCHET.

BIZOT (Ernest), architecte, 1, rue Donna, à Vienne.

* BLANCHET (Paul), à Rives.

BLANDIN, architecte-voyer, à Vienne.

BONJEAN (Joseph), à Vienne.

GARIEL, ancien conservateur de la Bibliothèque, à Grenoble.

Jura.

Inspecteur : M.

BRUNE (l'abbé), curé de Baume-les-Messieurs.

GUICHARD (l'abbé), curé de Pupillin, par Arbois.

PROST (l'abbé), curé de Parcey, par Dole.

* ROBERT (Zéphirin), conservateur du musée, à Lons-le-Saulnier.

VUILLERMET (François), 2, rue du Clos, à Poligny.

Landes.

Inspecteur : M. E. DUFOURCET.

BEHR (Léonce de), à Gamarde.

BESSELLÈRE (l'abbé), curé-doyen de Roquefort.

BOUZINAC DE LA BASTIDE, conservateur des hypothèques, à Dax.

CAMIADE (Georges), à Dax.

DÉPART (l'abbé), curé-doyen de Saint-Vincent de Tyrosse.

DUFOURCET (Eugène), ancien juge au tribunal civil, à Dax.

GABARRA (l'abbé), curé de Capbreton.

MARTRES (Léon), ancien magistrat, à Castandet, par Grenade-sur-l'Adour.

Loir-et-Cher.

Inspecteur : M. le marquis de ROCHAMBEAU.

BODARD DE LA JACOPIÈRE (Anatole

de), à La Roche-Saint-Firmin, par Pezou.

BONTANT (l'abbé), curé de Montrichard.

* COURTARVEL (le marquis de), au château de Baillou, par Montdoubleau.

DELAUNE (Jules), ancien avoué, à Romorantin.

GUIGNARD DE BUTTEVILLE (Lud.), à Sans-Souci, Chouzy.

* HARDEL (l'abbé), curé de Vineuil, par Blois.

HAUGOU (l'abbé), curé de Troô, par Montoire.

* INGHUEM (le comte d'), à Saint-Loup, Mur de Sologne.

PRÉVILLE (l'abbé de), curé de la Trinité, à Vendôme.

* ROCHAMBEAU (le marquis de), à Rochambeau, commune de Thoré, par Vendôme.

SERGENT (Auguste), à La Bretesche, par Montrichard.

Loire.

Inspecteur : M le vicomte DE MEAUX.

* AVAIZE (Amédée d'), au château des Paras, par Perreux.

BARBAT (le docteur), à Charlieu.

BRASSART (Éleuthère), imprimeur, à Montbrison.

CHASSAIN DE LA PLASSE (Raoul), avocat, à Roanne.

COADON (Alexandre), 5, rue de la Comédie, à Saint-Étienne.

* DÉCHELETTE (Joseph), manufacturier, à Roanne.

DESJOYAUX (Joseph) au Grand-Clos, par Saint-Galmier.

DURAND (Vincent), à Allieu, par Boën.

FRÉMINVILLE (J. DE LA POIX DE), archiviste du département, à Saint-Étienne.

GÉRARD, architecte, à Saint-Étienne.

GONNARD (Henri), 52, rue Gambetta, à Saint-Étienne.

* JEANNEZ (Ed.), à Roanne.

MEAUX (le vicomte de), ancien ministre, au château d'Écotay, par Montbrison.

POINAT (Jules), avoué, à Saint-Étienne.

PONCINS (le comte Léon de), président de la Société de *La Diana*, à Feurs.

SIVET (Daniel), à Saint-Just-en-Chevalet.

* TARDIEU (Paul), élève de l'École des Beaux-Arts, 5, rue de la Comédie, à Saint-Étienne.

* TESTENOIRE-LAFAYETTE père, notaire honoraire, à Saint-Étienne.

TESTENOIRE-LAFAYETTE (Philippe), notaire, à Saint-Étienne.

* THIOLLIER (Félix), au château de Verrières, par Saint-Germain-Laval.

THIOLLIER (Noël), au château de Verrières, par Saint-Germain-Laval.

VIER (Louis), vice-président de

la commission des hospices, à Saint-Étienne.

* VIRY (Octave de), au château de Noirétable.

Loire (Haute).

Inspecteur : M.

BRIVE (Albert de), ancien conseiller de préfecture, au Puy.

CAUSANS (Paul de), au Puy.

GIRON (Gaston), au Puy.

JACOTIN (Antoine), au Puy.

MALAVAL (Fernand de), au Puy.

SOLMES DE VÉRAC (Charles de), notaire honoraire, au Puy.

MAULDE (Mme de), née de MARICOURT, au Puy.

Loire-Inférieure.

Inspecteur : M. le marquis DE L'ESTOURBEILLON.

BASTARD (Charles), 138, route de Rennes, à Nantes.

BOUGOIN (Alexis), architecte, 10, rue du Calvaire, à Nantes.

* CHAILLOU (Félix), avocat, 70, quai de La Fosse, à Nantes.

HULOT DE COLLART DE SAINTE-MARTHE (le baron Jules), 25, rue Saint-Donatien, à Nantes.

KERVENOAËL (Émile de), 3, rue Tournefort, à Nantes.

* KERVILER (René), ingénieur en chef des ponts et chaussées, à Saint-Nazaire.

* LEGENDRE (A.), architecte diocésain, 6, rue Morand, à Nantes.

LE MACZON (l'abbé), chanoine, rue des Carmélites, à Nantes.

L'ESTOURBEILLON (le marquis de), au château de Penhoët-en-Avessac, par Saint-Nicolas-de-Redon, et 24, rue du Drezen, à Vannes.

MONTI DE REZÉ (Claude de), 3, quai Ceineray, à Nantes.

PERRION (Charles), 1, quai Duquesne, à Nantes.

* RIARDANT (Charles), 6, place Royale, à Nantes.

Loiret.

Inspecteur : M. l'abbé DESNOYERS, inspecteur divisionnaire.

BEAUCORPS (le vicomte Maxime de), archiviste-paléographe, 3, rue Saint-Pierre-Lentin, à Orléans.

CHARPENTIER (Paul), avocat, 10, rue des Charretiers, à Orléans.

* DESNOYERS (l'abbé), chanoine, vicaire général, directeur du musée archéologique, à Orléans.

DES FRANCS (François), 21, rue de Recouvrance, à Orléans.

* DUMUYS (Léon), 61, rue de la Lionne, à Orléans.

FOUGERON (Paul), rue de la Bretonnerie, à Orléans.

HERLUISON (H.), libraire-éditeur, rue Jeanne d'Arc, à Orléans.

* JARRY (Louis), 8, place de l'Étape, à Orléans.

MARTELLIÈRE (Paul), à Pithiviers.

POULLAIN, conducteur des ponts et chaussées, 10, rue Bourgogne, à Orléans.

Lot.

Inspecteur : M. Paul DE FONTENILLES, inspecteur général.

CALMON (Cyprien), statuaire, à Cahors.

DELBREIL (Louis), docteur en médecine, à Puy-l'Évêque.

DEPEYRE (Étienne), 53, boulevard Nord, à Cahors.

Fontenilles (Paul de), à Cahors.

FOURNAS (le baron de), au château de Janet, par Montcucq.

Lot-et-Garonne.

Inspecteur : M. THOLIN.

* LAUZUN (Philippe), 9, place du Marché, à Agen.

* THOLIN, archiviste du département, à Saint-Cirq.

Lozère.

Inspecteur : M.

Maine-et-Loire.

Inspecteur : M. le Comte LAIR, inspecteur divisionnaire.

CHARIL DE RUILLÉ (Élie), ancien conseiller à la Cour d'appel, au château de la Marmitière, par Angers.

* CHESNEAU, 21, rue Boreau, à Angers.

CHEVALIER (l'abbé), curé de Combrée.

FARCY (Louis de), rue du Parvis-Saint-Maurice, à Angers.

HAUTREUX (l'abbé), vicaire, à Saint-Crespin, par Montfaucon-sur-Moine.

JEUX (de), au château de Bordes, par Pontigné.

* *Lair* (le comte Charles), au château de Blou, près Longué.

LAMBERT (Eugène) fils, à Saumur.

ROFFAY, architecte, à Saumur.

TOULGOËT-TRÉANNA (la comtesse de), 37, boulevard du Roi-René, à Angers.

Manche.

Inspecteur : M.

* BAILLIENCOURT (Gustave de), ancien receveur particulier des finances, à Mortain.

LEGRAS (Léon), à Granville.

LE MESLE (l'abbé), curé de Savigny, par Saint-Hilaire-du-Harcouet.

ROUGÉ (le comte de), au château de Saint-Symphorien, par Saint-Hilaire-du-Harcouet.

Marne.

Inspecteur : M. le baron Joseph DE BAYE, inspecteur divisionnaire.

* BAYE (le baron Joseph de), à Baye.

BOSTEAUX (Charles), maire de Cernay-lès-Reims.

BOURGEOIS, percepteur des contributions directes, à Pierry, par Épernay.

* CHEVALLIER (l'abbé), curé de Montbré, par Reims.

COUNHAYE, à Suippes.

* DEMAISON (Louis), archiviste de la ville, à Reims.

GIVELET (Charles), rue de la Grue, à Reims.

GOULET (François-André), négociant, à Reims.

* HAUSSAIRE (François), peintre-verrier, rue Lesage, à Reims.

JADART (Henri), bibliothécaire-adjoint, 15, rue du Couchant, à Reims.

LE CONTE (Frédéric), à Châlons.

LELOUP (l'abbé), curé de Troissy.

MILLARD (l'abbé), curé de Saint-Gond, par Baye.

MOREL (Léon), ancien receveur des finances, 3, rue de Sedan, à Reims.

MOREL (l'abbé Émile), chanoine honoraire de Verdun, 3, rue de Sedan. à Reims.

NICAISE (Auguste), à Châlons.

POISEL, architecte, à Châlons.

SIMON (C.), chef d'escadron d'artillerie en retraite, à Fismes.

SIMON (Paul), secrétaire de la Société des Beaux-Arts, à Reims.

* Société d'agriculture de la Marne (la), à Châlons.

WERLÉ (le comte), à Reims,

Marne (Haute-).

Inspecteur : M.

Mayenne.

Inspecteur : M. Paul DE FARCY.

BRETONNIÈRE (Louis), rue de l'Évêché, à Laval.

CHÉDEAU, avoué, à Mayenne.

* FARCY (Paul de), rue Dorée, à Château-Gonthier.

GARNIER (Louis), architecte, à Laval.

HÉLIAND (Joseph d'), 10, rue Saint-André, à Laval.

MAILLARD (l'abbé), curé de Gennes.

MOREAU (Émile), à Laval.

MORIN DE LA BEAULUÈRE (Louis), à La Drujoterie, par Entrammes.

POINTEAU (l'abbé), aumônier de l'hospice, à Craon.

RAVAULT, notaire, à Mayenne.

RICHARD (Jules-Marie), archiviste-paléographe, à Laval.

Meurthe-et-Moselle.

Inspecteur : M. Léon GERMAIN, inspecteur divisionnaire.

* GERMAIN (Léon), 26, rue Héré, à Nancy.

PAYARD (Émile), directeur des cristalleries de Baccarat.

WIENER (Lucien), conservateur du Musée lorrain, à Nancy.

Meuse.

Inspecteur : M. LIÉNARD.

ENARD (l'abbé), curé-doyen de Gondrecourt.

HANNION (l'abbé), aumônier du Lycée, à Bar-le-Duc.

* LIÉNARD, secrétaire de la Société philomathique, à Verdun.

LORAUX (l'abbé), curé de Grand-Verneuil, par Montmédy.

Morbihan.

Inspecteur : M. AUDREN DE KERDREL, insp. divis.

* *Audren de Kerdrel*, sénateur, au château de Saint-Uhel, près Lorient.

BALLU (Camille), conservateur des hypothèques, à Vannes.

Nièvre.

Inspecteur: M.R. DE LESPINASSE.

LESPINASSE (René de), conseiller général, au château de Luanges, par Guérigny.

Nord.

Inspecteur : M. le comte DE CAULAINCOURT.

AMYOT, lieutenant-colonel d'infanterie, à Valenciennes.

BERTEAUX (l'abbé Ernest), curé de l'Immaculée - Conception, à Cambrai.

BONVARLET (A.), consul de Danemark, 6, rue Nationale, à Dunkerque.

CANET (Victor), professeur à l'Institut catholique, à Lille.

CAULAINCOURT (le comte Anatole de), 6, rue de Négrier, à Lille.

DECROIX (Pierre), 5, rue d'Inkermann, à Lille.

DEHAISNES (Monseigneur), prélat de la maison de S. S., à Lille.

DESMOTTES (Paul), 67, rue Princesse, à Lille.

EECKMAN (Alex.), administrateur des Musées, 28, rue Alexandre-Leleux, à Lille.

FAVIER (Alexandre), rue Saint-Jean, 18, à Douai.

LA GRANGE (le baron Amaury de), au château de La Grange.

LE GLAY (André), avocat, à Douai.

LEVÉ, juge au tribunal civil, à Lille.

MAURICE (Jules), élève de l'École des Hautes-Études, à Douai.

* OZENFANT (Aug.), 8, rue des Jardins, à Lille.

* QUARRÉ-REYBOURBON (L.), 70, boulevard de la Liberté, à Lille.

ROUSSEL (François), architecte, à Cambrai.

* SUDRE (l'abbé), supérieur du grand séminaire, à Cambrai.

VILLETTE (Jules), vice-président du tribunal civil, à Avesnes.

Oise.

Inspecteur : M. le baron DE BONNAULT D'HOUËT, inspecteur divisionnaire.

AUMALE (S. A. R. le duc d'), à Chantilly.

BARRET (l'abbé), curé d'Amblainville.

BELLOU, pharmacien, à Formerie.

* BONNAULT D'HOUËT (le baron de), à Compiègne.

BONNAULT D'HOUËT (Mme la baronne de), à Compiègne.

Chevallier (Raymond), au Bois de Lihus, par Estrées-Saint-Denis.

CHEVALLIER (Mme R.), au Bois de Lihus, par Estrées-Saint-Denis.

DUBLOC (Édouard), à Compiègne.

DUPUIS (Ernest), conseiller général, à Pontarmé, par la Chapelle-en-Serval.

FAILLY (le comte de), à Compiègne.

LAC (Jules du), à Compiègne.

LAMBERTYE (le comte G. de), à Compiègne.

LA PERCHE (Paul), à Compiègne.

LA PERCHE (Mme Paul), à Compiègne.

LATTEUX (Ludovic), au Mesnil-Saint-Firmin.

LATTEUX (Louis), au Mesnil-Saint-Firmin.

LEMAN (Charles), à Compiègne.

LOUSTAU (G.), ingénieur civil, à Crépy-en-Valois.

* MAGNIENVILLE (Roger de), à Compiègne.

MANCEL (l'abbé), curé de la Chapelle-en-Serval.

MARSAUX (l'abbé), curé-doyen de Chambly.

* *Marsy* (le comte de), à Compiègne.

MÉRESSE (Charles), à Compiègne.

POUL (Mme de), à Compiègne.

SOREL (Alexandre), président du tribunal civil, à Compiègne.

THUISY (le marquis de), conseiller général, à Baugy, par Monchy-Humières.

VATIN (Eugène), juge de paix, à Senlis.

VATIN (Mme Eugène), à Senlis.

Orne.

Inspecteur : M. Léon DE LA SICOTIÈRE.

CANIVET, conseiller général au château de Chambois, par Trun.

CHARENCEY (le comte de), conseiller général, à Saint-Maurice-les-Charencey.

*DESVAUX (l'abbé), curé de La Trinité-des-Laitiers, par Gacé.

* DUBOIS-GUCHAN (Gaston), à Séez.
* LA SICOTIÈRE (Léon de), sénateur, à Alençon.

LE COINTRE (Eugène), à Alençon.

LE VAVASSEUR (Gustave), conseiller général à La Lande-de-Lougé, par les Yveteaux.

* MACKAU (le baron de), député, au château de Vimers, par Vimoutiers.

VIGNERAL (le comte de), conseiller général, à Ry, par Putanges.

Pas-de-Calais.

Inspecteur : M.

CARDEVACQUE (Adolphe de), à Arras.

DECROOS (Jérôme), notaire, à Saint-Omer.

* ENLART (Camille), archiviste-paléographe, au château d'Airon-Saint-Vaast, par Montreuil-sur-Mer.

LECESNE (Paul), conseiller de préfecture, à Arras.

LEGRAND (Charles), avocat à Saint-Omer.

PAGART D'HERMANSART, secrétaire général de la Société des Antiquaires de Morinie, à Saint-Omer.

PLANCOUARD (Léon), directeur des établissements d'instruction publique de la ville de Paris, à Berck-sur-Mer.

SENS (Georges), à Arras.

WILLAME (Paul), à Hesdin.

Puy-de-Dôme.

Inspecteur : M. le Dr PLICQUE.

DOURIF (le docteur), professeur à l'École préparatoire de médecine, à Clermont-Ferrand.

GUYOT-LAFOND (Paul), notaire, à Lezoux.

* PLICQUE (le docteur), à Lezoux.

PONTGIBAUD (le comte de), au château de Pontgibaud.

RANDANNE (l'abbé), supérieur des missions diocésaines, à Clermont-Ferrand.

* ROUCHON, archiviste du département, à Clermont-Ferrand.

ROUGIER, substitut, à Clermont-Ferrand.

TEILLARD DE CHARDIN (Emmanuel), à Sarcenat, par Clermont-Ferrand.

TOUTTÉE DE CHAMPGARAND (Gabriel), avocat, à Riom.

Pyrénées (Basses-).

Inspecteur : M. A. PLANTÉ.

BARTHETY (Hilarion), à Lescar.

DÉTROYAT (Arnaud), banquier, à Bayonne.

* LAFOND (Paul), à Pau.

PICOT (Émile), conservateur-adjoint du Musée, à Pau.

* PLANTÉ (Adrien), ancien député, maire d'Orthez.

Pyrénées (Hautes-).

Inspecteur : M. X. DE CARDAILLAC.

CARDAILLAC (X. de), avocat, à Tarbes.
ROSAPELLI (Norbert), à Vic-de-Bigorre.

Pyrénées-Orientales.

Inspecteur : M.

* VILLARD (Edmond de), à Thuir.

Rhône.

Inspecteur : M. VACHEZ.

BÉGULE (Lucien), peintre-verrier, 86, chemin de Choulans, à Lyon.
BENOIST, architecte, 2, quai de Bondy, à Lyon.
BOISSIEU (Maurice de), 12, rue Vaubécour, à Lyon.
CAILLEMER, correspondant de l'Institut, doyen de la Faculté de droit, à Lyon.
* *Canal de Chizy* (Paul), 24, rue Vaubécour, à Lyon.
* CHABRIÈRES-ARLÈS, trésorier-payeur général, à Lyon.
CONDAMIN (le chanoine James), professeur à l'Université catholique, 4, rue du Peyrat, à Lyon.
Le Conservateur de la Bibliothèque du Palais-des-Arts, à Lyon.
FOURNEREAU (Mathæus), 3, place Grolier, à Lyon.
* MORIN-PONS, banquier, 12, rue de la République, à Lyon.
POIDEBARD (William), 11, rue de Jarente, à Lyon.
VACHEZ (A.), avocat, 24, rue de la Charité, à Lyon.

Saône (Haute-).

Inspecteur : M. Jules DE BUYER, à La Chaudeau, près Saint-Loup-lès-Luxeuil.

Saône-et-Loire.

Inspecteur : M. BULLIOT, inspecteur divisionnaire.

* *Bulliot*, président de la Société éduenne, à Autun.
DESEILLIGNY (J.-P.), à Autun.
DES TOURNELLES (le baron Vital), au château de Trary, à Charolles.
* RÉVÉREND DU MESNIL (le vicomte), au château de Daron, par Saint-Christophe-en-Brionnais.
* VIREY (Jean), au château de Ruffey, par Senecey-le-Grand.

Sarthe.

Inspecteur : M. Robert TRIGER.

* ALBIN (l'abbé), vicaire général

honoraire et chanoine titulaire, 27, rue Saint-Vincent, au Mans.

BARBE (Henri), à Conlie.

BERTRAND DE BROUSSILLON (Arthur), rue de Tascher, 15, au Mans.

BOURGUIGNON, ingénieur-architecte, au Mans.

CHAPPÉE (Jules), 1, place Saint-Savin, au Mans.

* FLEURY (Gabriel), imprimeur, à Mamers.

LA SELLE (le comte de), à la Barbée, par Bazouges.

LIGER, architecte, au château de Courmenant, par Sillé-le-Guillaume.

LIVET (l'abbé), chanoine honoraire, curé du Pré, rue Notre-Dame-du-Pré, au Mans.

* MENJOT D'ELBENNE (Samuel), au château de Couléon, par Tuffé.

* PAILLARD-DUCLÉRÉ, ancien député, membre du Conseil général, à Montbizot, par Ballon.

POTTIER (l'abbé), curé de Luceau, par Château-du-Loir.

QUATREBARBES (la vicomtesse de), château de la Roche, par Vaas.

* SINGHER (Adolphe), rue Chanzy, au Mans.

SOYER, architecte, 40, rue de Flore, au Mans.

* TRIGER (Robert), docteur en droit, rue de l'Évêché, au Mans.

VAISSIÈRES (Emmanuel de), au château de Vassé, par Sillé-le-Guillaume.

Savoie.

Inspecteur : M.

BELAT, ancien élève de l'École des beaux-arts, à Albertville.

Savoie (Haute-).

Inspecteur : M.

Seine (1).

Inspecteur : M.

* AUBRUN, architecte attaché aux bâtiments civils, 15, rue Charles V.

* *Barthélemy* (Anatole de), membre de l'Institut, 9, rue d'Anjou-Saint-Honoré.

BAUDICOUR (Théodule de), conseiller à la Cour d'appel, 91, boulevard Saint-Michel.

BAUDOUIN (Henri), 8, rue Royale.

* BÉGOUEN (le vicomte Henri), 226, boulevard Saint Germain.

BESCHER, graveur en médailles, 15, quai de Conti.

BILLAUDEAU (Alphonse), 14, rue Chauveau-Lagarde.

BITARD (Paul), 48, rue des Bernardins.

(1) L'indication de la rue seule est donnée pour tous les membres qui habitent Paris.

Blanchet (J.-Adrien), bibliothécaire au Cabinet des médailles, 3, rue Turgot.

Boisguéret de La Vallière (H. de), 25, rue Denfert-Rochereau.

Bonnechose (de), conseiller référendaire à la Cour des Comptes, 1, rue Clément-Marot.

* Bouillet (l'abbé), vicaire à la Trinité, 3, rue de la Trinité.

Bournon (Fernand), archiviste-paléographe, 12, rue Antoine-Roncher.

* Broglie (le duc de), membre de l'Académie française, 10, rue Solférino.

Broglie (le prince de), 48, rue de la Boétie.

* Bucquet (Maurice), 34, rue de Chaillot,

Caix de Saint-Aymour (le vicomte Amédée de), 112, boulevard de Courcelles.

Casati (Ch.), conseiller honoraire à la Cour d'appel, 16, rue de Vigny.

Castonnet des Fosses (H.), avocat, 12, rue de Beaune.

Chardin (Paul), 2, rue des Pyramides.

* Coudret (Albert), 82, boulevard des Batignolles.

Courajod (Louis), conservateur au musée du Louvre, 43, rue Vital.

* Courcival (le marquis de), 112, rue Marcadet.

Croizier (le marquis de), 10, boulevard de la Saussaye, à Neuilly-sur-Seine.

Daguerre (A.), 5, cité Malesherbes.

Dassy (Léon), 7, rue Lagrange.

Dechon (Léopold), architecte, 36, rue de la Chaussée-d'Antin.

Desmottes (Aimé), 12, rue des Vosges.

Du Puy (Paul), 61, avenue d'Antin.

Dureau (A.), bibliothécaire-adjoint de l'Académie de médecine, 49, rue des Saints-Pères.

Duval (Gaston), élève de l'École des Chartes, 24, rue de Lisbonne.

Gayraud (Paul), 63, rue de Varennes.

Grellet (Alexandre), avenue Beauséjour, 87, parc Saint-Maur, près Paris.

Gréau (Julien), 126, rue du Bac.

* Hochon (Benoit), 59 *bis*, rue du Rocher.

Joanne (Paul), 16, rue Soufflot.

Klipsch-Lafitte (Édouard), 10, rue de la Paix.

Koziorowicz, inspecteur général des ponts et chaussées, 15, boulevard Saint-Germain.

Lacave-Laplagne (Jean), 8, rue Pasquier.

Lacoste, 65, rue des Saints-Pères.

Lafollye (Paul), architecte, 34, rue Condorcet.

* *Lair* (Jules), directeur des entrepôts et magasins généraux, 204, boulevard de la Villette.

Lair (Mme Jules), 204, boulevard de la Villette.

* Lambin (C. Émile), 13, rue Lakanal, à Montrouge.

Lasteyrie (le comte R. de), membre de l'Institut, professeur à l'École des Chartes, 10 *bis*, rue du Pré-aux-Clercs.

Laurière (Ferdinand de), 7, rue d'Aguesseau.

* Laurière (Jules de), 7, rue d'Aguesseau.

* Le Blanc-Hardel (F.), 18, rue Demarquay.

Le Blant (Edmond), membre de l'Institut, 7, rue Leroux.

Lefébure (Edouard), 217, boulevard Saint-Germain.

* Lefèvre-Pontalis (Eugène), ancien bibliothécaire du Comité des travaux historiques, 5, rue de Téhéran.

Léger (Louis), 9, rue des Écuries-d'Artois.

Legriel (Paul), élève de l'École des Beaux-Arts, 252, boulevard Saint-Germain.

Lemuet (Léon), 9, boulevard des Capucines.

* Lévis-Mirepoix (le duc de), 55, rue de Varennes.

Lucas (Charles), architecte, 23, rue de Dunkerque.

Maire (Albert), à la Bibliothèque de l'Université, à la Sorbonne.

Michau (Alfred), 93, boulevard Saint-Germain.

* Michel (André), 59, rue Claude Bernard,

Montferrand (le comte Charles de), 11, quai d'Orsay.

Mouton-Duvernet, ancien conseiller de préfecture de la Seine, 72, rue Blanche.

Mowat (Robert), chef d'escadrons d'artillerie en retraite, 10, rue des Feuillantines.

Müntz (Eugène), membre de l'Institut, 14, rue de Condé..

* Nodet (Henri), architecte, 14, rue Saint-Guillaume.

* Normand (Charles), architecte diplômé, 98, rue de Miromesnil.

Oudin (Roger), 15 *bis*, rue Moncey.

Piet-Lataudrie (Charles), 43, rue de Berlin.

* Pinoteau (le baron), commandant d'état-major en retraite, 4, cité Martignac.

Pinoteau (le baron) Maurice, ingénieur civil, 5, rue de la Chaise.

Polak (Maurice), artiste-peintre, 29, boulevard des Batignolles.

* Pommereu (le marquis Armand de), 67, rue de Lille.

* Poussielgue-Rusand (Maurice), orfèvre, 3, rue Cassette.

* Quantin (A.,) 6, rue du Regard.

Rapine (H.), architecte des monuments historiques, 218, boulevard Raspail.

* Refuge (Edgard de Gourio de), 12, rue Ribera, à Auteuil.

Rivière (Louis), 61, rue d'Anjou.

* Rohault de Fleury (Georges), 12, rue d'Aguesseau.
Roquetaillade (l'abbé de), vicaire de Saint-Merry, 20, rue du Cloître-Saint-Merry.
Roys (le marquis Ernest des), 11, boulevard de la Tour-Maubourg.
* Saint-Paul (Anthyme), 6, rue des Chartreux.
* Saint-Paul (P.-L. de), avocat, 15, rue des Saussaies.
Saint-Prix (Xavier de), 94, boulevard Malesherbes.
* Schlumberger (Gustave), membre de l'Institut, 27, avenue d'Antin.
Soleau (Robert), vice-président du tribunal civil de la Seine, 78, rue de Rennes.
* Stein (Henri), 38, rue Gay-Lussac.
Surirey (P.), 20, rue Ancelle, à Neuilly-sur-Seine.
Taisne (Louis), architecte, 12, rue de la Bourse.
* Thédenat (l'abbé), de l'Oratoire, 2, quai des Célestins.
Thuret (Louis), 26, rue Brunel.
Vasnier (H.-A.), 49, boulevard Suchet.
* Vaulogé (le vicomte Franz de), 7, avenue Carnot.
* Villefosse (Antoine Héron de), membre de l'Institut, conservateur des antiquités romaines au musée du Louvre, 15, rue Washington.
* Vogüé (le marquis de), membre de l'Institut, 2, rue Fabert.
Waziers (le comte Louis de), 8, rue de Varennes.
Yanville (le comte Raoul d'), 19, rue de Madrid.

Seine-Inférieure.

Inspecteur: M. Léonce de Glanville.

Barbier de La Serre, inspecteur des forêts, 26, rue Beffroy, à Rouen.
Barthélemy, architecte, 12, place Cauchoise, à Rouen.
Beaurepaire (Ch. de), correspondant de l'Institut, archiviste du département, 29, rue Beffroy, à Rouen.
Braquehais (Léon), conservateur-adjoint à la bibliothèque publique, au Havre.
Chaventré, 12 *bis*, rue Traversière, à Rouen.
Collette (l'abbé), aumônier du Lycée, 20, rue de Maulévrier, à Rouen.
Comont (l'abbé), curé de Varengeville-sur-Mer, par Offranville.
* Coutan (le docteur), 17 *bis*, boulevard Beauvoisine, à Rouen.
* Édouard (l'abbé Paul), 2, rue de la Cigogne, à Rouen.
Estaintot (le comte Robert d'), avocat, 9, rue des Arsins, à Rouen.

* GLANVILLE (Léonce de), directeur honoraire de l'Association Normande, 19, rue du Bourg-l'Abbé, à Rouen.

HOMAIS, avocat, 6, rue de l'Hôtel-de-Ville, à Rouen.

LE BRETON (Gaston), correspondant de l'Institut, directeur du musée départemental d'antiquités, 25 *bis*, rue Thiers, a Rouen.

LEFEBVRE (l'abbé), faubourg Assiquet, à Montivilliers.

LE MIRE (Eugène), 1, rue du Nord, à Rouen.

LORMIER (Charles), avocat, rue Racine, à Rouen.

LOTH (l'abbé), curé de Saint-Maclou, à Rouen.

MARANDE (Max), 1, rue Saint-Michel, au Havre.

PALLIÈRES (Médéric de), 4, rue d'Ernemont, à Rouen.

PREVOST (Gustave-A.), ancien magistrat, 42, rue Chasselièvre, à Rouen.

* QUÉVILLON, chef de bataillon au 119e régiment d'infanterie, au Havre.

Seine-et-Marne.

Inspecteur : M.

COLLET (l'abbé), curé de Verneuil, par Chaumes.

SARAZIN (l'abbé Marie), curé de Jouarre.

Seine-et-Oise.

Inspecteur : M. le comte A. DE DION, inspecteur général.

CARON (Émile), avoué honoraire, aux Camaldules, par Yerre.

DEPOIN (Joseph), rue Basse, à Pontoise.

* *Dion* (le comte Adolphe de), à Montfort-l'Amaury.

* DUFOUR (A.), bibliothécaire, à Corbeil.

* FOURDRIGNIER (Édouard), entreposeur des tabacs, 112, Grande-Rue, à Sèvres.

GRAVE, pharmacien, à Mantes.

GUYOT (Joseph), au château de Dourdan.

LARROCHE (MAURION de), 11, rue de Satory, à Versailles.

LEFAIVRE (Albert), ministre plénipotentiaire, 23, rue Saint-Médéric, à Versailles.

LORIN (F.), avoué, à Rambouillet.

MARQUIS (Léon), à Étampes.

MARTIN-SABON, ingénieur des Arts et Manufactures, à Ronquerolles.

PERRY DE SCULTÉTY (Mme), à Montfort-l'Amaury.

* SCHENCK (A.-F.-A.), artiste-peintre, à Écouen,

TAPHANEL (Achille), conservateur de la Bibliothèque, à Versailles.

TRUBERT, architecte de l'arrondissement, à Rambouillet.

Sèvres (Deux-).

Inspecteur: M. Ledain.

* Cumont (le marquis de), à la Roussière, par Mazières-en-Gâtine.
* La Rochebrochard (le vicomte Henri de), archiviste-paléographe, au château de Boissoudan, par Champdeniers.

Saint-Mars (C. de), 51, rue du 14 Juillet, à Niort.

Somme.

Inspecteur : M. A. Janvier.

Ault du Mesnil (G. d'), rue de l'Eauette, à Abbeville.

Boucher de Crèvecœur (Armand), 53, rue de la Tannerie, à Abbeville.

* Danicourt (l'abbé), curé de Naours, par Villers-Bocage.

Du Grosriez (Fernand), à Abbeville.

* Durand (Georges), archiviste du département, à Amiens.
* *Duval*, chanoine titulaire, à Amiens.
* Florival (A. de), président du tribunal civil, à Péronne.

Janvier (A.), à Amiens.

Ledieu (Alcius), conservateur de la Bibliothèque, à Abbeville.

Macqueron (Henri), à Abbeville.

Oudin (Ernest), conseiller à la Cour d'appel, 9, rue Porion, à Amiens.

Panévinon de Marsat (le comte de), au château de Baynast, par Moyenneville.

Poilly (A. de), conseiller général et maire, à Abbeville

Poujol de Fréchencourt (Fernand), secrétaire perpétuel de la Société des Antiquaires de Picardie, 6, rue Gloriette, à Amiens.

* Soyez (Edmond), rue de Noyon, à Amiens.

Vayson (Janin), manufacturier, ancien président de la Chambre de commerce, à Abbeville.

Tarn.

Inspecteur : M. Rossignol.

Fort (l'abbé), curé de Teillet par Alban.

Madron (Henri de), à Cadalen.

Miquel (J.), géomètre, à Mazamet.

* *Rivières* (le baron Edmond de), au château de Rivières, par Gaillac.

Rossignol (Élie-Antoine), à Montans, par Gaillac.

Toulouse-Lautrec (le comte Bertrand de), au château de Saint-Sauveur, par Lavaur.

VIVIÈS (Timoléon de), au château de Viviès, par Castres.

Tarn-et-Garonne.

Inspecteur : M. le chanoine F. POTTIER.

DU FAUR (Prosper), à Larrazet.
MONTBRISON (Georges de), au château de Saint-Roch, par Auvillars.
OLIVIER (Germain), achitecte, à Montauban.
* POTTIER (le chanoine Fernand), 59, faubourg du Moustier, à Montauban.

Var.

Inspecteur :

* AUBENAS, ancien magistrat, ancien maire de Fréjus.
BOYER, architecte, à Hyères.
DECUERS (Séverin), maire, à Fréjus.
GIBELIN (l'abbé Édouard), curé du Muy.
OLLIVIER (l'abbé), à Porquerolles.
VERLAQUE (l'abbé), à Fréjus.

Vaucluse.

Inspecteur : M. DUHAMEL.

BARRÈS, ancien bibliothécaire de la ville de Carpentras.
BIRET (Noël), à Avignon.
DELOYE (Auguste), ancien conservateur de la Bibliothèque et du musée Calvet, à Avignon.
DUHAMEL (Léopold), archiviste du département, à Avignon.
EYSSERIC (Joseph), à Carpentras.
FAUCHER (Paul de), à Bollène.
FÉRAUD (Hippolyte), percepteur des finances en retraite, à Orange.
GUYON (Louis de), à Vaison.
Musée Calvet (le président de l'administration du), à Avignon.
REQUIN (l'abbé), vicaire de Saint-Symphorien, à Avignon.
* ROUX (A.), notaire, à Cavaillon.
SAGNIER (Alphonse), à Avignon.

Vendée.

Inspecteur : M.

GUÉRIN (l'abbé), curé-doyen, à Saint-Fulgent.
STAUB (l'abbé), à Fontenay-le-Comte.
VALLETTE (René), directeur de la *Revue du Bas-Poitou*, à Fontenay-le-Comte.

Vienne.

Inspecteur : M. Alfred RICHARD, inspecteur divisionnaire.

* BARBIER DE MONTAULT (Mgr), 37, rue Saint-Denis, à Poitiers.
BRANTHÔME (Stéphane), au château de Jaulnay, par Clan.
DU FONTENIOUX (Alfred), avocat, à Poitiers.
FROMENT (le R. P. Dom), moine bénédictin, à Ligugé.

La Bouralière (A. de), 14, rue de la Baume, à Poitiers.

* La Croix (le R. P. Camille de), rue Saint-Maixent, à Poitiers.

* Ledain (B.), rue de la Baume, à Poitiers.

Richard (Alfred), archiviste du département, à Poitiers.

Touchois de Belhoir (Aug.), au château de la Plaine, par Lencloître.

Vienne (Haute-).

Inspecteur : M. René Fage.

* *Arbellot* (l'abbé), chanoine, 9, boulevard de la Corderie, à Limoges.

Fage (René), avocat, 25, boulevard Gambetta, à Limoges.

* Société archéologique du Limousin (la), à Limoges.

Tandeau de Marsac (l'abbé), chanoine, place Fournier, 2, à Limoges.

* Tixier (Jules), architecte, 34, boulevard Gambetta, à Limoges.

Vosges.

Inspecteur : M.

* Farnier (Ferdinand), à Robécourt, par Vrécourt.

Yonne.

Inspecteur : M. G. Julliot.

Julliot (G.), 6, rue Drappès, à Sens.

Petit (Ernest), conseiller général, à Vausse, par Noyers-sur-Serain.

ALGÉRIE.

Département d'Alger.

Trémeaux, à Tipaza.

Département de Constantine.

Delapart (l'abbé), curé de Tébessa.

Saqui (Marcel), publiciste, à Constantine.

ALSACE-LORRAINE.

Riehl (l'abbé), curé de Sleige, près Villé.

MEMBRES ÉTRANGERS

ALLEMAGNE.

BOXBERG (Mlle de), au château de Zschorna, près Radeburg, par Dresde.

* HETTNER, directeur du musée d'antiquités, à Trèves.

LINDENSCHMITT, directeur du musée central d'antiquités, à Mayence.

LOERSCH (le docteur Hugo), professeur à l'Université, à Bonn.

NOUE (le vicomte Arsène de), docteur en droit, à Malmédy.

ANGLETERRE.

DILLON (le Très Hon. vicomte), président de l'Institut royal archéologique de Grande-Bretagne et d'Irlande, à Ditchley, Charlbury.

FRANKS (Sir Auguste-W.), directeur de la Société royale des Antiquaires, à Londres.

FREEMANTLE (le chanoine), D. D., à Cantorbéry.

FRESHFIELD (le Dr Edwin), président de la Société archéologique de Londres et de Middlesex, à Londres.

GODFRAY (H.-N.), trésorier des impôts de l'île, à Jersey.

GODFRAY (Mme H.-N.), même adresse.

GOSSELIN (Hellier), membre de l'Institut royal archéologique de la Grande-Bretagne, à Bengeo Hall, Bengeo.

GREEN (Emanuel), F. S. A., Albergate, à Londres.

JONES (Herbert), de l'Institut royal archéologique de la Grande-Bretagne, 15, Montpelier Row, Blackheath, à Londres.

LANGHORNE (le Rév. W. H.), Recteur, Over Worton, près Oxford.

LE CORNU (le colonel), président de la Société jersiaise, au manoir de La Hague, à Jersey.

LE GROS (Gervaise), vicomte de Jersey, vice-président de la Société jersiaise, à Saint-Hélier.

Stephenson (Mill), secrétaire de l'Institut royal archéologique de Grande-Bretagne et d'Irlande, à Londres.

Weale (James), Kensington Museum, à Londres.

* Wilson (le major-général Sylvester F.), de l'armée royale britannique, à Beaumont (Jersey).

Wilson (Mme S. F.), même adresse.

BELGIQUE.

S. M. LE ROI DES BELGES.

Béquet (Alfred), conservateur du Musée archéologique, à Namur.

Béhault de Dornon (Armand de), attaché au Ministère des affaires étrangères, 56, rue de Turquie, à Bruxelles.

Béthune (Mgr), archidiacre de la cathédrale, à Bruges.

Béthune d'Iddewalle (le baron), président de la Gilde de Saint-Thomas et Saint-Luc, à Marcke, par Courtrai.

Béthune de Villers (le baron J.-B.), conseiller provincial, à Oost-Rosebeke, par Gand.

* Blomme (Arthur), président du tribunal civil, à Termonde.

Bruyenne (Justin), architecte, à Tournai.

Cloquet (L.), ingénieur-architecte, à Tournai.

Delvigne (A.), curé de Saint-Josse-ten-Noode, à Bruxelles.

Devillers (Léopd), président du Cercle archéologique, à Mons.

Dognée (Eugène), à Liège.

Donnet (Fernand), bibliothécaire de l'Académie d'Archéologie de Belgique, 22, Longue-Rue Lozane, à Anvers.

Francart (A.), avocat, à Mons.

Geelhand de Merten (le baron), 21, rue du ci-devant Pont-Neuf, à Bruxelles.

Genard (P.), conservateur des archives, à Anvers.

Goblet d'Alviella (le comte), sénateur, membre de l'Académie royale, à Bruxelles.

Hagemans, ancien membre de la Chambre des Représentants, à Bruxelles.

Hambye (Adolphe), notaire, à Mons.

Haulleville (P. de), directeur du Musée royal d'antiquités, 97, rue Belliard, à Bruxelles.

Henrard (le lieutenant-général Paul), 56, rue Marie-de-Bourgogne, à Bruxelles.

Huguet (le chanoine), à Tournai.

Hymans (Henri), membre de l'Académie royale de Belgique, conservateur des estampes à la Bibliothèque royale, à Bruxelles.

Jonghe (le vicomte B. de), président de la Société royale de Numismatique, 60, rue du Trône, à Bruxelles.

La Roche de Marchienne (Émile de), à Harvengt, près Mons.

Le Roy, professeur à l'Université de Liège.

Loë (le baron Alfred de), 64, boulevard de Waterloo, à Bruxelles.

Mons (le Cercle archéologique de la ville de).

Nédonchel (le comte de), président de la Société historique de Tournai.

Nève (Eugène), architecte, 107, chaussée de Ninove (Anderlecht), à Bruxelles.

Nimal (Henri de), secrétaire-adjoint de la Société archéologique de Charleroi.

Reusens (le chanoine), docteur en théologie, bibliothécaire de l'Université de Louvain.

Ronse (Ed.), archiviste, à Furnes.

Saintenoy (Paul), architecte, secrétaire général de la Société d'Archéologie de Bruxelles, 63, rue des Palais, à Bruxelles.

Schuermans, de l'Académie d'Archéologie de Belgique, premier président de la cour royale de Liège.

Soil (Eugène), juge au tribunal civil, à Tournai.

Tahon (Victor), ingénieur, secrétaire-général de la Société archéologique de Charleroi.

Van der Haeghe (le Dr), bibliothécaire de l'Université, à Gand.

Van der Straten-Ponthoz (le comte François), 23, rue de la Loi, à Bruxelles.

Vinck de Winnezeele (le baron A. de), secrétaire général de l'Académie d'Archéologie de Belgique, 137, avenue des Arts, à Anvers.

Vos (l'abbé), archiviste de l'évêché, à Tournai.

Wagener, administrateur de l'Université, à Gand.

Wauwermans (le lieutenant-général), président de la Société roy. de géographie, à Anvers.

Witte (Alph. de), ingénieur, 49, rue du Trône, à Bruxelles.

DANEMARK.

Lichtlé (l'abbé), à Odensée (Fionie).

ÉGYPTE.

Landberg-Hallberger (le comte Carlo de), agent et consul général de Suède, au Caire.

ESPAGNE.

Ansolbaga (Don Florencio de), corr. de l'Acad. R. de San-Fernando, architecte provincial, à Pampelune.

Coello y Quesada (S. E. Don Francisco), colonel du génie en retraite, membre de l'Acad. R. de l'Histoire, 23, Serrano, à Madrid.

Duro (S. Exc. Don Cesareo Fernandez), capitaine de vaisseau, membre de l'Acad. R. de l'Histoire, 13 triplicado, calle del Sauco, à Madrid.

Echandia (S. Exc. Don Rafael Gaztelu, marquis de), sénateur, corr. de l'Acad. R. de l'Histoire, à Pampelune.

Girbal (Don Henri-Claude), inspecteur des antiquités, à Girone.

Iturralde y Suit (Don Juan), corr. de l'Acad. R. de l'Histoire, à Pampelune.

Morales de Los Rios (Don Adolfo), architecte, corr. de l'Acad. R. de l'Histoire, à Saint-Sébastien.

Olano (S. E. Don José de), ancien sénateur, président des Jeux floraux basques, à Saint-Sébastien.

Oloriz (Don Hermilio de), archiviste de la Navarre, corr. de l'Acad. R. de l'Histoire, à Pampelune.

O'Reilly (S. E. Don Antonio Bernal de), consul général en retraite, corr. de l'Acad. R. de l'Histoire, à Saint-Sébastien.

Saavedra (S. E. Don Eduardo), membre de l'Académie royale espagnole et de l'Académie des sciences, 22, calle de Valverde, à Madrid.

Soraluce (Don Pedro de), corr. de l'Acad. R. de l'Histoire, à Saint-Sébastien.

Togores (Don Antonio Roca de), à Madrid.

Uriarte (Don Carlos), directeur de l'Institut, corr. de l'Acad. R. de l'Histoire, à Saint-Sébastien.

ÉTATS-UNIS.

Frothingham Junior (le Dr), secrétaire de l'Institut archéologique, à Princetone.

* Ludlow (Thomas W.), Cottage Lawn, Yonkers, à New-York.

* Potter (Armand de), 1122, Broadway, à New-York.

Wagner, président de l'Institut libre des sciences, à Philadelphie.

INDES.

Rivett-Carnac (S. H.), à Calcutta.

ITALIE.

Brivio (le marquis Giacomo), à Milan.

Cascavilla (l'abbé), secrétaire de l'Académie catholique de Palerme.

Cesa-Bianchi (Paolo), architecte de la cathédrale de Milan.

Fiorelli, sénateur, directeur général des fouilles, membre de l'Institut de France, à Rome.

Garovaglio (le chev. A.), inspecteur des fouilles de l'arrondissement de Como, 18, via Pesce, à Milan.

Grossi (le prof. Vincenzo), attaché au Musée égyptien, à Turin.

Giustiniani Bandini (S. E. le

prince Don Sigismond), palais Altieri, à Rome.

INGANNI (D. Rafaele), chapelain de Zivido, près Melegnano.

MENABREA (S. E. le comte), ancien ambassadeur, à Turin.

MINERVINI (Giulio), bibliothécaire de l'Université, à Naples.

PECCI (le comte Camille), à Rome.

PIGORINI (le comm.), directeur du musée préhistorique et ethnographique, à Rome.

PRELINI (l'abbé César), à Pavie.

* ROSSI (le commandeur J.-B. de), à Rome.

SALINAS, correspondant de l'Institut de France, professeur d'archéologie, directeur du musée national de Palerme.

VARISCO (l'abbé Achille), à Monza.

ZORZI (le comte Alvise Piero), directeur du Musée royal archéologique, à Cividale.

MONACO.

S. A. S. LE PRINCE DE MONACO.

S. A. S. LA PRINCESSE DE MONACO.

SAIGE (Gust.), conseiller d'État, conservateur des archives du Palais, à Monaco.

PAYS-BAS.

HEZENMANS (J.-G.-A.), à Bois-le-Duc.

HEZENMANS (L.-C.), architecte de la cathédrale, à Bois-le-Duc.

LEEMANS (le Dr), correspondant de l'Institut de France, ancien directeur du Musée d'antiquités, à Leyde.

PLEYTE (le Dr), directeur du Musée d'antiquités, à Leyde.

* STUERS (le chev. Victor de), directeur des Beaux-Arts, au ministère de l'intérieur, à La Haye.

TEN BRINK (Jan), professeur à l'Université de Leyde.

PERSE.

NAZARE-AGHA (le génl), envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire de Perse, à Paris.

PORTUGAL.

* DA SILVA (le chev. J.-P.-N.), architecte du roi, président de la Société royale des architectes civils, membre de l'Institut de France, à Lisbonne.

DA VEIGA (Estacio), à Tavira.

DELGADO (Nery), membre de l'Académie royale des sciences, à Lisbonne.

ROUMANIE.

TOCILESCO (le prof. Gr.), sénateur, membre de l'Académie roumaine, à Bukarest.

RUSSIE.

OUVAROFF (la comtesse), présldent de la Société impériale archéologique, à Moscou

SUISSE.

BERNOUILLI (le docteur Chr.),

administrateur de la Bibliothèque de l'Université, à Bâle.

BERNOUILLI (le docteur J.-J.), administrateur des collections archéologiques et ethnographiques de l'Université, à Bâle.

BORN (le prof. Stéphen), président du Comité du musée de peinture, à Bâle.

BURCKHARDT-FINZLER (le docteur Alfred), conservateur du Musée archéologique, à Bâle.

CARTERON (Pierre), consul de France, à Bâle.

DAGUET (le prof.), président de l'Association *Pro Aventico*, à Neuchâtel.

FELLEMBERG-BONSTETTEN (le docteur E. de), directeur du Musée d'antiquités et d'ethnographie, à Berne.

GODET (le prof. Alfred), conservateur du Musée archéologique, à Neuchâtel.

GODET (Philippe), professeur à l'Université, à Neuchâtel.

GOSSE (le docteur), prof. à l'Université, à Genève.

GRIOLLET DE GEER (Ernest), à Genève.

GROSS (le docteur), à Neuveville.

SOLDAN (le prof.), recteur de Université, à Bâle.

NECROLOGIE

1er janvier 1892. — 31 octobre 1893

Auber (l'abbé), *inspecteur divisionnaire*, à Poitiers.
Bagnéris (le docteur), à Samatan (Gers).
Bailliencourt dit Courcol (Rodolphe de), à Saint-Omer.
Boucher de Molandon, à Orléans.
Bricqueville (le marquis de), à Guernon (Calvados).
Chauvenet (E. de), à Saint-Quentin.
Cottigny (Jean), à Douai.
Danjou de La Garenne, à Fougères.
Darcel (Alfred), *inspecteur de la Seine*, à Paris.
Dreux-Brézé (S. G. Mgr de), évêque de Moulins
Duval (Jérôme), à Lillebonne.
Gaugain (Louis), *trésorier de la Société*, à Caen.
Joly de Morey (Henri), à Morey (Meurthe-et-Moselle).
Le Clerc de La Prairie (Jules), à Soissons.
Lenoir (l'abbé Félix), à Bélabre (Indre).
Lobin (Léopold), à Tours.
Maireau, à Reims.
Marchand, à Ozouer-sur-Trézée (Loiret).
Maricourt (le comte R. de), à Senlis.
Marturé (le docteur), à Toulouse.
Masson, à Amiens.
Mauduit, à Neufchâtel.
Meyer, à Marseille.
Mistral-Bernard, à Marseille.
Mury (l'abbé (Pantaléon), à Strasbourg.
Penon, à Marseille.
Péponnet (l'abbé), à La Rochelle.
Philippe, à Elbeuf.

Pontgibaud (le comte César de), à Fontenay (Manche).
Rauch (le docteur), à Oberbroon (Alsace).
Ricard (Adolphe), *inspecteur divisionnaire*, à Montpellier.
Saint-Georges (le comte de), à La Brèche (Indre-et-Loire).
Sauvage (le chanoine Eugène), à Rouen.
Taillebois (Émile), *inspecteur des Landes*, à Dax.

Bertolotti (le chevalier A.), à Mantoue.
Descemet (le commandeur), à Rome.
Dognée de Villers, à Liège.
Habets (l'abbé), à Maestricht.
Leemans (le docteur Conrad), correspondant de l'Institut, à Leyde.

COMPTE DES RECETTES & DÉPENSES

DU 1er JUILLET 1890 AU 24 NOVEMBRE 1892

RENDU PAR LE TRÉSORIER DE LA SOCIÉTÉ

Arrêté par le Comité permanent, dans la séance du 9 décembre 1892.

RECETTES.

Arrérages des rentes sur l'État	**7.381 fr.**	**»**
Cotisations retranchées du compte de 1889-1890 pour être reportées au compte de l'exercice suivant.	**720**	**»**
Cotisations perçues du 1er juillet 1890 au 24 novembre 1892, y compris celles qui ont été amorties.	**6.820**	**»**
Boni du Congrès de Brive	**324**	**50**
Vente de livres.	**30**	**»**
Excédant du compte de 1889-1890	**1.056**	**»**
Total.	**16.332 fr.**	**50**

DÉPENSES.

Frais de recouvrement des cotisations, par la poste ou par les membres correspondants. . . .	**258 fr.**	**43**
Frais de correspondance, ports de lettres, affranchissements de circulaires et chargements divers. .	**262**	**05**
Impression des volumes des Congrès	**8.363**	**50**
Impressions diverses.	**467**	**»**
Loyer d'un appartement pour le dépôt des livres de la Société	**200**	**»**
Subvention du *Bulletin Monumental* (deux années)	**1.000**	**»**
Excursions archéologiques (deux années) . . .	**3.000**	**»**
A reporter. . .	**13.550 fr.**	**98**

Report. . .	13.550 fr. 98
Subventions et souscriptions diverses.	720 50
Traitement du concierge et chauffage (deux années)	130 »
Médailles et jetons	741 80
Frais généraux d'administration (1890, 1891 et 1892).	3.010 »
Total.	18.153 fr. 28

BALANCE.

Dépenses	18.153 fr. 28
Recettes	16.332 50
Différence avancée par le Trésorier	1.820 fr. 78

Le Trésorier,

L. Gaugain.

COMPTE DES RECETTES & DÉPENSES

DU 4 NOVEMBRE AU 31 DÉCEMBRE 1892

RENDU PAR LE TRÉSORIER DE LA SOCIÉTÉ

Arrêté par le Comité permanent, dans la séance du 27 janvier 1893 (1).

RECETTES.

Encaisse (versé par M. Gaugain).	375 fr.	»
Cotisations recouvrées sur l'année 1890. . . .	130	»
Id. id. 1891. . . .	4.290	»
Id. id. 1892. . . .	830	»
Acompte versé par M. de Laurière sur les médailles décernées en son nom	100	»
Boni du Congrès d'Orléans	377	70
Vente de livres.	3	»
Total.	6.105 fr.	70

DÉPENSES.

Remboursement d'avances à M. Gaugain . . .	1.820 fr.	20
Frais de recouvrement des cotisations sur la poste ; frais de quittances impayées ; achat de timbres-quittance	232	50
Frais de correspondance	67	25
Frais de bureau du Secrétaire du Comité. . . .	25	»
Confection de timbres et achat de registres. . .	15	»
A reporter. . .	2.159 fr.	95

(1) Dans la séance du 9 décembre 1893, le Comité permanent a décidé qu'à l'avenir l'exercice financier commencerait au 1ᵉʳ janvier et serait clos le 31 décembre de chaque année.

Report. . .	2.159 fr.	95
Impressions diverses.	268	50
Impressions pour le Congrès d'Orléans	213	»
Distribution du Congrès de Brive par divers libraires	10	»
A valoir sur l'impression du Congrès de Brive. .	2.160	05
A valoir sur le compte de M. Bescher, pour médailles et jetons	545	»
Loyer d'un appartement pour le dépôt des livres de la Société.	200	»
Traitement du concierge et chauffage.	65	»
Remboursement d'avances pour le déménagement du dépôt de livres	125	»
Gratifications diverses	35	»
Total.	5.781 fr.	50

BALANCE.

Recettes	6.105 fr.	70
Dépenses	5.781	50
Excédant.	324 fr.	20

Le Trésorier,

Émile Travers.

Avis important

Sur la demande de plusieurs membres de la Société, la question de l'amortissement des cotisations a été mise à l'ordre du jour et résolue affirmativement dans les séances administratives du 24 août 1876 et du 30 décembre 1890. Après avis de M. le Trésorier, cet amortissement a été ensuite fixé à CENT CINQUANTE FRANCS. En conséquence, tous les membres qui voudront se libérer définitivement envers la Société pourront verser la somme indiquée entre les mains de M. Émile Travers, 18, rue des Chanoines, à Caen.

L'amortissement de la cotisation ne dispense pas les membres de la Société abonnés au *Bulletin Monumental* du paiement de l'abonnement annuel de *quinze francs*, spécial à ce recueil.

LA

SOCIÉTÉ FRANÇAISE D'ARCHÉOLOGIE

à

M. Léon PALUSTRE

Le 8 avril dernier, à la réunion générale des Sociétés savantes, dans le grand amphithéâtre de la Sorbonne, M. le Ministre de l'Instruction publique, des Beaux-Arts et des Cultes, remettait à M. Léon Palustre, directeur honoraire de la Société française d'Archéologie, les insignes de chevalier de la Légion d'honneur et rappelait dans son discours qu'en accueillant la proposition qui lui avait été faite par le Comité des travaux historiques, le Gouvernement avait rendu « un hommage impartial et mérité aux services éminents de M. Léon Palustre. »

« Tous les membres de la Société, écrivions-nous à cette occasion dans le *Bulletin Monumental*, seront heureux de s'associer à nous pour féliciter notre Directeur honoraire d'une nomination espérée depuis longtemps et qui vient récompenser les travaux archéologiques de M. Palustre et la grande impulsion

qu'il a donnée pendant dix ans à notre compagnie, dont il ne cesse de suivre avec intérêt les travaux, ainsi que l'atteste sa présence à de fréquentes reprises à nos Congrès. »

Le bureau de la Société jugea de plus que c'était là une occasion exceptionnelle de témoigner à M. Palustre sa reconnaissance, en ouvrant une souscription destinée à lui offrir un souvenir.

Près de trois cents de nos confrères, en France comme à l'Etranger, ont répondu à l'appel du bureau, et, au banquet du 60e Congrès archéologique, à Abbeville, le 2 juillet 1893, M. le comte de Marsy, directeur, annonçait dans un toast à M. Palustre, que le Comité avait fait choix de la réduction à demi-grandeur du groupe des *Trois Grâces*, de Germain Pilon, et qu'il était chargé de le lui offrir en souvenir de la distinction qu'il venait de recevoir du Gouvernement (1).

Les applaudissements de l'assemblée accueillirent les paroles de M. de Marsy, ainsi que les remerciements que M. Palustre adressa à ses confrères en leur exprimant toute sa reconnaissance pour la manifestation affectueuse dont il était l'objet.

MM. le général S.-F. Wilson et Adolphe Francart ont joint leurs félicitations à celles de M. de Marsy et

(1) Le groupe des *Trois Grâces*, sorti des ateliers de la maison Barbedienne, porte sur le socle une plaquette portant l'inscription suivante :

A LÉON PALVSTRE

DIRECTEVR HONORAIRE DE LA SOCIÉTÉ FRANÇAISE D'ARCHÉOLOGIE

CHEVALIER DE LA LÉGION D'HONNEUR

SES CONFRÈRES

1893

exprimé, au nom des membres étrangers, le plaisir qu'ils avaient eu à se joindre à leurs confrères.

Nous publions ci-après la liste des souscripteurs, auxquels le bureau tient à adresser l'expression de sa gratitude pour l'accueil sympathique qu'ils ont fait à son appel.

L'abbé ABGRALL, à Quimper (Finistère). — L'abbé ALBIN, au Mans (Sarthe). — Lionel D'ALBIOUSSE, à Uzès (Gard). — Le marquis D'ALVIMARE, à Dreux (Eure-et-Loir). — L'abbé ARBELLOT, à Limoges (Haute-Vienne). — Ernest AUBE, à Aix (Bouches-du-Rhône). — G. D'AULT-DUMESNIL, à Abbeville (Somme). — Amédée D'AVAIZE, au château des Parras (Loire). — Le baron A. D'AVOUT, à Dijon (Côte-d'Or).

G. DE BAILLIENCOURT, à Mortain (Manche). — Henri BARBE, à Conlie (Sarthe). — Le docteur BARETY, à Nice (Alpes-Maritimes). — Anatole DE BARTHÉLEMY, à Paris. — Le prince E. DE BAUFFREMONT-COURTENAY, duc D'ATRISCO, au château de Brienne (Aube). — Le baron DE BAYE, au château de Baye (Marne). — Eugène DE BEAUREPAIRE, à Caen (Calvados). — BELLOU, à Formerie (Oise). — BÉQUET, à Roulot (Eure). — Joseph BERTHELÉ, à Montpellier (Hérault). — Le docteur BERTIN, à Dijon (Côte-d'Or). — Ernest BIZOT, à Vienne (Isère). — Louis BLANCARD, à Marseille (Bouches-du-Rhône). — J.-Adrien BLANCHET, à Paris. — Paul BLANCHET, à Rives (Isère). — BLANDIN, à Vienne (Isère). — Arthur BLOMME, à Termonde (Belgique). — H. DE BOISGUÉRET DE LA VALLIÈRE, à Blois (Loir-et-Cher). — BOIVIN-CHAMPEAUX, à Bernay (Eure). — Le baron X. DE BONNAULT D'HOUËT, à Compiègne (Oise). — Ernest BOSC, à Nice (Alpes-Maritimes). — Charles BOSTEAUX, à Cernay-les-Reims (Marne). — BOUCHER DE MOLANDON, à Orléans (Loiret). — L'abbé BOUILLET, à Paris. — BOUZINAC DE LA BASTIDE, à Dax (Landes). — M[lle] Ida DE BOXBERG, au château

de Zschorna (Saxe). — A. BOYSSON D'ÉCOLE, à Besançon (Doubs). - Le baron A. DE BRÉCOURT, à Caen (Calvados). — Paul BRIAND, à Tours (Indre-et-Loire). — Le marquis DE BRICQUEVILLE, à Guéron (Calvados). — Albert DE BRIVE, au Puy (Haute-Loire). - L'abbé BRUNET, à Houlbec-Cocherel (Eure). — BULLIOT, à Autun (Saône-et-Loire).

Georges CAMIADE, à Dax (Landes). — Louis CAMPI, à Ajaccio (Corse). - Alfred CAMPION, à Caen (Calvados). — CANIVET, au château de Chambois (Orne). — X. DE CARDAILLAC, à Tarbes (Hautes-Pyrénées). — Émile CARON, à Paris. — L'abbé CASCAVILLA, à Palerme (Italie). — Le comte A. DE CAULAINCOURT, à Lille (Nord). — Félix CHAILLOU, à Nantes (Loire-Inférieure). — CHAMPAGNE, à Dreux (Eure-et-Loir). - Paul CHARDIN, à Paris. — Le comte DE CHARENCEY, à Saint-Maurice-les-Charencey (Orne). — Paul CHARPENTIER, à Orléans (Loiret). — CHASSAIN DE LA PLASSE, à Roanne (Loire). — Raymond CHEVALLIER, à Moyvillers (Oise). — L. CLOQUET, à Tournai (Belgique). — L'abbé COLLET, à Verneuil (Seine-et-Marne). — Louis COURAJOD, à Paris. — Le docteur COUTAN, à Rouen (Seine-Inférieure).

L'abbé DANICOURT, à Naours (Somme). — Léon DASSY, à Paris. — Joseph DÉCHELETTE, à Roanne (Loire). — J. DECROOS, à Saint-Omer (Pas-de-Calais).—Séverin DECUERS, à Fréjus (Var). - Mgr DEHAISNES, à Lille (Nord). — Henri DELESQUES, à Caen (Calvados). — Étienne DEPEYRE, à Cahors (Lot). — François DES FRANCS, à Orléans (Loiret). — Le marquis DES MÉLOIZES, à Bourges (Cher). — Aimé DESMOTTES, à Paris. — La Société de la DIANA, à Montbrison (Loire). — Le comte Ad. DE DION, à Montfort-l'Amaury (Seine-et-Oise). — Fernand DONNET, à Anvers (Belgique). — Édouard DUBLOC, à Compiègne (Oise). — L'abbé DUBOIS, à Verneuil (Eure). — Paul DU CHATELLIER, à Kernuz (Finistère). — Prosper DU FAUR, à Larrazet (Tarn-et-Garonne). — Fernand DU GROSRIEZ, à Abbeville

(Somme). — L. DUHAMEL-MARETTE, à Évreux (Eure). — J. DU LAC, à Compiègne (Oise). — Léon DUMUYS, à Orléans (Loiret). — Georges DURAND, à Amiens (Somme). — Vincent DURAND, à Allieu (Loire).

S. Exc. le marquis DE ECHANDIA, à Pampelune (Espagne). — L'abbé ÉDOUARD, à Rouen (Seine-Inférieure). — Le capitaine ESPÉRANDIEU, à Bastia (Corse).

Le comte de FAILLY, à Compiègne (Oise). — F. FARNIER, à Robécourt (Vosges). — L'abbé FAURIE, à Saint-Paul (Corrèze). — Alexandre FAVIER, à Douai (Nord). — Le marquis DE FAYOLLE, au château de Fayolle (Dordogne).— Hipp. FÉRAUD, à Orange. — Gabriel FLEURY, à Mamers. — Ad. DE FLORIVAL, à Péronne (Somme). — A. DE FORMIGNY DE LA LONDE, à Caen (Calvados). — Édouard FOURDRIGNIER, à Sèvres (Seine-et-Oise). — A. FRANCART, à Mons (Belgique).

Le chevalier A. GAROVAGLIO, à Milan (Italie). — Louis GAUGAIN, à Caen (Calvados). — Jules GAUTHIER, à Besançon (Doubs). — Marc GAUTIER-DESCOTTES, à Arles (Bouches-du-Rhône). — Paul GAYRAUD, à Paris. — Le baron GEELHAND DE MERTEN, à Bruxelles (Belgique). — Léon GERMAIN, à Nancy. — Le baron GÉRARD, au château de Barbeville (Calvados). — Henri-N. GODFRAY, à Saint-Sauveur (Ile de Jersey). — GRAVE, à Mantes (Seine-et-Oise). — L'abbé GUÉRIN, à Saint-Fulgent (Vendée). — GUGLIELMI, à Corte (Corse). — L. GUIGNARD DE BUTTEVILLE, à Chouzy (Loir-et-Cher). — L'abbé GUILLE, à Lisieux (Calvados). — Louis GUILLOUARD, à Caen (Calvados).

Le baron HALNA DU FRÉTAY, à Vieux-Chastel (Finistère). — Adolphe HAMBYE, à Mons (Belgique).— L'abbé HANNION, à Bar-le-Duc (Meuse). — HARDION, à Tours (Indre-et Loire). — L'abbé HAUTREUX, à Saint-Crespin (Maine-et-Loire). —

Joseph d'Héliand, à Laval (Mayenne). — Charles Hettier, à Caen (Calvados). — J.-G.-A. Hezenmans, à Bois-le-Duc (Pays-Bas). — L.-C. Hezenmans, à Bois-le-Duc (Pays-Bas). — Le baron Hulot de Collart de Sainte-Marthe, à Nantes (Loire-Inférieure).

Francis Jacquier, à Caen (Calvados). – Henri Jadart, à Reims (Marne). — Auguste Janvier, à Amiens (Somme). — Join-Lambert, à Paris. — G. Julliot, à Sens (Yonne).

E. Klipsch-Laffitte, à Paris.

L'abbé É. de La Balle, à La Croix-Saint-Leufroy (Eure). — A. de La Bouralière, à Poitiers (Vienne). — Lacoste, à Paris. — Paul Lafollye, à Paris. — Le baron Amaury de La Grange, à Tournai (Belgique). — Le comte Alphonse de La Guère, à Bourges (Cher). — Le comte Charles Lair, au château de Blou (Maine-et-Loire). — Jules Lair, à Paris. — Lambert, à Bernay (Eure). — Le comte G. de Lambertye, à Compiègne (Oise). — C.-Émile Lambin, à Montrouge (Seine). — Octave Lanfranc de Panthou, à Caen (Calvados). — Langlois, à Rennes (Ille-et-Vilaine). — Ludovic Langlois, à Caen (Calvados). — Paul La Perche, à Compiègne (Oise). — Émile de La Roche de Marchiennes, à Harvengt (Belgique). — Le vicomte H. de La Rochebrochard, au château de Boissoudan (Deux-Sèvres). — L. de La Sicotière, à Alençon (Orne). — Le comte de La Sizeranne, au château de Beausemblant (Drôme). - Le comte R. de Lasteyrie, à Paris. — Jules de Laurière, à Paris. — Philippe Lauzun, à Agen (Lot-et-Garonne). — Adrien Lavergne, à Castillon-Debats (Gers). — Gaston Le Breton, à Rouen (Seine-Inférieure). — L'abbé Lécaudé, aux Hogues (Eure). — Le colonel Ph. Le Cornu, au manoir de La Hague (Ile de Jersey). — Gaston Le Courtois du Manoir, à Caen (Calvados). — Bélisaire Ledain, à Poitiers (Vienne). — A. Le Féron de Longcamp, à Caen (Calvados).

— A. LEGENDRE, à Nantes (Loire-Inférieure). — Louis LÉGER, à Paris. — André LE GLAY, à Douai (Nord). — E. LE GRIX, à Tours (Indre-et-Loire). — Gervaise LE GROS, à Saint-Hélier (Ile de Jersey). — Charles LEMAN, à Compiègne (Oise). — Mlle Alice LE MOINE, à Saint-Servan (Ille-et-Vilaine). — LÈQUES, à Rambouillet (Seine-et-Oise). — Le chanoine LENOIR, à Châtillon-sur-Indre (Indre). — LESOURD (Paul), à Tours (Indre-et-Loire). — Le marquis DE L'ESTOURBEILLON DE LA GARNACHE, à Vannes (Morbihan). — A. LEVÉ, à Lille (Nord). — Le duc de LÉVIS-MIREPOIX, à Paris.—E. LIEBBE, à Thugny (Ardennes). — LIÉNARD, à Verdun (Meuse).—Le docteur Hugo LŒRSCH, à Bonn (Allemagne). — Paul DE LONGUEMARE, à Caen (Calvados). — Le docteur LONGY, à Eygurande (Corrèze). — Le commandant LOOS, à Ajaccio (Corse). — L'abbé LORAUX, à Grand-Verneuil (Meuse). — G. LOUSTAU, à Crépy-en-Valois (Oise). — Charles LUCAS, à Paris.

Henri MACQUERON, à Abbeville (Somme). — Pol MAHUET, au Home (Calvados). — L'abbé MAINTIEN, à Sept-Vents (Calvados). — Edgar MAREUSE, au château du Dorat (Gironde). — François DE MARIN DE CARRANRAIS, à Marseille (Bouches-du-Rhône). — Léon MARQUIS, à Étampes (Seine-et-Oise). — L'abbé MARSAUX, à Chambly (Oise). — Le comte DE MARSY, à Compiègne (Oise). — Léon MARTRES, à Castandet (Landes). — Le vicomte DE MEAUX, au château d'Écotay (Loire). — Charles MÉRESSE, à Compiègne (Oise). — André MICHEL, à Paris. — Le marquis DE MONCLAR, au château d'Allemagne (Basses-Alpes). — Léon MOREL, à Reims (Marne). — DE MORISSURE, à Nogent le Rotrou (Eure-et-Loir). — Charles DE MORRY, à Tours (Indre-et-Loire). — MOUTON-DUVERNET, à Paris. — Le commandant MOWAT, à Paris. — E. MÜNTZ, à Paris. — Le docteur MOUGINS DE ROQUEFORT, à Antibes (Alpes-Maritimes).

Alphonse NUGUES, à Romans (Drôme).

Oberkampf de Dabrun, à Alais (Gard). — Le comte d'Osseville, à Caen (Calvados). — Mme la comtesse Ouvaroff, à Moscou (Russie).

Pagart d'Hermansart, à Saint-Omer (Pas-de-Calais). — Médéric de Pallières, à Rouen (Seine-Inférieure). — Charles Perrion, à Nantes (Loire-Inférieure). — Émile Picot, à Pau (Basses-Pyrénées). — Charles Piet-Lataudrie, à Paris. — Piette, à Rumigny (Ardennes). — Le baron Pinoteau, à Paris. — Le baron Maurice Pinoteau, à Paris. — Adrien Planté, à Orthez (Basses-Pyrénées). — Le comte de Poncins, au château du Palais (Loire). — Le comte de Pontgibaud, au château de Pontgibaud (Puy-de-Dôme). — L'abbé Porée, à Bournainville (Eure). — E. du Port-Roux, à Romans (Drôme). — Armand de Potter, à New-York (États-Unis d'Amérique). — Le chanoine F. Pottier, à Montauban (Tarn-et-Garonne). — Mme de Poul, à Compiègne (Oise). — Le chanoine Poulbrière, à Servières (Corrèze). — Poullain, à Orléans (Loiret). — L'abbé de Préville, à Vendôme (Loir-et-Cher). — Joseph Primois, à Caen (Calvados).

A. Quantin, à Paris. — L. Quarré-Reybourbon, à Lille (Nord). — Mme la vicomtesse de Quatrebarbes, au château de La Roche-de-Vaas (Sarthe).

Pierre de Rencogne, à Angoulême (Charente). — Louis Régnier, à Évreux (Eure). — Alfred Richard, à Poitiers (Vienne). — J.-M. Richard, à Laval (Mayenne). — Le baron de Rivières, au château de Rivières (Tarn). — L'abbé de Roquetaillade, à Paris. — Anatole de Roumejoux, au château de Rossignol (Dordogne). — A. Roux, à Cavaillon (Vaucluse).

Paul Saintenoy, à Bruxelles (Belgique). — Anthyme Saint-Paul, à Paris. — Le comte de Saint-Quentin, au

château de Garcelles (Calvados). — Julien-B. de Saint-Venant, à Uzès (Gard). — L. Schaudel, à Grand'Combe de Morteau (Doubs). — Le baron F. de Schickler, au château de Bizy (Eure). — Senot de La Londe, à Caen (Calvados). — Émile Serbat, à Paris. — Auguste Sergent, à La Bretesche (Loir-et-Cher).—Siegfried, au château de Langeais (Indre-et-Loire). — Le chevalier Da Silva, à Lisbonne (Portugal). — Le commandant C. Simon, à Fismes (Marne). — Paul Simon, à Reims (Marne). — Alexandre Sorel, à Compiègne (Oise).

Louis Taisne, à Paris. - Le chanoine Tandeau de Marsac, à Limoges (Haute-Vienne). — Paul Tardieu, à Saint-Étienne (Loire). — E. Tavigny, à Bayeux. — Henri Tellot, à Dreux (Eure-et Loir). — Jan Ten Brink, à Leyde (Pays-Bas).—Testenoire-Lafayette père, à Saint-Étienne (Loire). — L'abbé Thédenat, à Paris. — Félix Thiollier, à Saint-Germain-Laval (Loire). — Noël Thiollier, à Saint-Germain-Laval (Loire). — Le marquis de Thuisy, au château de Baugy (Oise). — Émile Travers, à Caen (Calvados). — Trémeaux, à Tipaza (Algérie). — Robert Triger, au Mans (Sarthe).

Ludovic Vallentin, à Montélimar (Drôme). — Janin Vayson, à Abbeville (Somme). — Antoine de Villefosse, à Paris. — Timoléon de Viviès, au château de Viviès (Tarn). — L'abbé Voisin, à Feuguerolles-sur-Orne (Calvados). — L'abbé Vos, à Tournai (Belgique).

Lucien Wiener, à Nancy (Meurthe-et-Moselle). — Paul Willame, à Hesdin (Pas-de-Calais). - Le major-général Sylvestre-F. Wilson, à Beaumont (Ile de Jersey). — Mme S.-F. Wilson, à Beaumont (Ile de Jersey).

Le comte Raoul d'Yanville, à Paris.

CONGRÈS ARCHÉOLOGIQUE

DE FRANCE

LVIII[e] SESSION

TENUE

A DOLE, SALINS, BESANÇON ET MONTBÉLIARD

Suivie d'une excursion en Suisse

EN 1891

PROGRAMME

1. État des études archéologiques dans les départements du Jura, du Doubs et de la Haute-Saône. — Donner une vue d'ensemble des principaux travaux accomplis, soit par les Sociétés savantes, soit par les particuliers.

2. Découvertes préhistoriques en Franche-Comté, dans le pays de Montbéliard et dans les cantons de la Suisse limitrophes de la chaîne du Jura. — Signaler les éléments nouveaux qu'elles peuvent apporter pour l'établissement des systèmes de classification le plus généralement adoptés.

3. Indiquer les monuments élevés par les peuples qui occupaient la Séquanie et l'Helvétie à l'époque gauloise. — Signaler les villes, bourgades, oppidums, dont on peut reconnaître les traces; en rechercher l'âge et en décrire le mode de construction.—Retracer le parcours des routes gauloises. — Indiquer les anciennes voies de communication entre la Séquanie et l'Helvétie.

4. Signaler les monuments romains mis au jour depuis trente ans et notamment ceux de Besançon et de Mandeure.—Présenter le tracé des voies romaines dans la région. — Faire connaître les découvertes d'objets romains, bronzes, céramique, monnaies, etc., effectuées pendant la même période. — Déterminer les limites et les conditions dans lesquelles on a trouvé les statuettes de Jupiter costumées à la Gauloise et les taureaux votifs tricornus.

5. Constater les traces de l'occupation des Burgondes et les différences entre l'industrie et les arts de ce peuple et ceux des Francs. —Recueillir les souvenirs des invasions sarrasines en Franche-Comté et en Suisse.

6. Signaler les principaux monuments d'architecture religieuse aux différentes époques et les caractères particuliers des édifices romans, gothiques et de la Renaissance.—Indiquer la date à laquelle a cessé l'emploi du style gothique.

7. Temples protestants élevés dans le pays de Montbéliard et en Suisse.—Dispositions de leurs chaires et autels; règles de leur construction; tribunes et escaliers y donnant accès.—Vases liturgiques des temples.

8. Étudier et décrire les principaux châteaux féodaux et les édifices civils, dans les villes et les campagnes. — En présenter des plans et des dessins

et faire connaître les documents et comptes relatifs à leur construction ainsi que les anciens inventaires de leur mobilier.

9. Déterminer l'influence de l'art étranger en Franche-Comté et dans le pays de Montbéliard, et celle de l'art français dans le Jura suisse.

10. Édifices élevés par des Franc-Comtois à l'étranger. — Signaler les monuments funéraires érigés à la mémoire des Franc-Comtois en dehors de leur province.

11. Décoration et mobilier des édifices religieux et civils. — Signaler les verrières, peintures murales, tapisseries, objets d'orfévrerie et de céramique, meubles, etc., conservés dans la région, ainsi que ceux dont l'existence y a été constatée.

12. Faire l'histoire de la sculpture monumentale et décorative dans la région pendant les quatre derniers siècles : Arcs-de-triomphe, portes, statues, fontaines, etc. — Rétables en pierre, en albâtre et en bois. — Rechercher la nature et la provenance des matériaux employés, ainsi que les centres de fabrication.

13. Histoire du costume d'après les monuments figurés, statues, tombeaux, sceaux, monnaies, manuscrits.

14. Étudier les exploitations de mines et de salines dans la région du Jura et des Vosges méridionales pendant l'antiquité et le moyen-âge. — Exposer leurs procédés et leur réglementation et les comparer à ceux des autres pays aux mêmes époques.

15. Donner un aperçu de l'état ancien des industries locales de la Franche-Comté et du pays de Montbéliard, forges, papeteries, horlogerie et industries qui s'y rattachent. — Principaux centres commerciaux et

foires. — Valeurs successives et comparées des objets fabriqués.

16. Numismatique franc-comtoise. — Décrire les monnaies et médailles appartenant à la région et notamment celles frappées à Besançon. — Faire connaître les noms et les œuvres des monétaires et médailleurs artistiques franc-comtois.

17. Épigraphie. — Signaler les inscriptions de l'antiquité, du moyen-âge et de la Renaissance dans les édifices publics et privés de la région. — Recueillir les sentences pieuses ou proverbiales qui y figurent. — Préciser la date où cesse l'emploi des caractères gothiques dans les monuments lapidaires.

Les Membres du bureau de la Société française d'Archéologie et du Congrès :

Cte DE MARSY, Directeur de la Société, Président du Congrès.

L. PALUSTRE, Directeur honoraire de la Société.

J. DE LAURIÈRE, E. DE BEAUREPAIRE, Secrétaires généraux de la Société.

L. GAUGAIN, Trésorier de la Société.

AUG. CASTAN, Correspondant de l'Institut, Inspecteur de la Société, Secrétaire général du Congrès.

JULES GAUTHIER, Archiviste du Doubs, Trésorier du Congrès.

J. FEUVRIER, à Dole.

Dr L. COSTE, à Salins.

CH. LALANCE, à Montbéliard.

ORDRE DES RÉUNIONS.

DOLE.

Jeudi 16 Juillet. 1 heure 1/2. Séance d'ouverture du Congrès, au Foyer du Théâtre.

2 heures 1/2. Visite des monuments : Église, Hôpital, Palais de Justice, Collège de l'Arc, Musée, Anciennes Maisons.

SALINS.

Vendredi 17. Visite des églises de Saint-Anatoile et de Saint-Maurice, du Musée et de la Bibliothèque, de l'Hôtel-de-Ville, de la Chapelle de Notre-Dame Libératrice et des Salines.

BESANÇON.

9 heures du soir. Réunion dans la salle des séances de la Société d'Émulation au Palais Granvelle.

Samedi 18. 8 heures 1/2 du matin. Séance à l'Hôtel-de-Ville.

9 heures 1/2. Visite de monuments : Arc romain dit *Porte-Noire*, Square archéologique, emplacement du Capitole, Pont romain, Vestiges des Arènes.

1 heure 1/2 du soir. Visite de monuments :

Cathédrale de Saint-Jean, Palais archiépiscopal, Palais Granvelle, Église Sainte-Madeleine, etc.

6 heures 1/2. Banquet dans la salle du restaurant Colomat.

Dimanche 19. 1 heure. Séance.

3 heures. Visite de monuments : Musée de Peinture et d'Antiquités, Bibliothèque municipale, Archives départementales.

8 heures. Réception offerte par la Société d'Émulation, l'Académie de Besançon et la Société des Architectes du Doubs.

8 heures 1/2 du soir. Séance.

Lundi 20. 9 heures 21 matin. Départ pour Montbéliard, arrivée à 11 heures 26.

MONTBÉLIARD.

1 heure 1/2. Séance à l'Hôtel-de-Ville.

2 heures 1/2. Visite des monuments : Temple, ancien Hôtel-de-Ville, Château, Halles, Musée, etc.

Mardi 21. 9 heures du soir. Séance.

11 heures. Excursion à Mandeure.

EXCURSION EN SUISSE.

BALE.

Mercredi 22. 2 heures. Visite des monuments : Cathédrale et Cloître, Musée archéologique, Salle du Concile, Musée de peinture, Bibliothèque de l'Université.

7 heures du soir. Dîner offert par le Conseil

d'État de Bâle-Ville, à la maison des Arquebusiers.

Jeudi 23. 8 heures 1/2. Visite des anciens quartiers.

SOLEURE.

1 heure 1/2. Visite de la Cathédrale, de l'Arsenal, de l'Hôtel-de-Ville, du Musée. Fortifications, anciennes maisons et fontaines.

BERNE.

Vendredi 24. 8 heures du matin. Visite des monuments : Cathédrale, Musée historique, *Antiquarium*, Musée de peinture, Arsenal, etc.

NEUCHATEL.

Samedi 25. 1 heure. Visite des monuments : Musées historique et de peinture, Halle-aux-Draps, anciens Hôtels, Château, Collégiale et monuments des comtes de Neuchâtel.

Dimanche 26. Excursion en bateau à vapeur à Morat, à Avenches et à Estavayer.

LISTE DES MEMBRES

DU

CONGRÈS ARCHÉOLOGIQUE

DE 1891

Président du Congrès :

M. le comte DE MARSY.

Secrétaire général :

M. Auguste CASTAN.

Trésorier :

M. Jules GAUTHIER.

MM. AUBRY, trésorier de la Société philomatique Vosgienne, à St-Dié.

*AVOUT (le baron Aug. D'), inspecteur de la S. F. d'A., à Dijon.

BABEY (l'abbé), docteur en théologie, vicaire à Dole.

BEAUQUIER (Charles), député du Doubs, à Paris.

(1) Les noms précédés d'une astérisque sont ceux des membres de la Société française d'Archéologie qui ont assisté au Congrès.

MM. Beauséjour (le capitaine de), à Motey-Besuche (Haute Saône).
*Bertin (le docteur), à Dijon.
Besson, conseiller à la Cour d'appel de Besançon.
*Blanchet (J.-Adrien), à Paris.
*Bonnault d'Houët (le baron X. de), inspecteur de la S. F. d'A., à Compiègne.
Bonnault d'Houët (la baronne X. de), à Compiègne.
*Bouillet (l'abbé A.), vicaire de la Trinité, à Paris.
Bouveret (Eugène), architecte, à Dole.
*Boysson d'École (Alfred), à Besançon.
Branges (l'abbé de), aumônier, à Dole.
Broissia (le vicomte de), château de Blandans (Jura).
Burin du Buisson, préfet honoraire, à Cramans (Jura).
*Cascavilla (l'abbé), à Palerme (Italie).
*Castan (Auguste), correspondant de l'Institut, conservateur de la Bibliothèque de la ville, inspecteur de la S. F. d'A., à Besançon.
*Chevallier (Raymond), à Moyvillers (Bois de Lihus) (Oise).
*Cochet (Louis-Honoré), à Montpellier.
Coste (le docteur L.), conservateur de la Bibliothèque, à Salins.
*Depoin (Joseph), à Pontoise.
*Desmottes (Aimé), à Paris.
Desmottes (Madame Aimé), id.
*Dion (le comte A. de), inspecteur général de la S. F. d'A., à Montfort-l'Amaury (Seine-et-Oise).
Dubail-Roy, secrétaire de la Société d'Émulation, à Belfort.
Ducat (Alfred), architecte, à Besançon.
*Du Grosriez (Fernand), à Abbeville.
*Du Manoir (G. Le Courtois), à Caen.
Duvernoy (Cl.), conservateur de la Bibliothèque, à Montbéliard.
*Espous (le comte d'), à Montpellier.
*Failly (le baron Maurice de), à Compiègne.

MM. *Farnier (Ferdinand), fondeur de cloches, à Robécourt (Vosges).

*Fayolle (le marquis de), à Fayolle (Dordogne).

Feuvrier (J.), professeur au Collège, à Dole.

*Francart (Adolphe), avocat, à Mons (Belgique).

Froissard (le marquis de), au château de Bersaillin (Jura).

*Gauthier (Jules), archiviste du département, à Besançon.

*Germain (Léon), inspecteur de la S. F. d'A., à Nancy.

*Godfray (Henri N.), trésorier des États, à Saint-Hélier (Jersey).

Godfray (Mme H.-N.), à Jersey.

*Gosselin (Hellier), secrétaire de l'Institut royal archéologique, à Londres.

Gresset (le général de division), à Besançon (Tilleroyes).

Gros (Achille), conservateur du Musée de peinture, à Dole.

*Guichard (l'abbé), curé de Pupillin (Jura).

*Guignard de Butteville (Ludovic), à Chouzy-les-Blois (Loir-et-Cher).

*Hambye (Adolphe), notaire, à Mons (Belgique).

Hambye (Henri), id.

*Huguet (le chanoine), à Tournai (Belgique).

Jacot (Ad.), rédacteur au *Petit Comtois*, à Besançon.

*Janvier (Aug.), inspecteur de la S. F. d'A., à Amiens.

Jassan (le chanoine), à Tournai.

*La Bouralière (Aug. de), à Poitiers.

*Lair (le comte Charles), inspecteur de la S. F. d'A., à Blou (Maine-et-Loire).

*Lair (Jules), à Paris.

Lair (Mme Jules), à Paris.

Lalance (Charles), ancien maire, à Montbéliard.

Lambert, avocat, à Besançon.

*Lambertye (le comte G. de), à Compiègne.

MM. *La Perche (Eugène), à Saint-Cyr-lez-Tours (Indre-et-Loire).

La Perche (Mme Eugène), id.

*La Roche de Marchiennes (E. de), à Harvengt (Belgique).

*Laurière (Jules de), secrétaire général de la S. F. d'A., à Paris.

*Ledain (Bélisaire), inspecteur de la S. F. d'A., à Poitiers.

Leman (Benoît), à Saint-Ghislain (Belgique).

*Leman (Charles), à Compiègne.

*L'Estourbeillon (le comte R. de), inspecteur de la S. F. d'A., à Vannes.

*Lieffroy (Aimé), vice-président de la Société d'émulation, à Besançon.

Limbourg-Styrum (le comte Th. de), sénateur du royaume, à Gand.

*Loë (le baron Alfred de), secrétaire de la Société d'Archéologie de Bruxelles.

*Longcamp (A. Le Féron de), membre du Comité permanent de la S. F. d'A., à Caen.

Longin, avocat, à Dole.

*Lorain, avoué, à Rambouillet.

*Lucas (Charles), architecte, à Paris.

Lurion (Roger de). à Besançon.

*Macqueron (Henry), à Abbeville.

Magnin, professeur à la Faculté des sciences, adjoint au maire de Besançon.

Mairot (Henri), banquier, président du Tribunal de commerce, à Besançon.

*Marruse (E.), délégué de la Commission des antiquités de Seine-et-Oise, à Paris.

*Marsy (le comte de), directeur de la S. F. d'A., à Compiègne.

*Maurion de Larroche, à Versailles.

Montandon, adjoint, à Rambouillet.

MM. *Montrichard (le vicomte Gabriel de), château de Cléron (Doubs).
Morey (l'abbé), à Baudoncourt (Haute-Saône).
*Morry (Charles de), à Tours.
Morry (Mme Charles de), à Tours.
Nardin (Léon), pharmacien, à Belfort.
*Nodet (Henry), architecte, à Paris.
Ollivier-Beauregard (Georges-Michel), délégué de la Société d'Anthropologie, à Paris.
*Pasquier (Félix), archiviste du département, à Foix.
Pellechet (Mlle Marie), à Paris.
*Petit (Ernest), conseiller général, à Vausse (Yonne).
Pingaud (L.), professeur à la Faculté des lettres de Besançon.
*Pinoteau (le baron A.), à Paris.
*Plicque (le docteur A.), à Lezoux (Puy-de-Dôme).
Poul (Mme de), à Compiègne.
Prinet (Max), élève de l'École des Chartes, à Gouhenans (Haute-Saône).
*Prost (l'abbé), à Parcey (Jura).
Quinet, receveur des postes, à Dole.
*Régnier (Louis), à Évreux.
Revel du Perron (l'abbé de), docteur en théologie, vicaire à Lure (Haute-Saône).
Richenet, conseiller municipal, à Dole.
Ripps, architecte à Besançon.
*Rouède, à Châtillon-sur-Indre.
*Roumejoux (Anatole de), inspecteur de la S. F. d'A., château de Rossignol (Dordogne).
Rouzet (Louis), architecte à Dole.
*Ruillé (Charil de), à Angers.
Ruyet (l'abbé), archiprêtre à Dole.
Sainte-Agathe (le comte de), archiviste paléographe, à Besançon.
Sayous (Ed.), professeur à la Faculté des lettres, président de l'Académie, à Besançon.

MM. SCOTÉ (Léon), à Clermont (Oise).

SIEBER (le docteur Louis), bibliothécaire de l'Université, à Bâle (Suisse).

*SILVA (le chevalier J. P. N. DA), membre de l'Institut, architecte du roi, à Lisbonne.

*SOREL (Alexandre), à Compiègne.

SUCHET (le chanoine), à Besançon.

TECHTERMANN (Max DE), à Fribourg (Suisse).

*THIOLLIER (Félix), à Saint-Etienne.

*THIOLLIER (Noël), id.

TOURNIER (l'abbé), curé d'Athesans (Haute-Saône).

*TRAVERS (Émile), membre du Comité permanent de la S. F. d'A., à Caen.

VAISSIER, conservateur adjoint du Musée archéologique, à Besançon.

*VALLENTIN (Ludovic), à Montélimar.

VATIN (Mme Eugéne), à Senlis.

*VAYSON (Janin), à Abbeville.

*WIENER (Lucien), conservateur du musée lorrain, à Nancy.

*WILSON (le major général F. S.), à Beaumont (Jersey).

INTRODUCTION

Il semble qu'une sorte de fatalité soit venue s'attacher à ceux qui ont été les principaux organisateurs de notre Congrès de Franche-Comté et de notre excursion en Suisse, de 1891.

Trois mois après notre visite à Berne, où, grâce à sa haute influence, nous avions été l'objet d'une splendide réception de la part du Conseil d'État du canton de Bâle-Ville, M. le docteur Louis Siéber, l'éminent conservateur de la Bibliothèque de l'Université, succombait à la suite d'une courte maladie, à la veille du jour où, sur la proposition de S. E. l'Ambassadeur de France en Suisse et grâce à la haute entremise de M. Léopold Delisle, le gouvernement français allait récompenser par la croix de chevalier de la Légion d'honneur les travaux du docteur Sieber et les services que, depuis de longues années, il n'avait cessé de rendre à l'érudition française.

Nous n'avons pu apporter sur sa tombe que le tribut de nos regrets, et notre confrère, M. P. Carteron, consul de France à Bâle, a bien voulu y faire déposer une couronne offerte au nom de la Société française d'Archéologie.

Ce deuil ne devait malheureusement pas être le seul. Au moment où nous commencions à réunir les matériaux de ce compte-rendu, une nouvelle foudroyante

venait apporter une note de tristesse à la réunion du Congrès d'Orléans. Le 28 juin 1892, M. Auguste Castan, qui avait rempli d'une manière si brillante et avec tant de dévouement les fonctions de secrétaire-général du Congrès de Besançon, était frappé par une attaque d'apoplexie, dans la Bibliothèque dont il avait tant contribué à rehausser l'importance, en en faisant connaître les richesses dans de nombreuses publications.

Nous avions d'abord songé à retracer la vie de celui qui fut un des membres les plus distingués de notre association, mais nous avons cru que nous ne pourrions aussi bien remplir cette tâche que ne l'avait fait à ses funérailles l'un de ses plus anciens amis, son successeur comme secrétaire de cette Société d'Émulation dont, pendant tant d'années, il avait été l'âme, M. le conseiller Besson (1) :

DISCOURS

PRONONCÉ PAR M. BESSON

Aux funérailles de M. Auguste Castan,

Le 30 juin 1892.

« Messieurs,

« Ce n'est pas ici, devant cette tombe, si soudainement et si prématurément ouverte, que je puis dire d'une manière complète ce que fut l'homme éminent, le cœur dévoué, l'intelligence d'élite qu'elle va nous

(1) Nous étions loin de penser qu'au moment où s'imprimeraient ces lignes, M. Besson aurait, lui aussi, disparu brusquement, par une mort dont les motifs restent inexplicables.



AUGUSTE CASTAN

1833-1892

Imp. Phot. Aron Frères, Paris

ravir pour jamais, ce que cette ville et cette province perdent au deuil tragique qui nous réunit en ce moment. Ni la circonstance ne s'y prête, ni les dimensions restreintes d'une courte notice nécrologique ne le comportent, ni l'émotion poignante qui m'étreint depuis deux jours ne m'en laisse la faculté.

« Avoir quitté la veille un ami tel que lui dans la plénitude de ses forces physiques et intellectuelles, dans la virile expansion de son activité féconde et toujours jeune, et le retrouver le lendemain foudroyé par la mort dans sa bibliothèque, au milieu de ses livres, comme un soldat tombé au champ d'honneur, un si violent contraste n'est-il pas de nature à priver de la liberté d'esprit nécessaire à l'appréciation d'un tel homme, à l'analyse de tant de travaux, à l'exposé d'une carrière si bien remplie ? Tout cela, je le ferai un jour à tête reposée, avec le calme, le travail et les développements qui conviennent à un tel sujet. Ce que je vous apporte en ce moment, c'est l'adieu suprême à un ami, à un maître, d'une société dont il était l'âme, qui s'incarnait en lui, qui a vécu de ses travaux, et qui perd tout à sa mort.

« Auguste Castan était un enfant de Besançon. Né dans cette ville, en 1833, d'une famille de condition modeste, ce fut au travail qu'il dut, comme son frère, cet officier supérieur si éminent dans sa spécialité, le rang, la position, la considération qu'ils eurent dans le monde. Formé successivement à l'institution Sainte-Marie dont il fut le premier élève et au lycée de Besançon, il entra à dix-neuf ans à l'École des Chartes, où il reçut les leçons des maîtres les plus distingués, entr'autres de Quicherat, qui devait jusqu'à sa mort rester son meilleur ami. Au bout de trois ans, il sortit

le premier d'une promotion qui comptait des hommes comme Léon Gautier, le célèbre commentateur de la *Chanson de Roland.*

« Rien à ce moment ne lui eût été plus facile que de se créer une carrière à Paris, soit à l'école même dont il sortait, soit à la Bibliothèque ou aux Archives nationales. Il m'a souvent conté qu'on lui fit même des offres pour Rome, ce rêve de tous ceux que passionne le culte du passé. Il sacrifia tout à l'amour du sol natal, et, sans fortune personnelle, vint occuper, aux côtés du vénérable Charles Weiss, une place de conservateur-adjoint de notre Bibliothèque, aux appointements de 1,200 francs par an. Cette place, il devait l'occuper onze années avec le désintéressement qui faisait le fond de sa nature, avec le dévouement et le zèle qu'il apporta toujours à l'exercice de ses fonctions modestes ou élevées. C'est en 1866 seulement qu'il devint titulaire du poste qu'il a conservé jusqu'à sa mort, et qu'il eut la garde du précieux dépôt qui forme une de nos principales richesses locales. Mais déjà, dans sa situation si obscure, il avait su en utiliser les ressources, et la renommée lui était venue à la suite de la publication de travaux aussi nombreux qu'importants. Il avait débuté par sa thèse de sortie de l'Ecole des Chartes, sur les origines de la ville de Besançon. Depuis, ses écrits se succédèrent avec une telle rapidité et une telle abondance, que leur seule énumération dépasserait de beaucoup les limites que je me suis imposées. Presque tous avaient pour objet Besançon et la Franche-Comté, leurs antiques traditions, leur histoire politique, artistique ou littéraire, leurs institutions passées, leurs monuments, les personnages célèbres qui y prirent naissance ou qui y jouèrent un rôle,

tout ce qui, en un mot, dans notre pays, forme ce patrimoine sacré que nous ont légué les générations les plus lointaines de nos aïeux, où s'alimente le patriotisme local si développé parmi nous, et qui, ici comme ailleurs, est la base la plus sûre de l'amour général du pays.

« Au point de vue franc-comtois, Castan était une bibliothèque vivante dont il y avait toujours plaisir et profit à feuilleter les volumes. Rien en effet n'égalait la richesse de son érudition que la complaisance avec laquelle il la mettait au service de tous, et savait la rendre attrayante par la facilité de son exposé et l'élégance de ses déductions. Non pas qu'il se contentât de doctrines vagues traduites en phrases retentissantes, ce qu'il prisait par dessus tout, c'était la rigueur de la méthode, la précision minutieuse du détail, la passion de la vérité et de l'exactitude. Telles étaient en effet les qualités maîtresses de son esprit qu'avait encore accrues la forte éducation qu'il avait reçue à l'École des Chartes. Né par une étrange coïncidence le jour même où mourait à Besançon Dom Grappin, le dernier représentant parmi nous des grandes traditions de l'école Bénédictine, il était destiné à les faire revivre dans ce pays. A la différence de son prédécesseur Charles Weiss plutôt littérateur qu'érudit, il faisait prédominer dans l'étude du passé les méthodes scientifiques. Il avait l'horreur de la rhétorique, des à peu près, et de ce qu'on nomme en littérature les *aperçus*. Il voulait en tout une vue claire et nette des choses exprimées en un langage sobre et précis. Car chez lui, le penseur et le savant étaient doublés d'un écrivain de race, et jamais le vieil adage : *Le style c'est l'homme* ne trouva mieux son application. Dans le nombre im-

mense de ses écrits, on ne rencontrerait peut-être pas un mot inutile.

« Il ne dépensait d'ailleurs pas seulement son érudition par la parole ou la plume à la main. Ai-je besoin de rappeler ses exhumations ingénieuses et fécondes dont la principale a donné naissance au square archéologique de Saint-Jean, dont il avait retrouvé les éléments avant les recherches pratiquées sous sa direction, comme on l'a dit d'un astronome célèbre à propos de ses découvertes, au bout de sa plume. Je ne parle qu'en passant de la question d'Alaise qui donna naissance à tant de fouilles et de travaux, qui passionna un moment l'opinion en France, où il y eut peut-être des erreurs commises, erreurs partagées du reste par des hommes comme Quicherat et Henri Martin, mais qui provoqua dans tout le pays un véritable réveil des études archéologiques.

« Tous ces travaux, il les avait entrepris et il les publia sous les auspices de la Société d'Émulation où il était entré dès son retour dans notre ville, dont il fut bientôt le secrétaire et le guide, et dont il transforma complètement l'esprit et les traditions. Fondée en 1840, elle avait été jusque-là une société purement scientifique se consacrant à peu près exclusivement à l'étude des sciences naturelles. Il l'engagea dans la voie de l'histoire et des travaux archéologiques qui est la voie normale des sociétés savantes de province et que depuis elle n'a pas désertée, sans abandonner toutefois les autres branches des connaissances humaines.

« Sa réputation ne tarda pas à sortir de la sphère modeste et étroite où il s'était volontairement renfermé. Sans parler des distinctions que ses travaux valu-

rent à la Société d'Émulation dans maint congrès de la Sorbonne, il fut fait chevalier de la Légion d'honneur en 1868, et en 1875, à peine âgé de 40 ans, il était élu correspondant de l'Institut de France, distinction éminente dont il devait rester pendant de longues années seul investi dans notre province. Peu après, il appartenait au même titre à l'Académie de Belgique où son nom figure entre ceux d'illustres hommes d'État étrangers. Il était depuis longtemps membre de l'Académie de Besançon et de celles de plusieurs grandes cités de la région de l'Est.

« Tous ces honneurs n'étaient pour lui qu'un encouragement à de nouveaux efforts et à un labeur plus acharné. A ses yeux comme à ceux d'un héros célèbre, rien n'était fait s'il restait quelque chose à faire. Bientôt son activité tenta des voies nouvelles. Une mission du gouvernement qu'il avait remplie en Italie lui valut comme une révélation non seulement des grands souvenirs qu'a laissés dans ce pays l'époque de la plus magnifique expansion de l'art humain, mais des très remarquables aptitudes qu'il avait pour les commenter et les apprécier. Une série de voyages où il visita méthodiquement tous les grands musées de l'Europe acheva de perfectionner son sens esthétique, et il acquit dans la critique d'art, cette branche si délicate de la littérature, une autorité incontestée. Cette autorité, il en fit comme toujours bénéficier son pays natal. De combien des principaux morceaux de nos richesses artistiques n'a-t-il pas fixé l'origine, écrit l'histoire, analysé les beautés ? A combien d'artistes locaux n'a-t-il pas, comme à l'auteur du Marmor-Bad de Cassel restitué des œuvres remarquables qui étaient ou mal appréciées ou attribuées à d'autres artistes ?

« Je n'ai parlé jusqu'ici que de ses travaux originaux ; mais ai-je besoin de vous rappeler ses œuvres de vulgarisation comme son histoire résumée de la Franche-Comté et du pays de Montbéliard, ou son *Besançon et ses environs*, ce guide si sûr et si intéressant de l'étranger dans notre ville ; sa collaboration aux principales Revues françaises d'érudition telle que la *Revue Historique*, ou à des publications aussi considérables que la *Grande Encyclopédie*, dans laquelle hier encore il faisait paraître une importante notice sur notre province ? Faut-il vous parler de la part si essentielle qu'il prenait à tous les événements capables d'intéresser notre région, à nos fêtes, à nos expositions locales, surtout aux congrès scientifiques qu'il savait si bien guider et organiser ? Vous l'aviez vu à l'œuvre l'an dernier lors de la réunion qu'a tenue ici même la Société française d'Archéologie ; vous deviez l'y voir mieux encore à ce grand congrès de la Société pour l'Avancement des Sciences qui se tiendra à Besançon l'an prochain, et pour lequel il avait déjà lié la gerbe des moissons futures.

« Tout cela, Messieurs, ne pouvait se faire ni sans démarches, et surtout sans une correspondance active et étendue. A la vérité, la sienne était énorme, et il se trouvait en relations suivies avec la plupart des savants : historiens, érudits, critiques d'art non seulement de la France, mais de l'étranger. Il les consultait souvent, et il en était consulté plus encore, surtout en ce qui touchait le riche dépôt dont il avait la garde. Il collabora ainsi de loin à la publication de la correspondance du cardinal Granvelle, d'abord entreprise en France, poursuivie ensuite par la Belgique, et dont les éléments forment notre principale richesse manuscrite.

« Il inspirait de la sorte à l'étranger et encore plus au monde de la haute érudition française une estime des plus vives, et nous en voyions les marques chaque fois que nous entreprenions avec lui, comme nous le faisions il y a quelques jours à peine, le voyage de la capitale. Les princes de la science, comme M. Léopold Delisle, le traitaient en ami et en confrère, et faisaient bénéficier des marques de leur bienveillance tous ceux qu'ils savaient avoir part à ses sympathies.

« Il recevait de ces illustres amitiés des preuves sensibles et même matérielles dont il ne songea d'ailleurs jamais à profiter lui-même. Que de livres, que de publications de grande valeur pécuniaire lui étaient adressés personnellement en témoignage d'estime ou d'affection ! Il ne gardait rien de ces richesses ; j'en parle savamment comme membre de la commission d'administration de la bibliothèque ; tout rentrait au dépôt dont il était le gardien, sans parler des nombreux présents que l'on faisait à la bibliothèque en considération du bibliothécaire. Il ne faut pas s'y tromper en effet; au milieu de tous ses travaux et de toutes ses préoccupations, jamais notre ami ne perdit de vue ou ne négligea le plus humble de ses devoirs professionnels. Il avait la passion des livres qu'il conservait, classait, et dont il se plaisait chaque jour à accroître le nombre. Ceux qui le voyaient de près craignent bien que, si son heure dernière a été précipitée, ce ne soit à la suite du labeur énorme qu'il s'était imposé pour mener à bien le catalogue des Incunables de notre bibliothèque, œuvre à laquelle concouraient l'État, la ville et le département, et qui, comme me l'écrivait M. Léopold Delisle, un juge compétent en la matière, *devait marquer*

parmi les publications bibliographiques de notre temps.

« Que dire maintenant, Messieurs, de l'homme privé, de ses admirables qualités de désintéressement, de droiture, de dévouement à ses amis? J'en appelle à tous ceux qui l'ont connu dans l'intimité; fut-il jamais un homme meilleur? Ah! sans doute un esprit aussi alerte devait avoir et avait en effet des vivacités qu'explique suffisamment la conscience que possède tout homme supérieur de sa valeur qu'il n'aime pas à voir trop audacieusement méconnue. Mais quel n'était pas le charme de ses relations, de sa conversation si riche d'enseignements, si vive, si animée, si pétillante, traduisant si bien cette finesse native qu'exprimaient déjà chez lui l'éclat du regard et la ligne si pure du profil! Quels n'étaient pas surtout les trésors d'affection et même de tendresse qu'il réservait à ceux qui lui avaient gagné le cœur!

« Ils le savent bien, les membres de cette famille si cruellement frappée qui nous entoure ; elle le sait bien en particulier la noble femme qui lui a prodigué les marques d'une tendresse vigilante, qui, en dehors des jouissances élevées de la science, lui a si largement ménagé les joies plus intimes du foyer domestique et qui ne peut trouver d'apaisement à son inconsolable douleur que dans le souvenir des hautes qualités de celui qu'elle a perdu et dans la pensée de la sympathie générale qui entoure sa mémoire.

« Nous le savons aussi, nous ses amis, ses collègues, ses collaborateurs modestes mais dévoués, nous savons qu'il n'a connu que les passions grandes et généreuses, l'amour du pays natal, l'amour du vrai et du beau se manifestant sous les formes multiples et variées de

l'art, de tout ce qui fait les âmes hautes et nobles, de tout ce qui fait les cœurs meilleurs et plus élevés.

« Il est mort à la tâche, mort, je le répète, en soldat ; il laisse derrière lui une trace féconde et brillante, une riche moisson scientifique, un souvenir cher à son pays.. Il n'a connu ni la décadence de l'esprit ni les défaillances de la vieillesse qui eussent été si dures à une âme ardente comme la sienne. Il a combattu jusqu'au bout le bon combat ; il goûte actuellement les joies de l'éternel repos. S'il a connu la souffrance morale, s'il a eu à subir des luttes dont le souvenir même s'efface devant ce cercueil, son sort a été et est encore digne d'envie. En terminant sa vie si belle, la mort a fait son office ordinaire d'avant coureur de la justice, et a fondu les sentiments divers de ses concitoyens en un sentiment unique et profond de gratitude et de respect.

« Au nom de la Société d'Émulation du Doubs, au nom de tes collègues, de tes admirateurs, de tes amis, adieu, cher Castan, adieu ! »

Nous ajouterons qu'au Congrès de Besançon M. Castan avait pris une part très active à la discussion de toutes les questions ; à la séance d'ouverture, il nous avait fait, en réponse à la première question, un exposé complet du mouvement archéologique de la Franche-Comté, mais rien n'était rédigé, sauf un mémoire sur la *Cité des Voconces*, que sa veuve a bien voulu nous remettre et qui restera comme le dernier, et non le moins important, des travaux du confrère dont tous nous déplorons la perte.

Comte DE MARSY.

PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES

ET COMPTE-RENDU DES EXCURSIONS

SÉANCE D'OUVERTURE DU JEUDI 16 JUILLET 1891

Présidence de M. le comte de Marsy.

Les membres du Congrès se sont réunis pour la séance d'ouverture dans le foyer du théâtre, gracieusement mis à la disposition du bureau par M. le maire de Dole, M. Ruffier, architecte, qui avait bien voulu contribuer à la décoration de la salle en y exposant un grand nombre de dessins et de gravures faisant partie de sa collection et représentant les principaux monuments de Dole et des environs.

A une heure et demie, M. le comte de Marsy, directeur, prend place au bureau, ayant auprès de lui MM. Ruffier, maire de Dole, l'abbé Rivet, curé-archiprêtre, Castan, secrétaire général, Gauthier, trésorier, ainsi que les délégués des Sociétés savantes et les membres du conseil de la Société française d'Archéologie.

Nous signalerons, parmi les personnes qui ont assisté à cette séance et aux séances suivantes, MM. Jules de Laurière, l'un des secrétaires généraux de la Société; Le Féron de Longcamp, Émile Travers, membres du Comité permanent, et G. du Manoir, du Calvados; le comte de Dion, inspecteur général, de Seine-et-Oise:

Janin Vayson, F. du Grosriez et Henri Macqueron, de la Somme ; le baron X. de Bonnault d'Houët, inspecteur, le comte G. de Lambertye, R. Chevallier, Ch. Leman et le baron Maurice de Failly, de l'Oise ; Louis Régnier, de l'Eure ; Jules Lair, l'abbé Bouillet, Ollivier-Beauregard, Aimé Desmottes, de Paris ; le comte de l'Estourbeillon de La Garnache, inspecteur, de la Loire-Inférieure ; le comte Charles Lair, inspecteur, et Charil de Ruillé, de Maine-et-Loire ; Eugène La Perche et Charles de Morry, d'Indre-et-Loire ; Rouëde, de l'Indre ; Ludovic Guignard de Butteville, de Loir-et-Cher ; A. de La Bouralière, de la Vienne ; Edgar Mareuse, de la Gironde ; A. de Roumejoux, inspecteur, et le marquis de Fayolle, de la Dordogne ; Félix Pasquier, de l'Ariège ; le comte d'Espous et Cochet, de l'Hérault ; Félix Thiollier, de la Loire ; le baron d'Avout, inspecteur, et le docteur Bertin, de la Côte-d'Or ; Léon Germain, inspecteur, et Lucien Wiener, de Meurthe-et-Moselle ; F. Farnier, des Vosges, etc.

Les départements franc-comtois étaient représentés par MM. Auguste Castan, correspondant de l'Institut, secrétaire-général du Congrès et inspecteur du Doubs ; Jules Gauthier, archiviste du département ; Sayous, professeur à la Faculté des Lettres, président de l'Académie de Besançon ; E. Besson, secrétaire de la Société d'Émulation du Doubs ; Ducat, président de la Société des Architectes du Doubs ; Pingaud, professeur à la Faculté des Lettres ; le marquis de Vaulchier, Vaissier, le vicomte de Froissard de Broissia, l'abbé Suchet, l'abbé de Beauséjour, Lieffroy, Boysson d'École, le général Gresset, Mairot, Magnin, de Besançon ; Duvernoy, Charles Lalance, Bouthenot-Peugeot, Sahler, de Montbéliard ; Ruffier, Feuvrier, l'abbé Rivet, Puffeney,

l'abbé Babey, Richenet, Bouveret, l'abbé de Branges, Longin, de Dole; le docteur Coste, de Salins; les abbés Guichard, Brune et Prost, du Jura; le capitaine de Beauséjour, Max Prinet, l'abbé de Revel du Perron, de la Haute-Saône, etc.

Parmi les étrangers, nous citerons MM. le baron A. de Loë, secrétaire de la Société d'Archéologie de Bruxelles, Ad. Francart, E. de La Roche de Marchiennes, Adolphe et Henry Hambye, de Mons, B. Leman, de Saint-Ghislain, Henry-N. Godfray, Esq., trésorier des États de Jersey.

Ainsi que les années précédentes, plusieurs dames ont assisté aux réunions du Congrès et à ses excursions, ce sont Mmes Eugène la Perche, Desmottes, de Morry, de Poul, Vatin, la baronne de Bonnault, Henry-N. Godfray, ainsi que Mme Jules Lair qu'un deuil cruel est venu rappeler à Paris, au cours de ce voyage. A Besançon, Mmes Castan et Gauthier, à Montbéliard, Mme Sahler ont bien voulu se joindre à nos compagnes de voyage.

M. le comte de Marsy prononce le discours suivant :

MESDAMES, MESSIEURS,

Si c'est la première fois que la Société française d'Archéologie vient tenir ses assises dans vos départements du Jura et du Doubs, il ne faut pas attribuer cette longue abstention à un sentiment de dédain pour vos antiquités et pour vos monuments. Nous en connaissions l'importance et la valeur, nous pressentions les surprises que devaient nous révéler vos musées de Besançon et de Montbéliard, de Dole et de Salins, nous connaissions vos monuments romains, la métropole de Besançon, et Saint-Anathoile de Salins, vos nombreux édifices civils de la Renaissance que

les travaux des archéologues franc-comtois nous avaient fait connaître, ces stations si intéressantes d'Alaise et de Mandeure; mais, depuis cinquante-huit ans, que notre Société est fondée, elle n'est pas à moitié de son tour de France.

L'attention de notre fondateur, Arcisse de Caumont, n'avait pas laissé, du reste, que d'être appelée par votre pays et, il y a un demi-siècle, en 1840, il convoquait à Besançon, pour la huitième session du Congrès scientifique de France, les hommes qui, à un titre quelconque, s'intéressaient aux lettres, aux sciences et aux arts.

L'archéologie avait eu sa place dans cette session et on retrouve, dans le volume qui en renferme le compte-rendu, une dissertation de M. Duvernoy, sur Mandeure, un travail de M. Ravier, sur la Porte-Noire, un mémoire curieux de M. Bourgon, sur les agrafes trouvées dans les tombes franques et d'autres dissertations importantes.

Le temps est passé de ces réunions qui embrassaient l'universalité des connaissances humaines et l'*Association pour l'Avancement des Sciences*, avec sa puissante organisation et son nombre considérable d'adhérents, peut seule poursuivre encore un but déjà plus restreint, puisqu'elle ne s'occupe que des sciences et laisse de côté tout ce qui touche au domaine historique, littéraire et artistique.

Nous ne nous occupons que d'archéologie et surtout, disons-le, d'archéologie nationale, laissant à d'autres l'étude des antiquités classiques et orientales et nous voyons se réunir des Congrès qui ne comprennent qu'une partie de nos études. Les antiquités préhistoriques ont commencé par provoquer la réunion de Congrès internationaux spéciaux qui se sont tenus déjà dans la plupart des grandes villes d'Europe et doivent avoir l'an prochain leurs séances à Moscou. La semaine dernière, la Société royale de Numismatique de Belgique, voulant fêter son cinquantenaire, nous conviait au premier Congrès numismatique international tenu à Bruxelles et nous avions répondu à son appel,

venant les uns de France et des Pays-Bas, les autres de Suède et d'Italie. Les études celtiques ont déjà eu leurs Congrès et nous ne pouvons qu'applaudir à cette émulation qui, en fixant d'une manière plus précise les recherches des différentes branches de la science que nous aimons, ne peut que les rendre plus profitables à son développement.

Je disais tout à l'heure que c'était la première fois que la Société Française venait dans la Franche-Comté, ce n'est vrai qu'à demi. C'est notre premier Congrès, mais il a été précédé, en 1880, d'une excursion organisée par M. Palustre et dont le souvenir nous est conservé dans un long article inséré dans le *Bulletin Monumental*, par l'un de nos secrétaires généraux, M. Jules de Laurière (1).

Malheureusement cette excursion n'avait réuni qu'un petit nombre de membres, groupés autour de M. Castan et de notre regretté confrère, le comte Georges de Soultrait.

Il n'en est pas de même aujourd'hui et nous sommes heureux de voir, dès notre séance d'ouverture, un grand nombre de nos confrères des départements et de l'étranger répondre à notre appel, ainsi que de nombreux adhérents appartenant à la Franche-Comté et au duché de Bourgogne.

Tous les ans, dans notre séance d'ouverture, nous avons l'habitude de jeter un coup d'œil rétrospectif sur l'espace qui s'écoule entre deux de nos Congrès. Nous rappelons ainsi les travaux d'un certain nombre de nos confrères, les succès de quelques-uns et nous ne laissons pas de donner un dernier souvenir à ceux dont les noms figurent pour la dernière fois sur nos listes.

Parlons d'abord des travaux de nos confrères. Toutefois, comme le temps nous presse et que vous avez hâte de visiter les monuments de Dole, décrits dans l'aperçu que M. J. Feuvrier a bien voulu rédiger pour vous, je serai

(1) Tome XLVII, 1881.

bref et me bornerai à vous citer les plus importants. L'an dernier, je vous avais parlé de la grande part prise par nos confrères à la direction de plusieurs recueils importants de Paris et de la province. Je ne referai pas cette énumération, mais je puis dire que tous ont continué à donner soit une direction habile, soit une collaboration active, à ces recueils.

Dans les Sociétés archéologiques de la province, beaucoup aussi jouent un rôle important : qu'il me suffise de rappeler que la Société des Antiquaires de Normandie a élu comme directeur, pour 1891, M. Gustave Le Vavasseur, et que la Société archéologique de Bordeaux a appelé à la présider M. le comte de Chasteigner. A Dax, dont vous n'avez pas oublié le chaleureux accueil, deux autres de nos confrères ont pris une part des plus actives à l'érection de la statue de Borda, et c'est M. Taillebois, un de nos inspecteurs, le modèle des secrétaires généraux de Congrès, si tous n'étaient excellents, qui a remis, au nom du comité d'organisation, la statue du grand mathématicien à sa ville d'adoption (1).

Dans la région du Sud-Ouest, nous comptons aussi, au nombre de nos confrères les plus laborieux, M. le chanoine Pottier, qui a su donner à la Société archéologique de Tarn-et-Garonne une impulsion toute particulière.

Sous sa direction, la Société de Tarn-et-Garonne a, non seulement entrepris d'importants travaux, mais de fréquentes excursions. Après avoir fixé son attention sur tous les monuments archéologiques du département, étendant au-delà le cercle de ses recherches et comprenant qu'en archéologie l'étude comparative est des plus importantes, elle a d'abord porté ses pas dans les départements voisins, puis entraînée par un beau zèle, elle a fait en

(1) Depuis cette époque, nous avons eu le malheur de perdre M. Taillebois, décédé en septembre 1892, dans sa cinquantième année.

Italie un voyage d'études, et en projetait en Espagne un semblable que des circonstances particulières l'ont forcée à ajourner. Mais, l'an dernier, elle se rendait, en suivant les bords de la Garonne, jusqu'à Bordeaux, et là, avec les sociétés savantes de cette ville, étudiait les monuments de la métropole de l'Aquitaine dans des conférences auxquelles prenaient une part brillante plusieurs de nos confrères, notamment MM. Paul de Fontenilles, le marquis de Fayolle, le baron de Rivières et Piganeau.

Il y a peu de jours, M. le chanoine Pottier avait la grande satisfaction de fêter le vingt-cinquième anniversaire de la société qu'il dirige depuis sa fondation, par une série de réunions dont la moins intéressante ne fut pas la visite de Moissac.

Le ministre de l'Instruction publique, voulant témoigner de son intérêt dans cette circonstance à la Société montalbanaise, s'y faisait représenter par M. le comte de Lasteyrie, et s'il ne m'a pas été possible de répondre à l'invitation de notre confrère, M. le baron de Rivières, notre délégué, en portant un toast au banquet, a pu rappeler que c'était à l'instigation de notre fondateur, M. de Caumont, et à la suite du Congrès archéologique tenu à Montauban en 1865, qu'avait été fondée la société qui célébrait ses noces d'argent (1).

Ces réunions, qui comptent tant de nos excellents confrères, ne sont-elles pas un peu les nôtres et ne semblent-elles pas ressusciter ces assises archéologiques qu'organisaient, il y a trente ou quarante ans, à l'instigation de M. de Caumont, Félix de Verneilh, le comte A. d'Héricourt, Charles des Moulins, le comte de Mellet, etc.

Si je ne craignais d'être accusé de partialité, je vous citerais aussi les excursions fréquentes et souvent fructueuses que fait la Société historique de Compiègne et qui la conduisent de la Normandie à la Champagne, mais... il y

(1) Voir *Bulletin Monumental*, t. LVII, p. 235.

a trop de Compiégnois au Congrès et on pourrait leur reprocher de vouloir renouveler les invasions des Normands.

L'an dernier, vous ne l'avez pas oublié, à la suite du Congrès de Brive, les membres de la Société archéologique de Touraine nous avaient, eux aussi, conviés à venir fêter leur cinquantenaire. Une remarquable exposition avait été organisée sous la direction de notre confrère, M. Léon Palustre, et réunissait tout ce que la Touraine et les provinces voisines offraient de plus remarquable au point de vue archéologique et artistique. Un superbe album, comme notre directeur honoraire sait les faire, perpétuera le souvenir de cette réunion unique d'objets d'art. Tous, nous avons emporté une profonde impression de ces quelques jours, pendant lesquels nous avons vu Loches et l'abbaye de Beaulieu, les châteaux de Langeais et de Montsoreau, l'église de Candes et la ville de Chinon.

Au Congrès de Brive, M. Émile Travers vous rendait compte de l'exposition de Roanne et vous présentait les nombreuses photographies qui accompagnaient le catalogue. Un excellent rapport de M. Jeannez est venu compléter ce recueil et lui donner un nouvel intérêt.

L'hiver, en général, se prête peu aux réunions et aux expositions, du moins dans nos régions, mais quand on a pour soi le soleil du Midi, et pour cadre un château comme celui de Pau, on peut se permettre d'organiser une exposition rétrospective au mois de mars. C'est ce qu'ont fait les Béarnais, et nous devons dire que notre confrère, M Adrien Planté, a eu une large part dans l'organisation de cette exposition et dans le choix des objets qui la composaient (1).

C'est lui que je regrette de ne pouvoir vous donner pour guide dans cette visite; avec sa grande connaissance de l'histoire locale, son style brillant et coloré, il vous aurait

(1) Un très bel album a été aussi publié à la suite de cette exposition.

vite captivés. J'en appelle à ceux qui ont lu son *Histoire de la baronnie de Gayrosse* et qui ont gardé le souvenir de ses descriptions d'intérieurs aux deux derniers siècles, et vous auriez grossi ce bataillon de cinq cents auditeurs qui suivait ses conférences.

L'un de nos doyens, M. Léonce de Glanville, directeur honoraire de l'Association Normande, vient de publier un ouvrage considérable et de la plus haute importance sur le prieuré de Saint-Lô de Rouen. Deux gros volumes remplis de textes ! Notre confrère nous donne encore l'exemple et nous montre quelle puissance de travail possèdent les hommes de sa génération.

Et à ce propos, permettez-moi de vous communiquer une remarque. J'ai eu la curiosité de rechercher, non pas combien de nos fondateurs figurent encore sur notre liste, il n'y a plus je crois que M. Gaugain qui, depuis près de cinquante-huit ans, dirige nos finances, mais combien de nos confrères y étaient déjà inscrits il y a cinquante ans.

Ils sont encore au nombre de DOUZE, et vous verrez que tous continuent à donner, chacun dans leur sphère d'action, des preuves de leur zèle et de leur activité, pour la science autant que pour les affaires publiques. Ce sont MM. Chevereaux, à Boscmesnil ; Gaugain, trésorier de la Société, à Caen ; de La Sicotière, sénateur ; Henri Hardouin conseiller honoraire, à Quimper ; Anatole de Barthélemy, membre de l'Institut ; l'abbé Le Maczon, à Nantes ; l'abbé Auber, à Poitiers ; Léonce de Glanville, à Rouen ; Langlois, architecte, à Rennes ; Audren de Kerdrel, sénateur ; le vicaire général Desnoyers, directeur du Musée archéologique, à Orléans, et Avril de La Vergnée, à Saintes.

Je ne doute pas, Messieurs, que vous ne vouliez vous associer à moi afin de leur envoyer nos félicitations à l'occasion de ce jubilé demi-séculaire.

Pendant que MM. Joseph Berthelé, le baron de Rivières et Léon Germain continuent à décrire toutes les cloches de leur région et recueillent les matériaux qui finiront un

jour par permettre d'en dresser un *corpus* pour la France, M. le capitaine Espérandieu réunit, pour différentes provinces, les inscriptions romaines et nous donne pour chacune d'elles une bibliographie très complète. Le Poitou, le Limousin, ont paru, l'Angoumois doit suivre. De plus, M. Espérandieu publie, dans la *Revue de l'Art Chrétien*, un bulletin des inscriptions chrétiennes, qui sera utilement consulté.

Observateur consciencieux, M. le baron de Baye a entrepris, depuis quelques années, un ensemble de publications sur l'art chez les Barbares. Après de premières études sur les Lombards et les Anglo-Saxons, il a poursuivi ses recherches en Suède et en Russie, et cette année en Autriche-Hongrie.

Déjà d'importantes communications, faites par lui à la Société des Antiquaires de France et devant l'Institut, lui ont permis de faire connaître les premiers résultats de ses recherches.

Deux de nos inspecteurs ont consacré leurs soins à l'étude des vitraux de deux des cathédrales les plus importantes de la France. M. de Florival a achevé sa belle publication des vitraux de Laon, accompagnée des dessins exécutés par le regretté M. Midoux; M. des Méloizes, continuant l'œuvre des PP. Cahier et Martin, entreprend, avec grand luxe et dans un format exceptionnel, la description des vitraux de Bourges postérieurs au XIIIe siècle. M. Eugène de Beaurepaire, l'un de nos secrétaires généraux, a promis d'écrire l'introduction de ce bel ouvrage.

A côté d'eux, je rappellerai que M. Jules de Lahondès vient d'inaugurer la collection de la *Toulouse chrétienne*, en nous donnant une monographie très complète de la cathédrale de Saint-Étienne.

M. Alcius Ledieu, l'un de vos lauréats de l'an dernier, vous envoie une luxueuse publication, l'album des reliures historiques de la bibliothèque d'Abbeville; dans l'Eure, M. l'abbé Porée, qui a donné une très large collaboration

au compte-rendu de notre Congrès, en ce moment à la veille d'être distribué, a fourni à la Société des Amis des Arts de l'Eure le texte destiné à accompagner un atlas de photographies des clôtures de la cathédrale d'Évreux.

A côté de lui, M. Louis Régnier décrit, dans l'Eure et les départements voisins, les églises les plus curieuses, dresse la bibliographie critique des ouvrages nouveaux et vient d'analyser la curieuse exposition de dessins archéologiques organisée l'an dernier par la Société des Amis des Arts d'Évreux.

Il est parmi nous quelques fouilleurs intrépides qui consacrent le meilleur de leur temps à rechercher patiemment ces trésors que nous révèlent les sépultures de diverses époques. Ils cherchent laborieusement, relèvent, avec la conscience d'un praticien faisant une saisie, l'emplacement de chaque fibule, le nombre des épingles ou des ornements de parure, et le plus souvent, heureux de leur modeste moisson, abandonnent à d'autres le soin de tirer des conclusions générales des faits révélés par ces minutieuses enquêtes. Félicitons-les de leurs résultats. Rappelons les noms de M. Counhaye, de Suippes, l'un de nos doyens, de M. Morel, toujours heureux dans ses découvertes, du comte Raymond de La Guère, qui a trouvé une épée en fer, plus longue que toutes celles qui sont jusqu'ici connues. Mais je me bornerai à ajouter à ces noms celui de M. l'abbé Guichard, curé de Pupillin près Arbois, un des plus laborieux chercheurs de votre département, dont le succès a plus d'une fois couronné les recherches. Comme le P. de la Croix, comme l'abbé Hamard, de Hermes, comme le curé d'Houlbec-Cocherel, il fouille de ses mains, et découvre ces jolies statuettes de bronze que nous étions heureux de voir dernièrement à la réunion des Sociétés savantes de la Sorbonne.

Dans cette réunion, Messieurs, nos confrères étaient nombreux et si je voulais vous rappeler leurs communications, il me faudrait transcrire près de la moitié de l'ordre

jour par permettre d'en dresser un *corpus* pour la France, M. le capitaine Espérandieu réunit, pour différentes provinces, les inscriptions romaines et nous donne pour chacune d'elles une bibliographie très complète. Le Poitou, le Limousin, ont paru, l'Angoumois doit suivre. De plus, M. Espérandieu publie, dans la *Revue de l'Art Chrétien*, un bulletin des inscriptions chrétiennes, qui sera utilement consulté.

Observateur consciencieux, M. le baron de Baye a entrepris, depuis quelques années, un ensemble de publications sur l'art chez les Barbares. Après de premières études sur les Lombards et les Anglo-Saxons, il a poursuivi ses recherches en Suède et en Russie, et cette année en Autriche-Hongrie.

Déjà d'importantes communications, faites par lui à la Société des Antiquaires de France et devant l'Institut, lui ont permis de faire connaître les premiers résultats de ses recherches.

Deux de nos inspecteurs ont consacré leurs soins à l'étude des vitraux de deux des cathédrales les plus importantes de la France. M. de Florival a achevé sa belle publication des vitraux de Laon, accompagnée des dessins exécutés par le regretté M. Midoux; M. des Méloizes, continuant l'œuvre des PP. Cahier et Martin, entreprend, avec grand luxe et dans un format exceptionnel, la description des vitraux de Bourges postérieurs au XIIIe siècle. M. Eugène de Beaurepaire, l'un de nos secrétaires généraux, a promis d'écrire l'introduction de ce bel ouvrage.

A côté d'eux, je rappellerai que M. Jules de Lahondès vient d'inaugurer la collection de la *Toulouse chrétienne*, en nous donnant une monographie très complète de la cathédrale de Saint-Étienne.

M. Alcius Ledieu, l'un de vos lauréats de l'an dernier, vous envoie une luxueuse publication, l'album des reliures historiques de la bibliothèque d'Abbeville; dans l'Eure, M. l'abbé Porée, qui a donné une très large collaboration

au compte-rendu de notre Congrès, en ce moment à la veille d'être distribué, a fourni à la Société des Amis des Arts de l'Eure le texte destiné à accompagner un atlas de photographies des clôtures de la cathédrale d'Évreux.

A côté de lui, M. Louis Régnier décrit, dans l'Eure et les départements voisins, les églises les plus curieuses, dresse la bibliographie critique des ouvrages nouveaux et vient d'analyser la curieuse exposition de dessins archéologiques organisée l'an dernier par la Société des Amis des Arts d'Évreux.

Il est parmi nous quelques fouilleurs intrépides qui consacrent le meilleur de leur temps à rechercher patiemment ces trésors que nous révèlent les sépultures de diverses époques. Ils cherchent laborieusement, relèvent, avec la conscience d'un praticien faisant une saisie, l'emplacement de chaque fibule, le nombre des épingles ou des ornements de parure, et le plus souvent, heureux de leur modeste moisson, abandonnent à d'autres le soin de tirer des conclusions générales des faits révélés par ces minutieuses enquêtes. Félicitons-les de leurs résultats. Rappelons les noms de M. Counhaye, de Suippes, l'un de nos doyens, de M. Morel, toujours heureux dans ses découvertes, du comte Raymond de La Guère, qui a trouvé une épée en fer, plus longue que toutes celles qui sont jusqu'ici connues. Mais je me bornerai à ajouter à ces noms celui de M. l'abbé Guichard, curé de Pupillin près Arbois, un des plus laborieux chercheurs de votre département, dont le succès a plus d'une fois couronné les recherches. Comme le P. de la Croix, comme l'abbé Hamard, de Hermes, comme le curé d'Houlbec-Cocherel, il fouille de ses mains. et découvre ces jolies statuettes de bronze que nous étions heureux de voir dernièrement à la réunion des Sociétés savantes de la Sorbonne.

Dans cette réunion, Messieurs, nos confrères étaient nombreux et si je voulais vous rappeler leurs communications, il me faudrait transcrire près de la moitié de l'ordre

jour par permettre d'en dresser un *corpus* pour la France, M. le capitaine Espérandieu réunit, pour différentes provinces, les inscriptions romaines et nous donne pour chacune d'elles une bibliographie très complète. Le Poitou, le Limousin, ont paru, l'Angoumois doit suivre. De plus, M. Espérandieu publie, dans la *Revue de l'Art Chrétien*, un bulletin des inscriptions chrétiennes, qui sera utilement consulté.

Observateur consciencieux, M. le baron de Baye a entrepris, depuis quelques années, un ensemble de publications sur l'art chez les Barbares. Après de premières études sur les Lombards et les Anglo-Saxons, il a poursuivi ses recherches en Suède et en Russie, et cette année en Autriche-Hongrie.

Déjà d'importantes communications, faites par lui à la Société des Antiquaires de France et devant l'Institut, lui ont permis de faire connaître les premiers résultats de ses recherches.

Deux de nos inspecteurs ont consacré leurs soins à l'étude des vitraux de deux des cathédrales les plus importantes de la France. M. de Florival a achevé sa belle publication des vitraux de Laon, accompagnée des dessins exécutés par le regretté M. Midoux; M. des Méloizes, continuant l'œuvre des PP. Cahier et Martin, entreprend, avec grand luxe et dans un format exceptionnel, la description des vitraux de Bourges postérieurs au XIII[e] siècle. M. Eugène de Beaurepaire, l'un de nos secrétaires généraux, a promis d'écrire l'introduction de ce bel ouvrage.

A côté d'eux, je rappellerai que M. Jules de Lahondès vient d'inaugurer la collection de la *Toulouse chrétienne*, en nous donnant une monographie très complète de la cathédrale de Saint-Étienne.

M. Alcius Ledieu, l'un de vos lauréats de l'an dernier, vous envoie une luxueuse publication, l'album des reliures historiques de la bibliothèque d'Abbeville; dans l'Eure, M. l'abbé Porée, qui a donné une très large collaboration

au compte-rendu de notre Congrès, en ce moment à la veille d'être distribué, a fourni à la Société des Amis des Arts de l'Eure le texte destiné à accompagner un atlas de photographies des clôtures de la cathédrale d'Évreux.

A côté de lui, M. Louis Régnier décrit, dans l'Eure et les départements voisins, les églises les plus curieuses, dresse la bibliographie critique des ouvrages nouveaux et vient d'analyser la curieuse exposition de dessins archéologiques organisée l'an dernier par la Société des Amis des Arts d'Évreux.

Il est parmi nous quelques fouilleurs intrépides qui consacrent le meilleur de leur temps à rechercher patiemment ces trésors que nous révèlent les sépultures de diverses époques. Ils cherchent laborieusement, relèvent, avec la conscience d'un praticien faisant une saisie, l'emplacement de chaque fibule, le nombre des épingles ou des ornements de parure, et le plus souvent, heureux de leur modeste moisson, abandonnent à d'autres le soin de tirer des conclusions générales des faits révélés par ces minutieuses enquêtes. Félicitons-les de leurs résultats. Rappelons les noms de M. Counhaye, de Suippes, l'un de nos doyens, de M. Morel, toujours heureux dans ses découvertes, du comte Raymond de La Guère, qui a trouvé une épée en fer, plus longue que toutes celles qui sont jusqu'ici connues. Mais je me bornerai à ajouter à ces noms celui de M. l'abbé Guichard, curé de Pupillin près Arbois, un des plus laborieux chercheurs de votre département, dont le succès a plus d'une fois couronné les recherches. Comme le P. de la Croix, comme l'abbé Hamard, de Hermes, comme le curé d'Houlbec-Cocherel, il fouille de ses mains. et découvre ces jolies statuettes de bronze que nous étions heureux de voir dernièrement à la réunion des Sociétés savantes de la Sorbonne.

Dans cette réunion, Messieurs, nos confrères étaient nombreux et si je voulais vous rappeler leurs communications, il me faudrait transcrire près de la moitié de l'ordre

jour par permettre d'en dresser un *corpus* pour la France, M. le capitaine Espérandieu réunit, pour différentes provinces, les inscriptions romaines et nous donne pour chacune d'elles une bibliographie très complète. Le Poitou, le Limousin, ont paru, l'Angoumois doit suivre. De plus, M. Espérandieu publie, dans la *Revue de l'Art Chrétien*, un bulletin des inscriptions chrétiennes, qui sera utilement consulté.

Observateur consciencieux, M. le baron de Baye a entrepris, depuis quelques années, un ensemble de publications sur l'art chez les Barbares. Après de premières études sur les Lombards et les Anglo-Saxons, il a poursuivi ses recherches en Suède et en Russie, et cette année en Autriche-Hongrie.

Déjà d'importantes communications, faites par lui à la Société des Antiquaires de France et devant l'Institut, lui ont permis de faire connaître les premiers résultats de ses recherches.

Deux de nos inspecteurs ont consacré leurs soins à l'étude des vitraux de deux des cathédrales les plus importantes de la France. M. de Florival a achevé sa belle publication des vitraux de Laon, accompagnée des dessins exécutés par le regretté M. Midoux; M. des Méloizes, continuant l'œuvre des PP. Cahier et Martin, entreprend, avec grand luxe et dans un format exceptionnel, la description des vitraux de Bourges postérieurs au XIIIe siècle. M. Eugène de Beaurepaire, l'un de nos secrétaires généraux, a promis d'écrire l'introduction de ce bel ouvrage.

A côté d'eux, je rappellerai que M. Jules de Lahondès vient d'inaugurer la collection de la *Toulouse chrétienne*, en nous donnant une monographie très complète de la cathédrale de Saint-Étienne.

M. Alcius Ledieu, l'un de vos lauréats de l'an dernier, vous envoie une luxueuse publication, l'album des reliures historiques de la bibliothèque d'Abbeville; dans l'Eure, M. l'abbé Porée, qui a donné une très large collaboration

au compte-rendu de notre Congrès, en ce moment à la veille d'être distribué, a fourni à la Société des Amis des Arts de l'Eure le texte destiné à accompagner un atlas de photographies des clôtures de la cathédrale d'Évreux.

A côté de lui, M. Louis Régnier décrit, dans l'Eure et les départements voisins, les églises les plus curieuses, dresse la bibliographie critique des ouvrages nouveaux et vient d'analyser la curieuse exposition de dessins archéologiques organisée l'an dernier par la Société des Amis des Arts d'Évreux.

Il est parmi nous quelques fouilleurs intrépides qui consacrent le meilleur de leur temps à rechercher patiemment ces trésors que nous révèlent les sépultures de diverses époques. Ils cherchent laborieusement, relèvent, avec la conscience d'un praticien faisant une saisie, l'emplacement de chaque fibule, le nombre des épingles ou des ornements de parure, et le plus souvent, heureux de leur modeste moisson, abandonnent à d'autres le soin de tirer des conclusions générales des faits révélés par ces minutieuses enquêtes. Félicitons-les de leurs résultats. Rappelons les noms de M. Counhaye, de Suippes, l'un de nos doyens, de M. Morel, toujours heureux dans ses découvertes, du comte Raymond de La Guère, qui a trouvé une épée en fer, plus longue que toutes celles qui sont jusqu'ici connues. Mais je me bornerai à ajouter à ces noms celui de M. l'abbé Guichard, curé de Pupillin près Arbois, un des plus laborieux chercheurs de votre département, dont le succès a plus d'une fois couronné les recherches. Comme le P. de la Croix, comme l'abbé Hamard, de Hermes, comme le curé d'Houlbec-Cocherel, il fouille de ses mains et découvre ces jolies statuettes de bronze que nous étions heureux de voir dernièrement à la réunion des Sociétés savantes de la Sorbonne.

Dans cette réunion, Messieurs, nos confrères étaient nombreux et si je voulais vous rappeler leurs communications, il me faudrait transcrire près de la moitié de l'ordre

jour par permettre d'en dresser un *corpus* pour la France, M. le capitaine Espérandieu réunit, pour différentes provinces, les inscriptions romaines et nous donne pour chacune d'elles une bibliographie très complète. Le Poitou, le Limousin, ont paru, l'Angoumois doit suivre. De plus, M. Espérandieu publie, dans la *Revue de l'Art Chrétien*, un bulletin des inscriptions chrétiennes, qui sera utilement consulté.

Observateur consciencieux, M. le baron de Baye a entrepris, depuis quelques années, un ensemble de publications sur l'art chez les Barbares. Après de premières études sur les Lombards et les Anglo-Saxons, il a poursuivi ses recherches en Suède et en Russie, et cette année en Autriche-Hongrie.

Déjà d'importantes communications, faites par lui à la Société des Antiquaires de France et devant l'Institut, lui ont permis de faire connaître les premiers résultats de ses recherches.

Deux de nos inspecteurs ont consacré leurs soins à l'étude des vitraux de deux des cathédrales les plus importantes de la France. M. de Florival a achevé sa belle publication des vitraux de Laon, accompagnée des dessins exécutés par le regretté M. Midoux; M. des Méloizes, continuant l'œuvre des PP. Cahier et Martin, entreprend, avec grand luxe et dans un format exceptionnel, la description des vitraux de Bourges postérieurs au XIII[e] siècle. M. Eugène de Beaurepaire, l'un de nos secrétaires généraux, a promis d'écrire l'introduction de ce bel ouvrage.

A côté d'eux, je rappellerai que M. Jules de Lahondès vient d'inaugurer la collection de la *Toulouse chrétienne*, en nous donnant une monographie très complète de la cathédrale de Saint-Étienne.

M. Alcius Ledieu, l'un de vos lauréats de l'an dernier, vous envoie une luxueuse publication, l'album des reliures historiques de la bibliothèque d'Abbeville; dans l'Eure, M. l'abbé Porée, qui a donné une très large collaboration

au compte-rendu de notre Congrès, en ce moment à la veille d'être distribué, a fourni à la Société des Amis des Arts de l'Eure le texte destiné à accompagner un atlas de photographies des clôtures de la cathédrale d'Évreux.

A côté de lui, M. Louis Régnier décrit, dans l'Eure et les départements voisins, les églises les plus curieuses, dresse la bibliographie critique des ouvrages nouveaux et vient d'analyser la curieuse exposition de dessins archéologiques organisée l'an dernier par la Société des Amis des Arts d'Évreux.

Il est parmi nous quelques fouilleurs intrépides qui consacrent le meilleur de leur temps à rechercher patiemment ces trésors que nous révèlent les sépultures de diverses époques. Ils cherchent laborieusement, relèvent, avec la conscience d'un praticien faisant une saisie, l'emplacement de chaque fibule, le nombre des épingles ou des ornements de parure, et le plus souvent, heureux de leur modeste moisson, abandonnent à d'autres le soin de tirer des conclusions générales des faits révélés par ces minutieuses enquêtes. Félicitons-les de leurs résultats. Rappelons les noms de M. Counhaye, de Suippes, l'un de nos doyens, de M. Morel, toujours heureux dans ses découvertes, du comte Raymond de La Guère, qui a trouvé une épée en fer, plus longue que toutes celles qui sont jusqu'ici connues. Mais je me bornerai à ajouter à ces noms celui de M. l'abbé Guichard, curé de Pupillin près Arbois, un des plus laborieux chercheurs de votre département, dont le succès a plus d'une fois couronné les recherches. Comme le P. de la Croix, comme l'abbé Hamard, de Hermes, comme le curé d'Houlbec-Cocherel, il fouille de ses mains et découvre ces jolies statuettes de bronze que nous étions heureux de voir dernièrement à la réunion des Sociétés savantes de la Sorbonne.

Dans cette réunion, Messieurs, nos confrères étaient nombreux et si je voulais vous rappeler leurs communications, il me faudrait transcrire près de la moitié de l'ordre

Visite des monuments de Dole

(17 juillet)

M. J. Feuvrier avait bien voulu rédiger à l'intention des membres du Congrès un itinéraire que nous avons suivi fidèlement malgré la pluie et que nous reproduisons ici :

Les monuments de Dole.

Dole, ville ancienne, est, semble-t-il, l'antique *Dittavion* de Ptolémée. Au moyen âge, elle devint la résidence favorite de Frédéric Barberousse ; sous les ducs de Bourgogne et la domination espagnole, elle fut la capitale de la Franche-Comté, et le siège du Parlement, de l'Université et de la Chambre des comptes. Elle fut assiégée en vain par les Français en 1477 ; prise traîtreusement, saccagée et brûlée par l'armée de Louis XI en 1479 ; Condé l'assiégea sans pouvoir s'en emparer en 1636 ; Louis XIV y entra en 1668, et en 1674, époque de la réunion de la Franche Comté à la France. La pyramide triangulaire élevée près de la gare aux défenseurs de Dole dans la dernière guerre (21 janvier 1871) témoigne qu'aujourd'hui, pas plus qu'autrefois, l'étranger en armes ne saurait dans notre ville entrer sans combattre.

Nous voici devant l'église, où nous pénétrerons dans un instant. Auparavant, jetons un coup d'œil sur l'*Hôtel-de-Ville* provisoire dont la tourelle surmontée du vieux drapeau dolois et la porte du XVIe siècle appartenaient au Palais du Parlement, lequel, avec les

Halles, occupait naguère toute la terrasse en avant du clocher.

Derrière l'*Hôtel-de-Ville*, *rue de la Croix*, *n° 12*, porte sculptée d'un hôtel où est né le célèbre diplomate Antoine Brun.

Faisons le tour de l'église en partant du clocher pour aller à droite. A quelques pas, maison à tourelle (maison du chapitre, XVIe siècle). De là, aspect pittoresque de cette partie de la place. De l'autre côté, entre le portail gauche et la tour, statue de la *Paix* d'Aizelin, remplaçant celle de Louis XVI par Attiret; elle est flanquée de la *Philosophie* et du *Commerce* par le même Attiret (XVIIIe siècle).

La tour de l'église était autrefois plus haute; la galerie ornée de sculptures était surmontée d'une flèche, abattue par les boulets de Condé en 1636. Au-dessus de la porte de l'escalier qui conduit au sommet, boulets du siège encastrés dans la pierre. Du haut de la galerie, panorama curieux sur la ville et très étendu.

Redescendons et entrons dans l'église (style ogival de l'époque Louis XII, 1509 (1). Bonnes copies de tableaux des écoles d'Italie, notamment d'une *Transfiguration* de Raphaël; le mausolée de Carondelet (XVIe siècle), derrière le maître autel; la Sainte-Chapelle (XVIIe siècle), au haut de la nef latérale de droite: belles orgues au-dessus de l'entrée; verrières modernes.

A la sortie, passons devant la *statue de la Paix*

(1) Une inscription gothique gravée sur une pierre au-dessus de l'entrée de la sacristie est ainsi conçue: *Ceste neufve eglise fut cômancée le IX iour de février lan Nre S. courant V C et huit.*

pour gagner la *rue de Besançon* à quelques pas. Tournons à gauche. La seconde maison à partir de l'angle (n° 53) est bâtie sur la *Cave d'Enfer*, dernier refuge des Dolois combattant contre les Français entrés par trahison dans la ville (1479). Une plaque de marbre au-dessus de la porte rappelle cet acte d'héroïsme.

Un peu plus bas, nous arrivons à un carrefour : à gauche, la *Grande-Rue*, à droite de la *rue des Arènes*. Faisons quelques pas dans la *Grande-Rue*. Au n° 35, maison du XVIe siècle bien conservée, caves beaucoup plus anciennes, avec piliers et arceaux en tiers-point (ancien hôtel des Templiers).

Revenons au carrefour et engageons-nous dans la *rue des Arènes*. Nous passons sur la petite place plantée d'arbres où se trouve la *Fontaine de l'Enfant*, œuvre gracieuse du sculpteur Rosset (XVIIIe siècle); presque en face, au n° 28, *Hôtel-de-Ville* avant la conquête française (façade sculptée du XVIe siècle). En montant à l'angle de la *rue des Arènes* et de la *rue du Mont-Roland* (n° 32), maison particulière qui était l'*Université*.

Plus loin, au n° 36, maison du XVe, habitée par Jean Boivin, qui dirigea la défense de Dole au célèbre siège de 1636. Presque en face est l'entrée du *Palais-de-Justice*, avec son portail sculpté (XVIe et XVIIIe) (ancien *couvent de Cordeliers*) ; au fond, *cloître* bien conservé ; puits (1). Ce couvent et le quartier avoisinant sont bâtis sur l'emplacement d'un vaste amphithéâtre, ouvrage des Romains.

(1) Ce cloître est intéressant par les monuments qui y ont été placés et dont l'un est un oratoire, autel très bas avec niche, fronton et colonnes, portant la date de 1586, et qui était décoré



Imp. Phot. Aron Frères, Paris — Phot. du Mis de Fayolle

HOTEL DE BALAY, A DOLE

Poursuivons et prenons à gauche la seconde rue (*rue du Vieux-Château*). A cinquante pas, on se trouve en face de l'une des entrées de la *caserne Bernard*. On verra à la suite du corps de garde (XVIe) un passage voûté qui était l'une des portes de la ville (*porte d'Arans*).

Revenons dans la *rue des Arènes*. Après quelques pas, à gauche, muraille épaisse en bossage avec l'inscription PRECIPIANO MANDATO CONDEBAT (reste de murailles, XVIe). A côté, sur l'emplacement du château de Barberousse, pavillon de la caserne Bernard, dont la façade est enrichie de sculptures (Attiret, XVIIIe). En face, de l'autre côté de la rue, fontaine monumentale, reproduction d'une fontaine de Rome (Attiret).

Faisons volte-face, redescendons la *rue des Arènes* et prenons la 3e rue à notre gauche (*rue du Mont-Roland*). A droite, n° 7, ancien *hôtel de Balay* du XVIe (façade), ferronnerie des fenêtres, escalier intérieur à double rampe. A gauche, n° 14, ancien *couvent des Carmélites* (chapelle où l'on pénètre de l'intérieur de la maison). Du même côté, n° 24, maison Henri II. A côté, *théâtre*.

Rétrogradons de quelques pas et engageons-nous à gauche dans la *rue du Collège*. Le célèbre *Collège de l'Arc* a pris son nom de l'arcade à plein cintre jetée à travers la rue (1). En avant de l'Arc, à gauche, une

d'écussons aujourd'hui mutilés. Le puits, œuvre de ferronnerie qui mériterait d'être donnée comme modèle, porte la date de 1561.

(1) M. J. Feuvrier a retracé, avec un grand talent, dans une étude intitulée : *Un Collège Franc-Comtois au XVIe siècle* (Dole, 1889, in-12, 213 p.), les vicissitudes du collège de Dole et réuni de curieux renseignements sur l'enseignement qui y

porte surmontée d'un campanile (1588) ; à droite, la porte d'entrée (1607) du Collège dans les bâtiments duquel se trouvent la *bibliothèque* de la ville (40,000 volumes dont beaucoup fort rares ; reliures de Thomson, Bausonnet, etc.; plus de 400 manuscrits, plusieurs précieux ; buste de Pasteur, par Perraud ; verrière de Rossigneux) et le *musée* (au moins 250 tableaux, toiles de Jordaëns, Ribeira, Simon Vouet, Van der Meulen, Faustin Besson, Brun, Machard, Français, Pointelin, etc.; sculptures ; meubles et cheminée Renaissance ; antiquités, etc...).

Après avoir passé sous l'Arc, on arrive devant le porche de l'église du Collège, qui procède de l'architecture italienne de la fin du XVI[e] siècle. A l'intérieur de l'église : élégante *chaire* (Louis XV) ; marbres du chœur. Après s'être éloigné du porche d'une dizaine de pas, se retourner ; on a en face de soi un ensemble de lignes architecturales extrêmement original et pittoresque.

Poursuivons notre route jusqu'à l'intersection de la *rue du Collège* et de la *rue de la Gare*. A l'angle nord, *couvent de la Visitation* (ancien collège de moines bénédictins). Y voir la chapelle (XV[e]) dont l'entrée est dans la *rue de la Gare* (voûtes à nervures croisées, supports d'arcs avec des figures curieuses), et un escalier à l'intérieur du couvent (entrée par la *rue du Collège*).

Descendons la *rue du Collège* jusqu'à la *place de la Sous-Préfecture*. Tournons à droite par la rue du même nom que nous suivrons jusqu'à la *rue de Be-*

était donné par les professeurs et sur la vie qu'y menaient les élèves.

sançon. Ensuite prenons la gauche et remontons cette rue. Au n° 44, escalier dans la cour. Au n° 7, maison du XV° (la plus ancienne de la ville) qui échappa au sac de 1479). habitée au XVI° siècle par l'historien Gollut.

A une petite distance, place spacieuse et sur la droite le *Cours Saint-Mauris* (beaux ombrages) ; statues attribuées à Bouchardon ; de l'extrémité, ravissant panorama borné par les montagnes du Jura derrière lesquelles se détache la cime du Mont-Blanc. Des sentiers capricieux nous conduisent au bord du canal du Rhône au Rhin en nous faisant passer devant la fontaine surmontée du *Lion* d'Attiret.

Traversons le pont. Devant nous, la promenade du *Pasquier*. Suivons à droite la berge du canal, d'où nous voyons les maisons avec leurs tourelles, et la masse imposante de l'église se profiler sur le ciel. Nous arrivons bientôt sur les ponts.

De l'extrémité du grand pont, en amont du Doubs, charmante perspective (*ruines* d'un pont romain, Arans dans la verdure) ; en aval, vue du château de Crissey.

Rentrons en ville par le chemin le plus court. Nous laissons à droite un reste important des fortifications, le *bastion du Pont* (XVI°), et un peu à gauche, nous apercevons l'*Hôtel-Dieu* (XVII°) avec sa galerie de pierre qu'il faut examiner de près. Pour cela, après avoir traversé le dernier pont, prenons la *rue Saint-Jacques*, qui longe l'édifice. Remarquons la logette à l'angle des *rues Saint-Jacques* et *de l'Hôtel-Dieu*. Engageons-nous dans cette rue et entrons à l'hôpital pour jeter un coup d'œil sur la cour intérieure.

Revenons dans la rue Saint-Jacques et suivons la *rue des Dames-d'Ornans*, qui prolonge celle de l'Hôtel-

Dieu. Nous tombons dans la partie inférieure de la *rue des Vieilles-Boucheries*, où se voient plusieurs vieux logis du XVIe.

Engageons-nous dans la ruelle étroite près de la tourelle d'angle qui est devant nous. Nous voici dans la *Grande-Rue*. Si vous êtes curieux, cher lecteur, d'avoir encore quelques aspects de notre vieux Dole, redescendons ensemble de quelques pas et entrons dans la *rue Pasteur* ; nous y trouverons des coins qui n'ont pas dû changer beaucoup depuis trois siècles. Saluons au passage la maison où naquit Louis Pasteur (n° 43, plaque de marbre).

Au bout de la rue, tirons à droite pour gagner la berge du canal dominée par la *terrasse des Tilleuls* (ancien *bastion des Bénits*). Nous voilà auprès du Cours Saint-Mauris et au terme de notre promenade (1).

(1) Le R. P. de Gigord, supérieur de l'école libre de N.-D. du Mont-Roland, avait bien voulu nous inviter à venir visiter la chapelle de pèlerinage érigée au Mont-Roland, au-dessus de Dole, et que les traditions font remonter au IIIe siècle, où aurait été bâti en ce lieu l'hermitage de saint Lin. Mais les nécessités du programme et surtout la pluie, qui n'a presque pas cessé de tomber pendant notre séjour à Dole, ne nous ont pas permis de répondre à cette aimable invitation et de visiter la chapelle récemment reconstruite sur l'emplacement de l'ancienne église des Bénédictins et les nombreux vestiges archéologiques qui sont conservés au Mont-Roland. M.

VENDREDI 17 JUILLET 1891.

Visite de la ville de Salins.

Nous partons, dans la matinée par le chemin de fer pour Salins et, après un changement de train à Mouchard, nous nous engageons dans la ligne singulièrement pittoresque qui conduit à Salins où nous attend M. le docteur L. Coste, lequel veut bien nous diriger dans la visite que nous commençons de suite.

Nous nous bornerons à ajouter quelques notes aux indications rédigées par le savant conservateur de la Bibliothèque, en vue de notre visite.

Chef-lieu de canton du Jura, arrondissement de Poligny, sur la Furieuse, au pied du mont Poupet, 5,835 habitants.

L'*église Saint-Anatoile*, classée au rang des monuments historiques depuis 1843, a été fondée par Hugues de Salins, archevêque de Besançon, mort en 1066. Un acte authentique de l'an 1029 confirme ses libéralités en faveur de cette fondation ainsi que celles du comte Rainaud. Devenu évêque en 1031, Hugues vint la bénir la même année, et lui donner le vocable de saint Anatoile, anachorète sur le compte duquel on ne sait rien de précis, si ce n'est qu'il fut enterré dans une chapelle dédiée à saint Symphorien et englobée dans la construction nouvelle. Était-elle achevée en 1031 ? On l'ignore ainsi que ce qu'elle eut à souffrir à la suite de deux incendies survenus l'un en 1336, l'autre en 1469,

qui nécessitèrent sa reconstruction (?) — Par un mélange de matériaux de deux couleurs (calcaire à Gryphées et calcaire Lédonien), l'architecte paraît avoir voulu obtenir un effet de polychromie. Les deux chapelles qui allongent les collatéraux de manière à former un porche sont du XVIe siècle ; celle de droite a été achevée en 1582. La sacristie actuelle est formée aux dépens de deux autres chapelles, l'une des princes de Chalon (XIIIe siècle), l'autre de la famille Merceret (XVIe siècle), dont la clef de voûte représente les armoiries. — Plusieurs tombes remarquables, entre autres celle de Sachet, l'ami du cardinal de Granvelle. Les stalles du chœur avec leurs motifs de décoration gothique du XVIe siècle sont curieuses.

Il existe à côté de l'église une salle voûtée et un fragment de cloître qui présentent des caractères certains de l'art roman, dont il semble beaucoup plus difficile de reconnaître des traces dans la construction de l'église.

L'église Saint-Anatoile domine Salins et offre un aspect très pittoresque. De la place située devant le portail on a à ses pieds toute la ville qui, dans sa plus grande partie, ne se compose guère que d'une large rue.

L'*église de Saint-Maurice*, seconde collégiale, paraît de la même date que Saint-Anatoile, sans qu'on ait conservé aucun titre qui le détermine. Les chapiteaux sont soignés. On y voit de grandes toiles, une statue de Pierre le martyr, un bas-relief antique, etc. La chaire à prêcher, en bois sculpté, très ancienne, vient de l'église Saint-Jean-Baptiste, démolie à la Révolution et dont il ne reste pas de traces.

Il y a lieu de signaler une *pietà* en marbre blanc,

d'un beau travail de la fin du XVIe siècle, au bas de laquelle est sculpté un écusson fascé de quatre pièces d'argent et d'azur (ou de sable), au chef de gueules, chargé d'une croix de Malte d'argent. Il y a également une belle statue équestre du patron de l'église, du commencement du XVIe siècle ; saint Maurice est représenté vêtu du costume de l'ordre qui porte son nom, avec une toque et un tabard décoré d'une croix tréflée.

L'église Notre-Dame a été plusieurs fois reconstruite. Le portail est du même âge que la chapelle des Jésuites (1703), mais le clocher passe pour le plus ancien monument de Salins. On ignore ce que représente une statuette encastrée près du sommet. On remarque à l'intérieur un magnifique retable sculpté et plusieurs tableaux de valeur : une *Madeleine* de Nicolas-Guy Brenet, une copie de la *Madeleine* de Le Brun, qui est au Louvre, une *Nativité*, et plusieurs toiles qui appartiennent à l'école flamande.

La *chapelle Notre-Dame Libératrice* qui, d'après une conjecture très vraisemblable, fut construite par imitation du vœu de Louis XIII, a été commencée en 1639 et achevée en 1662, cinq années avant la première conquête française. L'inscription : *Salinæ Burgundiæ caput 1639*, fut écrite le lendemain de la bénédiction, le 23 février 1662, pour consacrer un titre que Dole disputa toujours à Salins. En 1668, le sculpteur de Salins Alexandre de la Motte mourut avant d'avoir achevé le retable et la chaire à prêcher dont il avait eu l'entreprise pour 3000 livres. Le travail fut achevé par François Devoge, de Grenoble, reçu habitant en 1670. Le retable de l'autel de droite est de François Gillis, d'Anvers (1709). Sur l'autel de gauche est une vierge en plomb, exécutée par Jacques Vuillame, d'Arbois, en

1673, qui reçut pour salaire la somme de 590 livres. Avant la construction des bâtiments de l'Hôtel-de-Ville, elle occupait la niche qui surmonte la porte d'entrée.

La *Commanderie du Temple* avait un établissement dont il ne reste que le portail.

Le *Musée* occupe la moitié inférieure de la chapelle des Jésuites, édifiée en 1700. Il renferme un certain nombre de toiles données par l'État et quelques autres anciennes, une vue de Salins en 1629, et deux tapisseries flamandes, de haute lisse, exécutées à Bruges en 1501, pour l'église Saint-Anatoile : une troisième est aux Gobelins. Il y en avait quatorze. Les onze autres ont disparu à la Révolution. Elles représentaient la légende de saint Anatoile. Dans l'une de celles qui restent, son chef est porté processionnellement au Puits-à-Maire, dont la source avait tari. Dans l'autre, on relève le corps du saint et on le met en *ferete*. Celle des Gobelins, reproduite dans la *Franche-Comté* de Bouchot, représente le siège de Dole par les Français en 1477.

Les vitrines renferment des sceaux et quelques objets préhistoriques provenant de tumulus fouillés aux environs de Salins.

On voit encore à Salins, dans la rue principale, plusieurs maisons fort anciennes, remontant aux XIIIe et XIVe siècles et que l'on peut rapprocher de celles de Cluny, de Charlieu et de Brive.

L'*Hôtel-de-Ville* fut construit de 1717 à 1739 d'après les plans de Georges Lienhard, contrôleur à la Saline. Le roi Louis XV fit don, pour décorer la salle du Conseil, de belles tapisseries dont un lambeau se voit encore au musée.

La *Fontaine*, adossée à l'établissement des bains,

est due au ciseau de Michel Devosges, demeurant à Dole, père du fondateur de l'école dijonnaise de dessin (1755-1770). L'autre fontaine, dite *Fontaine d'Arion*, est surmontée d'un buste attribué à Lhuillier (1590).

Après le déjeuner, nous allons aux Salines, qui sont en pleine exploitation et que M. Paul Buquet, administrateur délégué des Salines de l'Est, avait bien voulu nous autoriser à visiter, et qui avaient été, à notre intention, éclairées avec des feux de Bengale.

Les *Salines* n'offrent de remarquable au point de vue archéologique que les voûtes souterraines qui couvrent les sources d'eau salée, sur une longueur de 200 mètres, et qui reposent partiellement sur des piliers à la manière d'une crypte. On les croit de la même époque que l'église Saint-Anatoile et même ayant précédé sa fondation.

On y trouve peu d'objets anciens. Cependant, on a rencontré, il y a quelques années, dans des travaux, une superbe mesure en bronze, en forme de seau, renfermant une série de poids gradués, du XVIe siècle, qui est conservée dans les bureaux de l'administration.

Besançon.

Après un arrêt assez long à Mouchard, nous arrivons à Besançon où, grâce aux dispositions prises par le trésorier du Congrès, nous nous installons sans encombre dans les divers hôtels.

Le soir, nous nous retrouvons dans la salle des séances de la Société d'Émulation du Doubs, au Palais Granvelle. Cette réunion ne devait d'abord être qu'une causerie, mais, afin de gagner du temps et en présence

du nombre restreint de nos séances, plusieurs communications y furent faites.

SÉANCE DU 17 JUILLET

Au Palais Granvelle.

PRÉSIDENCE DE M. LE COMTE DE MARSY.

La séance est ouverte à neuf heures du soir.

M. le Président appelle au bureau MM. Pingaud, Ducat, Lieffroy, le général Gresset, Besson, Castan et J. Gauthier.

M. Castan donne lecture des lettres par lesquelles MM. le général de Négrier, commandant du 7e corps d'armée, le Premier Président, le Procureur Général, le Gouverneur de Besançon et le Maire de la ville, s'excusent de ne pouvoir assister aux réunions du Congrès.

M. le Secrétaire général dépose ensuite diverses brochures offertes au Congrès par leurs auteurs.

L'ordre du jour appelle la discussion de la première question :

État des études archéologiques dans les départements du Jura, du Doubs et de la Haute-Saône. — Donner une vue d'ensemble des principaux travaux accomplis, soit par les Sociétés, soit par les particuliers.

M. Castan répond que cette question a été traitée chaque année par lui dans les rapports qu'il a présentés à la Société d'Émulation du Doubs, et qu'il suffit de s'y reporter pour obtenir un tableau exact des travaux effectués en Franche-Comté depuis trente ans.

M. l'abbé Guichard donne lecture d'un mémoire sur les fouilles poursuivies par lui dans la commune de Groson (Jura), où il a découvert une cité gallo-romaine d'une réelle importance qui lui a fourni un certain nombre d'objets intéressants.

Dans une spirituelle causerie, M. Castan raconte comment il a été amené à préciser la situation de l'ancien Capitole de Besançon, dans un endroit situé derrière l'hôtel du Nord et où avaient été découverts de nombreux marbres. Il trace ensuite le tableau du Besançon gallo-romain, dont il a déterminé les principaux monuments dans une série d'études, imprimées dans les *Mémoires de la Société d'Émulation du Doubs*.

Il retrace ensuite le programme des visites qui seront faites aux monuments de la ville, pendant deux jours. Nous croyons préférable de ne pas les scinder et de donner de suite cet aperçu des monuments de Besançon, que précède un court résumé de l'histoire de la ville (1).

La partie ancienne de la ville de Besançon est construite sur la rive gauche du Doubs, dans une presqu'île

(1) Les indications que nous donnons ici sont extraites de l'excellente publication de notre confrère, M. Aug. Castan, correspondant de l'Institut, BESANÇON ET SES ENVIRONS, visite de la ville et de son pourtour, excursions dans la région franc-comtoise (2e édition), *Besançon, Morel, libraire*, 1887, in-12. Dessins de Henri Michel. Prix : 2 fr. Les membres du Congrès qui voudront avoir un résumé de l'histoire de la région que nous avons parcourue pourront consulter également : LA FRANCHE-COMTÉ ET LE PAYS DE MONTBÉLIARD, par A. Castan *Paris, Delagrave*, 1877, in-8°, 108 pages.

adossée à un des gradins de la chaîne du Lomont, l'une des arêtes des Monts-Jura.

Chef-lieu du département du Doubs, du 7e corps d'armée, d'une cour d'appel, d'une académie, siège d'un archevêché, Besançon a une population de plus de 50,000 habitants, sans compter la garnison, qui dépasse 5,000 hommes.

A l'époque de la Gaule indépendante, elle fut, sous le nom de *Vesontio*, la principale ville des Séquanes. Devenue la base des opérations de Jules César contre Arioviste, elle attira tout particulièrement l'attention du conquérant romain et de ses successeurs. Elle fut élevée à la situation de colonie romaine sous le vocable de *Colonia victrix Sequanorum*. Le christianisme paraît avoir été introduit à Besançon par les saints Ferréol et Fergeux; ces premiers missionnaires, envoyés de Lyon, furent martyrisés sur le théâtre de Vesontio en 212.

A la chute de l'Empire romain, les peuples de la Séquanie cherchèrent un appui auprès des Burgondes. Besançon, devenu siège métropolitain, fut placé sous la domination temporelle des archevêques et plus tard sous la tutelle des empereurs d'Allemagne.

Au XIIe siècle, la commune de Besançon fut établie, à la suite d'une révolte contre l'archevêque. A la fin du XIIIe siècle (1282-1290), Besançon devint une république indépendante sous le protectorat de l'Empire.

Après l'annexion de la Franche-Comté aux possessions des ducs de Bourgogne, ceux-ci cherchèrent à établir leur domination sur la ville et ils obtinrent un traité leur accordant la moitié des amendes et gabelles et le droit d'y avoir un juge et un capitaine (1385-1451). A la suite de l'occupation de la province par

Louis XI, à la mort de Charles le Téméraire, Besançon eut pour gardien le roi de France, qui accorda à ses habitants d'importants privilèges. Mais Maximilien d'Autriche ayant reconquis la Franche-Comté, Besançon se trouva de nouveau sous la domination de l'Empire. Le garde des sceaux de Charles-Quint, Nicolas Perrenot de Granvelle, fut, avec Laurent de Gorrevod, l'agent le plus actif de Charles-Quint pour maintenir la république bisontine en communauté avec la province rattachée à l'Empire et plus tard à la couronne d'Espagne.

Les guerres dont la Franche-Comté fut le théâtre au XVIIe siècle sont trop connues pour qu'il soit nécessaire d'en parler longuement. L'asile accordé à Gaston d'Orléans fournit à Richelieu le prétexte d'une campagne de dix années, à la suite de laquelle la diète de Ratisbonne accorda à l'Espagne le protectorat de Besançon, en échange de la forteresse de Frankenthal (1649-1652). Une première conquête de la province par la France ayant eu lieu en 1668, le traité d'Aix-la-Chapelle restitua la Franche-Comté à l'Espagne ; mais, à la suite d'un nouveau siège, Louis XIV réunit définitivement à la France la Franche-Comté et la ville de Besançon (1674).

Besançon devint alors la capitale de la province, et on y transféra le Parlement, le Gouvernement militaire et l'Université, qui étaient à Dole.

MONUMENTS ANTIQUES.

Le *Capitole*. Devenue colonie romaine, Besançon obtint la permission de bâtir un Capitole. M. Castan a découvert, en 1867, les restes de cet édifice dans la Grande-Rue, au n° 91.

L'*Arc de Triomphe*, dit *Porte-de-Mars*, et depuis le XIe siècle *Porte-Noire*, est au bout de la grande rue antique, à l'endroit où elle perdait sa direction rectiligne, pour se prolonger en lacets sur la pente du rocher de la citadelle. Seul, entre tous les autres monuments similaires, il présente sur ses grandes faces un double étage d'architecture et possède une large archivolte sur laquelle ressort un enroulement de divinités marines ; ses fûts de colonnes sont totalement couverts de sculptures. La Porte-Noire fut vraisemblablement élevée en 167, après les victoires remportées par Marc-Aurèle sur les Germains, victoires qui sauvèrent la Séquanie des horreurs d'une invasion. Comprise dans l'enceinte du moyen âge, la Porte-Noire subit alors de nombreuses mutilations ; elle fut dégagée des maçonneries qui l'entouraient en 1820 et restaurée en 1826.

Le *Théâtre romain,* qui affecte une forme exceptionnelle, ne fut découvert qu'en 1870, par M. Castan. Le vestige essentiel qui en reste consiste en une estrade demi-circulaire, revêtue de grandes dalles qui y reposent sur un socle de moulures, au pied duquel circule une gargouille (1). Les principaux débris de cet édifice forment aujourd'hui le centre d'un *Square archéologique*, créé par M. l'architecte Ducat, dans lequel on a réuni d'importants vestiges de divers édifices antiques de Besançon. On y remarque notamment huit colonnes antiques restituées à l'aide des bases,

(1) Nous devons dire que l'identification de ces ruines avec un théâtre n'a pas toujours été admise sans discussion et nous renverrons à cet égard aux observations si judicieuses présentées par M. Jules de Laurière dans le *Bulletin Monumental* de 1881, à l'occasion d'une visite de la Société française d'Archéologie à Besançon.

des tambours et des chapiteaux recueillis dans les excavations. Le théâtre de Besançon paraît contemporain de l'arc triomphal et de l'aqueduc d'Arcier et appartiendrait ainsi à l'époque de Marc-Aurèle.

L'*Amphithéâtre*, affecté aux combats de gladiateurs et aux représentations destinées à la grande foule, était situé en dehors de la presqu'île, non loin de la rive droite du Doubs, et il a donné son nom à tout un quartier, dont la rue principale s'appelle encore la *Rue d'Arènes*. Signalé par Chifflet dès 1618, il a été retrouvé en 1885, à la suite de travaux faits aux fortifications derrière la caserne d'Arènes. Un square archéologique est projeté pour en conserver les vestiges.

Le *canal d'Arcier* fut établi par les Romains pour amener à Besançon un cours d'eau, qui débouche par les cavernes d'Arcier, à dix kilomètres de la ville. Dans sa plus grande partie, ce canal reposait sur des flancs de montagnes ; en deux points seulement, il fut établi sur des arceaux, d'où son nom d'aqueduc d'Arcier. On voit au musée la reconstitution d'une section de ce canal.

Le *Pont romain*, dit *pont de Battant*, était établi sur le Doubs pour faciliter le passage de la voie romaine qui reliait l'Italie aux provinces rhénanes. On en voit encore des arcatures enferméesdans les façades élargies du pont actuel.

MONUMENTS RELIGIEUX.

La basilique métropolitaine de Saint-Jean est aujourd'hui la seule des deux anciennes cathédrales élevées autrefois à Besançon. L'autre, qui portait le

vocable de Saint-Étienne et était élevée au centre du plateau de la citadelle, fut détruite par Vauban en 1676.

Saint-Jean est remarquable par son plan, qui comporte deux absides ; l'entrée principale est sur le côté qui regarde la ville. M. Castan fait remarquer que ces dispositions, fréquentes dans les églises rhénanes, montrent l'influence germanique dans la plus ancienne reconstruction de cet édifice.

Bâtie et restaurée successivement par l'archevêque Bernouin, de 739 à 838, puis par Hugues Ier, de 1031 à 1067, la cathédrale fut renouvelée et consacrée en 1148 par le pape Eugène III. C'est à cette dernière construction que l'on peut attribuer les majestueuses arcades de la nef. Couverte d'abord en charpentes, celle-ci fut incendiée en 1213, et ce fut en 1237 seulement que l'on commença à voûter l'édifice.

Le clocher, qui s'effondra en 1729 et écrasa la seconde abside, fut déplacé et rebâti en 1756.

A l'intérieur, il faut signaler d'abord l'abside dite du *Saint-Suaire*, à cause d'une relique, apportée de Saint-Étienne et qui y était conservée. L'autel a pour retable la *Résurrection* de Carle Van Loo ; d'autres tableaux de Natoire et de De Troy l'accompagnent et décorent les autels latéraux. Près de l'un d'eux est le tombeau de Ferry Carondelet, grand archidiacre, mort en 1528, monument sculpté à Bruges en 1543, puis les statues des derniers archevêques, le cardinal de Rohan-Chabot (1842) et le cardinal Mathieu (1880).

Dans la petite nef d'amont est la *chapelle de Notre-Dame du Rosaire*, plus loin la chapelle sépulcrale des comtes-souverains de Franche-Comté (1057-1200). Contre un des piliers de la grande nef, une

chaire à prêcher gothique, en pierre, donnée en 1469 par Pierre Grenier, archidiacre de Luxeuil.

Dans la petite nef d'aval, la *Vierge et l'Enfant Jésus*, avec un cortège de saints, et à ses pieds, le donateur Ferry Carondelet, tableau exécuté par Fra Bartolommeo, en 1511, et dont M. Castan a retrouvé, au musée de Stuttgart, le tympan qui avait été peint par Mariotto Albertinelli.

Dans le sanctuaire, maître-autel donné par Charles X, accompagné d'anges sculptés en 1768 par Luc Breton. Lutrin en cuivre du premier Empire, provenant de Notre-Dame de Paris.

Au point central du ***presbyterium***, on a scellé un marbre circulaire, creusé en forme de rose, provenant de Saint-Étienne. Au centre ressort en faible relief un chrisme que traverse une croix surmontée d'une colombe, avec les lettres A et Ω, et au pied de la croix, un agneau debout. Autour, la légende métrique : Hoc SIGNVM PRAESTAT POPVLIS CAELESTIA REGNA. D'accord avec M. de Rossi, M. Castan reconnaît dans ce marbre l'autel primitif de Saint-Étienne, morceau antique faisant vraisemblablement partie du don fait par sainte Hélène, pour la construction de cette église.

L'église de *Sainte-Madeleine* située dans le quartier d'Arènes, presque au bout du pont de Battant, date du XIe siècle, mais elle a été entièrement reconstruite vers 1740 par Nicolas Nicole, architecte, de Besançon. Toutefois la Révolution vint interrompre les travaux encore inachevés et ce n'est qu'en 1830 que les deux tours furent élevées. On remarque dans cette église quelques bons tableaux.

Saint-Pierre, situé au centre du vieux Besançon, en face de l'Hôtel-de-Ville, auquel son clocher a toujours

servi de beffroi, remonte au IVe siècle, et on attribue sa fondation à l'évêque Eusèbe. Cet édifice fut reconstruit de 1782 à 1786, par l'architecte Bertrand. Dans la chapelle des Saints Ferréol et Ferjeux, la *Résurrection de Lazare,* de Martin de Vos ; dans l'une des absides, une remarquable *Pietà*, de Luc Breton.

Saint-Maurice. Encore une église fondée au IVe siècle, mais reconstruite de 1712 à 1714. Style des Jésuites, belles boiseries dans le chœur ; dans la sacristie, chasuble ayant appartenu à saint François de Sales et calice de vermeil (1784), provenant de la chapelle de l'Hôtel-de-Ville.

Notre-Dame, dans le quartier de Chamars, ancienne église bénédictine de Saint-Vincent, construite au XIe siècle. Malheureusement les colonnes romanes sont en partie enterrées dans le sol et leurs fûts sont masqués par des pilastres qui soutiennent les retombées de la voûte faite au XVIIe siècle. En 1808, le chœur a été décoré d'une colonnade grecque en hémicycle ; au delà s'élève une chapelle de la Vierge à coupole, élevée par M. Alfred Ducat.

Saint-François-Xavier, ancienne église des Jésuites, élevée de 1680 à 1688, par suite du legs fait en 1628 par Gauthiot d'Ancier. Luxueux retable doré sur le maître-autel (1719) ; au centre, la *Présentation au Temple*, de Pietro de Pietri. Dans la sacristie, calice de 1636, provenant de l'abbaye de Luxeuil.

Saint-Ferjeux, dans la banlieue, église moderne de style roman, en construction d'après les plans de M. Ducat, comme souvenir de la protection accordée à la ville pendant la guerre de 1870-71 par saint Ferréol et saint Ferjeux, qui vécurent et furent ensevelis dans la grotte, sur l'emplacement de laquelle elle est construite.

Le *Temple protestant du Saint-Esprit* est l'ancienne chapelle de l'hôpital de ce nom, fondé en 1207. L'église, à une seule nef, est voisine de cette époque ; le chœur et une chapelle latérale sont du XVe siècle. La porte d'entrée est en plein cintre.

Dans une cour contiguë à cet édifice se trouve encore une galerie de bois curieusement sculptée dans le style du XVe siècle ; la colonne de pierre qui la soutient a l'allure d'un bâton noueux cerclé d'une sorte de briquet, par allusion aux emblèmes des ducs de Bourgogne. A côté, une grosse tour bâtie à la même époque.

Nous citerons encore la *chapelle du Séminaire diocésain* en forme de croix latine, construite de 1670 à 1688 ; l'*église du Refuge*, aujourd'hui chapelle des Hospices, élevée par Nicolas Nicole, de 1739 à 1745 ; l'ancienne église abbatiale de *Saint-Paul*, construite au XIe siècle, et réédifiée en partie à la fin du XIV siècle, servant actuellement aux magasins de la guerre ; les *Grands-Carmes*, à l'angle de la Grande-Rue et de la rue de la Préfecture, édifice élevé de 1435 à 1472, aujourd'hui divisé en plusieurs étages et dont le Cercle militaire occupe une partie. Les bâtiments conventuels, encore conservés, sont supportés à l'intérieur par des portiques qui formaient le plus beau cloître de la Franche-Comté ; leur construction date de 1685 à 1695. Trop vastes pour les Carmes, ces locaux furent loués fréquemment par eux et abritèrent ainsi l'Université de Besançon et la Confrérie noble de Saint-Georges.

MONUMENTS MILITAIRES.

Des fortifications construites au moyen-âge par la ville, il ne subsiste que deux tours rondes : l'une, voisine de la Porte Notre-Dame et datant de 1469, l'autre appelée à tort de *La Pelotte* (son vrai nom vient de Pierre *Pillot* qui vendit ce terrain en 1479), à l'extrémité du quai de Strasbourg.

A l'époque de Charles-Quint appartiennent la tour carrée qui est dans le bastion de Battant, les tours de la porte de Rivotte (1546) et la tourelle qui surmonte la Porte-Taillée.

La citadelle élevée d'après les plans de Vauban, sur la montagne Saint-Étienne, fut projetée en 1668, après la capitulation ; et bien que la place eût été remise au bout de trois mois aux Espagnols, le prince d'Arenberg la fit continuer. Après la conquête définitive en 1674, Vauban reprit son projet, fit démolir la cathédrale Saint-Étienne et fit de la citadelle un point de défense de premier ordre, qui ne fut achevé qu'en 1711. Aujourd'hui une ceinture de forts détachés vient compléter cette défense.

Nous ne citerons que pour mémoire l'*École d'artillerie*, l'*Arsenal* et la *Direction du Génie*. Cette dernière est installée dans l'ancien logis du maréchal héréditaire de l'archevêque, devenu plus tard le couvent des Bénédictines.

MONUMENTS CIVILS.

Le *Palais archiépiscopal*, élevé en 1704 sur l'alignement de la Grande-Rue, a remplacé un édifice dont

les restes avoisinent encore la principale abside de la cathédrale et comprennent une ancienne chapelle, construite de 1463 à 1502.

Le nouveau Palais archiépiscopal renferme de précieuses collections : une galerie de tableaux des écoles italienne, flamande et hollandaise, deux portraits de Rigaud, des marines de Vernet, puis le trésor des antiquités chrétiennes du diocèse, comprenant la mitre de l'archevêque Charles de Neuchâtel (XV[e] siècle), une chasuble et des dalmatiques reconstituées avec des orfrois faits à Bruges en 1530 pour Jean Carondelet, la croix processionnelle du cardinal de Granvelle, et un coffret ayant renfermé le Saint-Suaire (XVI[e] siècle).

L'*Hôtel du Quartier général*, construit en 1739, pour le marquis de Bouclans, conserve encore une tenture en tapisserie de Beauvais, d'après les cartons de Boucher.

L'*Hôtel de la Préfecture* fut élevé pour servir d'*Intendance*, sur les dessins de l'architecte Louis, de 1771 à 1778.

Sur le flanc droit de la Préfecture est le *Dépôt des Archives départementales*, construit en 1884. Cet important dépôt renferme les archives des principales institutions publiques de l'ancienne Franche-Comté ; l'installation en est due à notre érudit confrère, M. Jules Gauthier.

L'*Hôtel-de-Ville* fut élevé, de 1565 à 1573, sur l'emplacement d'une maison achetée en 1381, pour servir de réunion aux assemblées du Conseil de la commune.

Une apothéose de Charles-Quint, groupe en bronze du sculpteur franc-comtois Claude Lulier, était placée dans la grande niche de la façade qui sert de fontaine ; ce bronze fut fondu en 1792. A l'intérieur, belle salle de

vastes proportions, ornée des portraits de huit généraux franc-comtois. Au rez-de-chaussée, les archives municipales.

Derrière l'Hôtel-de-Ville, encastré entre cet édifice et une école primaire supérieure, se trouvent le *Palais de Justice* et ses annexes, anciennes propriétés communales cédées par la ville à l'État en 1676, lors du transfert à Besançon du Parlement de Dole. La façade du Palais de Justice est un délicieux ouvrage de la Renaissance, exécuté de 1582 à 1585, par l'architecte Hugues Sambin, pour servir de prétoire à la ville. Sous le campanile surmonté d'une aiguille était la chapelle consacrée en 1591.

Le *Théâtre*, construit en 1778 sur les plans de Ch.-N. Ledoux, fut inauguré en 1784, en présence du prince de Condé. Il se rapproche de la forme des théâtres antiques, ayant, du haut en bas, la disposition d'un amphithéâtre.

L'*École d'Horlogerie* est installée dans une construction monumentale, bâtie de 1720 à 1726, pour servir de grenier public.

Les *Hospices*. Construit d'après les plans de l'architecte parisien Royer, de 1685 à 1702, cet édifice modèle, d'un aspect très monumental, est formé de trois corps de logis étagés sur des portiques, encadrant une cour, qui a pour frontispice une superbe grille en fer forgé, exécutée en 1703, par Nicolas Chappuis. La pharmacie, léguée en 1692 par le bienfaisant apothicaire Gabriel Gascon, offre par sa décoration et ses faïences un aspect intéressant.

MAISONS HISTORIQUES.

La plus importante est le *Palais Granvelle*, que Nicolas Perrenot de Granvelle, garde des sceaux de Charles-Quint, fit édifier de 1534 à 1540, dans le style flamand. « Au centre, dit Delacroix, est une vaste cour, entourée au rez-de-chaussée d'un portique, et, à l'étage, d'une galerie dans laquelle sont les entrées des appartements. Du côté de la Grande-Rue s'élève la façade principale. Elle est composée d'un rez-de-chaussée, de deux étages et d'un attique. La porte d'entrée est une arcade entre deux colonnes. Sa façade est divisée en cinq parties, au moyen d'espèces de contre-forts composés chacun de trois colonnes, dorique, ionique et corinthienne, superposées. Au-dessus de l'attique sont trois lucarnes en pierre. La décoration du Palais Granvelle est extrêmement riche... Des cartouches, des fleurs, des dauphins, mais surtout des figures mythologiques, font les frais de l'ornementation. » En divers endroits on lit la devise de Granvelle : SIC VISVM SVPERIS.

Après l'annexion de Besançon à la France, en 1674, le Palais Granvelle fut loué par la ville pour servir d'habitation au gouverneur de la province. Vendu à la Révolution, il fut racheté par la ville en 1864. Actuellement plusieurs musées, dont nous parlerons plus loin, et divers services municipaux sont réunis au Palais Granvelle.

Parmi les autres habitations privées, on doit citer encore : l'*Hôtel de Champagney* (rue de Battant, 37), construit de 1560 à 1565 ; — l'*Hôtel de Montmartin* (rue de l'Orme de Chamars), commencé en 1582 pour

servir de logis au cardinal de Granvelle, qui mourut sans l'avoir vu achevé, actuellement aux Dames du Sacré-Cœur ; — l'*Hôtel Bonvalot* (place du Palais) bâti de 1538 à 1544, pour François Bonvalot, beau-frère du garde des sceaux Granvelle, ambassadeur de Charles-Quint, abbé de Saint-Vincent de Besançon et de Luxeuil ; — l'*Hôtel d'Anvers*, construit à la fin du XVIe siècle (Grande-Rue, 44) par la famille d'Emskerque, originaire de cette ville, et où, en 1631, fut logé Gaston d'Orléans. Citons encore la *maison Mareschal*, (rue Rivotte, 17), construction gothique, mais avec la flore ornementale de la Renaissance, — la *maison Chassignet* (rue des Chambrettes, 12), — et enfin la maison où est né Victor Hugo (Grande-Rue, 140).

ÉTABLISSEMENTS UNIVERSITAIRES, BIBLIOTHÈQUE ET MUSÉES.

Parmi les établissements universitaires, l'Académie, la Faculté des Lettres et la Bibliothèque universitaire sont installées dans les bâtiments de l'ancienne abbaye de Saint-Vincent, construits à la fin du XVIIe siècle ; la Faculté des Sciences siège tout à côté, dans des bâtiments élevés en 1847 ; l'École de médecine et de pharmacie fonctionne dans le bâtiment des Hospices ; le lycée Victor-Hugo occupe l'ancien collège des Jésuites, dont la Salle des Actes, décorée de boiseries sculptées, sert de chapelle ; etc.

La *Bibliothèque*, fondée en 1694, par le testament de J.-B. Boisot, abbé commendataire de Saint-Vincent, occupe une partie de l'ancien couvent des Oratoriens. Elle renferme 130,000 volumes, dont 1,850 manuscrits et 900 volumes imprimés au XVe siècle. Le mé-

daillier contient 10,000 pièces. La grande salle est ornée de statues et de bustes des illustrations franc-comtoises. Dans la cour, on remarque une double arcature romane du XIe siècle, reste de l'ancien clocher de Saint-Paul.

Le *Musée de Peinture et de Sculpture* a pris naissance en 1814, époque où la ville possédait 85 tableaux. Lors de la construction de la Halle, en 1834, on affecta au Musée une partie du premier étage. Aujourd'hui cette collection comprend 900 tableaux ou dessins et une centaine de sculptures.

Le *Musée des Antiquités*, installé dans le même local, date de 1849. Il a été récemment reclassé par MM. Ducat et Vaissier. Les objets antiques comprennent : 1° une suite considérable d'antiquités grecques et romaines, rassemblées en Italie par l'architecte P.-A. Paris et léguées par lui en 1819 ; des figures en marbre et des poteries grecques provenant de la collection Campana ; — 2° des objets trouvés dans le sol franc-comtois : antiquités préhistoriques de la grotte de Courchapon ; antiquités celtiques des tombelles du pourtour d'Alaise ; objets gallo-romains provenant de fouilles faites à Besançon ; collections Ch. Duvernoy et Morel-Macler, recueillies à Mandeure ; armes et objets de parure, de plusieurs cimetières burgondes et notamment de Chaffois ; enfin une série d'objets du moyen âge et de la Renaissance. Parmi les objets antiques les plus remarquables trouvés en Franche-Comté, il faut signaler une main colossale en marbre blanc (n° 1008) ; un taureau à trois cornes en bronze (n° 1015), trouvé à Avrigney (Haute-Saône) ; un casque romain, en fer lamé d'argent provenant des Arènes de Vesontio (n° 1022) ; Morphée, statuette en

bronze, avec torques d'argent (nº 1024) ; un vase priapique, en verre à deux couches (nº 1065), etc. (1).

Le Palais Granvelle renferme aussi plusieurs collections importantes : 1º le musée de dessins donné en 1883 par M. Jean Gigoux, et auquel on a adjoint la collection antérieurement léguée par l'architecte Paris; 2º l'œuvre de Jules Grenier, comprenant plus de 1,300 études d'après nature, la plupart à l'aquarelle ; 3º la collection de tableaux, d'objets d'art, émaux, ivoires et céramique et de meubles anciens, récemment léguée par le président Willemot.

Besançon possède également un *Musée d'histoire naturelle*, dont la direction est confiée à la Faculté des Sciences.

Les visiteurs remarqueront enfin les promenades de Chamars (*Campus Martis*) et de Micaud sur les bords du Doubs, ainsi que le jardin Granvelle.

Deux fontaines méritent aussi d'attirer l'attention, celle de la rue Ronchaux avec la statue du Doubs, par J. Perrette (1750), et celle des Dames, par L. Breton et A. Bertrand (1776-1785), faisant corps avec les dépendances de la Préfecture.

Cinq ponts sont jetés sur le Doubs à Besançon ; le plus ancien est le pont de Battant qui date de l'époque romaine.

(1) Voyez le *Catalogue des peintures, dessins, sculptures et antiquités des Musées de Besançon*, par A. CASTAN, septième édition, 1888, 1 vol. in-12 de 320 pages, en vente au prix de 60 centimes.

SÉANCE DU 18 JUILLET 1891.

PRÉSIDENCE DE M. LE COMTE DE MARSY.

La séance est ouverte à une heure et demie dans la grande salle de l'Hôtel-de-Ville.

L'ordre du jour appelle la discussion des questions suivantes :

8. *Étudier et décrire les principaux châteaux féodaux et les édifices civils, dans les villes et les campagnes. — En présenter des plans et des dessins et faire connaître les documents et comptes relatifs à leur construction, ainsi que les anciens inventaires de leur mobilier.*

M. le comte de Dion donne lecture d'une description du château d'Estavayer, en Suisse, sur le lac de Neuchâtel, qui sera visité par le Congrès dans son excursion, et en présente le plan.

Il communique ensuite un travail sur la maison forte d'Orchamps, dans le Doubs, accompagné de plans et de dessins.

M. F. Pasquier fait une communication sur le château de Caumont, dans l'Ariège.

M. Émile Travers donne lecture d'une note de M. le docteur Mougins de Roquefort, sur les fortifications de la ville d'Antibes (Alpes-Maritimes) et les inscriptions romaines qu'elles renferment (1).

12. *Faire l'histoire de la sculpture monumentale*

(1) Cette note a été publiée dans le *Bulletin Monumental*, t. LVII, p. 156.

et décorative dans la région pendant les quatre derniers siècles ; arcs-de-triomphe, portes, statues, fontaines, etc. - Retables en pierre, en albâtre et èn bois. — Rechercher la nature et la provenance des matériaux employés, ainsi que les centres de fabrication.

M. Castan rappelle les travaux auxquels il s'est livré sur ce sujet, soit dans des dissertations spéciales, soit dans les descriptions du Musée archéologique et des objets d'art de la Bibliothèque de Besançon, publiées par lui dans l'*Inventaire des richesses d'art* et dans lesquels il s'est efforcé de réunir de nombreux documents sur les artistes bisontins et sur leurs œuvres.

M. J. Gauthier indique un certain nombre d'objets conservés dans des églises du Doubs et qu'il a décrits dans les *Répertoires archéologiques* dont il a entrepris la publication dans les Annuaires du Département.

Il signale notamment le groupe du sépulcre, en pierre sculptée du XVIe siècle, de demi-grandeur, conservé dans la chapelle du cimetière de Baume-les-Dames, et le retable en pierre de Gonsans, du XVIe siècle, représentant la Crucifixion et les Apôtres.

La dernière partie de cette question, relative aux retables formés de panneaux d'albâtre sculpté et qui sont si répandus, avait été posée à l'instigation de M. Alfred Darcel, directeur du Musée de Cluny, afin de savoir si un certain nombre des bas-reliefs grossiers exécutés du XIVe au XVIe siècle pour la décoration des retables, et dans de petites dimensions sur pierre et albâtre, et peut-être sur une sorte de gypse, n'auraient pas été exécutées dans des ateliers franc-comtois. Mais aucun des membres présents n'a pu fournir d'indications à ce sujet.

17. *Épigraphie. — Signaler les inscriptions de*

l'antiquité, du moyen âge et de la Renaissance dans les édifices publics et privés de la région.—Recueillir les sentences pieuses ou proverbiales qui y figurent.— Préciser la date où cesse l'emploi des caractères gothiques dans les monuments lapidaires.

M. l'abbé Bouillet signale, à propos de la seconde partie de cette question, les trois inscriptions suivantes :

A Suy-sur-Saône (Haute-Saône), sur une pierre encastrée dans la façade d'une maison, au-dessous d'une petite tête d'ange en relief :

SORTES · MEÆ · IN
MANIBVS · DNI
1589 ·

A la clef de la façade d'une porte cochère, à l'entrée d'un petit manoir, près du village d'Arc-Senans (Doubs), le vers suivant :

RVRI TIBI VIVAS, ALIIS DVM VIXERIS VRBI
(XVIIe siècle).

A Quentray (Haute-Saône), sur le linteau de la porte d'une maison :

IN TE DOMINE SPERAVI
(XVIIIe siècle).

16. *Numismatique franc-comtoise. — Décrire les monnaies et médailles appartenant à la région et notamment celles frappées à Besançon. — Faire connaître les noms et les œuvres des monétaires et médailleurs artistiques franc-comtois.*

MM. Castan, J. Gauthier et Vaissier avaient préparé en réponse à cette question des notes que le manque de temps n'a pas permis de lire.

M. le Président communique une note de M. Émile Caron relative aux monnaies de Salins comprises dans une trouvaille qu'il a décrite dans la *Revue Numismatique* (1889, p. 556), sous le titre de *Monnaies du XIe siècle frappées dans le comté de Bourgogne.*

Le type primitif de ces pièces portait :

+ SAVNIS B — I — E croix

et au revers, en rétrograde + SCVTINCOVRV. Dans le champ COMIT ∽ ; les lettres co placées sous la croisette et commençant la légende du Champ. M. Caron avait hésité à attribuer ces monnaies à Lons-le-Saulnier ou à Salins, tout en affirmant sa préférence pour la seconde de ces villes, mais en faisant remarquer les objections philologiques qui s'opposaient, à cause de l'accentuation de l'I de *Salinis*, à ce que ce nom puisse prendre la forme *Saunis*.

Récemment, à la suite de l'acquisition de plusieurs de ces pièces par le Cabinet des Médailles, M. Maurice Prou a pu les étudier de nouveau et reconnaître sur plusieurs d'entre elles la forme SALINIS. Rien ne s'oppose désormais à ce que ces monnaies soient données à la ville de Salins et aux comtes de Scodingue.

M. Prou fait remarquer toutefois que, bien qu'il soit d'accord avec M. Caron pour attribuer ces monnaies au XIe siècle, il pense cependant que le prototype pourrait remonter au Xe. Il signale, à cette occasion, la disposition du mot COMITIS rappelant celle du mot COMS sur les deniers du comte Hugues à Lyon, et celle des mots HVGO DVX, sur certaines pièces de Hugues Capet.

M. le Président dépose sur le bureau une brochure ré-

cemment publiée par M. l'abbé Frédéric Marchand, *Les monnaies de Confranchette* (Ain), extraite de la *Rivista Italiana di numismatica*, de Milan (1891), et renfermant la description d'une trouvaille de 1,800 pièces des ducs de Savoie, Charles II, Emmanuel-Philibert et Charles-Emmanuel Ier, faite dans cette commune.

4. *Signaler les monuments romains mis au jour depuis trente ans et notamment ceux de Besançon et de Mandeure. — Présenter le tracé des voies romaines dans la région. — Faire connaître les découvertes d'objets romains, bronzes, céramique, monnaies, etc., effectuées pendant la même période. — Déterminer les limites et les conditions dans lesquelles on a trouvé les statuettes de Jupiter costumées à la Gauloise et les taureaux votifs tricornus.*

M. Castan, en réponse à une partie de cette question, communique un mémoire intitulé : *La Cité des Séquanes*, d'après les textes des historiens ou géographes et les inscriptions romaines.

Ce travail est le complément des recherches poursuivies avec tant de succès depuis trente ans par le savant archéologue bisontin sur le Capitole et les arènes de Vesuntio.

M. Ducat complète cette communication en exposant les plans du Capitole, du théâtre et des arènes de Vesuntio.

M. l'abbé Brune présente ensuite la note suivante sur les voies romaines dans le Jura :

« *Voies Romaines de Saint-Aubin et Tavaux (Jura).* — Le territoire des villages de Saint-Aubin et Tavaux (canton de Dole, Jura) offre un sujet d'étude fort intéressant. Des fouilles, faites à différentes

époques, ont mis au jour des débris de constructions importantes, et le grand nombre d'anciennes voies de communication qui le sillonnent ont depuis longtemps frappé les archéologues Franc-Comtois. Quelques-uns même sont allés jusqu'à placer en ce lieu la ville d'*Amagétolrie*, théâtre du combat de César et d'Arioviste. M. l'abbé P. Brune, mettant à profit un séjour de plusieurs années, a cherché à son tour la solution de ce problème. S'il est arrivé à se convaincre qu'il faut chercher ailleurs la ville introuvable, du moins ses recherches ont eu pour résultat de relever sur le terrain les traces des nombreuses voies qui s'y croisent, avant qu'elles ne soient entièrement effacées.

« Sept voies, dont plusieurs de premier ordre, reliaient cette ancienne cité à ses voisines de Lyon, Chalon, Autun, Besançon, Dijon, Langres, Salins et Poligny. Plusieurs ont été déjà décrites, mais avec des erreurs qui nécessitaient une révision sérieuse. Le mémoire de M. l'abbé P. Brune, accompagné d'une carte très exacte, fixera d'une manière définitive le tracé des voies romaines sur ce point important. »

M. Alfred Vaissier lit une étude sur les statuettes de Jupiter costumées à la Gauloise.

M. le Président ajoute que le dieu au costume gaulois a fait cette année l'objet du cours de M. H. Gaidoz à l'École des Hautes-Études. Il ajoute que M. Éd. Flouest, dont la science archéologique regrette la perte récente, avait réuni dans ses portefeuilles un nombre considérable de dessins et de photographies relatifs à l'iconographie des divinités gauloises (1).

(1) Nous sommes heureux de pouvoir faire connaître à nos

M. Boisselet, de Vesoul, donne lecture d'une note sur quelques bronzes de Jupiter et quelques taureaux tricornus découverts en Franche-Comté.

Sur la proposition de M. le Président, la question relative aux taureaux tricornus est réservée pour être discutée à Montbéliard, où plusieurs de ces représentations ont été découvertes, notamment le taureau de bronze à torquès d'argent, récemment décrit par M. Lalance, qui a pu acquérir ce précieux objet votif pour sa collection.

11. *Décoration et mobilier des édifices religieux et civils. — Signaler les verrières, peintures murales, tapisseries, objets d'orfévrerie et de céramique, meubles, etc., conservés dans la région, ainsi que ceux dont l'existence y a été constatée.*

M. Castan signale les meubles ayant appartenu à Gauthiot d'Ancier, conservés au musée de Besançon et qui sont, ainsi qu'une gaîne en bronze à trois cariatides, l'œuvre de l'*architecteur* Hugues Sambin auquel il a consacré récemment une étude complète (1).

M. J. Gauthier fait remarquer que, comme dans tous les pays qui ont été le théâtre de guerres continuelles, les vitraux sont fort rares dans les églises de Franche-Comté. Il a pu cependant en dessiner un certain

confrères que tous les portefeuilles de M. Flouest ont été donnés par ses filles au Musée des Antiquités nationales de Saint-Germain et que M. H. Gaidoz a été chargé d'achever ses derniers travaux.

(1) L'architecteur Hugues Sambin, créateur de l'Ecole bourguignonne de menuiserie d'art, auteur de la façade du palais de justice de Besançon (Extrait des *Mémoires de la Société d'Émulation du Doubs*, 1891)..

nombre et s'en servir comme documents pour son *Histoire du Costume en Franche-Comté.*

Il signale, comme œuvres remarquables de sculpture, les stalles bien connues de l'abbaye de Mont-Benoît, exécutées de 1520 à 1530 et qui ont été décrites par le président Clerc et le comte de Soultrait.

Parmi les objets d'orfévrerie d'une certaine importance, on peut citer la statue reliquaire en argent de Saint-Ermenfroi, datée de 1486, haute de 0 m. 30 c., conservée à la cure de Clerval, la croix de Landresse (XVIe siècle), celle de l'Isle-sur-le-Doubs, datée de 1575, ayant servi de reliquaire pour un fragment de la Vraie-Croix, etc. (1).

M. le Président signale les recherches de M. J. Gauthier sur les armoiries des villes, communautés ecclésiastiques et corporations de la Franche-Comté, publiées dans les *Mémoires de l'Académie de Besançon* et qui peuvent être d'un grand secours pour la détermination des objets d'art que l'on rencontre et leur origine (2).

Les trois questions suivantes sont restées sans réponse, et on se bornera à indiquer quelques unes des sources à consulter pour leur solution.

2. *Découvertes préhistoriques en Franche-Comté, dans le pays de Montbéliard et dans les cantons de la*

(1) Ces objets sont dessinés dans les *Répertoires archéologiques* de M. J. Gauthier.

(2) Les sceaux et les armoiries des villes et bourgs de Franche-Comté, 1883. — Armorial des corporations religieuses de Franche-Comté, 1884. — Statuts, insignes et armoiries des corporations d'arts et métiers et des confréries militaires ou judiciaires de Franche-Comté, XVe-XVIIIe siècles, 1885. — Armorial des archevêques de Besançon et de leurs auxiliaires, 1886.

Suisse limitrophes de la chaîne du Jura. — Signaler les éléments nouveaux qu'elles peuvent apporter pour l'établissement des systèmes de classification le plus généralement adoptés.

L'étude des musées de Besançon, de Montbéliard. de Salins et de Dole, et de ceux de Neuchâtel, de Neuville et de Berne, peut seule permettre de répondre à cette question sur laquelle personne n'a pris la parole.

5. *Constater les traces de l'occupation des Burgondes et les différences entre l'industrie et les arts de ce peuple et ceux des Francs. — Recueillir les souvenirs des invasions sarrasines en Franche-Comté et en Suisse.*

Les objets burgondes ont été longtemps confondus avec les objets francs et mérovingiens. C'est seulement depuis les recherches faites par M. Baudot et publiées dans les *Mémoires de la Commission des Antiquités de la Côte-d'Or,* que l'on a commencé à distinguer les produits de l'art burgonde. Aujourd'hui. grâce aux travaux de MM. Alfred Bequet, Bulliot, le baron de Baye et Barrière-Flavy, une classification s'opère parmi les industries des différents peuples barbares, et d'ici à peu de temps des conclusions précises pourront être données à cet égard. Les musées de Besançon et de Montbéliard, ainsi que plusieurs musées suisses et notamment ceux de Berne, de Soleure et de Neuchâtel fourniront pour cette étude de précieux matériaux.

3. *Indiquer les monuments élevés par les peuples qui occupaient la Séquanie et l'Helvétie à l'époque gauloise. — Signaler les villes, bourgades, oppidums, dont on peut reconnaître les traces ; en rechercher l'âge et en décrire le mode de construction. — Retracer le parcours des routes gauloises. — Indiquer*

les anciennes voies de communication entre la Séquanie et l'Helvétie.

M. Castan rappelle à ce propos les discussions auxquelles a donné lieu la découverte d'Alaise et les conséquences qu'en avait tirées M. Delacroix au point de vue de l'identification de cette localité avec *Alesia.* Aujourd'hui, ajoute-t-il, la question est jugée, et, malgré son importance au point de vue archéologique et les nombreux objets qui y ont été trouvés et qui sont au musée de Besançon, Alaise doit renoncer à revendiquer l'honneur d'avoir servi d'abri aux défenseurs de l'indépendance gauloise.

BANQUET.

Samedi 18 juillet 1891.

Le banquet annuel du Congrès a eu lieu le samedi 18 juillet dans la grande salle du restaurant Colomat.

Tous les membres du Congrès ainsi qu'un certain nombre de notabilités franc-comtoises y assistaient.

Au dessert, plusieurs toasts ont été portés.

M. le comte de Marsy a commencé par remercier les autorités locales, les présidents des Sociétés savantes de Besançon, toutes les personnes qui ont facilité les travaux du Congrès et en particulier MM. Castan et Gauthier qui ont mis leur science et leur dévouement au service de la Société.

M. Sayous, président de l'Académie, a bu, au nom des sociétés savantes de Besançon, à la Société française d'Archéologie et l'a remerciée d'avoir tenu cette année ses assises en Franche-Comté.

D'autres toasts ont été portés par MM. Besson, au nom de la Société d'Émulation du Doubs, A. Ducat, au nom de la Société des Architectes, A. Francart, Castan, H. N. Godfray et Mairot.

SÉANCE DU 19 JUILLET 1891.

PRÉSIDENCE DE M. LE COMTE DE MARSY.

La séance est ouverte à deux heures.

M. le Président invite MM. Pingaud, le chanoine Suchet, le comte d'Espous, Lieffroy, E. Petit, le marquis de Vaulchier, et Godfray à prendre place au bureau.

M. Castan traite les deux questions suivantes :

9. *Déterminer l'influence de l'art étranger en Franche-Comté et dans le pays de Montbéliard, et celle de l'art français dans le Jura suisse.*

10. *Édifices élevés par les Franc-Comtois à l'étranger. — Signaler les monuments funéraires érigés à la mémoire des Franc-Comtois en dehors de leur province.*

Il s'occupe d'abord de la confrérie de Saint-Claude des Bourguignons, qui existait à Rome depuis le dix-septième siècle et qui était composée exclusivement de Franc-Comtois, car on sait que, depuis la réunion du duché de Bourgogne à la France, cette appellation de Bourguignon était à l'étranger l'apanage des natifs du comté de Bourgogne, qui dépendait alors de la monarchie espagnole.

Après la guerre de Dix-Ans, qui fut si désastreuse pour notre pays, un grand nombre de nos compatriotes s'exilèrent ; beaucoup d'entre eux gagnèrent l'Italie : Rome en eut pour sa part dix à douze mille. Il existe encore à Rome une rue qui porte le nom de « via Borgognona » et qui rappelle cet exode.

Il était naturel que tous ces gens, appartenant à

une même province, dont la langue, les habitudes étaient semblables, se groupassent entre eux; ils formèrent une confrérie qu'ils placèrent sous les auspices de saint André et de saint Claude. Ils fondèrent une église nommée Saint-Claude-des-Bourguignons, et un hôpital pour les pèlerins pauvres de leur nation. Cette confrérie jouissait de revenus assez considérables pour pouvoir doter chaque année un certain nombre de jeunes Franc-Comtoises pauvres.

Au dix-huitième siècle, deux jeunes sculpteurs franc-comtois, Luc Breton, de Besançon, dont le nom se rattache à la création de nótre école des beaux-arts, et Jacquet, de Reugney, décorèrent de deux statues, encore existantes, la façade de cette église. Ce fut aussi dans cet édifice que, le 4 avril 1753, on enterra un autre sculpteur franc-comtois, qui a laissé derrière lui une œuvre importante, Monnot.

Les ressources de cette confrérie, autrefois exclusivement consacrées aux Franc-Comtois, sont maintenant tombées dans une caisse commune; l'église a passé en d'autres mains et personne n'a jamais élevé la voix pour réclamer en faveur de notre province, qui vit de plus en plus de ses souvenirs.

Arrivant à l'influence exercée par les étrangers au point de vue artistique en Franche-Comté, M. Castan rappelle que pendant la durée du gouvernement des ducs et à l'époque de la domination espagnole, un certain nombre d'artistes flamands vinrent travailler en Franche-Comté et en Bourgogne, mais que les artistes originaires de l'Espagne ne paraissent pas être venus s'établir dans le pays ou y avoir apporté les produits de leur art et que l'influence espagnole est absolument nulle.

Dans le pays de Montbéliard, pourvu d'une autonomie spéciale et que les relations de famille de ses seigneurs rattachaient à l'Allemagne, ce sont des artistes allemands comme Schickardt qui sont venus apporter leurs plans et les faire exécuter, au commencement du XVIIe siècle notamment. M. Castan termine ce brillant exposé en parlant du Marmorbad de Cassel, œuvre considérable de sculpture exécutée au siècle dernier par un artiste franc-comtois, Pierre-Étienne Monnot (1).

M. le Président appelle l'attention des membres du Congrès sur un curieux édifice élevé à Neuchâtel en 1570, à l'époque de la souveraineté de la duchesse de Longueville, la Halle aux Draps. Il insiste sur le caractère particulièrement français que présente la décoration de ce monument (2).

M. É. Travers fait, au nom de M. Rodolphe de Bailliencourt dit Courcol, une communication relative à Jean Grusset, né à Champlitte en Franche-Comté, en 1541 et qui, neveu de l'évêque d'Arras Richardot, substitua à son nom celui de ce dernier et fut connu sous le nom du président Richardot, et à sa sépulture conservée, il y a quelques années, dans l'église de Sainte-Gudule de Bruxelles, et qui a disparu depuis 1860. M. de Bailliencourt, qui se rattache à la famille

(1) Voir sa biographie dans les *Mémoires de la Société d'Émulation du Doubs*.

(2) Lors de la visite à Neuchâtel qui a suivi le Congrès. M. le professeur Godet a bien voulu nous confirmer l'exactitude du rapprochement qui nous avait frappé, en nous faisant connaître que la Halle de Neuchâtel avait eu pour architecte un Français, du nom de *Maniquet*, dont nous n'avons pu retrouver le nom nulle part et qui était le frère d'un homme d'affaires de la duchesse de Longueville.

de Richardot, dont la femme était une Bailliencourt, a fait depuis des démarches inutiles pour faire replacer cette pierre tumulaire, qui est aujourd'hui dans les sous-sols de l'église, mais jusqu'à présent elles n'ont pu aboutir.

M. de Bailliencourt s'occupe à cette occasion d'un portrait du président Richardot, conservé au musée du Louvre, portrait où Richardot est représenté avec un de ses fils.

Attribué tantôt à Rubens, tantôt à Van Dyck, ce tableau dont M. Paul Mantz a donné la reproduction et l'historique dans le *Magasin pittoresque* de janvier 1891, ne peut, à cause de la date de la mort de Richardot (1609), être donné à Van Dyck. Aussi pour le conserver à ce maître les auteurs du dernier catalogue l'ont-ils débaptisé et qualifié de « portrait d'un homme et d'un enfant ».

M. de Bailliencourt, s'appuyant sur une notice publiée par M. Henry Havard, dans la *Gazette des Beaux-Arts* (2e série, t. XVII) sur Van Mierevelt, et renfermant un extrait de l'inventaire de ce peintre, né vers 1567 et mort en 1641, où figure : n° 20 *un portrait de Richardo,* pense qu'on peut attribuer à ce maître de Delft le tableau du Louvre et rappelle que Mierevelt avait l'habitude de conserver des copies des portraits des personnages célèbres qu'il exécutait et qu'il en vendait souvent des duplicata.

M. Castan, qui s'est occupé également du portrait de Richardot, pense que rien ne s'oppose à ce que cette toile continue à être attribuée à Rubens et fait remarquer à ce propos que le frère de Rubens fut le précepteur d'un des fils de Richardot.

15. *Donner un aperçu de l'état ancien des indus-*

tries locales de la Franche-Comté et du pays de Montbéliard, forges, papeteries, horlogerie et industries qui s'y rattachent. — Principaux centres commerciaux et foires. — Valeurs successives et comparées des objets fabriqués.

M. L. Pingaud, professeur à la Faculté des lettres de Besançon donne lecture d'une étude sur l'état des industries et du commerce en Franche-Comté pendant le dix-huitième siècle.

M. le marquis de Vaulchier rappelle que, comme en Lorraine, les gentilshommes de la Franche-Comté exploitaient leurs bois pour la fonte du fer et qu'ils exerçaient sans dérogeance la profession de maitres de forges.

M. J. Gauthier présente le résultat de ses recherches sur les papiers et l'industrie des papeteries en Franche-Comté. Il rappelle que les premiers papiers, employés dans les documents d'archives, remontent au XIVe siècle, et signale à ce sujet le travail de M. Briquet, de Genève (1) ; il fait remarquer que le premier document où il soit fait mention des papeteries de Franche-Comté remonte à 1458 environ.

(1) *Mémoires de la Société des Antiquaires de France*, t. XLVI.
Depuis le Congrès, M. Jules Gauthier a mis en œuvre avec succès un moyen pratique pour reproduire mécaniquement les marques, les filigranes et les pontuseaux du papier. Nous croyons utile de reproduire ici la note qu'il a présentée à cet égard au Congrès des Sociétés savantes.

« Placer sous le filigrane, (ce dernier étant disposé de façon que la dépression en creux soit tournée en haut) une feuille de papier au ferro-prussiate ; mettre ensuite une plaque de verre sur le papier. Exposer le tout en plein soleil, en lui donnant, s'il est possible, une légère inclinaison. Quinze ou vingt minutes suffisent pour que le filigrane, agissant comme un cliché

6. *Signaler les principaux monuments d'architecture religieuse aux différentes époques et les caractères particuliers des édifices romans, gothiques et de la Renaissance — Indiquer la date à laquelle a cessé l'emploi du style gothique.*

M. l'abbé Brune, curé de Brainans, lit en réponse à cette question un mémoire sur les églises romanes du Jura, mémoire qu'accompagnent de nombreuses photographies et dont voici les conclusions :

« Le Jura est assez pauvre en monuments anciens ; la cause en est surtout aux luttes longues et meurtrières que la Franche-Comté eut à soutenir contre la France, dans les XVIe et XVIIe siècles, pour défendre son indépendance. Ces monuments néanmoins suffisent à permettre de déterminer la part que prit la région au mouvement architectural du moyen âge.

« Dans ce mémoire, j'ai décrit dix églises romanes, toutes situées dans le département du Jura ; ce sont

photographique, ait tracé ses moindres détails, ainsi que les « pontuseaux » et « vergeures » qui l'avoisinent sur le papier au ferro-prussiate. Celui-ci, au sortir du châssis-presse, est immédiatement plongé dans l'eau et soumis à un soigneux lavage sous un jet de fontaine pendant quelques minutes ; on le fait sécher ensuite en le plaçant sous du papier buvard, la face bleutée appliquée sur celui-ci, sans l'exposer, durant ces manipulations, aux rayons directs du soleil.

« Un châssis-presse d'assez fortes dimensions, tel qu'il est usité pour le tirage des épreuves photographiques, servira pour les filigranes des feuillets détachés. Pour ceux qui se trouvent sur les feuillets d'un manuscrit, il sera bon de créer un appareil particulier basé sur les données nécessaires pour : 1° rendre au moyen d'une pression suffisante le papier du filigrane parfaitement lisse ; 2° empêcher tout déplacement du cliché et de l'épreuve pendant la durée de l'exposition au soleil. »

les églises de Baume-les-Moines, Saint-Désiré de Lons-le-Saunier, Montévillard de Poligny, Courtefontaine, Saint-Lupicin, Saint-Hymetière, Gigny, Saint-Maur et les cryptes de Saint-Désiré et Saint-Lothain. Ces monuments offrent une grande analogie de formes. Le plan basilical à trois nefs terminées par des absides couvertes par des voûtes en cul-de-four; des piliers massifs, alternativement octogones, ronds et carrés; pas de chapiteaux, mais de simples tailloirs, aux angles desquels vont s'amortir les chanfreins des piliers; des fenêtres étroites à ébrasement intérieur et sans moulures; pour seul ornement, de petites arcatures lombardo-rhénanes, à l'intérieur des absides et le long des corniches extérieures; tels sont les caractères distinctifs des églises romanes du Jura, caractères empruntés à l'école architecturale qui, partant de Ravenne, émigra en Suisse et sur les bords du Rhin. Les basses-nefs étaient seules voûtées, à arêtes avec ou sans arcs-doubleaux; un plafond couvrait primitivement les grandes nefs; mais il a été remplacé plus tard par des voûtes ogivales. Les clochers carrés ou octogones, à coupoles, avec leurs fenêtres géminées et leurs colonnettes à chapiteaux de feuillages, dérivent de l'école bourguignonne.

« Les églises romanes du Jura se rattachent donc à deux écoles d'architecture, l'école rhénane et l'école bourguignonne. Leurs formes lourdes et massives, l'absence d'ornements devrait, semble-t-il, les reporter au XIe siècle; mais la date de quelques-unes, que l'on est parvenu à découvrir, ne permet pas de faire reculer leur construction au delà du XIIe. C'est un retard d'un siècle environ sur le centre de la France. »

M. l'abbé A. Bouillet lit une notice accompagnée de

photographies sur l'église de Grandcourt (canton de Dampierre-sur-Salon, Haute-Saône).

M. J. Gauthier signale l'intérêt du clocher roman de l'église de Baissières, chef-lieu de canton du Doubs.

« Ce clocher date de la seconde moitié du XIIe siècle. Il est couvert sur trois étages d'arcatures, tantôt géminées, tantôt simples, avec ou sans moulures, colonnettes et chapiteaux.

« C'est un type très complet des clochers romans du style comtois ; il est presque unique dans la région.

« Une demande de classement au nombre des monuments historiques a été par mes soins présentée par le maire et appuyée par le Préfet.

« Je demande au Congrès d'émettre un vœu en faveur de ce classement. »

Le Congrès, après avoir entendu les observations de M. J. Gauthier, déclare s'associer au désir exprimé et émet un vœu pour le classement au nombre des monuments historiques du clocher roman de Baissières.

M. J. Gauthier présente, au nom de M. le capitaine Gaston de Beauséjour, un mémoire sur l'église de Pesmes et ses chapelles (XIIIe-XVIe siècles).

M. le comte de Dion présente les observations suivantes au sujet de la cathédrale de Besançon.

« La basilique à deux absides du XIIe siècle est encore presque entière. Au XIIIe siècle, voulant remplacer par des voûtes les charpentes apparentes des trois nefs, on a construit celles-ci en dessous, sans toucher aux charpentes romanes du XIIe siècle qui sont peut-être encore en place. »

14. *Étudier les exploitations de mines et de salines dans la région du Jura et des Vosges méridionales pendant l'antiquité et le moyen âge.* —

Exposer leurs procédés et leur réglementation et les comparer à ceux des autres pays aux mêmes époques.

M. Prinet, élève de l'École des Chartes, présente une étude sur les salines de la Franche-Comté et donne d'intéressants détails sur la fabrication du sel au moyen âge.

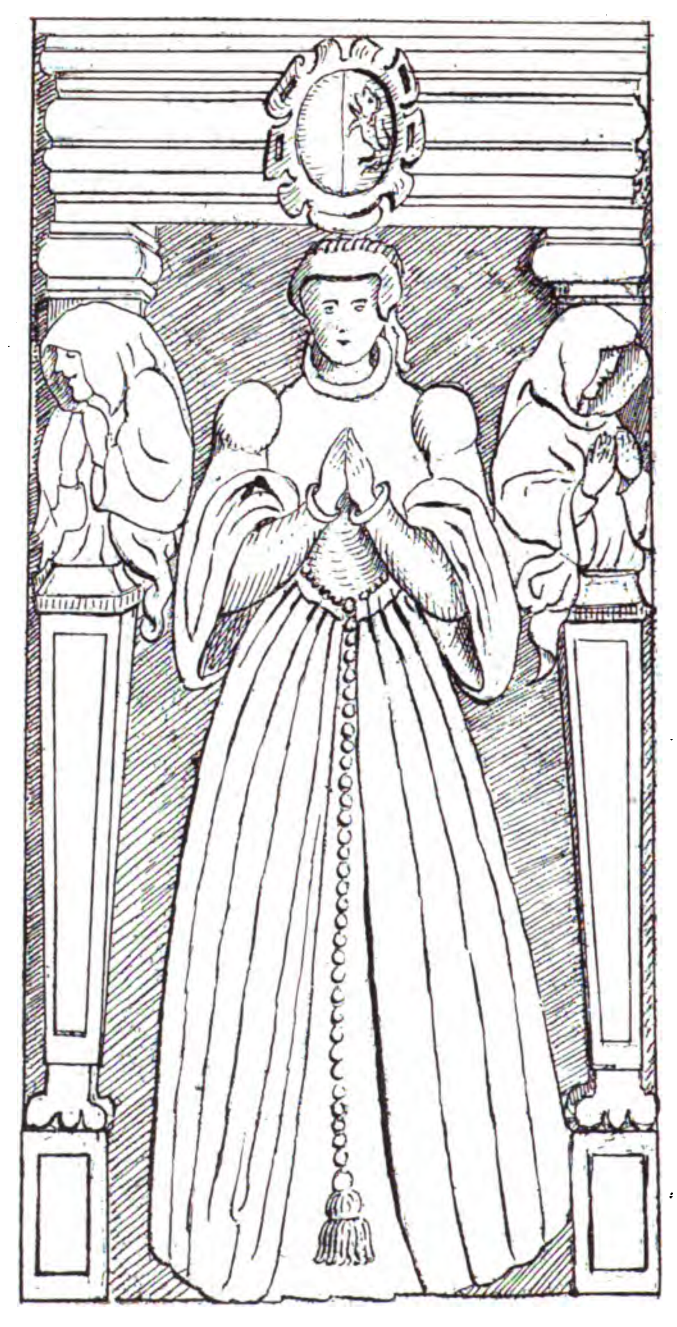
M. Travers rappelle à cette occasion la thèse soutenue à l'École des Chartes, par M. Jules Finot, en 1865, publiée depuis dans les *Mémoires de la Société d'Émulation du Jura* (1866, p. 1-87), sous le titre d'*Essai historique sur les origines de la gabelle et sur l'exploitation des salines de Lons-le-Saulnier et de Salins jusqu'au XIVe siècle.*

M. le Président signale à l'attention de ses confrères les jetons frappés pour les salines de Salins et dont M. Castan lui a fait voir plusieurs spécimens dans les collections numismatiques du musée. Il présente, au nom de M. Edmond Peny, ingénieur à Morlanwez, et membre de la Société royale de Numismatique belge, un jeton qui parait jusqu'ici inédit et dont voici la description :

D. Buste de Philippe II, vêtu, tête nue, de profil : Lég : † PHS · D' G' REX · ANGLI · HISPA · DVX · ET · COM · BVRGVM ·

R. Écusson aux armes royales avec couronne accosté de la date 1580. Lég. GECTO · POVR · LA · SAVLNERIE · D · SALI ·

13. *Histoire du costume d'après les monuments figurés, statues, tombeaux, sceaux, monnaies, manuscrits.*



MONUMENT FUNÉRAIRE

Dans l'église de Dole

Dessin de M. A. de Roumejoux.

M. J. Gauthier dépose sur le bureau une suite de dessins exécutés par lui et reproduisant pour la plupart des monuments funéraires, à l'aide desquels il est facile de se rendre compte des transformations du costume des différentes classes de la société en Franche-Comté au moyen âge et pendant la Renaissance, du XIIe siècle au XVIe, d'après les tombes et les sceaux.

M. de Roumejoux présente le dessin d'une pierre tombale de l'église de Dole qu'il accompagne de la note suivante :

« Les membres du Congrès peuvent se rappeler cette charmante effigie de femme, au léger relief, au costume élégant, à la figure fine encastrée dans l'une des chapelles de gauche (côté du nord) de l'église de Dole ; plusieurs l'ont remarquée et je l'ai dessinée avec soin au dixième de sa grandeur. Je ne crois pas qu'on sache quelle personne elle recouvre ; elle est vêtue comme les femmes élégantes du temps de Henri II à Charles IX, espace de temps où les vêtements féminins ne subirent que quelques modifications de détails. Un portrait de Marie Stuart, tiré du fonds Gaignières et qui a été souvent reproduit peut se comparer à cette représentation funéraire. La coiffure est une espèce de coiffe plate dont le sommet paraît orné d'une torsade, imitation plus légère et plus élégante du bonnet de Catherine de Médicis. Le corsage de la robe, serré à la taille, moulant le buste, montant haut, le col bordé d'une ruche ou d'une fourrure, mais laissant le cou un peu découvert, garni d'épaulettes qui s'exagèrent sous Henri III, et d'une petite basque, porte des manches doubles, l'une large et pendante, laissant l'avant-bras découvert, serré par une seconde manche garnie au poignet d'une fourrure probablement semblable à

celle du col ; la jupe de dessous est unie; celle de dessus, à plis droits, est légèrement ouverte sur le devant. Une ceinture à gros grains serre la taille et se termine par un seul bout pendant très bas, terminé par un gland de très petite dimension. Les pieds sont cachés par la robe.

« L'architecture de ce petit monument mérite aussi qu'on s'y arrête. Une large moulure, supportée par deux montants en forme de gaînes, abrite la statue. Un écusson mi-parti, portant un lion à senestre, orne le milieu de ce large linteau, qui repose sur le sommet des moulures des pilastres; sur les gaînes reposent à droite et à gauche deux pleureuses, suivant la mode de Bourgogne, les mains jointes, encapuchonnées, les traits altérés par la douleur. »

M. Ducat, président de la Société des Architectes du Doubs, conservateur du Musée archéologique de Besançon, présente les observations suivantes :

« Dans le cours de vos visites aux monuments de Besançon, le secrétaire de votre Congrès, M. Castan, ainsi que moi, avons eu l'honneur d'appeler votre attention sur l'une des entrées de la ville, dite *Porte-Rivotte*.

« Du côté extérieur, le portail simple et sévère, construit par Vauban en avant de l'ancienne entrée, est accolé de deux tours du milieu du XVIe siècle. Ce groupe est relié à une série de remparts et de bastions dominant des fossés et s'étendant, d'un côté, jusqu'à la rivière du Doubs tandis que, de l'autre, ils s'échelonnent en gradins et montent jusqu'aux hauteurs du roc que domine notre citadelle.

« L'ensemble se présente donc d'une manière excessivement pittoresque.

« Du côté de la ville, ladite Porte-Rivotte est presque contiguë à la belle façade moulurée et sculptée portant le nom de *Maison Mareschal*, et datant du commencement du XVI[e] siècle.

« Le voisinage de ces diverses constructions donne un surcroît d'intérêt à chacune d'elles et attire fréquemment des étrangers en cet endroit.

« Récemment, cependant, une demande de démolition de la Porte-de-Ville a été faite, afin de procurer un débouché plus facile aux voitures de fourrages qui arrivent des communes rurales voisines.

« J'ai soumis alors aux administrateurs intéressés un avant-projet, indiquant les moyens faciles d'augmenter les espaces servant à la viabilité, tout en conservant le portail et les tours dont il s'agit.

« Des plans et des devis ont été rédigés à cet effet par les soins de la municipalité, et il serait bien désirable que ce projet fût appuyé, afin de remplacer définitivement celui d'une démolition complète de notre porte.

« J'ose solliciter de la Société française d'Archéologie un vœu pour la conservation aussi complète que possible de la Porte-Rivotte. »

M. le Président soumet à l'assemblée le vœu formulé par M. Ducat, et cette proposition ayant obtenu l'assentiment unanime des membres présents, il le formule dans ces termes :

« Après avoir entendu l'exposé qui précède, le Congrès a été d'avis que la démolition de la Porte-Rivotte priverait Besançon de l'un des traits de sa physionomie pittoresque, c'est-à-dire de l'un des éléments qui procurent à cette ville des visiteurs amis des souvenirs historiques. Conséquemment, il a été unanime pour

désirer que le projet de M. Ducat, qui concilie les exigences de la circulation et les intérêts de l'archéologie, soit adopté par les pouvoirs publics. »

M. le Président proclame, avant la clôture du Congrès, les récompenses suivantes, décernées en vertu de la décision prise dans la réunion tenue le même jour par le Conseil, et à laquelle assistaient MM. le comte de Marsy, directeur, de Longcamp et Travers, membres du Comité permanent, A. Castan, le baron de Bonnault d'Houët, Léon Germain, le comte Charles Lair, le comte de l'Estourbeillon de la Garnache, et de Roumejoux, inspecteurs.

GRANDES MÉDAILLES DE VERMEIL :

MM. Auguste CASTAN, correspondant de l'Institut, à Besançon, pour l'ensemble de ses travaux archéologiques et de ses fouilles sur Besançon et la Franche-Comté.

Léonce DE GLANVILLE, inspecteur de la Société à Rouen, pour son *Histoire du prieuré de Saint-Lô de Rouen* et l'ensemble de ses travaux archéologiques sur la Normandie.

Alfred DUCAT, architecte de l'État, président de la Société des Architectes du Doubs, conservateur du Musée d'antiquités de Besançon, pour ses travaux archéologiques sur Besançon.

Jules GAUTHIER, archiviste du département du Doubs, pour son *Répertoire archéologique du Doubs* et ses travaux sur la Franche-Comté.

Alfred VAISSIER, conservateur-adjoint du Musée d'Antiquités de Besançon, pour ses travaux archéologiques sur Besançon.

Cl. DUVERNOY, conservateur de la Bibliothèque de Montbéliard, pour ses travaux archéologiques sur Montbéliard et Mandeure.

MÉDAILLES D'ARGENT :

MM. l'abbé P. BRUNE, curé de Parcey, pour ses travaux sur l'archéologie religieuse du Jura.

L'abbé GUICHARD, curé de Pupillin, pour ses découvertes archéologiques dans le Jura.

L'abbé LANNOIS, curé de Thugny-Trugny, pour ses recherches archéologiques sur Thugny-Trugny et sur diverses localités des Ardennes.

MÉDAILLES DE BRONZE :

MM. FARDET, à Clucy, près Salins, pour ses recherches archéologiques.

Félix FRANÇOIS, maréchal-ferrant, à Jalleranges, pour ses recherches archéologiques.

Auguste JACQUET, pour l'exploration de la grotte préhistorique de Courchapon.

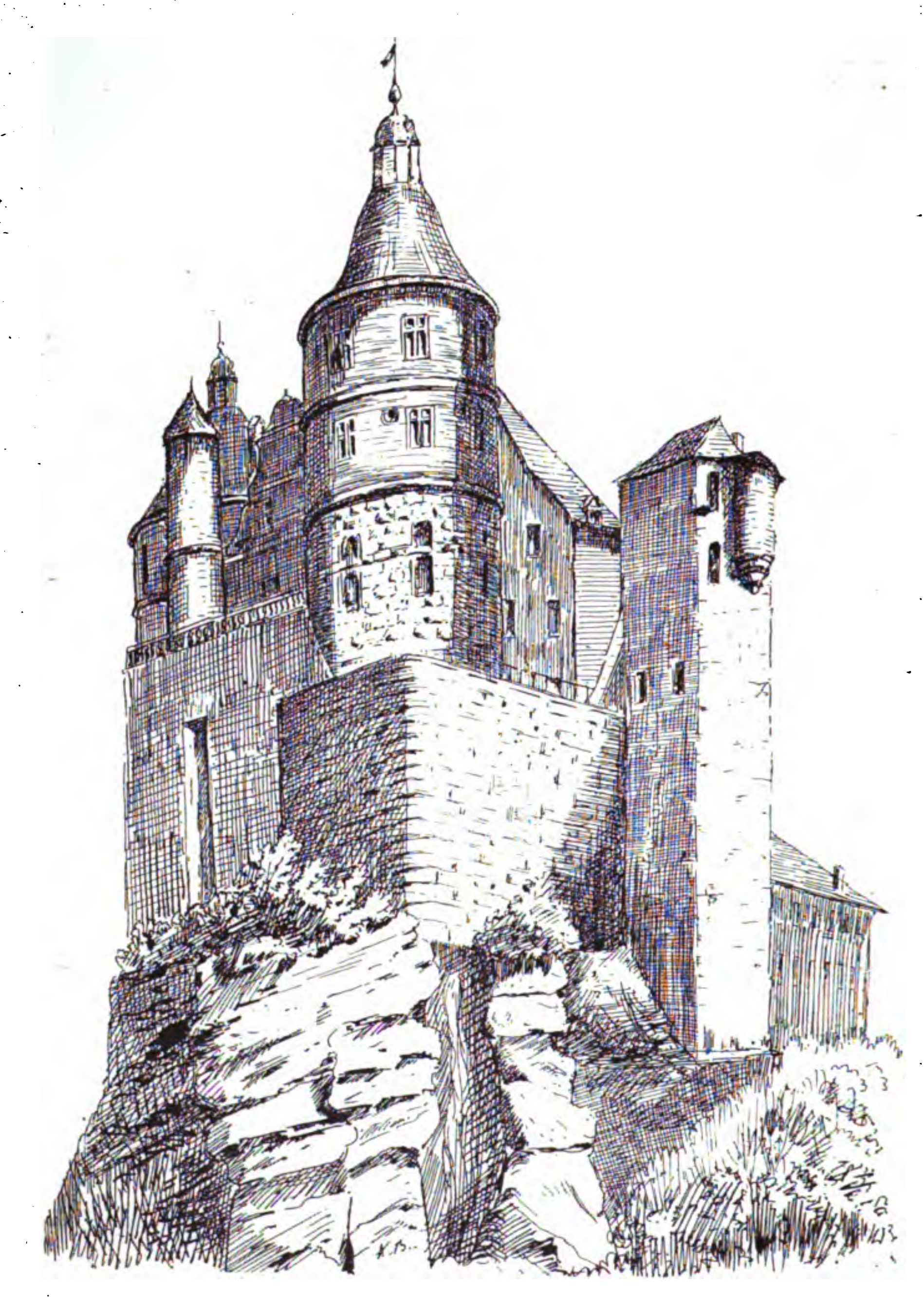
Suivant l'usage, un jeton en bronze, portant d'un côté la statue d'Arcisse de Caumont et de l'autre : CONGRÈS DE 1891. DOLE, BESANÇON, MONTBÉLIARD, et autour : SOCIÉTÉ FRANÇAISE D'ARCHÉOLOGIE, FONDÉE EN 1834, est offert par M. le comte de Marsy aux membres qui ont assisté au Congrès.

RECEPTION

OFFERTE PAR LES SOCIÉTÉS SAVANTES DU DÉPARTEMENT DU DOUBS.

Dimanche soir, 19 juillet 1891.

L'Académie de Besançon, la Société d'Émulation du Doubs et la Société départementale des Architectes, ont offert le soir, à huit heures, dans les salons Colomat, aux membres du Congrès une réception des plus cordiales, au cours de laquelle plusieurs toasts empreints de la plus affectueuse sympathie ont été prononcés.



LE CHATEAU DE MONTBÉLIARD.

Dessin du baron X. de Bonnault.

Montbéliard.

Les membres du Congrès quittent le matin Besançon pour se rendre à Montbéliard, où ils sont reçus par MM. Ch. Lalance, ancien maire, Cl. Duvernoy, conservateur de la Bibliothèque et président de la Société d'Émulation, et par plusieurs autres archéologues de cette ville, qui, en présence de l'insuffisance des logements dans les hôtels, ont l'amabilité de mettre leurs habitations à la disposition des membres du Congrès. Après le déjeuner, le Congrès se réunit à l'Hôtel-de-Ville.

PREMIÈRE SÉANCE DU 20 JUILLET 1891.

Présidence de M. le comte de Marsy.

La séance est ouverte à 2 heures, et M. le Président appelle MM. le Maire de Montbéliard, Ch. Lalance, Cl. Duvernoy, A. de Roumejoux, Francart, H. Godfray, le comte d'Espous et Félix Pasquier, à prendre place au bureau.

Un certain nombre d'objets intéressants appartenant à la ville, et notamment les étalons en bronze des anciennes mesures, ont été placés sur les meubles qui décorent la salle.

A l'ouverture de la séance, M. le Président annonce que le Conseil de la Société française d'Archéologie a décerné une grande médaille de vermeil à M. Cl. Duvernoy, président de la Société d'Émulation de Montbéliard, pour ses travaux archéologiques sur le comté de Montbéliard et particulièrement pour ses explorations si fructueuses de la ville de Mandeure, l'ancien *Epamanduodurum*.

M. Ch. Duvernoy veut bien développer les notices qu'il a consacrées dans le Guide du Congrès à Montbéliard et à ses monuments.

Probablement construite sur l'emplacement d'un station gallo-romaine, qui elle-même avait succédé à une station préhistorique, mentionnée dans le courant du VIIIe siècle, la ville de Montbéliard était comprise tout entière, à l'origine, sur la terrasse du château ; elle en descend peu à peu (au XIe-XIIe siècle) pour se répandre dans la plaine. Il ne reste aucun vestige du



Phot. du Mis de Fayolle

PALAIS DU COMTE FRÉDÉRIC DE WURTEMBERG A MONTBÉLIARD

Bâti par Henri Schickardt

château primitif, élevé à l'extrémité occidentale du promontoire, non plus que des travaux du comte Thierry III, à l'extrémité opposée, désignés sous le nom de *castrum posterum*, par opposition au premier, ou *castrum anterum* Les tours remontent, l'une à 1424, l'autre à 1572. Le château actuel a été reconstruit en 1751. On fait remonter à 845 l'église primitivement consacrée à saint Pierre et plus tard à saint Mainbœuf. Sous Louis XIV, un clocher fut élevé à l'église de Saint-Mainbœuf, par suite de l'interdiction donnée de sonner les cloches au château. Le portail oriental et la plus grande partie de la nef étaient gothiques. Quelques colonnes étaient romanes.

L'église protestante de Saint-Martin, construite par Henri Schickardt, remonte à 1604. C'est, dit-on, le plus ancien monument, issu de la Réforme, existant en France. Elle n'a jamais été achevée. Sur l'emplacement de cette église se trouvait une construction antérieure érigée au XIIIe siècle et renouvelée vers 1490.

A côté se trouve une maison de même date, et due au même architecte, qui l'avait construite pour le comte Frédéric de Wurtemberg. Le style en est assez curieux et rappelle les édifices italiens de la Renaissance. Elle resta longtemps aux mains des barons de Fortzner, à qui le comte Léopold-Frédéric l'avait donnée.

Le vieil édifice, destiné par son fondateur à devenir une académie, a servi d'église catholique. Il n'en reste qu'un côté et un dessin curieux gravé par Schickardt lui-même.

Le Musée et la Bibliothèque publique sont actuellement installés au bâtiment des Halles, vieil édifice ont les parties les plus anciennes remontent à 1531,

date gravée sur une des pierres du soubassement. Au rez-de-chaussée était primitivement un marché, ouvert sur la cour intérieure par une série de voûtes. A l'étage siégeaient les différentes justices du comté. L'escalier, voûté en ogives entrecroisées, est assez curieux.

La Bibliothèque renferme une soixantaine d'incunables, mais peu de manuscrits et de documents anciens, par suite des spoliations que nos archives ont subies à diverses reprises.

Les produits des fouilles exécutées à Mandeure par Jean Bauhin, au commencement du XVII[e] siècle. pour le compte du duc Frédéric, et poursuivies par ses successeurs pendant la première moitié du même siècle, ont été pareillement enlevés lors de l'occupation de Montbéliard sous Louis XIV; ceux des fouilles faites à la fin du XVIII[e] siècle par Parot ont été dispersés dans différentes villes, particulièrement en Allemagne, de sorte que le musée actuel contient uniquement le produit des fouilles exécutées dans le pays pendant la dernière partie de ce siècle. Il renferme trois séries principales: la série préhistorique, la série gallo-romaine et l'époque burgonde.

Nous devons signaler aussi un certain nombre de portraits des deux derniers siècles, représentant les souverains de Montbéliard.

Nous croyons intéressant d'ajouter à ce tableau un rapide aperçu du mouvement scientifique et littéraire dont Montbéliard a été le théâtre depuis la fin du XVI[e] siècle, aperçu que nous empruntons à un rapport rédigé en 1882, adressé au Ministre, par le président de la Société d'Émulation de cette ville (1).

(1) *Notice sur la Société d'Émulation de Montbéliard*, 1882.

« Pendant cinquante ans, à partir du moment où le duc Ulric de Wurtemberg eut laissé s'introduire dans ses États les principes de la Réformation, les plus illustres représentants des nouvelles doctrines, Farel, Toussain, Osiander, Calvin lui-même, par leurs prédications et leurs lettres aux habitants de Montbéliard, n'avaient cessé de prêcher le réveil dans notre ville. De nombreux réfugiés français, les de Jaucourt, les de Choiseul, les La Trémoille, François Hottmann, Boissard et bien d'autres non moins considérables, étaient venus se joindre à eux. *L'Ordonnance ecclésiastique*, publiée dès 1568, avait groupé leurs enseignements en un même corps; et le colloque de 1587, provoqué par le comte Frédéric entre le docteur Jacques André, de Tubingue, et Théodore de Bèze, avait donné un nouveau relief à la ville et un nouvel élan aux esprits. Une imprimerie s'était établie à Montbéliard en 1587 ; le prince avait fait construire par son architecte, Henri Schickardt, un vaste édifice qu'il destinait à une Académie sur le pied de celles de Tubingue et d'Erlangen ; il avait élevé le premier temple né de la Réforme et enrichissait la ville de précieuses collections artistiques et littéraires. Dans le même temps, son médecin, Jean Bauhin (1541-1613) créait à Montbéliard le troisième jardin botanique existant en Europe et préparait le vaste monument édité plus tard par son gendre Chabrey (1650, 3 vol. in-fol.), sous le titre d'*Historia plantarum universalis*. Taurellus ou Tourelot (1547-1606) entrait en lice avec les plus illustres métaphysiciens de l'époque. Le pasteur Richard Dimoth écrivait l'histoire des guerres civiles de France et de Belgique (1582 et 1586). Claude Flamand fortifiait Montbéliard,

et dans ses nombreux et savants ouvrages, se montrait le digne précurseur de Vauban (1626). Puis venait le chancelier Christophe de Fortzner (1598-1682), l'ami et le correspondant assidu de Grotius et de Puffendorf; le médecin J. Nicolas Binninger (1628-1692), auteur des *Centuriæ medicinales*. A ces noms, je pourrais joindre ceux de nombreux docteurs ès lois ou en théologie, de professeurs, dont les œuvres constituent pour notre pays un ensemble bibliographique de véritable importance. Isolés, comme nous l'étions entre la France, la Suisse et l'Allemagne, étrangers à l'une comme à l'autre, nous devions nous suffire à nous-mêmes, aussi bien pour l'enseignement dans les écoles que pour les pratiques du culte ; et de là vient le nombre considérable de livres religieux ou d'instruction publique qui se produisit au milieu de nous. Un fait suffira pour montrer à quel point l'instruction y était l'objet des soins de l'Administration, c'est que, dès les premières années du XVIIIe siècle, elle était devenue obligatoire jusque dans nos villages les plus reculés.

« Le XVIIe siècle diminua, sans cependant la faire cesser, l'activité intellectuelle des habitants de Montbéliard. L'invasion des Guises en 1587, à laquelle la ville échappa, grâce à ses remparts et à sa vigoureuse résistance, mais qui réduisit d'un tiers la population des campagnes, fut le prélude des désastres qui suivirent. Les Impériaux de Gallas, les Suédois de Bernard de Saxe-Weimar vinrent tour à tour ravager nos contrées et les mettre à contribution. L'occupation française (1676) fut plus désastreuse encore par sa longue durée et la neutralité de Montbéliard lui fut plus funeste que l'hostilité la plus déclarée. L'Académie fondée par Frédéric et organisée par le comte Georges

(1678) fut livrée à des capucins et ses professeurs emprisonnés ou dispersés. La bibliothèque du château, que le comte Georges avait enrichie des plus rares monuments de la Réforme, et son fils Frédéric de beaux manuscrits qu'il avait rapportés d'Italie, fut pillée et jetée aux vents. Neuf grandes caisses de nos archives les plus précieuses furent transportées à Besançon. Dans une des tours du château avait été rassemblée une nombreuse collection d'objets d'art et d'archéologie, provenant surtout des fouilles exécutées dans la vieille cité gallo-romaine de Mandeure, sous la direction de Schickardt et de J. Bauhin : tout fut enlevé ou brisé. Les tombes mêmes des anciens comtes, dans l'église Saint-Maimbo, furent violées, et les monuments détruits. Au milieu de tous ces désastres, quelle place restait-il pour les études? Les guerres ramenaient l'ignorance et la barbarie; et après tant de calamités, il fallut attendre jusqu'à la fin du XVIIIe siècle, jusqu'à ce que le traité de 1748 eût établi avec la France un *modus vivendi* à peu près tolérable, pour se reprendre à vivre et à travailler.

« Alors apparut une nouvelle pléiade de savants, mais ce furent surtout les sciences naturelles et l'instruction publique qui devinrent l'objet de leurs études.....

« Fondée en 1850, sous le titre de Société scientifique et médicale, la Société d'Émulation a pris en 1852 sa dénomination actuelle : elle a publié plus de 25 volumes de *Mémoires*, dans lesquels on rencontre de nombreuses études archéologiques.

« C'est elle qui a la direction du Musée, qu'elle a enrichi de précieuses collections recueillies à la suite de fouilles faites à Mandeure depuis 1865 et dans d'autres localités des environs. »

7. *Temples protestants élevés dans le pays de Montbéliard et en Suisse. — Dispositions de leurs chaires et autels ; règles de leur construction; tribunes et escaliers y donnant accès. — Vases liturgiques des temples.*

M. le Président signale l'intérêt que lui paraît présenter cette question en face du temple de Montbéliard, qui peut être considéré comme un des monuments les plus anciens construits pour l'usage du culte protestant.

Il rappelle qu'en général, partout où la Réforme s'est établie, les fidèles de la nouvelle religion se sont réunis dans des édifices consacrés au culte catholique, et que c'est ainsi, du reste, que, dans tout le nord de l'Europe, en Angleterre, dans les Pays-Bas, en Allemagne et dans les pays scandinaves, les plus belles églises ont été conservées par suite de leur affectation au culte réformé. Il paraît en avoir été de même en France dans le courant du XVIe siècle, et c'est seulement au XVIIe siècle, après l'édit de Nantes, que furent construits dans l'Ouest quelques édifices destinés à servir à l'exercice du culte réformé. M. le Président dit qu'il a fait appel à quelques-uns des érudits qui se sont occupés spécialement de l'architecture monumentale dans l'Ouest, et que les renseignements qu'ils lui ont transmis sont peu nombreux et montrent que ces constructions n'ont jamais eu que peu d'importance.

Aussi M. le pasteur Lelièvre, conservateur de la Bibliothèque de Poitiers, écrit :

« Je crois que cette question n'amènera pas, en ce qui concerne la France, beaucoup de communications.

« Il y a chez nous extrêmement peu de temples an-

ciens. Montbéliard doit la conservation du sien à des circonstances particulières que, mieux que personne, les Montbéliardais exposeront au Congrès.

« Au XVIe siècle, on n'osa pas construire, même dans les éclaircies, tant elles duraient peu. Ce ne fut qu'après l'édit de Nantes qu'on se mit à bâtir ; mais, à sa révocation ou dans les années qui précédèrent, tous les temples, à de très rares exceptions près, furent démolis.

« Je n'en connais qu'un seul dans l'Ouest qui ait échappé, c'est celui de Montignac-sur-Charente, bâti en 1634, devenu aujourd'hui l'église paroissiale. Il n'a rien de monumental et a plutôt l'air d'une bonne petite maison bourgeoise du XVIIe siècle. C'est sans doute à l'intervention des La Rochefoucauld, seigneurs du lieu, qu'il a dû de rester debout. »

M. Berthelé, archiviste des Deux-Sèvres, n'a pu nous signaler qu'un procès-verbal, récemment publié, de la démolition de treize temples des Deux-Sèvres et de Vendée, construits pour cette destination ; mais ce procès-verbal ne renferme aucun détail intéressant au point de vue de l'architecture et on y mentionne seulement que, dans l'un, le pasteur avait son habitation au-dessus du temple.

M. le Président fait remarquer que le temple de Montbéliard offre une importance particulière par le caractère spécial de sa construction et par son ornementation.

Voici le texte de l'inscription qui rappelle la date de la construction de ce monument : ILLVSTRISS · PRINCEPS · D · FRIDE/RICVS · DVX · WIRTEMB · AC · TECK/COMES · MONPELGARD · ETC · ÆDEM · HANC · DEO · O · M · SACRAM · PIO · ZE/LO · NOVAM · EREXIT · M · DC · IIII ·

et au-dessous. en une ligne. le nom de l'architecte : OPERA HENRICI SCHICKARDI HERENBERGENSIS ARCHITECTI.

M. le Président ajoute qu'on trouve dans l'*Histoire de France* d'après les documents originaux, de Bordier et Charton (1860), t. II, p. 194, une vue du Temple de Charenton, d'après une gravure de 1624. C'est une construction carrée, à deux étages de fenêtres et absolument sans caractère ; au-dessus, un lanterneau de très petites dimensions. Une autre planche du même ouvrage (p. 282) reproduit une gravure de Sébastien Leclerc, représentant la destruction du même édifice en 1685. On y distingue en partie la disposition intérieure avec un rang de tribunes au premier étage.

Visite des Monuments.

Les membres du Congrès visitent ensuite les monuments que nous venons d'indiquer, en commençant par le Château, aujourd'hui transformé en caserne et dont l'intérieur a subi de nombreuses mutilations. Ils s'arrêtent devant la statue du grand naturaliste Cuvier. placée devant l'Hôtel-de-Ville et dont la maison natale, voisine de la place, est rappelée par une inscription commémorative, visitent le Temple de Saint-Martin, examinent avec intérêt la façade du bel hôtel dans laquelle Schickardt a accumulé et superposé toutes les ressources des ordres de l'architecture antique, entrent dans la nouvelle église catholique et parcourent les rues qui offrent encore quelques constructions anciennes remarquables surtout par leurs grilles en ferronnerie, dont quelques-unes peuvent lutter avec celles des maisons de Dole.

Le Musée, dont nous avons déjà parlé, attire spécialement leur attention.

DEUXIÈME SÉANCE DU 20 JUILLET.

PRÉSIDENCE DE M. LE COMTE DE MARSY.

La séance est ouverte à huit heures du soir, à l'Hôtel-de-Ville.

M. le Président donne lecture de la question 4, réservée, en partie, pour être discutée à Montbéliard.

Faire connaître les découvertes d'objets romains, bronzes, céramique, monnaies, etc., effectuées depuis trente ans. — Déterminer les limites et les conditions dans lesquelles on a trouvé les statuettes de Jupiter costumées à la gauloise et les taureaux votifs tricornus.

Le Musée de Besançon, dit M. le Président, possède le plus remarquable, par ses dimensions et son travail, des taureaux à trois cornes : c'est celui d'Avrigney, et on en lira avec intérêt la description, empruntée à l'*Histoire et description des Musées de Besançon*, de M. A. Castan (p. 143).

« TAUREAU A TROIS CORNES. Style gallo-grec. Bronze. H. 0^{m} 45. — L. 0^{m} 75.

« Ce taureau, auquel il manque les deux jambes de devant, l'une de celles de derrière, ainsi que la queue, fut trouvé en 1756, sur le territoire d'Avrigney (Haute-Saône). L'archevêque Antoine-Clériadès de Choiseul l'acheta lors de sa découverte, puis le légua, par son testament du 23 janvier 1774, au président François-Xavier Chiflet. Le vicomte Ferdinand Chiflet, petit-fils de ce magistrat, a fait acte de patriotisme en accordant à la ville de Besançon une préférence de faveur

pour l'acquisition de cet objet. L'acquisition a eu lieu le 15 février 1875, moyennant la somme de 20,000 francs.

« La corne supplémentaire, plantée au sommet du front de l'animal, témoigne qu'il s'agit d'une image religieuse, analogue à celle du taureau aux trois grues qui figure sur l'un des autels dressés à Lutèce par des mariniers parisiens, du temps de l'empereur Tibère.....

« En relatant la découverte du taureau d'Avrigney, Caylus rapprochait de cette pièce capitale deux statuettes en bronze d'animaux également pourvues de trois cornes, un petit taureau et un petit sanglier, l'un et l'autre trouvés dans la province de Bretagne (*Recueil d'antiquités*, t. V, p. 305-317).

« Un taureau à trois cornes, en bronze, atteignant presque les proportions de la grandeur naturelle, existait dans un établissement antique voisin de Martigny en Valais (l'*Octodurum* de l'époque romaine). On en a retrouvé la tête qui est actuellement conservée au musée de Sion. . . . .

« Une gravure au burin du taureau d'Avrigney a été faite à Besançon, peu après la découverte de cet objet. Le même bronze a été gravé sur bois, en 1864, pour les Mémoires de la Société d'Émulation du Doubs ; depuis il a été reproduit par une eau-forte de M. G. Coindre, dans *Besançon et la vallée du Doubs,* 1874, in-f°, etc. ».

Plusieurs autres monuments votifs, offrant la même représentation, ont été trouvés dans la Bourgogne et la Suisse, et M. le Président prie M. Ch. Lalance de vouloir bien résumer la notice qu'il a rédigée (1) sur

(1) *Notice sur un taureau trouvé à Mandeure.* (Extrait des *Mémoires de la Société d'Emulation de Montbéliard.*)

le taureau faisant partie de sa collection et qu'il a eu l'amabilité d'apporter, afin de le montrer au Congrès.

« Le bronze, que le hasard a fait rencontrer en juillet 1889, dans un champ fraîchement labouré, à Mandeure, est une figurine d'une conservation parfaite, d'un joli modelé, d'une belle patine lisse, uniforme, de couleur vert foncé, mesurant en hauteur 46 millimètres, en longueur 62, qui représente un taureau minuscule, dont la tête est armée d'une troisième corne placée au-dessus du front, entre les cornes naturelles.

« De plus, le muffle, au-dessus de la bouche, est percé et traversé par un anneau en fil d'argent, assez fort, du diamètre de 27 millimètres, qui vient retomber à la hauteur des genoux.

« Le style de la figure est bon ; l'allure donne l'idée d'un animal fier et vigoureux, d'un type très rapproché des taureaux antiques qui sont conservés.

« L'attention des archéologues, dit encore M. Lalance, est depuis un certain temps mise en éveil par des découvertes plus ou moins récentes de taureaux tricornus, concentrées toutes sur le sol de l'ancienne Gaule.

« L'abbé Morillot, qui prépare un travail sur cette question et qui vient d'en découvrir quatre en pierre, en fouillant les ruines d'un temple romain à Beire-le-Châtel, en connaît une vingtaine, provenant tous de la Gaule, à l'exception d'un conservé au Musée de Berlin et dont l'origine est inconnue. »

M. Lalance ajoute que M. de Villefosse lui a signalé la découverte récente d'un petit taureau à trois cornes trouvé à Saint-Rémy (Bouches-du-Rhône), mais que tous ceux qu'il connaît en dehors ont été recueillis en Bourgogne ou en Franche-Comté.

M. le Président donne lecture de la note suivante qui lui a été adressée à ce sujet par M. Henri Gaidoz, professeur à l'École des Hautes-Études et qu'il signale à l'attention de ses confrères.

« On a découvert au commencement de ce siècle, à Alt-Trier (Grand-Duché de Luxembourg) un petit taureau en bronze de quelques centimètres de hauteur, d'un travail admirable, et parfaitement conservé, à cela près que les pieds et la queue manquent. Dorow, qui a mentionné le fait et donné une gravure de l'objet, (1) ajoutait ceci : « Entre les cornes il y a eu quelque chose de fixé, probablement un ornement ». Dorow écrivait en 1826 ; la série aujourd'hui formée de taureaux à trois cornes, dont une au milieu du front, rend vraisemblable que le taureau d'Alt-Trier présentait aussi cette particularité. La zone des taureaux tricornus s'étend donc beaucoup plus au nord qu'on ne le croyait jusqu'ici et on a peut-être dans cette image l'expression d'un mythe non pas régional, mais général de la Gaule. On ne saurait trop recommander aux savants locaux de vérifier dans les musées et collections particulières, si les statuettes de taureaux à deux cornes qui s'y trouvent, ne présenteraient pas comme à Alt-Trier, la trace et le souvenir d'une troisième corne. Des vérifications de ce genre permettront sans doute d'augmenter la liste des taureaux tricornus et d'élargir leur aire géographique. »

M. Duvernoy signale la découverte faite à Mandeure d'un grand nombre de clochettes, mêlées avec des

(1) W. Dorow, *Opfer-Stætte etc. des Germanen und Ræmer am Rhein*, Wiesbaden. 1826. in-4° ; 2e partie, p. 49-51 et pl VIII, n° 1.

monnaies gauloises. Ces clochettes varient de 1 à 5 centimètres de hauteur et paraissent disposées de manière à former un carillon.

Elles forment un ensemble harmonique ; M. Duvernoy rappelle que, dans un ouvrage récent, on a avancé que ces clochettes étaient des ex-voto (1), ce que l'on a quelque peine à comprendre. Il semble plus naturel d'y voir des objets ayant servi à la décoration des vêtements, à l'ornementation des harnais ou à l'amusement des enfants.

M. le marquis de Fayolle signale l'existence au musée de Périgueux, de dix-sept clochettes. harmonisées, trouvées pendues à une chaine, autour d'un collier de cheval en forme de croissant.

M. l'abbé Guichard rappelle qu'il a trouvé à Pupillin une série de sept clochettes. de différentes grandeurs, réunies ensemble et ayant dû former une garniture ou *grelottière*.

MM. de Roumejoux, Guignard, Vayson, le comte Lair, H. Macqueron et de Marsy signalent également la découverte de diverses clochettes dans des emplacements gaulois.

M. le Président communique une lettre de M. le docteur Plicque, au sujet de ses dernières découvertes à Lezoux (Puy-de-Dôme).

Il vient de mettre au jour le Temple des Potiers en

(1) *Étude sur l'emploi des clochettes chez les anciens et depuis le triomphe du christianisme*. Dijon, 1888, in-8°. — M. l'abbé Morillot émet en effet cette opinion (p. 60) pour les clochettes trouvées dans les temples et notamment pour la série considérable qu'il a recueillie à Beire-le-Châtel, mais il signale également les emplois utiles des clochettes à l'époque gallo-romaine.

l'an 240 après J.-C., chapiteaux, bas-reliefs en terre cuite, statue de Mercure, en pierre, de 2m 50 de hauteur, avec la barbe, le bonnet de laine, la cape limousine et tenant à la main un sac. La statue est incomplète dans sa partie inférieure. On a trouvé aussi une inscription portant :



M. le Président rappelle l'importance des découvertes précédemment faites par M. le docteur Plicque à Lezoux et exprime l'espoir de le voir bientôt faire connaître les détails de sa dernière campagne.



Imp. Phot. Aron Frères, Paris — Phot. d'Edgar Marcuse

LE CONGRÈS ARCHÉOLOGIQUE DE FRANCE
DANS LES RUINES DU THÉATRE DE MANDEURE
(21 Juillet 1891)

Excursion à la ville romaine de Mandeure

Mardi 21 juillet 1891

La dernière journée du Congrès a été consacrée à une excursion en voiture à la ville romaine de Mandeure, excursion faite dans de nombreuses voitures, malheureusement par une trop grande chaleur.

Nous commencerons par donner le résumé historique sur Mandeure qu'a bien voulu rédiger M. Ch. Duvernoy qui y a poursuivi, depuis plus d'un demi-siècle, les fouilles qui avaient été inaugurées il y a près de trois cents ans par Schickardt et le célèbre médecin Jean Bauhin, et qui avaient amené la réunion d'une nombreuse collection d'objets d'art et d'archéologie conservée dans une des tours du château de Montbéliard et dispersée lors de l'occupation française de 1676, comme on l'a vu plus haut.

Mandeure, l'ancienne Epamanduodurum.

Epamanduodurum est la localité archéologique la plus remarquable des environs de Montbéliard.

Cette ville paraît avoir eu une importance assez considérable, particulièrement à l'époque des Antonins; mais les objets recueillis établissent son existence dès les temps préhistoriques. On a trouvé dans ses ruines des haches, des pointes de flèches en silex, puis des kelts en bronze et des monnaies gauloises en grand nombre, particulièrement aux types de *Togirix*, de *Q. Doci*, de *Cantorix*, de *Kaletedon*, etc. Quatre temples, dont

l'architecture est parfois d'une richesse remarquable, ont été reconnus comme appartenant à l'époque romaine. D'autres monuments : un arc de triomphe, un amphithéâtre, des bains, etc., remontent à la même période. Cette ville, brûlée à plusieurs reprises par les Barbares, paraît s'être relevée, du moins partiellement, dans les premiers temps du moyen âge, où son nom figure encore dans quelques documents.

Ainsi que nous avons déjà pu le constater dans la plupart des localités où se trouvaient des ruines romaines de grande importance, les habitants sont allés chercher, comme sur un chantier, les matériaux dont ils avaient besoin pour construire leurs modestes demeures. Aujourd'hui on voit à Mandeure des linteaux de portes faits avec des bas-reliefs antiques et soutenus par des colonnes délicatement travaillées.

Le théâtre, dont le périmètre est parfaitement visible, a ses gradins en grande partie recouverts de terre, mais l'acoustique n'en est pas moins bonne.

Avec son amabilité ordinaire, M. Mareuse a photographié les membres du Congrès dans les ruines de Mandeure et, malgré le soleil, ce groupe rappellera à nos confrères le souvenir d'une charmante excursion, la dernière journée passée en France par le Congrès de 1891.

L'époque des invasions germaines nous a laissé surtout des tombeaux. Du reste, les stations archéologiques sont nombreuses dans le pays. A l'époque préhistorique appartiennent particulièrement les camps du Chataillon, du Mont-Bard, du Mont-Vaudois, du mont de Desaudans, de Roches. Sur presque toutes les hauteurs formant promontoire aux confluents des rivières, on a rencontré des débris de cuisine et des

instruments en silex, quelquefois aussi dans les grottes et les creux de rochers taillés dans les abrupts. Les outils de bronze sont plus rares. On les a trouvés à Mandeure, à Chataillon, au Mont-Bard, à Gouvillars, et les bracelets et colliers dans les tombeaux gaulois, à Bart et à Blupaizeaux. Les villas et stations romaines se rencontrent en quantité de lieux : à Bavans, à Longevelle, à Montbéliard, à Sainte-Marie et en beaucoup d'autres points. La voie romaine, qui longeait le Doubs, est encore visible dans une grande partie de son parcours, et de temps à autre on y trouve quelques monnaies ou ferrailles.

Après l'époque barbare et les tombeaux du temps, semés un peu partout, mais particulièrement à Allenjoie, à Morvillars, au Giémont, à Montenoy, etc., il se fait un grand vide, et les monuments archéologiques disparaissent complètement. On cite de l'époque mérovingienne deux triens frappés à Allenjoie, et c'est tout. Le moyen âge ne nous a rien laissé. Nos pays ont été si souvent la proie des envahisseurs et des pillards de toute provenance qu'il ne nous est rien resté, et les ruines même n'ont survécu que parce qu'elles étaient à l'état de ruines.

P. S. — Depuis notre visite à Mandeure, de nouvelles découvertes y ont été opérées et des mesures ont été prises pour le dégagement du théâtre ainsi que nous l'annonçait M. Duvernoy, dans une lettre du 21 mars 1892 :

« Depuis votre départ, nous n'avons pas tout à fait perdu notre temps. Un petit caveau funéraire a été ouvert à Mandeure, non loin du pont que vous avez traversé, et au milieu de nombreux débris de poteries, nous avons pu recueillir quinze ou dix-huit urnes

encore intactes, renfermant des ossements calcinés, mêlés à des cendres et à de la terre. Au fond du caveau se trouvait un petit lion, en terre blanche, rappelant les figures de Béotie et une belle inscription découpée dans un lame de bronze dont vous avez pu voir un exemplaire identique lors de votre excursion à Avenches.

« D'un autre côté, en voyant avec vous l'état où se trouvaient les derniers restes du théâtre de Mandeure et l'envahissement de la forêt sous laquelle ils sont près de disparaître, nous avons songé à dégager tout au moins les points essentiels et les plus menacés. A cet effet la Société d'Émulation de Montbéliard a voté une petite somme et nous allons commencer le travail, malheureusement les fonds, d'ailleurs très modiques dont nous disposons, se trouvent pour le moment absorbés par l'aménagement de deux nouvelles salles joignant notre musée que la ville vient de nous concéder. »

Nous sommes toujours heureux, lorsque nous pouvons constater que, comme à Mandeure et à Montbéliard, notre visite a pu réchauffer le zèle des habitants du pays en faveur de leurs antiquités.

M.

Nota. — Le compte-rendu de l'excursion en Suisse prendra place à la suite des *Mémoires*.

MÉMOIRES

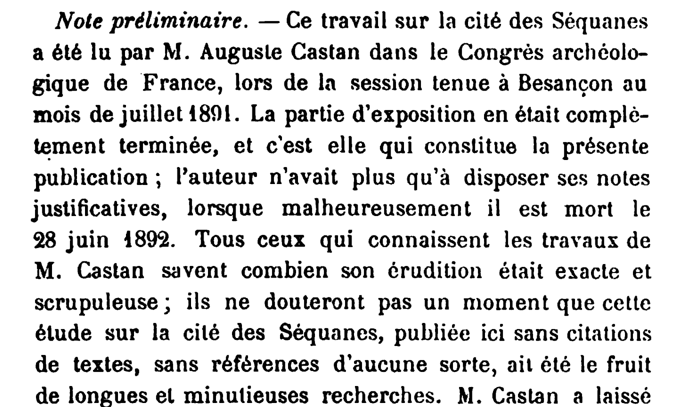
I.

LA CITÉ DES SÉQUANES

D'APRÈS LES TEXTES DES HISTORIENS OU DES GÉOGRAPHES ET LES INSCRIPTIONS ROMAINES

Par Auguste CASTAN,

Conservateur de la Bibliothèque de Besançon,
Correspondant de l'Institut (Académie des Inscriptions et Belles-Lettres).



Note préliminaire. — Ce travail sur la cité des Séquanes a été lu par M. Auguste Castan dans le Congrès archéologique de France, lors de la session tenue à Besançon au mois de juillet 1891. La partie d'exposition en était complètement terminée, et c'est elle qui constitue la présente publication ; l'auteur n'avait plus qu'à disposer ses notes justificatives, lorsque malheureusement il est mort le 28 juin 1892. Tous ceux qui connaissent les travaux de M. Castan savent combien son érudition était exacte et scrupuleuse ; ils ne douteront pas un moment que cette étude sur la cité des Séquanes, publiée ici sans citations de textes, sans références d'aucune sorte, ait été le fruit de longues et minutieuses recherches. M. Castan a laissé en effet deux blocs considérables de notes dont l'un porte

sur la couverture ce titre: *La cité des Séquanes* et l'autre *Épigraphie;* tous deux se composent de morceaux très divers, mais qui se rapportent presque tous sans exception à l'histoire de la cité des Séquanes. Ce sont ou des idées personnelles que l'auteur jetait rapidement sur le premier morceau de papier qu'il trouvait sous sa main, ou des extraits de textes anciens, des analyses plus ou moins détaillées d'ouvrages modernes, des copies d'inscriptions déjà connues ou nouvellement découvertes, des documents coordonnés sur diverses parties du sujet général; ainsi dans le bloc *Cité des Séquanes* se trouvent des cahiers particuliers avec ces titres: *Vesontio*, *Epamanduodurum*, *Séquanais dans divers pays*. Le bloc *Épigraphie* a une composition particulière sur laquelle il faut donner quelques renseignements. La Commission de géographie historique de la Gaule avait jadis demandé à M. Castan de rassembler pour le *Corpus* des inscriptions de la France les inscriptions de la province des Séquanes. L'idée de ce travail avait souri à M. Castan, il s'était mis à la tâche et l'avait fort avancée; c'est ainsi que dans le bloc dont il est question se trouvent des cahiers séparés, de rédaction en apparence définitive, où sont transcrites, discutées, expliquées les inscriptions romaines de Besançon, de Mandeure, de Luxeuil et d'autres lieux.

Que deviendront ces matériaux laborieusement amassés? — Ou bien un ami compétent de l'auteur se chargera de dépouiller les deux dossiers et d'en publier ce qui lui paraîtra en état d'être publié, ou bien la veuve de l'auteur les donnera à la bibliothèque de la ville de Besançon où M Castan a volontairement confiné sa vie et sa carrière. Dans ce cas elle prendra les soins les plus attentifs et les plus pieux pour qu'aucune de ces feuilles volantes ne puisse s'égarer. En attendant elle espère avoir justifié par la présente note si besoin en était, le titre que M. Castan avait donné à son travail: *La Cité des Séquanes, d'après les textes des historiens ou des géographes et les inscriptions romaines.*

Marie CASTAN.

I. — Histoire.

Au temps de la Gaule indépendante, les Séquanes constituaient, à l'est du territoire gaulois, dans la région spécialement appelée celtique, une peuplade, *civitas*, comme disaient les Romains, sans cesse en hostilité avec ses voisines et ayant l'habitude d'associer les Germains à ses entreprises belliqueuses.

Avec la mobilité d'esprit qui caractérise la race gauloise, les Séquanes se gouvernaient tantôt suivant la formule monarchique, tantôt selon le système de l'oligarchie. Catamantalède, qui avait longtemps régné sur les Séquanes, s'était vu mettre au rang des amis du peuple romain, par un décret du sénat de Rome. Son fils Casticus travaillait à ressaisir cette situation, quand César intervint dans les affaires de la Gaule.

Deux factions rivales étaient depuis longtemps en lutte dans ce grand pays : l'une avait à sa tête les Édues, l'autre les Séquanes. Ceux-ci, menacés par la clientèle considérable de leurs rivaux, s'étaient alliés aux Germains que commandait Arioviste, avaient défait les Édues et étaient ainsi devenus prépondérants dans la Gaule. Mais Arioviste, séduit par la richesse du sol de la Séquanie, « le meilleur terroir de toute la Gaule », au dire de César, avait confisqué le tiers de ce sol au profit des siens et exigeait qu'un autre tiers fût délivré à vingt-quatre mille Harudes venus à sa suite. Les Séquanes, consternés, appelèrent César comme libérateur. La Gaule entière et l'Helvétie devaient perdre à ce jeu leur indépendance. Les Séquanes

essayèrent de réparer leur faute en fournissant 12,000 hommes à l'armée, qui tenta vainement de débloquer Alésia pour rendre à Vercingétorix la possibilité de faire reculer les légions romaines.

En raison de son voisinage des Germains, la Séquanie fut regardée par les vainqueurs comme un territoire militaire dont l'occupation absolue importait à la sécurité du territoire de la Gaule devenue romaine : aussi malgré les souvenirs de son ancienne amitié avec Rome, n'obtint-elle pas cette demi-indépendance dont César favorisa ses voisines, les cités des Édues et des Lingons, à titre « d'alliées ou amies » : elle dut, au contraire, subir dans toute sa rigueur l'*imperium* du gouverneur romain.

Dans le remaniement des subdivisions de la Gaule, opéré par Auguste, en l'an 27 de notre Ère, la Séquanie fut rattachée à la Belgique. Il n'y eut toutefois pour elle aucun des adoucissements qui étaient le partage des cités fédérées ou libres ; sa situation fut celle des cités tributaires, *stipendiariæ*.

Vesontio, sa capitale, refusa en l'an 68 d'ouvrir ses portes et de prêter ses remparts aux légionnaires armés par Virginius Rufus pour combattre le soulèvement qu'avait organisé Vindex contre les monstruosités résultant de la folie furieuse de Néron. Galba, en arrivant au trône, fit remise d'un quart de leur tribut aux cités qui avaient été propices à la levée de boucliers de Vindex : les Séquanes et les Édues bénéficièrent de cette faveur, mais Vitellius la leur fit bientôt expier en livrant leurs terres en pâture aux légions du Rhin.

Durant la guerre civile qui aboutit au renversement de Vitellius, le Batave Civilis et le Lingon Sabinus ex-

citèrent la Gaule à secouer le joug de Rome. La cité des Séquanes eut des motifs de résister à cet entraînement. Sabinus, à la tête des Lingons, essaya de l'envahir ; mais il fut battu, et cette victoire des Séquanes arrêta subitement, au dire de Tacite, la fermentation qui agitait la Gaule.

Les Helvètes, pour avoir refusé de reconnaître Vitellius, et les Séquanes, pour s'être mis en travers de la marche de Sabinus, eurent ainsi des droits égaux à la reconnaissance de Vespasien. Cet empereur ayant élevé Aventicum, capitale des Helvètes, à la situation de colonie romaine, en lui laissant la suprématie sur le territoire de la cité, M. Mommsen a judicieusement pensé qu'un avancement du même ordre avait dû récompenser la fidélité des Séquanes. En effet, les vocables coloniaux d'*Aventicum* et de *Vesontio*, ont un caractère très spécial de similitude : *Colonia Helvetiorum*, d'une part, *Colonia Sequanorum*, de l'autre. Cette dernière qualification se lit sur une tablette votive, en bronze, déposée dans le sanctuaire de Jupiter Pœninus par l'agent postal, le *tabellarius* de la colonie des Séquanes, c'est-à-dire de Vesontio Les emplois d'agents postaux des cités ayant été abolis par l'édit de Septime Sévère qui plaça dans la main de l'empereur l'ensemble du fonctionnement postal de l'empire romain, la tablette qui désigne l'agent postal de la *Colonia Sequanorum* est antérieure à la mort de Sévère, survenue le 4 février 211. Une autre inscription mentionne cette colonie : c'est l'épitaphe d'un tombeau dessiné par Boissard et dont le style semble appartenir à l'époque des Antonins. On a mis en doute l'authenticité de ce monument qui a disparu ; mais j'ai cru pouvoir l'admettre comme

sincère, pour le motif que l'auteur du dessin n'aurait pu avoir l'idée d'inventer certains termes de l'épitaphe qu'il dit avoir transcrite. Dans cette épitaphe l'adjectif VIC*tricis* s'intercale entre les mots COL*oniæ* et SEQUANO*rum*. La colonie des Séquanes aurait donc eu le surnom assez exceptionnel de *Victrix*, *Victorieuse*, ce qui donnerait un complément sérieux de probabilités à l'opinion de M. Mommsen, indiquant la situation coloniale de Vesontio comme contemporaine de celle d'Aventicum, c'est-à-dire comme une conséquence de la victoire remportée par les Séquanes, au bénéfice de l'empereur Vespasien sur le rebelle Sabinus.

Cette création coloniale, dont Vesontio tirait honneur, avait eu pour but d'accroître le nombre des résidences ouvertes aux vétérans auxiliaires qui, après vingt-cinq ans de services sous les aigles romaines, obtenaient le droit de cité. Il est à croire que ce fut là l'objet essentiel de l'institution des trois colonies qui s'appelèrent *Colonia Helvetiorum*, *Colonia Sequanorum* et *Colonia Lingonum*, centres mixtes où les éléments anciens et nouveaux, les *incolæ* et les *coloni*, demeurèrent en quelque sorte juxtaposés.

Vers le milieu du second siècle, époque à laquelle Ptolémée traçait ses *Tables géographiques*, le territoire des Séquanes, réuni à celui des Lingons et des Helvètes, relevait du commandement militaire de la Germanie supérieure, dont le siège était à Mayence. Il y eut vers ce temps des troubles chez les Séquanes, provoqués peut-être par quelques incursions des Germains. Marc-Aurèle apaisa ces troubles tout à la fois par des remontrances et par des châtiments.

Dans la réforme provinciale de la fin du troisième siècle, que l'on attribue à Dioclétien, une importance

militaire spéciale fut donnée à la Séquanie : on lui annexa la totalité de l'Helvétie, avec les colonies des Rauraques et des Équestres, transformées en cités à cette occasion, plus un morceau de la Germanie supérieure. Ce vaste territoire, qui comportait quatre cités, quatre forteresses (*castra*), et un port sur la Saône, reçut le nom de *Provincia Maxima Sequanorum*. L'ancienne cité des Séquanes y exerçait la prépondérance avec la qualité de *Metropolis civitas Vesontiensium*. De là ce propos du *Breviarium* d'Eutrope : « Les Helvètes qui sont maintenant appelés Séquanes. » Cette circonscription se perpétua dans le périmètre de la province ecclésiastique de Besançon, laquelle comportait primitivement, en dehors du diocèse métropolitain, les évêchés d'Equestris (Nyon transféré à Belley), d'Aventicum (Avenches, transféré à Lausanne), de Basilea (Bâle), de Vindonissa (Windisch, transféré à Constance).

Un demi-siècle après la création de la *Provincia Maxima Sequanorum*, les barrières militaires de Rome étaient forcées sur toute la ligne du Rhin, et des flots de Barbares se déversaient sur la Gaule. Une seule de ces invasions, en 355, causa la ruine de quarante-cinq villes : toutes celles de la Séquanie furent victimes de ce désastre. L'empereur Julien parvint à refouler les Barbares, mais les ruines qu'ils avaient faites persistèrent. Vesontio ne se releva que comme bourgade fortifiée. La *Provincia Maxima Sequanorum*, dont elle demeura la capitale, avait pour administrateur un président (*præses*) et pour chef militaire un duc (*dux*) ayant la qualité de *vir spectabilis*. Un même préposé administrait alors le domaine privé des empereurs dans la Séquanie et dans la Germanie supérieure.

Rome devint bientôt impuissante à protéger ses sujets de la Gaule. Les Séquanes furent ainsi contraints de partager leur territoire avec les Burgondes, ceux d'entre les Barbares qui dédaignaient le moins la civilisation romaine.

II. — Géographie.

Lors de la conquête romaine de la Gaule, la Séquanie avait pour limites : au nord, les Vosges et les monts Faucilles ; au nord-ouest, le plateau de Langres ; à l'ouest, la Vingeanne, puis la Saône jusqu'à son confluent avec le Doubs ; au sud-ouest, une ligne conventionnelle dans la région bressanne ; au sud, les montagnes du Bugey ; à l'est, le Jura depuis le confluent du Rhin et de l'Aar, à Coblentz en Argovie, jusqu'au Pas de la Cluse.

Les Séquanes avaient ainsi pour voisins les Médiomatrices, les Leuques, les Lingons, les Édues, les Ambarres, les Allobroges, les Helvètes et les Germains.

Le territoire de la Séquanie, comme celui des autres cités de la Gaule, était subdivisé en *pagus* : c'est Tacite qui l'affirme. Quant au nombre et aux limites de ces *pagus*, il semble que l'on doive les retrouver dans les quatre comtés, entre lesquels se partageait, à l'époque burgonde, le sol de l'ancienne cité des Séquanes : le comté de Port, le comté d'Amaous, le comté des Varasques et le comté de Scoding.

Les routes de la Séquanie indépendante empruntaient les passages frayés par la nature et n'ont laissé d'autres traces que de profondes ornières dans les lieux encaissés de leur parcours. Tel était ce chemin « *angustum et difficile* », situé entre le Jura et le

Rhône, par lequel les Séquanes et les Helvètes allaient les uns chez les autres, et que César barra par un retranchement au début de sa première campagne en Gaule. Des tronçons très caractéristiques de ces routes primitives se voient en arrière de la citadelle de Besançon, au lieu dit Trochâtey (*Retro castrum*) : ils ont été décrits par Alphonse Delacroix et Paul Bial, en même temps que dessinés par M. Alfred Vaissier.

Les routes romaines de construction savante ne firent pas défaut au territoire des Séquanes. Vesontio, à la fois le centre et la capitale du pays, se trouvait au carrefour de quatre grandes voies qui la mettaient en relation directe avec Andematunnum (Langres), avec Cabillonum (Chalon-sur-Saône), avec Augusta Rauracorum (Augst près de Bâle) et la Germanie avec l'Italie et la cité des Helvètes.

Les deux dernières de ces routes avaient été restaurées, en l'an 98 de notre ère, par les ordres de l'empereur Trajan, ainsi qu'en témoignent deux colonnes milliaires placées sous l'invocation de ce monarque et datées de la première année de son règne.

Par l'Itinéraire d'Antonin et la carte dite de Peutinger, nous savons les noms des localités qui jalonnaient ces quatre routes. Quelques mots sont à dire sur celles de ces localités qui appartenaient à la Séquanie proprement dite.

Vesontio, « maximum oppidum » des Séquanes, capitale de la cité romaine de ce nom, siège de la *Colonia Sequanorum*, métropole de la *Provincia Maxima Sequanorum*, a été décrite par César de façon à n'avoir jamais pu être méconnue. Après sa ruine par les Barbares, l'empereur Julien en fit une nouvelle et lamentable peinture, dans laquelle sont

rappelés les « temples magnifiques » dont elle avait été jadis ornée. Quelles notions et quels vestiges subsiste-t-il de ces temples et autres édifices qui faisaient la parure monumentale de Vesontio ?

Sur la plate-forme du rocher qui était *l'arx* du *maximum oppidum* et n'a cessé d'être une citadelle, un temple, vraisemblablement dédié à Jupiter, fut représenté jusqu'en 1676, par les ruines de son porche : deux colonnes, qui longtemps restèrent debout, ont été associées à l'aigle germanique pour constituer les armoiries communales de la ville de Besançon.

Plus bas, comme pour servir de frontispice au quartier de la Citadelle, s'élevait et se dresse encore un arc triomphal, très chargé de figures et d'ornements, que le moyen âge a surnommé *Porte-Noire,* par le fait, sans doute, d'une assimilation de ce monument à la *Porta Nigra* de Trèves. Un rituel de Besançon, dont la rédaction primitive remonte au VII[e] siècle, dit que notre arc s'appelait anciennement *Porte de Mars (Porta Martis)*, et, en effet, des scènes et des trophées de guerre constituent la partie essentielle de sa décoration. J'ai comparé jadis cet arc avec la plupart de ses congénères que le temps a épargnés, et mon opinion avait été que ses formules architecturales devaient le faire considérer comme antérieur à l'arc de Septime-Sévère. S'il était démontré que la promotion de Vesontio au rang de colonie romaine fut la conséquence du bon gré que Vespasien sut aux Séquanes de leur victoire remportée sur Sabinus, il serait logique de voir dans l'arc triomphal de Vesontio le monument commémoratif de cette victoire. Et comme la défaite de Sabinus fut le prélude de celle de Civilis, qui n'avait pu être débusqué de l'ile des Bataves qu'avec l'emploi de

navires, on s'expliquerait ainsi la présence d'une guirlande de divinités marines dans l'archivolte de Porte-Noire.

Sous cet arc passait une grande rue, pavée de dalles ayant une disposition oblique, qui marquait l'axe principal de la presqu'île de Vesontio et aboutissait à un pont de pierre jeté sur le Doubs, qui demeure intact entre des maçonneries modernes faites pour l'élargir.

Au-dessous de Porte-Noire, sur la rive droite de la grande rue romaine, une cave renfermait un soubassement en grandes dalles posées de champ et affectant une disposition circulaire. Placé sur un terrain en pente, tourné vers le nord et adossé à des blocages, ce soubassement me parut un vestige du théâtre de Vesontio, ville assez importante pour avoir été certainement pourvue d'un édifice affecté aux représentations scéniques. Des fouilles entreprises pour contrôler mon sentiment, révélèrent un monument composé de deux parties homogènes : celle du haut, formant hémicycle, et abritée par une toiture que soutenaient de hautes colonnes corinthiennes ; celle du bas formant une corde rectiligne par rapport à l'arc de cercle du morceau supérieur. Dans celui des flancs de la partie haute qui cotoyait la grande rue romaine, on a rencontré le bassin de déversement du canal qui amenait à Vesontio des sources abondantes et avait servi de baptistère à la chrétienté primitive de cette ville.

Au centre même de la partie plane de la presqu'île de Vesontio, une terrasse élevée de huit mètres au-dessus du sol antique, émergeait d'un véritable gisement de marbres brisés. L'opinion générale était que cette éminence factice représentait les restes des grands thermes de Vesontio. Je démontrai, en 1867, que cette

terrasse correspondait au *Monticulus Capitolii* de notre plus ancien rituel, et dès lors tout concorda pour qu'elle fût à bon droit désignée comme la roche tarpéienne du Capitole de Vesontio. Sur ce piédestal trônait un temple entièrement construit en marbre, dont les colonnes monolithes en cippolin portaient des chapiteaux et un entablement en marbre blanc; la frise était décorée d'élégants rinceaux. Cet édifice, qui symbolisait l'alliance de Vesontio, devenue la colonie des Séquanes, avec la métropole du monde civilisé, m'a paru devoir être rapporté au IIe siècle de notre ère. M. l'architecte Ducat en a dessiné les vestiges, malheureusement trop fragmentés.

A chacune des extrémités du petit axe de la presqu'île, c'est-à-dire sur une ligne qui passait par l'emplacement central du Capitole, deux édifices fort dissemblables étaient placés en très lointain regard. A l'ouest, dans un terrain qui s'appelait *Campus Martis* et se nomme aujourd'hui Chamars, un bâtiment circulaire, avec une galerie interne divisée en sept portions inégales, m'avait semblé répondre aux conditions requises pour les comices populaires d'une ville où la division en sept quartiers fort inégaux parait extrêmement ancienne. A l'est, en un point où le chroniqueur Jonas constatait, au septième siècle, des ruines romaines appelées *Palatium*, il y a toute raison de croire que là se trouvait la résidence du président *præses*, qui, depuis la création de la *Provincia Maxima Sequanorum*, avait à Vesontio le siège de son gouvernement. Plusieurs mosaïques ont été découvertes dans ce quartier de la ville : l'une d'elles a été dégagée en partie et installée au Musée des antiquités de Besançon, par les soins habiles de M. Alfred Vaissier.

Au delà du pont, c'est-à-dire en dehors des murailles que renforçait la boucle fluviale formée par le Doubs, l'Amphithéâtre s'élevait avec des allures grandioses, car ses proportions n'étaient guère inférieures à celles des monuments similaires d'Arles et de Nimes Tout un quartier du canton nord de la ville a tiré son nom de cet édifice que le populaire appelait les Arènes. Après avoir fourni, pendant une douzaine de siècles, des pierres taillées aux constructions qui se faisaient dans la ville, l'Amphithéâtre semblait avoir été définitivement anéanti par les ingénieurs chargés, sous les ordres de Vauban, de rendre Besançon imprenable. Cependant quelques vestiges en réapparurent au mois de juin 1885, et M. l'architecte Ducat s'unit à moi pour désirer le dégagement de ces vestiges et leur conservation dans un square qui équilibrerait celui du canton sud de la ville. Une bonne partie du dégagement est opérée; mais l'achèvement de l'entreprise est subordonné à la démolition d'un bastion du corps de place déjà entamé et qui est certainement destiné à disparaître.

En terminant cette revue sommaire des principaux monuments publics de Vesontio, j'ajouterai que peu de villes ont, comme celle-ci, la certitude d'avoir eu sans intermittence la situation de place forte : les témoignages de César, de Tacite et de l'empereur Julien ne laissent aucun doute à cet égard.

Le chemin, qui, depuis le pont de Vesontio, conduisait à l'Amphithéâtre, se raccordait, au-delà de cet édifice, avec la grande route de Vesontio à Cabillonum. Sur les deux rives du premier tronçon de cette route, des tombeaux s'alignaient à la façon de ceux qui bordent encore la voie Appienne de Rome. J'ai fait

connaître cette avenue sépulcrale, en interprétant les épitaphes de deux des tombeaux qui y figuraient.

En continuant de marcher sur cette route, on arrivait à la station dite de *Crusinia,* vraisemblablement représentée par le camp romain d'Orchamps-lez-Dole. La station suivante était *Pons-Dubis*, incontestablement le village actuel de Pontoux.

Si on prenait la direction d'*Andematunnum* (Langres), on trouvait entre *Vesontio* et cette ville les stations de *Segobodium*, actuellement Seveux, et *Varcia*, dont la situation demeure douteuse.

Dans la direction de l'Helvétie méridionale et de l'Italie, la première station était *Filo-musiacum*, encore à chercher aux environs du village de Nods, puis *Ariolica* ou *Abiolica*, représentée d'une façon assez certaine par Pontarlier.

Entre *Vesontio* et *Epamanduodurum*, dans la direction d'*Augusta Rauracorum* et du Rhin, deux voies parallèles empruntaient l'une la rive droite, l'autre la rive gauche du Doubs. La première voie, celle qui est indiquée par la carte de Peutinger, avait pour station intermédiaire *Loposagium*, Luxiol, nom que les habitants prononcent, avec raison, *Lussian*. L'autre voie, celle que donne l'Itinéraire d'Antonin, a comme station *Velatodurum*, c'est-à-dire Vellerat-lez-Belvoir.

Epamanduodurum, aujourd'hui Mandeure, fut, durant la période d'épanouissement de la civilisation romaine, la seconde ville de la cité des Séquanes. Au temps de la Gaule indépendante, il y avait déjà en cet endroit un centre habité, car les monnaies gauloises s'y rencontrent en grande abondance. Mais la ville semblerait avoir été créée à titre de quartier militaire, dans le temps où la cité des Séquanes fut amalgamée

avec les deux Germanies pour renforcer la garde des bords du Rhin.

En dehors de son théâtre, qui pouvait contenir environ douze mille spectateurs, *Epamanduodurum* renfermait plusieurs édifices d'une architecture excessivement riche et qui cadre bien avec les procédés décoratifs en usage au deuxième siècle Parmi ces édifices était un Bain public revêtu de marbre en vertu d'un legs de Flavius Catullus. Le seul monument d'Epamanduodurum qui ait été interrogé avec méthode occupait, en arrière de la scène du théâtre, un emplacement situé à distance égale de ce dernier édifice et de la rivière du Doubs. M. Clément Duvernoy, qui l'a consciencieusement décrit, a cru pouvoir y reconnaitre le marché aux chevaux d'une localité qui avait comme syllabe initiale de son vieux nom l'analogue gaulois du mot grec ἵππος.

La Séquanie n'avait pas que les grandes routes dont nous venons d'indiquer les gites d'étapes : elle était sillonnée, en outre, par des chemins de moindre importance qui desservaient des localités secondaires. Deux de celles-ci sont mentionnées dans les textes géographiques. Ainsi, Ptolémée place chez les Séquanes une ville qu'il appelle en grec Διττάουιον, ou *Dittavium* en langage latin ; mais, en même temps, il donne à ces mêmes Séquanes les villes d'*Equestris* et d'*Aventicum*, la première ayant été une enclave de la cité des Helvètes, la seconde bien connue pour n'avoir cessé d'être la capitale de l'Helvétie. Dès lors, il y a lieu de suspecter l'indication de Ptolémée quant à la situation topographique de *Dittavium*. Le dernier érudit qui ait examiné la question, Carl Müller, estime que le manuscrit original de Ptolémée portait Λιξάουιον,

Lixavium, indiquant ainsi Luxeuil, qui était déjà une station thermale considérable à l'époque romaine de notre histoire. Une autre localité, celle-ci, incontestablement du pays des Séquanes, figure dans la *Notitia provinciarum*, à la fin de l'énumération concernant la *Provincia Maxima Sequanorum* : il s'agit de *Portus Abucini*, aujourd'hui représenté par Port-sur-Saône, localité très riche en antiquités romaines.

III. — Productions agricoles et industrielles.

On sait, par Strabon, que les Séquanes expédiaient à Rome d'excellentes salaisons de porc, et Pline nous apprend que ce même pays s'était mis à fournir aux Romains un vin qui avait le goût de la poix. Quelques tissus grossiers venaient également de cette contrée. Le Séquane Terentius Poppillus était établi à Lyon comme marchand d'étoffe de laine à longs poils, celle sans doute qui servait à confectionner le manteau de pluie nommé *endromide*, tissé, selon Martial, par les femmes de la Séquanie.

IV. — Monnaies.

La race Gauloise n'a eu dans l'art monétaire aucune inspiration lui appartenant en propre. Suivant les exigences de ses relations commerciales, elle imita tantôt les statères des Grecs, tantôt les deniers consulaires des Romains : de sorte que le groupement régional des monnaies gauloises est basé principalement sur la fréquence des trouvailles de tel type dans tel périmètre déterminé. En ce qui concerne le monnayage des Sé-

quanes, un élément graphique a permis d'établir théoriquement un système que l'observation des trouvailles a justifié. Je veux parler de la légende SEQUANOIOTUOS, inscrite au revers d'un denier d'argent et entourant l'image d'un sanglier. Cette pièce, incontestablement séquane, a pour analogue un autre denier d'argent dont le revers présente un cheval sellé entre deux légendes Q. DOCI et SAM F. Or les légendes DOCI et Q. SAM se lisent sur le derrière des têtes de deux pièces en potin, qui ont au revers l'image grossière d'un cheval, et ces pièces sont très abondantes en Séquanie, ainsi que leurs similaires tantôt anépigraphes, tantôt ayant un rudiment de l'une ou de l'autre des légendes. On a également attribué aux Séquanes, en raison de son extrême fréquence dans les mêmes parages, une petite monnaie en potin, bien supérieure comme style aux espèces précédemment indiquées : celle-ci porte au droit un buste d'homme casqué et au revers un lion courant ; des deux côtés est la légende TOG, où l'on a vu la première syllabe du nom de TOGIRIX, que d'autres monnaies analogues portent en toutes lettres. Quelques pièces d'or, présumées des Séquanes, portent au droit une tête cornue et au revers la représentation d'un bige : ce sont des imitations d'espèces macédoniennes. Je ne reproduirai pas ici les conceptions ingénieuses de Félicien de Saulcy pour établir une chronologie relative entre les types monétaires des Séquanes et rattacher chacun d'eux à une phase des annales de ce peuple. De sa brillante dissertation, je ne retiendrai qu'un point de doctrine : c'est que le monnayage autonome des Séquanes dut cesser dès l'an 58 avant notre ère, date de la réduction de la Gaule conquise en province romaine. Une pièce autonome semblerait pour-

tant dépasser légèrement cette limite ; c'est celle où la tête casquée de Togirix est accompagnée du mot IVLIVS, c'est-à-dire du nom du conquérant de la Gaule devenu le prénom d'un chef Gaulois résigné à partager la fortune de Rome.

V. — Constitution municipale de la cité des Séquanes.

Dans son *Tableau de l'administration des cités de la Gaule vers le second siècle de notre ère*, Ernest Desjardins, arrivant à l'article *Civitas Sequanorum* ne trouve à donner que cette indication négative : « Aucun renseignement administratif. » On sait que les renseignements de cette nature dérivent des inscriptions romaines trouvées dans l'ancien territoire d'une cité ou de celles ayant pu concerner quelques-uns de ses habitants établis dans d'autres contrées. Or l'ancien territoire des Séquanes est pauvre en documents épigraphiques. Cela tient surtout à ce que les inscriptions, à l'époque romaine, y ont été gravées, pour la plupart, sur une pierre tendre et grenue, dite *de Vergenne*, dont la pulvérisation facile procure un excellent gravier pour l'écurage des ustensiles de cuisine : cependant au moyen des rares inscriptions qui nous restent, en originaux ou en copies, nous croyons pouvoir éclairer de quelques lueurs la question de savoir comment était administrée à l'époque romaine la cité des Séquanes.

Déclarons tout d'abord que nous ne connaissons pas le nom d'un seul Séquane accompagné de celui de la tribu de Rome où il aurait été inscrit comme citoyen. Nous avons cependant les noms et les qualités de deux

Séquanes parvenus dans leur cité aux plus grands honneurs publics, Quintus Julius Severinus et Quintus Adginius Martinus : aucun nom de tribu de Rome ne figure entre le *nomen* et le *cognomen* de ces deux personnages. Tout au contraire, dans l'inscription du piédestal d'une statue élevée par la cité des Séquanes à l'Édue Campanus, le *nomen* de ce personnage est suivi du mot *Pomptina*, désignant la tribu de Rome où se faisaient inscrire ceux des Édues qui obtenaient la cité romaine. La cité des Édues était au premier rang des cités alliées de Rome (*fœderatæ*) : elle jouissait conséquemment du « *minus Latium* », en vertu duquel la *civitas romana* était de droit acquise à ceux de ses nationaux qui parvenaient aux magistratures locales. La cité des Séquanes, comprise dans la catégorie des cités tributaires (*stipendiariæ*), n'avait droit, originairement, à aucune faveur de la métropole pour ses magistrats. Cependant l'établissement à Vesontio d'une colonie romaine semblerait avoir été le point de départ d'un acheminement de la cité des Séquanes vers la petite latinité ; mais ses magistrats ne purent bénéficier longtemps de cette faveur, un édit de Caracalla, rendu vers 212, ayant accordé la cité romaine à tous les hommes libres de l'Empire.

Conformément aux formules d'administration publique imposées par Rome à la généralité des peuplades conquises, la cité des Séquanes avait pour assemblée délibérante un conseil de décurions, composé de cent membres, dont chacun devait posséder une fortune d'au moins cent mille sesterces : la dignité décurionale était héréditaire de père en fils. Ce fut ce conseil décurional (*ordo civitatis*) qui, à deux reprises, décerna l'honneur d'une statue au Séquane

Quintus Julius Severinus. La même assemblée, au moyen des deniers publics (*Sequani publicè*), avait également fait dresser sur un piédestal, dans la région qui avoisine le lac d'Antre, l'image sculptée de l'Édue Campanus, comblé d'honneurs dans sa cité d'origine et ayant été élu pour exercer à Lyon le sacerdoce de Rome et d'Auguste. Ce Campanus était-il le créateur du centre vraisemblablement industriel, où l'on utilisait la force motrice des eaux du réservoir naturel hautement situé qui s'appelle le lac d'Antre ? Tout ce que nous pouvons dire, c'est que la gratitude de la cité des Séquanes avait été le mobile de l'érection de sa statue.

Le pouvoir exécutif appartenait dans les cités à des magistrats élus annuellement par l'assemblée du peuple et choisis entre les décurions. Les plus élevés de ces magistrats s'appelaient, suivant la condition politique des cités *duoviri* ou *quattuorviri*. Sur une inscription contemporaine de Vespasien, Quintus Adginius Martinus figure avec la qualité de « *duomvir in civitate Sequanorum.* » Mais une autre inscription beaucoup plus tardive, gravée en Séquanie, mentionne Marcus Petronius Magnus avec la qualité de « *quattuorvir.* » Entre les deux époques, il s'était donc produit une modification dans le vocable des magistrats supérieurs de la cité des Séquanes. Les *duoviri* avaient fait place à des magistrats appelés *quatuorviri*, comme l'étaient ceux des colonies latines de Vienne et de Nimes, ce qui équivaut à dire que la cité des Séquanes avait obtenu à son tour la Latinité, le *minus Latium*.

Dans les cités de droit latin, la questure n'était pas une fonction honorifique, mais un emploi salarié de gérant des deniers publics. Une épitaphe de l'époque

des Antonins donne la qualité de questeur à Marius Nigidianus, fils de Marius Vitalis, centurion légionnaire en résidence fixe, c'est-à-dire, selon moi, commandant de la place de Vesontio et peut-être chef de la police municipale de cette ville.

VI. — LE CULTE DANS LA CITÉ DES SÉQUANES.

Dès l'institution du culte de Rome et d'Auguste au confluent de la Saône et du Rhône par les soins et aux frais des cités qui composaient les trois provinces de la Gaule conquises par César, la cité des Séquanes envoya régulièrement son député et ses subsides à l'autel national de Lugdunum. L'un des députés était annuellement élu pour présider, avec la qualité de *sacerdos*, aux cérémonies et aux délibérations qui avaient lieu près de l'autel : le Séquane Quintus Adginius Martinus, contemporain de Vespasien, fut honoré de cette fonction, en reconnaissance, semblerait-il, du service qu'avaient rendu ses compatriotes à la Gaule romaine par la défaite infligée à Sabinus. Vers le même temps, un autre Séquane, Quintus Julius Severinus, exerçait auprès du sanctuaire de Lugdunum la charge importante « d'inquisitor Galliarum », c'est-à-dire de « contrôleur général chargé d'établir l'assiette de la contribution exigible des soixante-quatre cités des trois provinces pour l'entretien du culte de l'*Ara*, du *Templum* et du *Concilium* de Lyon. » Ce personnage, honoré dans son pays de deux statues publiques, « à cause de sa bienveillance et de son intégrité », en obtint une troisième auprès de l'autel de Lugdunum, comme témoignage de la gratitude des députés des trois provinces.

Cet illustre Séquane jouissait de la plus haute considération dans la capitale de la Gaule, puisqu'il y avait été choisi pour patron de la splendidissime corporation des bateliers de la Saône et du Rhône.

La religion romaine, qui avait pour chef le grand pontife de Rome, était représentée dans chacune des cités par un flamine. Quintus Adginius Martinus joignait la qualité de flamine à celle de duumvir dans la cité des Séquanes. C'est par ces deux titres que se termine l'inscription votive d'un autel élevé par lui à Lugdunum en l'honneur de Jupiter, durant son sacerdoce près le sanctuaire de Rome et d'Auguste. Un fragment d'inscription sur marbre, extrait des ruines d'Epamanduodurum « appartient », dit M. Ant. Héron de Villefosse, « à une carrière municipale et concerne un individu qui a été prêtre, SACERDOS, d'une divinité, ou d'une province, ainsi que flamine, *fl*AMONIO *functus*, ou bien *ob honorem fl*AMONI, et questeur, QUESTOR. » Si l'on admettait comme sincère l'épitaphe publiée par Boissard du tombeau de la femme du Séquane Alduovorix, le qualificatif estropié AVTV se remplacerait assez sainement par le mot AVG(*vr*), et l'épitaphe se terminerait par l'indication vraisemblable d'un augure de la colonie des Séquanes.

Dans son énumération des divinités pour lesquelles les Gaulois avaient un culte, César s'exprime en ces termes : « le premier de leurs dieux est Mercure : ils en ont de nombreuses images ; ils le regardent comme l'inventeur des arts, comme le bon génie des routes et des chemins, comme le protecteur du commerce, de l'argent et des marchandises. Après lui viennent Apollon, Mars, Jupiter et Minerve ». Le recensement des inscriptions votives faites par les Séquanes, soit dans

leur cité, soit dans d'autres pays, donne pour chacune des divinités communes aux Gaulois et aux Romains, une proportion numérique de mentions qui est d'accord avec l'ordre d'importance établi par César.

Mercure, qui réunissait en Séquanie la plus grande somme d'adorateurs, avait, sous le vocable spécial de Cissonius, un temple au voisinage de l'Amphithéâtre de Vesontio ; on recueillit en 1679 l'inscription commémorative de la restauration de ce temple aux frais d'une dévote originaire de Syrie, Dubetratia Castula. Une plaquette de bronze, trouvée dans le Doubs, à peu de distance de ce temple, porte, en lettres gravées un *ex-voto* à Mercure, déposé par Marcus Mammaius, que M. Héron de Villefosse suppose, d'après son nom de famille, avoir été un affranchi de Julie Mammée, mère de l'empereur Alexandre Sévère.

Au sommet de l'une des deux montagnes qui regardent et dominent le rocher où était l'*arx* de Vesontio, montagne qui s'appelle aujourd'hui Chaudane et semblerait s'être appelée *Caledunum*, un sanctuaire était sous le vocable des deux divinités réunies de Mercure et d'Apollon : nous en avons encore l'inscription dédicatoire.

Sur d'autres inscriptions votives trouvées à Vesontio, le nom d'Apollon précède celui de Mercure. Dans la station balnéaire de Luxeuil, le culte d'Apollon, que les Gaulois regardaient comme le dieu de la médecine, était associé à celui d'une déesse des sources thermales, nommée Sirona.

Mars, avec la qualification d'Auguste, était adoré sur les bords du lac d'Antre, dans les parages où l'Édue Campanus avait eu sa statue érigée en vertu d'un vote de l'*Ordo* des Séquanes. Non loin de là, à

Arinthod, un sanctuaire était dédié à Mars Ségomon, protecteur des cavaliers et de leurs montures. C'était à cette divinité, et peut-être aussi à Epona, protectrice des haras, que la cité des Séquanes avait chargé son député à l'autel de Lyon, Quintus Adginius Martinus, de provoquer l'érection d'un autel.

De son chef, ce même Adginius avait élevé, également à Lyon, un autel à Jupiter très bon et très grand. Un monument des plus singuliers atteste la dévotion des Séquanes à l'égard de Jupiter : il s'agit d'un petit autel quadrangulaire de bronze dédié à ce dieu par Julius Senecianus, marchand d'encens (*thurarius*), objet trouvé à Saint-Germain en Montagne, dans le Jura. Nous ne savons si le sang des Séquanes coulait dans les veines de ce Quintus Julius Perennis, agent postal de la colonie de Vesontio, qui déposa une tablette votive dans le sanctuaire de Jupiter Pœninus, pour être assuré de la protection céleste quand il franchissait le plus élevé des passages de la chaîne des Alpes.

En ce qui concerne Minerve, nous ne trouvons qu'un autel élevé à cette déesse par le corps des trompettes de la première cohorte des Séquanes et des Rauraques, alors campée dans la région du Rhin.

A Epamanduodurum, qui paraît avoir été le siège d'une garnison de cavalerie, il n'est pas surprenant que l'on ait rencontré une inscription en l'honneur de Castor, que le nom de la déesse Vénus s'y soit trouvé sur un morceau de l'entablement d'un édifice non déterminé, enfin que le nom de Bellone, déesse de la guerre, se lise au pointillé sur une queue de patère sortie du même lieu.

Beaucoup de villes rendaient un culte à leur génie

divinisé. Le génie d'Aventicum s'appelait *Aventia* ; mais ceux de Nemausus et de Vesontio portaient le nom même de la ville. Nous avons le texte d'une inscription votive en l'honneur de Vesontio divinisée. A Luxovium, deux divinités géniales étaient accouplées, Lussoius et Bricia, qui avaient des autels dans cette station balnéaire.

Le culte des déesses Mères, protectrices des récoltes, est représenté par deux monuments votifs dans les inscriptions romaines de la Séquanie.

Cette région ne fut pas exempte de l'invasion des deux cultes orientaux de Cybèle, dite aussi la Mère des dieux et de l'invincible Mithra, cultes naturalistes et astrologiques qui avaient pour cérémonie essentielle le taurobole, c'est-à-dire l'ablution des dévôts par le sang d'un taureau égorgé.

La mention d'un taurobole en l'honneur de la Mère des dieux, se lisait sur une inscription trouvée aux environs de Vesoul. Une cymbale, sortie du cendrier antique de la saline de Grozon, porte la mention qu'elle était vouée au culte de la Mère des dieux. Geminia Titulla, prêtresse de ce même culte ou d'un culte analogue, avait pour pays d'origine Arausio (Orange) : elle s'était établie dans la capitale des Séquanes, où son épitaphe, qui est du troisième siècle, lui donne le nom de *Mater sacrorum*.

Il nous serait difficile de dire à quelle divinité s'adressait la dédicace SUADURX V.S.L.M., gravée sur la lame d'un petit couteau de bronze, conçu suivant la formule de ceux qui servaient à égorger les victimes. Trouvé parmi les urnes cinéraires d'un cimetière gallo-romain du premier siècle, qui occupait l'emplacement où fut depuis le Champ de Mars de Vesontio, cet objet

a pour analogues les six hachettes minuscules en bronze sorties des ruines d'un temple de la cité des Helvètes et dont chacune porte en gravure une invocation : IOVI, MATRIBUS, MATRONIS, MERCVRIO, MINERVAE, NEPTVNI.

VII. — RELATIONS DE LA CITÉ DES SÉQUANES AVEC LES EMPEREURS.

La Séquanie ne semblerait pas avoir été prodigue d'adulations à l'égard des empereurs de Rome, car un seul hommage à leur adresse se trouve parmi les inscriptions de la cité qui nous occupe, et encore la formule en est-elle si sommaire que l'inscription qui la renfermait, inscription malheureusement perdue, a été considérée comme suspecte. Cette inscription se lisait sur une colonne de pierre ayant fait corps avec une grande vasque. Les deux objets furent trouvés ensemble à la fin du seizième siècle, en creusant pour la fondation d'un bâtiment voisin de l'église Sainte-Madeleine, dans le quartier nord de Besançon. C'était une fontaine de l'époque romaine, dont la pile de jet était de forme ronde et avait dû supporter une figure emblématique. L'inscription gravée sur la colonne était ainsi conçue :

IMP · CAES · AVG
M · AVR · ANTONINO
ET L · AVR · VERO
CIVES · VE

« Aux empereurs Césars Augustes Marc-Aurèle An-

tonin et Lucius Aurelius Vérus, les citoyens de Vesontio. »

Dans la critique qui a été faite de ce texte par mon docte ami, M. Anatole Chabouillet, trois objections se trouvent ainsi formulées : « Je ne sais si l'on trouverait un autre exemple du titre d'*Auguste* placé avant les noms du prince, comme nous le voyons ici ; et puis, à moins qu'on ne suppose que l'abréviation AUG doit être interprétée par AUG*ustis*, bien que rien n'y indique l'abréviation d'un pluriel, Vérus, le collègue de Marc-Aurèle, n'aurait donc reçu aucun titre sur ce monument ? Enfin, je n'aime pas l'abréviation VE pour *Vesontio* : il faudrait au moins VES pour que les citoyens de Vesontio fussent clairement désignés. »

Aux deux premières objections, je répondrai que le titre augustal, sans redoublement de lettre indiquant un pluriel, précède les noms réunis de Marc-Aurèle, appelé simplement Antonin, et de son collègue Vérus, sur la boule que surmonte une Victoire en bronze doré, dédiée à ces empereurs et conservée au Musée de Berlin. L'hommage y est en effet formulé dans les termes suivants :

VICTORIAE · AVG
ANTONINI · ET · VERI
M · SATRIVS · MAIOR

Quant à l'abréviation de l'adjectif *Vesontionenses* par les deux seules lettres initiales du mot, elle n'a rien de plus étrange que les trois lettres TRE abrégeant dans une inscription le génitif pluriel *Trevirorum*.

VIII. — Les Séquanes dans les armées romaines.

Qu'il y ait eu des Séquanes dans la légion dite *Alaudæ*, composée avec des Gaulois au lendemain de la conquête romaine de la Gaule ; que les Séquanes aient fourni des soldats à la troisième légion qui eut le surnom de *Gallicia*, en souvenir de son recensement originel : ces deux propositions ne peuvent que se résoudre par l'affirmative. Mais les inscriptions ne nous renseignent que sur la présence des Séquanes dans les troupes auxiliaires, lesquelles, il faut le dire, primaient numériquement le personnel des légions. Un vers de la *Pharsale* de Lucain nous apprend que les cavaliers les plus réputés des armées romaines étaient fournis par les Séquanes : aussi avait-on composé avec des Séquanes et des Rauraques un certain nombre de cohortes de cavalerie, dont la première a laissé des souvenirs de son campement sur les bords du Rhin. Dans le tableau de l'armée romaine réorganisée par Dioclétien, nous trouvons l'indication de trois corps militaires ayant comme vocable le nom de Séquanes : une cohorte d'infanterie légère des *auxilia palatina*, l'un des bataillons provinciaux du corps d'armée de l'Illyrie, l'une des ailes de cavalerie du corps d'armée de la Rhétie. On connaît enfin un Séquane égaré comme porte-drapeau dans une compagnie de soldats nommés *Ursarienses*, parce qu'ils étaient levés à Orseria en Istrie.

IX. — Troupes romaines en Séquanie.

Les légions romaines qui campaient dans les deux Germanies pour veiller sur la barrière du Rhin, eurent

certainement à diverses reprises des détachements de garnison chez les Séquanes ; mais les documents épigraphiques ne nous permettent encore de rien préciser à cet égard. En dehors de la présence à Vesontio d'un centurion légionnaire, à titre, pensons-nous, de commandant de la place, les inscriptions ne nous révèlent dans cette capitale des Séquanes qu'un seul nom de chef militaire, Marcus Titulcius Victor, préfet de la cohorte VI des Rhètes, dont le cippe funéraire a été trouvé dans la banlieue de Besançon.

A Epamanduodurum (Mandeure), qui vraisemblablement fut un lieu de remonte pour la cavalerie et un quartier de stationnement militaire, quelques fragments d'inscription sur marbre indiquent la présence en cette ville de personnages qui appartenaient aux fonctions publiques de l'ordre équestre. Le plus intéressant de ces fragments concerne un personnage qui, entre la fonction semi-militaire de préfet des ouvriers et celle de tribun dans la légion VI *Victrix*, avait obtenu un emploi qui ne figure dans aucun autre texte épigraphique, celui de *præfectus stratorum publicorum*. Les *stratores publici* étaient des palefreniers attachés à un service public de remonte, et le *præfectus stratorum publicorum* était le chef de ce service.

X. Instruction publique et beaux-arts.

Par le témoignage autorisé d'Ausone, nous savons que la municipalité de Vesontio avait souci de l'enseignement public : Julius Titianus, à la fois géographe, orateur et rhéteur, celui qui avait soigné l'éducation de l'empereur Maximin II, professait alternativement

aux écoles municipales de Vesontio et à celles de Lugdunum. Quant à la culture des arts en Séquanie durant la période gallo-romaine, rien ne nous permettrait de distinguer sûrement entre les objets qui nous restent de cette période, ceux qui pourraient dériver d'une fabrication locale. Comme artiste gallo-romain, originaire de la Séquanie, nous ne connaissons qu'un habile stucateur, qui exerçait à Lugdunum sa profession et y traçait en ces termes touchants l'épitaphe de sa jeune femme :

« Aux dieux Mânes et à la mémoire éternelle de « Blandinia Martiola, jeune femme pleine d'innocence, « morte à l'âge de dix-huit ans, neuf mois et cinq « jours : Pompeius Catussa, de la cité des Séquanes, « artiste stucateur, à son épouse incomparable, rem- « plie de bonté à son égard, qui a vécu avec lui cinq « ans, six mois et dix-huit jours, pure de toute souillure, « a élevé ce tombeau, et aussi pour lui-même, et l'a « dédié sous l'ascia.

« Toi qui lis ces lignes, va au bain d'Apollon, ce « qu'avec ma femme j'ai souvent fait et voudrais faire « encore si cela était possible. »

XI. — RÉSUMÉ.

En somme, la cité des Séquanes dut à son voisinage de la Germanie de subir tout d'abord l'occupation romaine dans toute sa rigueur. Le service qu'elle rendit à Rome en battant Sabinus fut reconnu par certains procédés d'adoucissement, et peut-être par l'agrégation d'une colonie romaine à Vesontio, sa capitale. Il finit par en résulter pour les Séquanes la concession du droit de petite latinité, c'est-à-dire le privilège pour

leurs magistrats annuels d'obtenir la cité romaine. Toutefois, cette faveur, annulée par le décret de Caracalla, qui accordait la cité romaine à tous les hommes libres de l'Empire, ne paraît pas avoir longtemps profité aux magistrats des Séquanes, car nous n'avons pas le nom d'un seul d'entre eux accompagné d'une mention de tribu romaine. Plus tard, la constitution de la *Provincia Maxima Sequanorum* transforma la Séquanie en cité métropolitaine : Vesontio, sa capitale, devint la résidence d'un président de province (*præses*) et d'un chef militaire ayant la qualité de *dux*. Mais ce fut en un temps où l'orage grondait du côté de la frontière, en annonçant la ruine prochaine de la Séquanie. Et voilà comment, par la fatalité de sa situation topographique, peut-être aussi par le fait d'un léger défaut d'esprit collectif chez ses habitants, la cité des Séquanes, devenue la Franche-Comté, a toujours obtenu trop tard les avantages qui, arrivés en temps utile, auraient pu la rendre prospère.

II.

LES ÉGLISES ROMANES

DU JURA

Par M. l'abbé P. BRUNE

L'archéologie monumentale du moyen âge dans le Jura n'a tenté jusqu'à ce jour aucun de nos historiens. Cet abandon tient apparemment au très petit nombre de nos monuments restés debout après les désastres de nos guerres des XVIe et XVIIe siècles. Je comprends que les goûts et les recherches se dirigent avec plus d'attrait du côté des antiquités celtiques ou gallo-romaines, qui partout couvrent notre sol : les résultats étant plus nombreux et plus satisfaisants, stimulent davantage le zèle des explorateurs. Mais faut-il pour autant se montrer injuste envers nos monuments du moyen âge? Ainsi que l'écrivait naguère un de nos plus érudits confrères : « Si notre pays n'a pas conservé ou plutôt n'a pas produit une seule de ces œuvres gigantesques et magnifiques si multipliées dans les régions du nord et du centre, et dont une seule suffirait à la gloire des artistes du moyen âge..., dans sa pauvreté relative, il peut montrer encore une série

nombreuse d'œuvres intéressantes, quoique secondaires, suffisantes à contenter l'amour-propre de notre patriotisme local » (1).

C'est cet « amour-propre » ou ce « patriotisme local » qui m'ont engagé à décrire et à mettre sous les yeux du Congrès les plus anciennes de nos églises. La revue que j'en vais faire ne sera ni longue ni fertile en découvertes ; mais ce n'est point une raison pour laisser ces monuments intéressants dans un injuste oubli Cette vue d'ensemble aura l'avantage de contribuer à donner à notre province la place qui lui convient dans la série des écoles d'architecture romane de la France.

Je commencerai par la description sommaire de neuf églises, conservées plus ou moins intégralement; puis j'indiquerai celles qui n'ont gardé que quelques fragments de leurs constructions primitives et celles qui passent à tort chez nos historiens pour appartenir à l'époque romane. Ma conclusion présentera le résumé des caractères des monuments décrits.

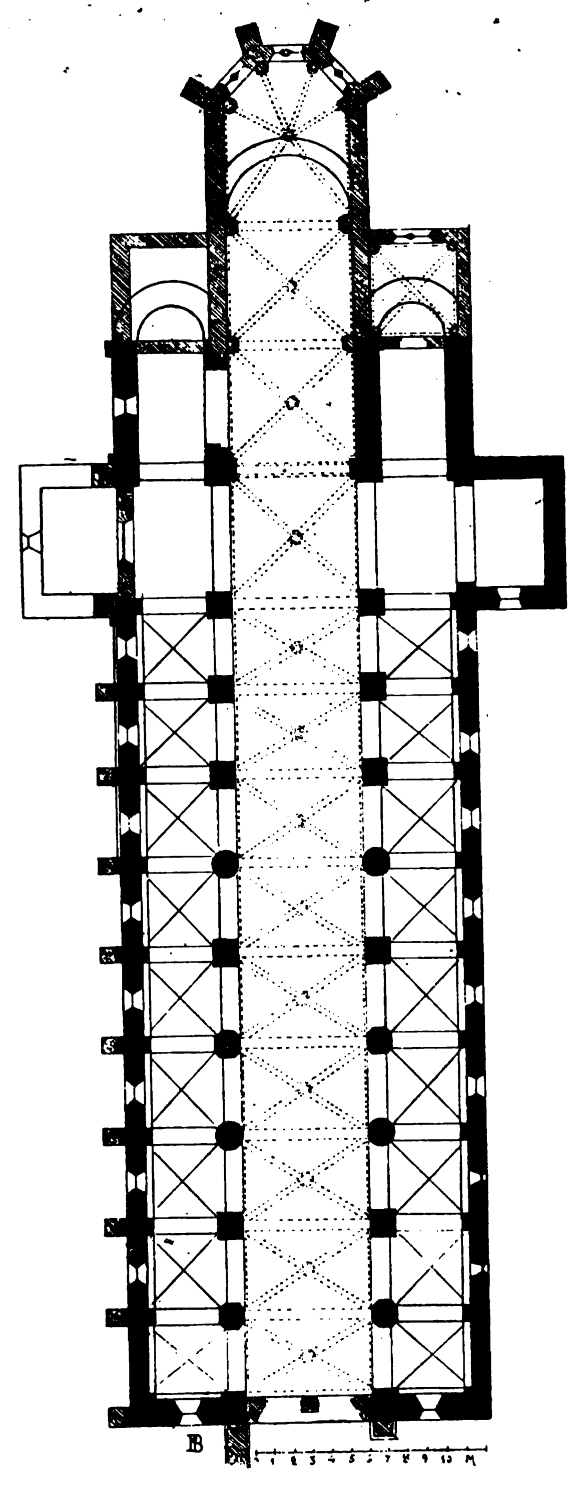
I. — Église abbatiale de Baume-les-Moines (2).

Je commence par cette église, parce que, connaissant la date très approximative de sa construction, je m'en servirai comme d'un point de repère et de comparaison.

Suivant l'opinion aujourd'hui la mieux justifiée, l'abbaye de Baume doit sa fondation à saint Colomban,

(1) Jules Gauthier, *Les Monuments du moyen âge en Franche-Comté* (*Mémoires de l'Académie de Besançon*, 1874).

(2) Baume-les-Messieurs, canton de Voiteur (Jura).



ÉGLISE DE BAUME-LES-MOINES. PLAN

dans les dernières années du VIe siècle. Ruinée par les Sarrasins vers l'an 732, puis par les Normands, sur la fin du IX[e] siècle, elle fut réédifiée par saint Bernon, fils d'un des seigneurs du pays. Sous le gouvernement du saint abbé et pendant les deux siècles qui suivirent, le monastère devint célèbre dans la France entière : ce fut sa période de gloire. Ses bâtiments étaient devenus trop étroits pour contenir la foule des moines; on dut en élever de plus vastes, en même temps qu'une église mieux appropriée à des besoins nouveaux.

Cette église est un édifice de proportions importantes, régulièrement orienté, à trois nefs et transept formant la croix latine. Sa longueur totale est de 70 mètres. La nef principale est formée de neuf travées d'arcades massives en plein cintre, jetées sur de gros piliers alternativement carrés, cylindriques et octogones. Ces piliers n'ont ni bases, ni chapiteaux, mais se terminent par un simple tailloir, aux angles duquel viennent s'amortir les chanfreins, dans les piliers octogones. Primitivement, la maîtresse nef, aujourd'hui voûtée, était couverte par une charpente apparente. Un rang de fenêtres s'ouvre au-dessus des grands arcs. Les bas-côtés ont une longueur de 40 mètres, et également neuf travées, dont la dernière, sous le transept, a été murée à une époque inconnue, pour la séparer des travées précédentes ; des voûtes d'arêtes couvrent les basses nefs ; elles sont munies de formerets peu accusés et d'arcs doubleaux en maçonnerie, avec pilastres répondant aux piliers de la grande nef. Chaque travée est éclairée par une fenêtre ; mais ces fenêtres ont été remaniées au cours du XVI[e] siècle, sauf celles des deux travées inférieures du bas-côté droit, qui nous en montrent la forme primitive, très étroite et à plein cintre sans moulures.

Le transept de droite est seul conservé dans son entier, celui de gauche ayant été démoli en partie, selon M. Rousset, pour cause d'humidité (1). Il communique avec les nefs par de grandes arcades ; sa voûte est en berceau ; deux travées le composent : la première continue le collatéral, et la seconde, qui en est séparée par un arc doubleau, fait une saillie de 3m 50 dans œuvre. Le chœur a été réédifié dans le style du XIIIe siècle et le sanctuaire date du XVe, comme l'indiquent les chapiteaux et le profil des nervures. C'est dans la première restauration que les murs de la grande nef furent surélevés et la charpente apparente remplacée par une voûte, qui fait suite à celle du chœur. On ne peut douter que l'édifice ne se terminât autrefois par trois absides semi-circulaires. En effet, des deux côtés du chœur, à la suite du transept, une arcade cintrée donne accès dans une nouvelle travée couverte par un berceau. Malheureusement les absidioles terminales ont été détruites vers le XVe siècle, pour faire place à deux chapelles.

L'extérieur de l'édifice répondait à la simplicité sévère de l'intérieur. Nous ne pouvons juger de l'ornementation de la façade, car elle a été complètement remaniée, sinon rebâtie, par l'abbé Henri de Salins, au commencement du XVe siècle. Pas la moindre moulure ou la moindre colonnette aux fenêtres ; le seul ornement des murs était une série d'arcatures lombardes, dont le collatéral nord a conservé des débris à sa travée supérieure. La tour du clocher surmonte le côté droit du transept ; ses étages inférieurs sont

(1) Rousset, *Dictionnaire historique des communes du Jura*, art. *Baume*, t. I, p. 183.

romans et gardent des traces d'arcatures que l'on peut apercevoir des combles de l'église ; sa partie supérieure a été rebâtie plus tard, de même que la flèche de pierre, qui porte la date de 1563.

Maintenant, quelle date faut-il assigner à cette construction primitive de Baume? Si l'on prend pour unique base d'appréciation les caractères fournis par le monument, on devra le faire remonter au XIe siècle, comme l'a fait M. Jules de Laurière, dans son compte-rendu de l'excursion en Franche-Comté de la Société française d'Archéologie, en 1880 (1). Mais nous sommes en possession d'un document qui ne nous permet pas d'accepter une telle attribution. C'est une inscription dédicatoire, en vers léonins (2), gravée sur le trumeau de l'ancienne porte romane, trumeau heureusement conservé et déposé aujourd'hui dans l'intérieur même de l'église. De cette inscription, fort importante pour l'histoire de l'architecture religieuse en Franche-Comté, il résulte que l'abbé Albéric a fait construire l'église abbatiale, sous le vocable de saint Pierre, de même que sa fille, la basilique de Cluny. Or on sait

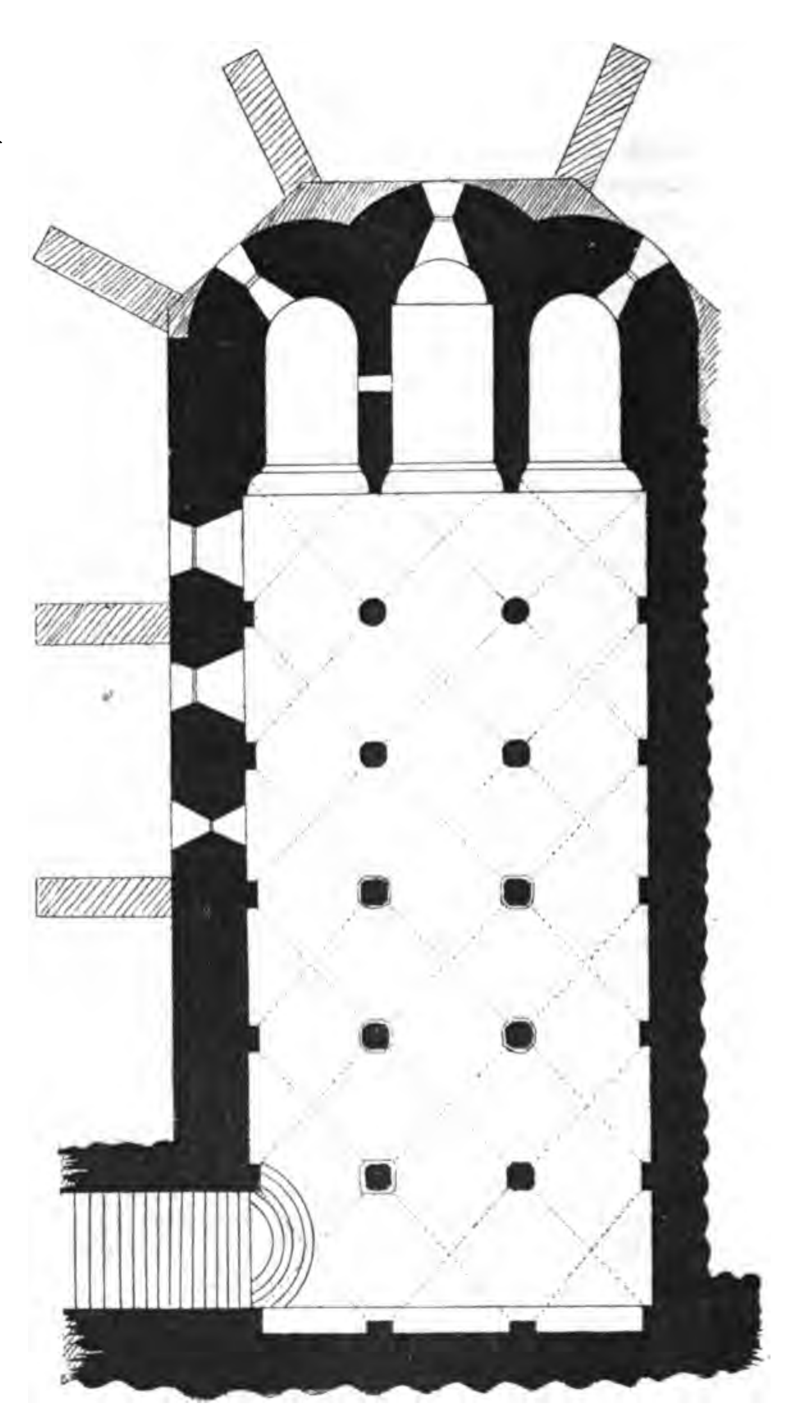
(1) J. de Laurière, *La Société française d'Archéologie en Franche-Comté* (*Bull. Monumental*, 1881).

(2) Voici le texte de cette inscription :

1re face : INDICAT ISTUD OPUS QUANTUM FUERIT STUDIOSUS
ABBAS ALBRICUS CHRISTO TIBI REDDERE MUNUS ;
QUOD FORET ACCEPTUM TIBI, QUOD POSSET FORE GRATUM.
CARMINE PERLECTO, PATRIS ALBRICI MEMOR ESTO

2 face : ABBAS ALBRICUS QUOD DAT TIBI SUSCIPE MUNUS,
PETRE, STRUENDO DOMUM, FAMULI NE DESPICE DONUM.
QUI LEGIS HEC DICAS : ABBAS, IN PACE QUIESCAS.

Voyez : B. Prost, *Notice sur deux inscriptions du XIIe siècle de l'ancienne église abbatiale de Baume-les-Moines* (*Mémoires de la Soc. d'Émulation du Jura*, 1879).



CRYPTE DE SAINT-DÉSIRÉ, A LONS-LE-SAUNIER. PLAN.

qu'Albéric occupa le siège abbatial de 1107 à 1139 (1). C'est donc dans cet intervalle, c'est-à-dire dans le premier quart du XII[e] siècle, qu'il faut placer la construction de l'église de Baume. Le retard considérable de notre province sur la marche générale de l'architecture romane en France est par là même un fait acquis. Nous en donnerons bientôt de nouvelles preuves.

II. — ÉGLISE SAINT-DÉSIRÉ, A LONS-LE-SAUNIER.

Cette église offre avec celle de Baume des caractères d'une frappante analogie. Même plan ; mêmes piliers alternés ronds, carrés et octogones ; mêmes collatéraux voûtés à arêtes, arcs doubleaux et formerets. Les absides, malheureusement, n'existent plus ; elles ont fait place à un chœur du XV[e] siècle Le clocher s'élevait autrefois sur la croisée du transept (2) ; détruit apparemment par les incendies de 1536 et 1595, il a été reconstruit en forme de tour carrée contre le côté inférieur du transept de gauche. Une mutilation récente a privé ce monument de sa façade et de trois travées. Mais sa partie la plus intéressante est une crypte, qui s'étend sous le chœur et le sanctuaire. Ses dimensions sont de 15 mètres en longueur, 6 mètres en largeur et 2,80 en hauteur. Elle a trois nefs de six travées, séparées par des colonnes dont les chapiteaux ont leurs angles aplatis, et trois absides en hémicycle, percées d'une fenêtre minuscule, ébrasée à l'intérieur.

(1) B. Prost, *loc. cit.*

(2) Rousset, *Dictionn. hist. des communes du Jura*, art. *Lons-le-Saunier*, t. III, p. 596.

Des trois fenêtres de la nef, une seule a conservé sa forme ancienne.

A la fin du XI[e] siècle, une simple chapelle recouvrait le tombeau de saint Désiré. Cette chapelle devint propriété de l'abbaye de Baume en 1083 (1). De cette époque date aussi la translation des reliques du saint patron dans une châsse et le transfert de son chef à Baume, dont l'abbé Bernard créait auprès de ces reliques un prieuré (2). La chapelle de 1083 était devenue, en 1153, dans un diplôme de Frédéric Barberousse, un *monastère* complet (3). C'est donc entre ces deux dates qu'on doit placer la construction de la crypte de l'église. La ressemblance parfaite des deux monuments de Baume et de Saint-Désiré me conduit à attribuer leur érection commune à un auteur unique, l'abbé de Baume, Albéric, probablement vers l'année 1120.

III. — CRYPTE DE SAINT-LOTHAIN (4).

L'intérêt de cette église, rebâtie, à l'exception de l'abside, au dernier siècle, réside dans sa crypte, qui s'ouvre vers l'extrémité supérieure du collatéral, à droite, et s'étend sous la dernière travée des nefs, le chœur et l'abside. Les dimensions en sont restreintes (12 m. 60 de large sur 10 m. 60 de long). Les piliers, qui sont gros et carrés, avec une base à peine marquée,

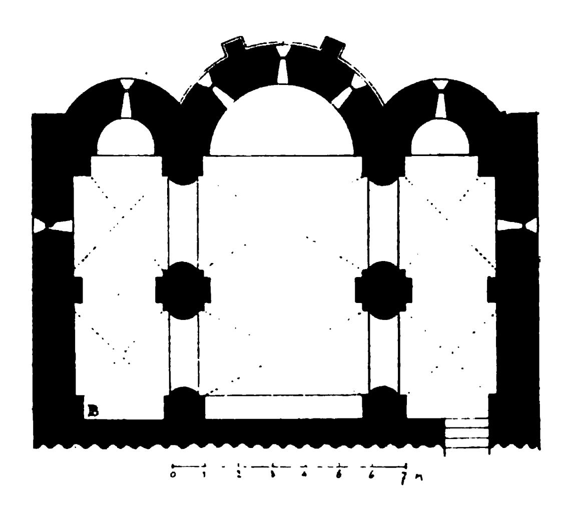
(1) B. Prost, *Abrégé de l'histoire du prieuré conventuel de St-Désiré de Lons-le-Saunier*, par dom Albert Chassignet (*Bull. de la Soc. d'Agriculture..... de Poligny*, 1867).

(2) Rousset, *loc. cit.*

(3) B. Prost et Rousset, *opp. cit.*

(4) Canton de Sellières (Jura).

portent des voûtes d'arêtes. Détail curieux : ces piliers sont cantonnés de pilastres et de demi-colonnes engagées ; mais comme les voûtes n'ont jamais eu ni arcs doubleaux ni nervures, les pilastres et demi-colonnes, dont la fonction est de supporter la retombée de ces arcs, n'ont aucun emploi ; aussi sont-ils arrêtés à la naissance des voûtes ; seuls les entre-colonnements des deux travées portent des arcs à



ÉGLISE DE SAINT-LOTHAIN.

Plan de la crypte.

arêtes vives. L'abside centrale est percée de trois baies cintrées très étroites, mais ébrasées ; les absidioles n'ont qu'une ouverture ; deux autres baies latérales laissaient pénétrer un peu de lumière dans les nefs. L'extérieur forme deux étages, dont l'un comprend la crypte avec ses trois absides, et l'autre, l'abside de

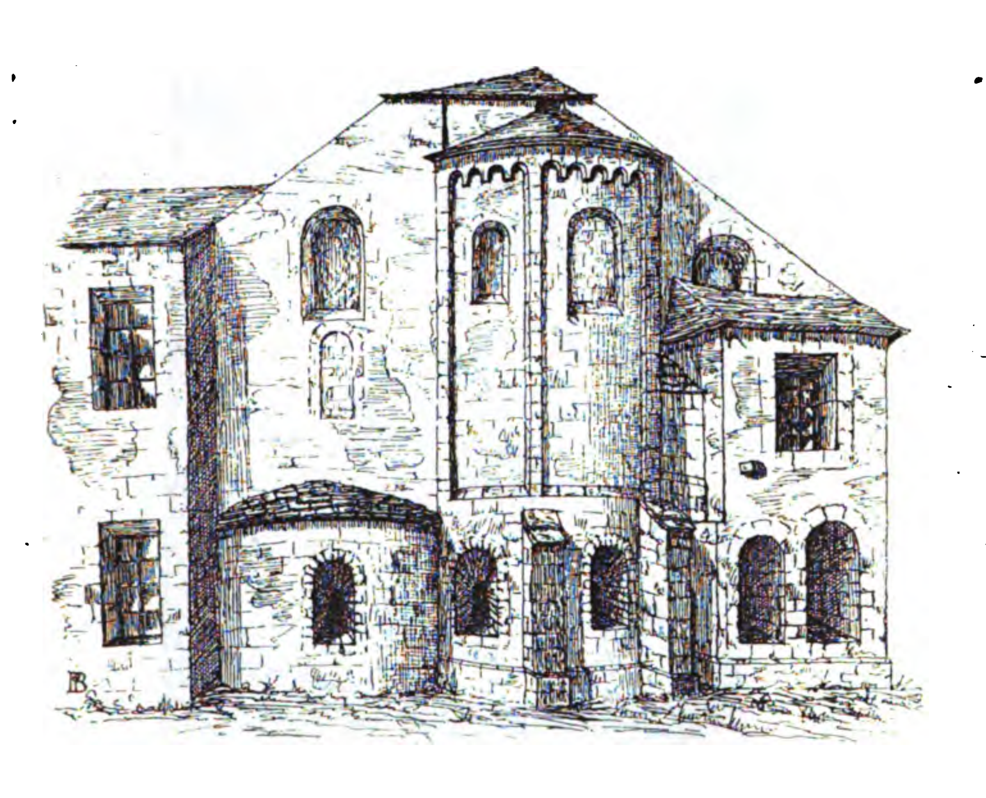
l'église supérieure, dont la corniche est ornée d'arcatures.

Les caractères fort primitifs de cet édifice prêtent à l'attribution d'une date reculée ; mais, averti du danger qu'il y a de trop avancer la date de ces monuments, je ne pense pas m'égarer beaucoup en assignant à la crypte de Saint-Lothain les dernières années du XI[e] siècle ou les premières années du XII[e].

IV. — ÉGLISE DE SAINT-MAUR (1).

Nous sommes, ici encore, en présence d'un prieuré de l'abbaye de Baume, qui nous ramène à des caractères identiques et par conséquent aux mêmes dates. Les gravures des plans me dispenseront, pour ce monument, aussi bien que pour les suivants, d'entrer dans de longs détails, dont la répétition deviendrait fastidieuse. Il me suffira de dire que l'église de Saint-Maur compte trois nefs de cinq travées, sans transept ; que les collatéraux sont voûtés à arêtes et formerets, tandis que la nef principale n'avait primitivement qu'une charpente. Le chœur est formé de deux travées voûtées en berceau et un sanctuaire rectangulaire a pris au XV[e] siècle la place d'une abside en hémicycle. La tour carrée, très massive, s'élève sur la première travée du chœur ; mais elle a subi un remaniement complet en 1591. Quelques-unes de ces petites baies cintrées existent encore ; la plupart ont été agrandies. La façade également est remaniée ; mais on en peut constater l'ordonnance ancienne, qui

(1) Canton de Conliège (Jura).



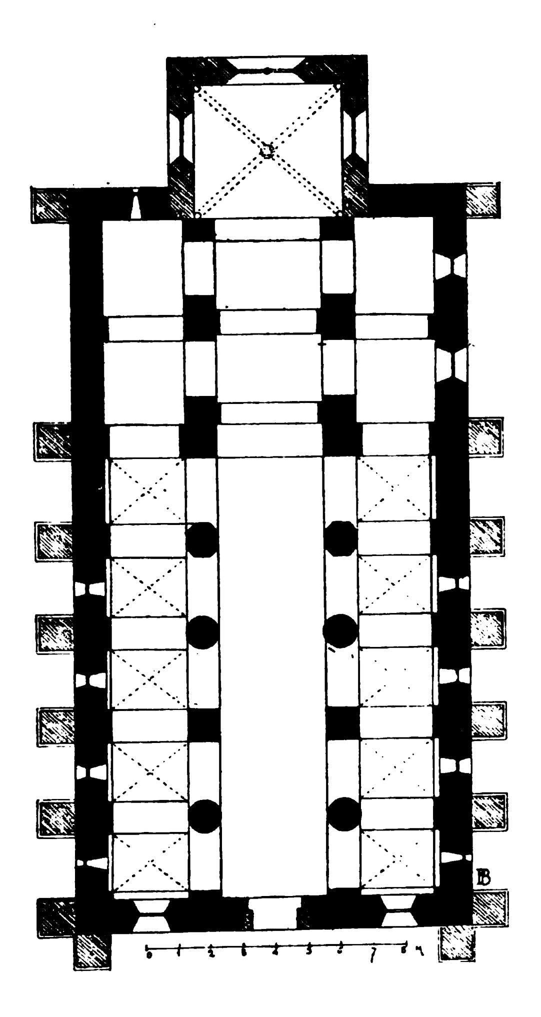
ÉGLISE DE SAINT-LOTHAIN

Vue de l'abside.



ÉGLISE DE SAINT-LOTHAIN

Vue de la crypte.



ÉGLISE DE SAINT-MAUR. PLAN.

consistait en un oculus au-dessus de la porte et deux fenêtres éclairant les collatéraux.

Il est aisé de juger que cette église ne peut être d'une date bien éloignée de celles de Baume et de Saint-Désiré.

V. — ÉGLISE DE GIGNY (1).

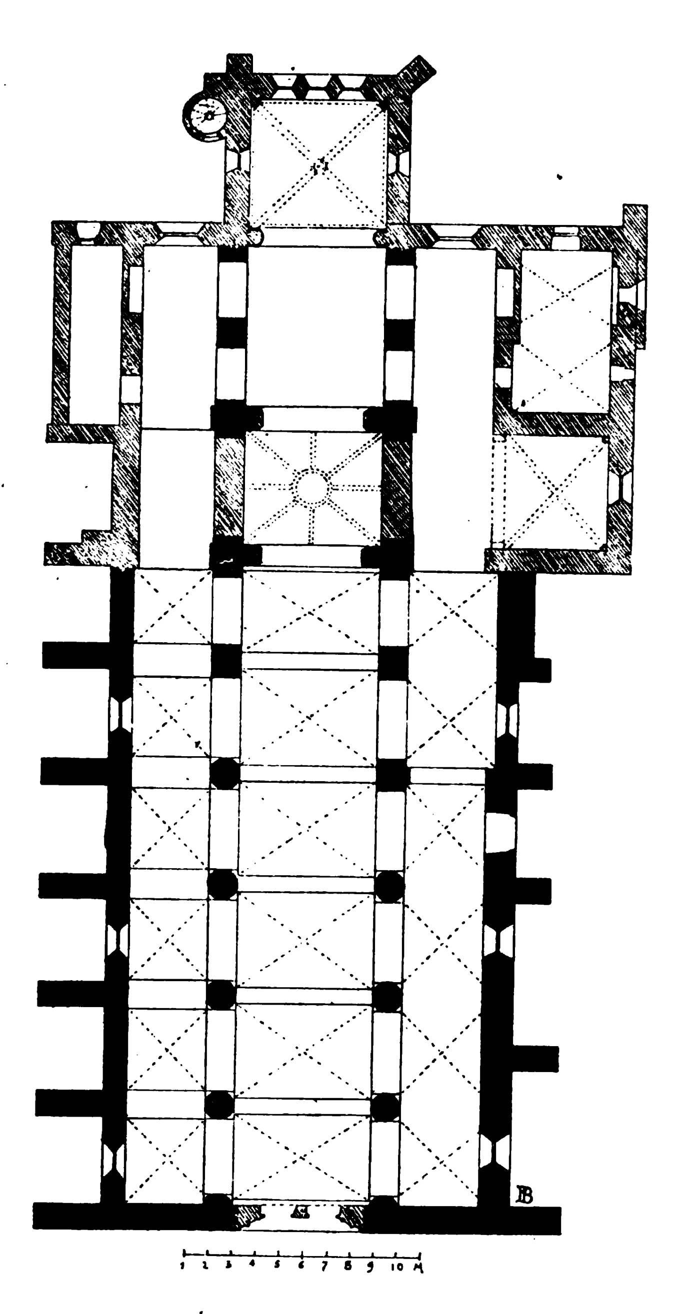
L'abbaye de Gigny doit son existence à saint Bernon, qui la fonda sur ses domaines, vers l'année 893, au temps où il réformait l'abbaye de Baume. Elle eut l'honneur de fournir, conjointement avec sa sœur de Baume, les douze moines qui fondèrent Cluny ; celui-ci fut même soumis par saint Bernon à payer un tribut annuel à Gigny, en signe de sa filiation. Mais l'abbaye mère ne trouva point grâce devant le génie centralisateur de saint Hugues, et Gigny tomba au rang de simple prieuré (2).

Des bâtiments réguliers du monastère, il ne reste aujourd'hui rien d'ancien ; mais l'église, devenue paroissiale, nous est parvenue dans un état assez satisfaisant.

Les proportions monumentales de l'édifice témoignent de l'importance de l'ancien monastère. Il mesure dans œuvre 50 mètres en longueur sur 17 en largeur. Son plan est la croix latine. Les trois nefs se partagent en six travées. Les piliers des quatre premières travées sont ronds, avec de gros chapiteaux cubiques dans le goût rhénan, les deux autres rangs de piliers sont carrés et une simple plinthe accuse la naissance des

(1) Canton de Saint-Julien (Jura).

(2) Voir B. Gaspard, *Histoire de Gigny*, 1843, in-8°



ÉGLISE DE GIGNY. PLAN.

robustes arcades à plein cintre. La nef principale, de même que les collatéraux, possède une voûte d'arêtes munie d'arcs doubleaux; tout d'abord elle n'était couverte que d'une charpente, dont les entraits portaient sur des pilastres engagés reposant sur des corbeaux à figures grotesques. L'époque de cette modification est aussi, je crois, celle de la construction du transept, dont la travée centrale est formée de quatre arcades romanes, qui portent une voûte surhaussée à huit nervures et clef en couronne, plus récente encore, apparemment. Les deux travées du chœur, voûtées à berceau, étaient terminées, si l'on en croit les historiens (1), par une abside hémisphérique, flanquée de deux absidioles, qui prolongeaient les bas-côtés. Un chevet droit à trois fenêtres lancéolées, surmontées d'une rose à cinq lobes, a remplacé l'abside centrale, et les absidioles ont fait place à des chapelles ogivales.

A l'extérieur, la reprise des murs, surélevés pour l'établissement des voûtes du vaisseau principal, est très apparente; ces voûtes sont soutenues par des arcs-boutants en quart de cercle. Sous les corniches de la grande nef, on voit une série de modillons historiés. La tour, placée au centre du transept, est octogone; son premier étage seul est ancien; il est décoré d'arcatures pilastrées aux angles et de fenêtres géminées à double cintre, sans moulures. Un dôme disgracieux a pris la place d'une flèche élégante, à la fin du siècle dernier.

Quant à la façade, elle n'a conservé d'ancien qu'une archivolte contrebilletée; ses ouvertures ont été en-

(1) Rousset, *Dictionnaire historique des communes du Jura*, t. III, p. 243.

tièrement remaniées en 1495, par les ordres du cardinal Julien de la Rovère, prieur commendataire et depuis pape sous le nom célèbre de Jules II. Ses armes sont encore visibles au tympan de la porte principale.

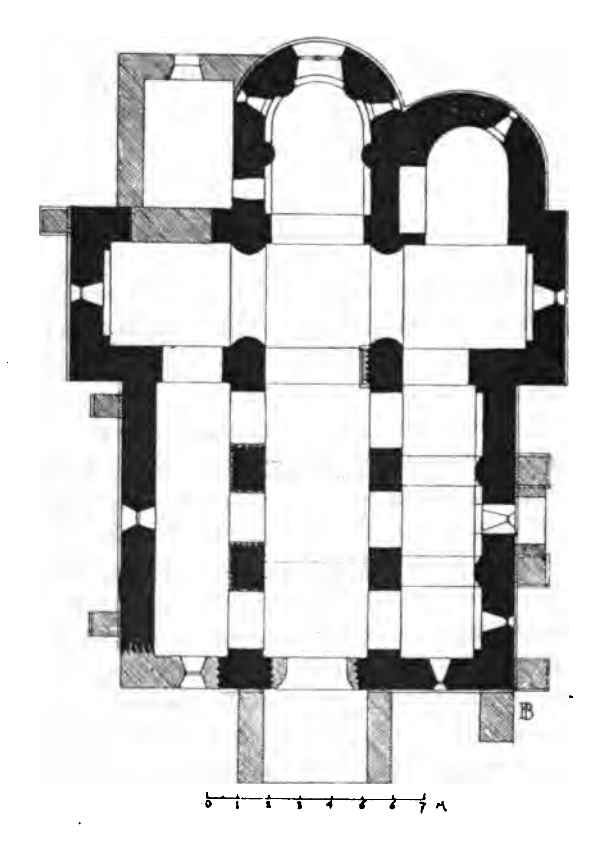
Le cadre restreint du présent travail m'oblige à passer sous silence bien des détails intéressants de cet édifice, qui mérite une monographie plus complète.

VI. — ÉGLISE DE SAINT-HYMETIÈRE (1).

Ce petit édifice ne manque pas d'intérêt, malgré ses proportions restreintes. On remarquera la régularité de son plan, qui comprend trois nefs, un transept peu saillant et trois absides, dont l'une, celle de gauche, n'existe plus. De gros piliers rectangulaires portent les arcades de la maîtresse nef; la voûte en ogive aiguë, munie d'arcs doubleaux reposant sur des corbeaux, pourrait passer pour ancienne, si on ne lisait la date de 1634 sur l'un des corbeaux. Dans la même restauration, le bas-côté gauche a reçu une voûte à berceau continu et subi un rhabillage fort disgracieux de ses arcades, tandis que celui de droite a gardé sa voûte à arêtes, arcs doubleaux et formerets, semblable à celles des monuments déjà décrits. Les deux bras du transept sont voûtés à berceau ; mais le carré central possède une coupole hémisphérique, de courbe assez irrégulière, par suite du peu d'importance de ses amortissements. Au-dessus de ceux-ci, de petites arcatures peu saillantes forment une couronne à la coupole, dont les grandes arcades retombent sur des demi-colonnes en-

(1) Canton d'Arinthod (Jura).

gagées et pourvues d'un simple tore en guise de chapiteau. Six arcades de demi-colonnes à tailloirs rectangulaires soutiennent la voûte en berceau et quart de



ÉGLISE DE SAINT-HYMETIÈRE. PLAN.

sphère du chœur ; la naissance de la voûte est ornée, sur tout son pourtour, d'arcatures semblables à celles de la coupole Le chœur est éclairé par trois petites



ÉGLISE DE SAINT-LUPIÇIN.



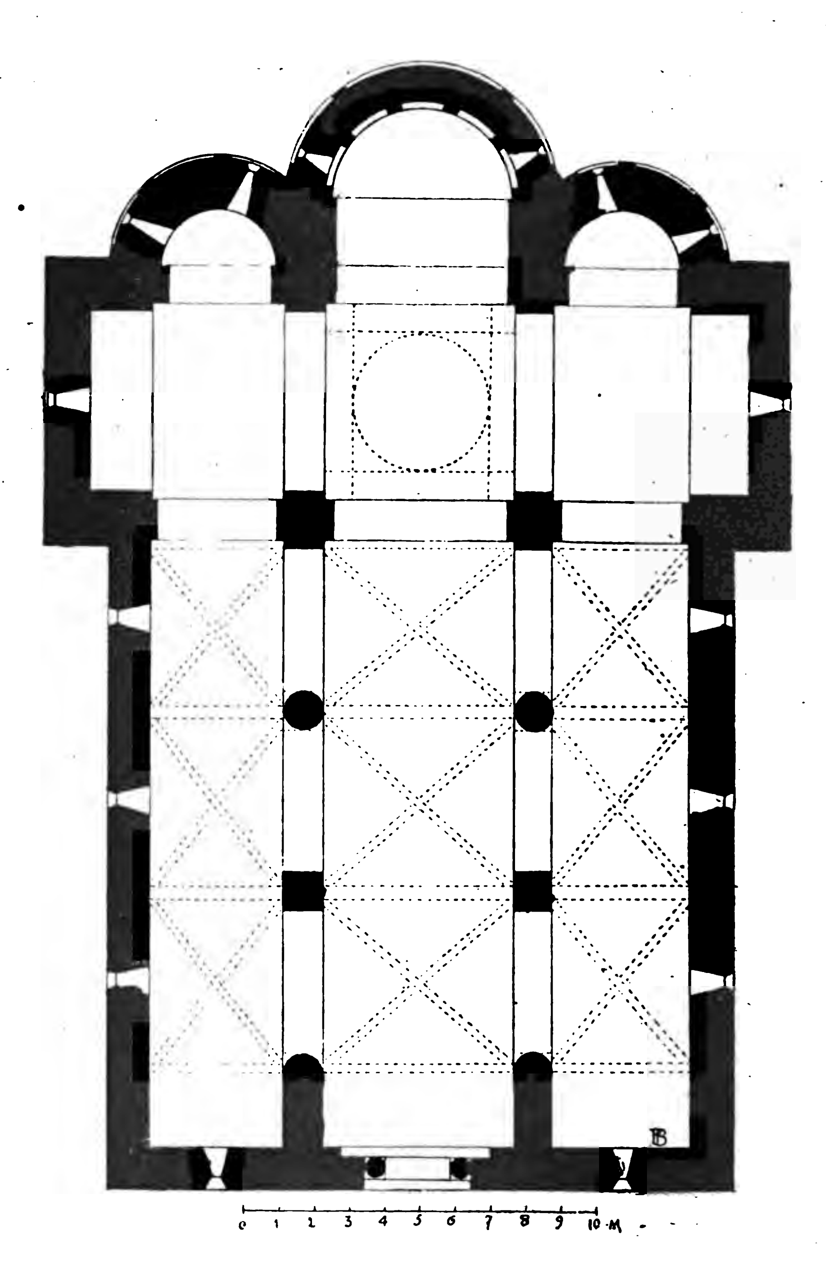
fenêtres fortement ébrasées à l'intérieur; mais celle du centre a fait place à une large fenêtre à meneau, qui défigure l'ensemble. Dans le mur, entre le chœur et l'absidiole de droite, un arcosolium abrite le tombeau du saint ermite, patron de l'église.

L'extérieur a souffert de restaurations successives; il est facile néanmoins de le reconstituer dans son premier état. La façade comprenait une porte centrale, surmontée d'un oculus et deux petites baies rectangulaires éclairant les bas-côtés. La porte actuelle et son porche sont du XVe siècle. Douze arcatures, séparées de deux en deux par des bandes verticales qui partaient du soubassement, ornaient la façade; elles se continuaient sur le pourtour entier de l'édifice. La grande nef n'a pas d'ouvertures; celles des collatéraux consistent en de petites baies rectangulaires comme des meurtrières, qui s'ébrasent à l'intérieur par des retraits successifs. La tour surmonte la coupole du transept; de carrée qu'elle est à la base, elle devient ensuite octogone, selon le mode bourguignon; mais l'étage des fenêtres est moderne et on a jugé à propos de terminer la tour par un dôme analogue à ceux dont sont gratifiées la plupart de nos églises.

VII. — ÉGLISE DE SAINT-LUPIÇIN.

L'église de Saint-Lupiçin offre une analogie frappante avec la précédente. Le plan en est identique; cependant ses dimensions sont plus vastes et ses proportions plus heureuses. Ajoutons qu'elle est de toutes nos églises romanes la mieux conservée. Les piliers de

(1) Canton de Saint-Claude (Jura).



ÉGLISE DE SAINT-LUPIÇIN. PLAN.

ses trois travées sont alternativement ronds et carrés; les premiers ont leur assise supérieure taillée sur les quatre faces en forme d'écussons larges et arrondis, rappelant de loin la forme cubique des bords du Rhin. Une voûte ogivale très régulière a remplacé la toiture en charpente de la grande nef en 1639 : c'est la date qu'on lit sur l'une des consoles qui la supportent. Les voûtes des bas-côtés paraissent aussi de cette époque; mais elles ont dû succéder à des voûtes d'arêtes, comme dans nos autres églises romanes. Les deux bras du transept, dont la saillie est de deux mètres seulement, ont des voûtes en berceau. Les quatre grandes arcades de la croisée supportent en encorbellement quatre autres arcs, sur lesquels est construite une élégante coupole hémisphérique, percée de quatre ouvertures : cette disposition est très curieuse. A la suite, vient une petite travée, voûtée en berceau, puis l'abside semi-circulaire, éclairée par deux fenêtres et ornée d'une galerie aveugle de cinq arcades, avec pilastres et soubassements. Les deux absidioles ont pour ornement de petites arcatures séparées de deux en deux par des pilastres.

La façade a conservé sa porte primitive, dont toute l'ornementation consiste en une arcade cintrée à arêtes vives et deux colonnettes, dont le chapiteau est formé d'un double tore. Un oculus central et deux petites fenêtres complétaient la façade. Les corniches des absides sont décorées d'arcatures, qui devaient se poursuivre aussi le long des nefs, de même qu'à Saint-Hymetière, car on en voit encore des restes sur la face du transept nord. La tour carrée est assise sur la croisée ; un léger retrait la sépare en deux étages ; le premier correspond à la hauteur de la coupole ; le

second est percé, sur chaque face, de deux fenêtres géminées à colonnettes et chapiteaux supportant des arcs doublés à plein cintre. La corniche et la flèche sont de date récente.

Il serait grandement à désirer que cette église, l'exemple le plus complet de l'architecture romane dans nos régions, fût classée sans retard parmi les monuments historiques: nous avons vu les plans d'une prétendue restauration, dont elle est menacée, restauration qui la rendrait, à grands frais, absolument méconnaissable.

VIII. — ÉGLISE DE MONTÉVILLARD, A POLIGNY.

De cette église, construite au faubourg de Poligny, appelé Montévillard, ou Moutier le Veillard, de son ancien nom, il ne subsiste qu'une partie du transept avec le chœur, privé de son abside. On sait toutefois, par d'anciennes descriptions (1), que c'était un édifice à plan basilical, à trois nefs, dont les piliers étaient les uns ronds, les autres carrés, avec charpente apparente. La partie centrale du transept porte sur quatre arcades à plein cintre la tour du clocher, dont la voûte est à ogives et nervures sur plan carré. Le transept de gauche, également conservé, est voûté en berceau et est éclairé par une baie très étroite au dehors, mais dont l'ébrasement intérieur forme trois lobes à son sommet. Le chœur se compose de deux travées séparées par un arc doubleau et couvertes d'un

(1) Voyez Chevalier, *Mémoires historiques de la ville et seigneurie de Poligny*, 1757, t. II. p 96; — du même auteur, ms. de notes hist., conservé à la Bibliothèque de Poligny, f. 24 v°.

berceau; son abside terminale, ainsi que les deux absidioles qui l'accompagnaient, ont été remplacées par des chapelles, au XVe siècle.

Le premier étage du clocher carré est percé de quatre baies étroites et cintrées ; le second possède sur chaque face deux fenêtres géminées, ornées d'archivoltes et de chapiteaux. Un document découvert récemment par M. Bernard Prost fixe la construction de la tour à l'année 1228. Mais il ne s'agit apparemment ici que de l'étage supérieur et de la voûte de la croisée du transept : on remarque, en effet, entre les deux étages, une reprise de maçonnerie très apparente.

L'église de Montévillard devait être construite avec plus de pureté et d'élégance de formes que nos autres monuments, à en juger par les belles proportions des arcades qui subsistent.

IX. — ÉGLISE DE COURTEFONTAINE (1).

Cet intéressant petit monument ne m'arrêtera pas longtemps, car il a eu la bonne fortune d'une monographie de M. J. Gauthier (2). Il me suffira de dire que son plan présente trois nefs de cinq travées, un transept peu marqué, un chœur rectangulaire, éclairé par trois fenêtres, posées 2-1, et accosté de deux absidioles semi-circulaires. Des charpentes apparentes, remplacées malheureusement depuis peu, couvraient les nefs. Toutes les ouvertures et les arcs sont à plein cintre. La

(1) Canton de Dampierre (Jura).

(2) J. Gauthier, *L'église prieurale de Courtefontaine (Jura)* (*Bull. de l'Académie de Besançon*, année 1885).

porte de la façade, avec son double rang d'archivoltes et de colonnes; la fenêtre qui la surmonte, également ornée d'une archivolte billetée ; enfin la beauté de l'appareil, assignent à ce monument une date moins reculée qu'aux précédents. Et l'histoire s'accorde ici avec l'archéologie. M. J. Gauthier est, en effet, parvenu à prouver, à l'aide de documents irrécusables, que la consécration de l'église prieurale de Courtefontaine eut lieu dans l'intervalle des années 1177 et 1178. C'est là un précieux point de repère.

AUTRES ÉGLISES DE L'ÉPOQUE ROMANE.

Avant de terminer ce mémoire, il me reste à signaler quelques monuments qui offrent encore des restes de l'époque romane. L'église prieurale de La Loye a conservé sa tour romane à arcatures et fenêtres géminées, ornées de colonnettes et de chapiteaux. Clairvaux possède également une tour à fenêtres géminées. Des églises primitives de Mièges et Arinthod, il ne reste plus que quelques parties des murs des collatéraux. D'autres, signalées comme appartenant à l'époque romane, sont incontestablement de la transition comme style et du XIIIe siècle comme date : ainsi Saint-Anatoile de Salins, Chissey, Sirod, L'Abbaye-Damparis, Saint-Vivant. Enfin, au risque de détruire des illusions, je dois mettre fin à la légende qui représente les églises de Coldres, de Barézia, de Châtel, de Saint-Georges-des-Champs comme appartenant « aux premiers âges du christianisme » dans nos régions. Cette erreur monstrueuse, accréditée par des historiens fort étrangers à l'archéologie monumentale, est bien faite pour

procurer des déceptions aux touristes trop confiants (1). S'il est certain qu'il y a eu très anciennement des sanctuaires en ces lieux, il est également hors de doute qu'aucun des édifices actuels ne renferme de parties antérieures au XV[e] siècle.

CONCLUSION.

Résumons en quelques traits les données qui ressortent de la description de nos monuments. Il résulte de cet examen, que le caractère dominant de l'architecture romane dans le Jura est la simplicité toute primitive de ses formes. C'est en vain qu'en dehors des fenêtres des clochers on y chercherait des chapiteaux, colonnettes ou moulures aux arcs et aux fenêtres. Partout des piliers massifs, aux angles coupés ou arrondis; le plan basilical, avec un clocher carré ou octogone sur le centre de la croisée et quelquefois sur le côté droit du transept, comme à Baume et à Courtefontaine; la maîtresse nef couverte par une charpente, tandis que les collatéraux ont des voûtes d'arêtes, et les transepts et le chœur, un berceau; pour seul ornement, de petites arcatures le long des absides, aux tours des clochers et sous les corniches extérieures. Telles sont les formes distinctives de nos églises romanes. Il est aisé de s'en convaincre, ces formes sont le produit de deux courants d'écoles, auxquels la situa-

(1) On est allé jusqu'à prendre une tête grossièrement ébauchée par un maçon de village, dans la façade de l'église de Barézia, au siècle dernier, pour un fragment de statue d'une divinité romaine! — V. Rousset, *Dictionnaire des communes du Jura*, t. I, p. 157.

tion géographique et les relations politiques de la région étudiée devaient nécessairement donner naissance : l'école bourguignone, dont l'influence est très marquée, en particulier dans les coupoles de Saint-Lupiçin et de Saint-Hymetière, de même que dans la tour octogone de Gigny; et surtout l'école rhénane, dérivation tardive du grand courant lombard, qui nous est parvenue peut-être par la Suisse romande.

III.

L'INDUSTRIE ET LE COMMERCE

EN FRANCHE-COMTÉ

AU XVIII[e] SIÈCLE

Par M. Léonce PINGAUD,

Professeur à la Faculté des Lettres de Besançon.

L'historien Pellisson, après avoir appelé la Comté l'abrégé de la France, dit de ses habitants : « Ils n'ont... nul soin du commerce ni des manufactures ». De cette négligence, il donne à mots couverts une raison tout à leur honneur : c'est que ce petit peuple, resté jusqu'au XVII[e] siècle pauvre et simple de mœurs au milieu de ses puissants voisins, avait toujours demandé à son sol, non pas des moyens de s'enrichir, mais seulement des ressources pour vivre. En effet, dans la vieille république séquanaise, les gens d'église, de guerre ou de loi constituaient l'élite, les gens de labour la foule. Il n'y avait guère de place pour le travail industriel, qui est le résultat et la loi d'une civilisation avancée. Chacun vivait chez soi et de peu : « Qui eût dit à nos pères, écrivait le président de Courbouzon en 1756, que l'on irait un jour en berline à Sainte-Claude, que l'on descendrait ensuite les Faucilles pour arriver à Ge-

nève ; que nous communiquerions avec la Suisse par des routes aussi belles que l'on peut les voir dans l'intérieur du royaume ; que les vins du bailliage de Lons-le-Saunier se vendraient un jour sur les places publiques de Besançon ? On eût regardé ces discours comme une extravagance (1) ». Cette situation se modifia peu à peu après la réunion de la Franche-Comté à la France, sans s'améliorer d'une façon décisive. « Quant aux manufactures, écrit l'intendant de Vaubourg en 1700, la Franche-Comté a le malheur de n'en avoir aucune ». — Pas de manufactures distinguées, affirmera encore Necker à la veille de la Révolution (2).

Les publicistes du dernier siècle, qui ne connaissaient la Franche-Comté que par ouï-dire, la recommandent presque exclusivement à cause de ses curiosités naturelles ; ils ignorent ses productions comme ses monuments historiques, et encore moins savent-ils que, de longue date, les Comtois ont su tirer parti de leurs richesses. Celui qui voudrait démêler les origines de l'industrie locale aurait à glaner de curieux documents jusque dans une époque bien éloignée de nous. Il nous montrerait dans les fondateurs de Condat les premiers ancêtres des tourneurs de Saint-Claude ; il relirait, parmi les chartes du moyen âge, celle de la reine Jeanne installant, en 1318, à Gray, des tisserands et des drapiers de Paris, et celle de Guillaume d'Arguel permettant, en 1327, aux Cisterciens de la Charité

(1) *Ouvrages mss. des académiciens*, II, 239. (Bibl. de Besançon.)

(2) *Correspondance des contrôleurs généraux avec les intendants*, t. II, n° 114. — Necker, *De l'administration des finances*, t. I, p. 239.

d'exploiter une mine de fer à Fretigney ; il verrait à l'œuvre, d'après nos chroniques, les papeteries de notre chapitre métropolitain, les nombreuses forges du pays de Jougne, les draperies d'Arinthod, les tisseranderies d'Orgelet, la façonnerie de drap de laine et la façonnerie de soie établie à Besançon (1).

Survinrent au XVIIe siècle les invasions suédoises, allemandes, françaises ; la province fut ravagée en tous sens, et quand elle fut saisie par Louis XIV, elle sortait à peine d'une ère désastreuse où les campagnes étaient en friche, les villes ruinées, où les traces et les moyens du travail humain avaient à peu près disparu. Malgré les guerres nouvelles, malgré les rigueurs fiscales de leurs nouveaux maîtres, les Comtois respirèrent désormais à l'abri des invasions, et une ère de réparation s'ouvrit, qui devait durer jusqu'en 1789. Le pays se repeupla, la richesse des hommes reparut la première ; la richesse agricole suivit, puis la richesse industrielle plus lentement, en dépit d'obstacles permanents, contribua à cette prospérité renaissante.

La plus importante industrie, celle des fers (car il faut mettre à part l'exploitation des salines et des forêts), avait pour centres les hauts-fourneaux où se fondait le minerai, puis les forges proprement dites, où les fontes étaient converties en fer de tout échantillon, et aussi en bombes et en boulets pour l'armée. Les *martinets*, de bien moindre importance, fabriquaient des outils d'usage commun, des clous et des instruments de culture. En 1698, l'intendant d'Harouys signale plus de trente établissements, la plupart de

(1) V. Dom GRAPPIN, *Essai sur le commerce ancien du comté de Bourgogne* (dans l'*Annuaire du Jura*, 1845).

date récente, où l'on s'occupe de la fabrication et de la transformation du fer. Cinquante ans plus tard, ce chiffre était quadruplé ; car un état publié en 1757 en nomme 112, soit 23 dans le bailliage de Vesoul, 18 dans celui de Pontarlier, 14 dans celui de Gray, 7 dans celui de Baume, 5 dans ceux de Besançon, de Dole et d'Ornans. Les bailliages d'Arbois et de Lons-le-Saunier n'en possédaient pas. L'usine de Fraisans, la plus importante de toutes, produisait 1,500 milliers de fer par an. La plupart appartenaient à des gentilshommes d'épée ou de robe, qui s'en occupaient peu et n'en tiraient qu'un profit médiocre (1).

Des établissements de ce genre supposent trois éléments essentiels, permanents, de prospérité à leur portée : le minerai, c'est-à-dire la matière première, l'eau qui met en mouvement les marteaux de forge, le bois qui alimente les feux. Or, l'exploitation des mines était irrégulière ou gênée par des droits exorbitants, comme ceux, de plus de 5 0/0, que le prince-abbé de Lure exigeait, sans bourse délier, sur les gisements dont il était propriétaire. Les cours d'eau, peu abondants, étaient trop souvent à sec. Enfin les forêts constituaient chez nous une richesse dont on tenait à ne pas amoindrir le capital. Aussi le Parlement n'autorisait-il qu'à son corps défendant l'ouverture de nouvelles forges. Le gouvernement, de son côté, redoutait un déboisement trop rapide qui eût nui au service des salines ou à celui de la marine royale, et les coupes dont l'industrie eût pu profiter demeuraient souvent

(1) GORDON S. FLOYD, *L'industrie des mines et la métallurgie en Franche-Comté au XVIIIe siècle.* (*Bulletin de la Société d'agriculture, sciences et arts de la Haute-Saône*, 1884.)

suspendues, à cause des nombreux procès de délimitation pendants entre les seigneurs, les communes et les particuliers. Nous avions jadis trop de bois et trop peu d'usines, disait-on au milieu du siècle dernier ; aujourd'hui, c'est le contraire, les futaies ne sont plus que de minces taillis, et la richesse du sol s'est amoindrie au profit d'établissements languissants ou inutiles. Les cahiers de 1789 contiennent à cet égard les remontrances parlementaires ; la plupart demandent la réduction du nombre des forges, et le tiers état du bailliage d'Aval va jusqu'à solliciter la fermeture de toutes celles qui ont été créées depuis quarante ans (1).

Si telles étaient les conditions de la fabrication du fer, les industries qui en dérivent devaient nécessairement trouver peu de faveur. L'ingénieur Robelin eut beau établir, avec privilège du roi, une manufacture de fer-blanc, où l'on toléra, faute de pouvoir recruter des indigènes, des ouvriers protestants : plus tard, en 1736, l'intendant de Vanolles eut beau monter à Courtefontaine une fabrique d'acier qui tomba, dit-on, faute d'une administration honnête ; pendant de longues années encore il fallut rester, pour une foule d'objets d'usage commun, tels que les faux, les limes et autres outils, tributaires de l'Allemagne. Il paraissait convenu que la qualité inférieure de nos fers empêchait leur transformation en acier par les procédés alors connus. Constatons seulement l'établissement d'une première tréfilerie à Neuchâtel en 1746, suivie de plu-

(1) Cahiers du bailliage d'Aval, noblesse (Administration, art. 20), tiers état, ch. IX, art. 2. — Cahiers du bailliage de Dole, noblesse, art. 73, tiers état (Des intérêts particuliers de la province, art. 7).

sieurs autres à Saint-Loup, Lods, Châtillon, Baumotte et Montarlot. A Besançon, ville militaire et parlementaire, les armuriers, jadis célèbres, avaient disparu, et l'horlogerie était encore à naître.

Les industries textiles n'étaient guère plus prospères que les industries métallurgiques. Les Comtois se laissaient enlever leurs matières premières par leurs voisins, les peaux et les laines par les gantiers du Dauphiné ou les chapeliers du Lyonnais, et jusqu'à leurs chiffons par les papetiers de l'Auvergne. La fabrication des étoffes, au début du XVIII[e] siècle, ne consistait qu'en droguets à l'usage des paysans; à ces grossiers tissus on joignit depuis des couvertures dites *kalmouks*, des toiles et des draps de qualité inférieure; on avait renoncé à la draperie fine, à cause de l'insuffisance et de la mauvaise qualité des laines.

Les moulins à papier étaient nombreux, plus nombreux que dans toute autre province, soit vingt-quatre distribués en trois arrondissements, celui de Baume, celui d'Orgelet, celui de Salins (1). Une ordonnance de l'intendant de Beaumont (20 octobre 1752) avait appliqué à la province les arrêts du Conseil de 1739 et de 1741, qui réglementaient cette industrie pour tout le royaume. Ici encore une législation tracassière se joignait au manque d'habiles ouvriers pour rendre la fabrication languissante et sans profit pour le pays.

Si l'on veut trouver l'activité, je n'ose dire la richesse industrielle, il faut gagner le haut Jura, et le bailliage qui portait le nom spécial de grande judicature de Saint-Claude. Sur ce sol ingrat, les grands

(1) V. la dissertation du président de Courbouzon (1759) dans les *Ouvrages mss. des académiciens*, t. II, p. 319 et suiv.

pâturages eux-mêmes ne pouvaient nourrir que de maigres troupeaux, et ses habitants, que Voltaire dénonçait comme en proie aux chimères de la sorcellerie et aux tristes réalités de la mainmorte, demandaient à un travail spécial, sédentaire, les ressources que l'on tirait autour d'eux du travail agricole. La pittoresque et étroite vallée de la Bienne offrait à chaque pas les traces du labeur ingénieux de ses habitants. Voici d'abord Morez, un des rares centres de population qui aient chez nous une origine purement industrielle. Autour d'une clouterie, d'un martinet et d'un moulin, un village avait peu à peu tapissé de ses habitations la combe dit Morel, et la tréfilerie qu'y monta Dolard, en 1726, ne tarda pas à acquérir une grande réputation. La petite-fille de Dolard épousa Louis-François de Lamartine, l'aïeul du grand poète. En nommant dans ses mémoires les belles usines de Morez, qui avaient fait la fortune de sa famille, l'auteur des *Méditations* s'est reconnu, à un titre tout spécial, Franc-Comtois d'origine, et il l'est certes plus que son illustre émule, celui qui,

> Jeté comme la graine au gré de l'air qui vole,

est venu naître, entre deux étapes de son père, dans la « vieille ville espagnole » de Besançon.

C'est par Morez et les villages environnants que l'industrie horlogère est entrée dans la province (1). Dès la fin du XVII[e] siècle, les horloges qu'on nommait, à cause du principal lieu de fabrication, les *Foncines*, étaient connues au loin, et les noms de leurs fabricants,

(1) Ernest Girod, *L'industrie morézienne pendant la Révolution* (*Mémoires de la Société d'Émulation du Jura*, 1881).

les Daclin, les Fumey, les Jeannin, se perpétuaient dans de véritables dynasties. A Morbier, à Morez, comme à Foncine, peu à peu les produits s'affinèrent : ce qui n'avait été primitivement qu'un travail de serrurerie tendit à devenir, sous l'influence neuchâteloise ou genevoise, une œuvre d'art. En 1755, un émailleur du Locle vint apprendre aux ouvriers de Morez les secrets de sa profession, et il fut suivi, en 1766, de trois autres artistes de Genève, de Rolle et de Neuchâtel.

Si nous remontons un instant sur le plateau jurassien, nous trouvons la taille et le polissage des pierres d'ornement, naturelles ou fausses, introduits en 1735, par un certain Michaud, à Septmoncel, et développés depuis dans une douzaine de communes (1). Puis, redescendant vers Saint-Claude et ses environs, partout nous voyons à l'œuvre ces tourneurs et ces sculpteurs qui, d'abord à l'aide du couteau, puis du tour à archet, et enfin du tour à roue, ont façonné le bois, l'or, l'ivoire sous mille formes. De longue date, ils fabriquaient des chapelets à l'usage des pèlerins venus vénérer les reliques de Mgr saint Claude ; puis ils se livrèrent à l'exportation des sifflets, des peignes, des cuillers, des tabatières, des instruments de musique, depuis le luth jusqu'à la trompe, et plus récemment des pipes.

Parmi ces montagnards surgirent des inventeurs et des artistes. C'était un inventeur qu'Antide Janvier, par les perfectionnements qu'il apporta à l'industrie

(1) Audiganne, *Une tribu industrielle dans le Jura.* (*Revue des Deux-Mondes* du 15 mai 1859). V. du même publiciste, dans le même recueil (15 juin 1864), une autre étude intitulée : *Le travail et les mœurs dans les montagnes du Jura, Saint-Claude et Morez.*

horlogère, grâce à ses connaissances en mathématiques et en astronomie. C'était un véritable artiste que Rosset, mort en 1780, qui, sans quitter son pays de Saint-Claude, se fit une réputation européenne par son habileté à travailler l'ivoire. Pour les couvents et les églises il fit des christs, des vierges, des statuettes de saint Bruno, de saint Benoît et de saint Bernard ; pour les mondains il reproduisit les figures à la mode, Henri IV et Sully, Franklin et Washington, et même, malgré ses sentiments de piété, ses voisins de Ferney et de Genève, Voltaire et Rousseau. On a bien représenté, disait-il, le diable et le serpent ; ils ne sont pas plus méchants que le premier et plus laids que le second (1).

A considérer l'ensemble de la province, l'industrie, au siècle dernier, suivait la condition commune ; elle apportait sa faible contribution à la fortune publique éprouvée par de longs désastres, et, plus que tout autre élément de la richesse locale, elle souffrait d'une fiscalité oppressive qui entravait à la fois la production, la consommation et l'exportation. « Un Franc-Comtois, dit un document du temps, ne porte pas un habit de drap qui ne soit imposé au moins à cent sols (2). » Sur les 17,800,000 milliers de fer produits, les droits de toute sorte, marques, octrois et péages, emportaient près d'un million (955,800 livres). La Franche-Comté devenue française était, ne l'oublions pas, au point de vue du commerce, réputée étrangère. Toutes les routes qui conduisaient chez elle, qu'elles vinssent de l'inté-

(1) Mermet, *Histoire de l'art à Saint-Claude depuis son origine* (dans l'*Annuaire du Jura*, 1842).

(2) *État des forges*, etc. (brochure), 1757, p. 7.

rieur du royaume, de l'Alsace et de la Lorraine, pays traités à l'instar de l'étranger effectif ou de la Suisse et de l'Allemagne, étaient gardées par une ligne de bureaux de douane et une armée de commis. Il fallait payer ici aux gens du roi, là aux états de Bourgogne, payer pour l'entrée et pour la sortie des marchandises, pour l'introduction des draps de Normandie ou pour l'expédition des fers comtois à Lyon. Par les impôts de toute sorte, plusieurs millions par an sortaient de la province, dont il ne rentrait pas la moitié.

Où trouver le remède à cet appauvrissement continu ? Après 1750, lorsque les questions économiques furent mises partout à l'ordre du jour, l'Académie de Besançon, qui venait de naître, donna successivement comme sujets de concours au prix dit des arts : — en 1755 : *Indiquer les nouvelles branches du commerce que l'on pourrait établir en Franche-Comté, et les moyens de perfectionner celles qui y ont été déjà établies.* — En 1783 : *Quelles sont les manufactures que l'on pourrait établir et perfectionner en Franche-Comté ?* Les pièces de cette double enquête sont intéressantes à revoir aujourd'hui, car elles attestent à la fois, et les besoins de la province et les efforts des habitants pour arriver à une condition économique meilleure (1). Aux plaintes trop justifiées et aux vues souvent pratiques des concurrents, le secrétaire perpétuel de l'Académie, le président de Courbouzon, ré-

(1) Le concours de 1755 donna lieu à cinq mémoires, celui de 1783 à trois. J'ai tiré de ces divers travaux une grande partie des renseignements contenus dans la présente étude. Le lauréat du premier concours fut Puricelly, marchand à Besançon ; dans le second, le prix fut partagé entre l'avocat au Parlement Vauthier, et Bresson, inspecteur des manufactures à Lyon.

pondait en 1756 par un *Essai sur les différents commerces de la Franche-Comté*, qui était un appel raisonné et patriotique à l'énergie laborieuse des Francs-Comtois. « Nous croyons être encore, disait-il, ce que nous étions jadis ; nous ne savons guère tirer parti de nos richesses, et nous laissons l'étranger nous fournir ce que nous pourrions produire nous-mêmes. » Puis il indiquait une série de moyens pratiques, empruntés à l'expérience et à l'exemple des pays voisins, propres à répandre l'aisance comme à activer le commerce intérieur et extérieur (1).

De telles doléances ne dépassaient pas l'enceinte académique et ne pouvaient guère avoir d'action ni sur la conduite du gouvernement, ni sur celle de ses administrés ; mais elles étaient si bien l'expression du sentiment public que, trente-trois ans plus tard, elles reparaissent, sous une forme plus vive et avec une portée bien autrement efficace, dans la bouche des commerçants de Besançon (2). Ceux-ci, appelés à rédiger leur cahier pour les États généraux de 1789, ne formulent pas à leur point de vue un programme moins complet que le programme politique des trois ordres. Le reculement des barrières leur semble une réforme aussi nécessaire que l'abolition des privilèges et l'égalité devant l'impôt : « De toutes les provinces

(1) *Ouvrages mss. des académiciens*, t. II, p. 238.

(2) Dans les *Archives parlementaires*, t. II, p. 343. Cf. les doléances des marchands et négociants d'Ornans, ch. II, et les cahiers de la noblesse d'Aval (Province, art. 5), du tiers état d'Amont (De l'intérêt général de la Franche-Comté, art. 2), de la noblesse de Besançon (art. 14), du tiers état de Besançon (Commerce, art. 4), du tiers état de Dole (Des intérêts particuliers de la Franche-Comté, art. 11).

conquises, disent-ils, la Franche-Comté est la seule qui ait le plus à se plaindre du régime financier; depuis un siècle, chacune des branches de son commerce n'a cessé d'éprouver des entraves... Jusqu'ici nous n'avons été Français que pour en acquitter les charges. »

L'année 1789 ne s'était pas écoulée, que toutes les barrières tombaient entre la Comté et le reste du royaume; la province y perdait son nom et son droit historique à l'existence, mais la Bastille commerciale, où ses vainqueurs de 1674 l'avaient enfermée, rempart plus insupportable à ses prisonniers que la Bastille déjà démantelée, tombait aussi, et un âge de prospérité allait s'ouvrir pour l'industrie comtoise, âge trop court peut-être à notre gré, et qui appartient à l'histoire du XIXe siècle.

IV.

LES

FORTIFICATIONS DE DOLE

PAR

MM. Jules GAUTHIER, archiviste du Doubs

ET

Julien FEUVRIER, professeur au collège de Dole.

L'ancienne capitale du comté de Bourgogne occupe deux collines de la rive droite du Doubs et le ravin qui les sépare. La colline septentrionale est couronnée par l'église Notre-Dame ; sur l'autre colline, regardant le couchant et coupée à pic du côté de la rivière, s'élevait naguère, au bord d'un rocher, le château des comtes souverains.

Les origines de Dole sont fort obscures ; si le passage d'une voie romaine et des ruines antiques signalées dès le XVIe siècle témoignent de son ancienneté, il faut venir au IXe siècle pour voir citer son nom (1).

(1) Agilmar, évêque de Clermont, qui vivait à cette date, était né à Dole.

Des chartes des XI[e] et XII[e] siècles qualifient Dole de *castellum*, de *castrum*, et ses habitants d'*oppidani*, ce qui détermine l'existence d'un château et d'un bourg fortifié mettant ses habitants à l'abri d'un coup de main, en même temps qu'ils protégeaient le gué du Doubs, auquel la ville peut devoir sa naissance aussi bien que son nom (1). Au XII[e] siècle, lorsque Rainaud III et l'empereur Frédéric Barbe-Rousse faisaient à Dole de fréquents séjours, l'enceinte primitive semble remplacée déjà par une muraille flanquée de tours, du côté ouest et nord tout au moins, le côté est étant suffisamment défendu par la rivière, le côté sud par le château.

En 1274, au moment où Alix de Méranie affranchit les Dolois, l'enceinte n'a pas changé, quatre portes lui donnent accès : celle d'Arans (entrée de la caserne Bernard), celle de Saens (devant le théâtre), celle de Besançon (extrémité de la rue du même nom), enfin celle du Pont.

Ces fortifications étaient en mauvais état en 1360 et le 12 juillet de cette année, à Auxonne, le duc de Bourgogne ordonna de « renforcir de murs, travaux et eschiffes » la ville de Dole, par crainte sans doute des Anglais et des Grandes Compagnies. En 1375, nouvelles réparations; puis, en 1412, sur la demande des Dolois, Jean sans Peur leur alloue 300 francs par an durant quatre ans, à prendre sur les revenus de Dole et de Châtenois, pour compléter les fortifications de la place, a charge par la caisse municipale de fournir pareille subvention. C'est alors, rapporte un compte

(1) Dole procède philologiquement du radical *thor* (*dor*, *dol*), qui signifie porte, *port* ou passage.

du trésorier du comté de Bourgogne, Guyot Vurry, qu'il fut « commencé à clore et fermer de gros murs et de tours lad. ville du costé devers la rivière au long de la rue des Chevannes où oncques n'avoit eu murs ne fermeté. » (1).

Sous Philippe le Bon, six nouvelles annuités de 300 francs sont encore allouées à la ville pour compléter son système de défense ; les bourgeois ne furent cotisés qu'à 600 francs, vu leur pauvreté et les charges considérables que leur imposaient l'entretien du grand pont et des écluses de leurs moulins.

Après la mort tragique de Charles le Téméraire, Louis XI s'empara de la Franche-Comté et mit garnison à Dole ; les habitants se soulevèrent et, en 1477, chassèrent les « escharpes blanches ». Le châtiment se fit attendre, mais sa cruauté fut épouvantable. Le 25 mai 1479, Charles d'Amboise, gouverneur du comté de Bourgogne pour le roi de France, pénétra traîtreusement dans la ville, grâce à la coïncidence et au parjure de mercenaires alsaciens ; après deux jours de meurtres et de pillages, un corps de 18,000 francs-archers brûla et détruisit méthodiquement toutes les maisons, tous les édifices publics. « Tout le circui des murailles de lad. ville, pour la laisser du tout champestre », fut abattu (2). Les ponts de pierre « grans et anciens » et jusqu'aux écluses qui dérivaient l'eau du Doubs dans le canal des moulins et dans les fossés furent rompus, l'anéantissement de Dole était consommé.

(1) *Arch. municip. de Dole*, n° 1177.

(2) *Arch. municip. de Dole*, n° 1180. — J. FEUVRIER, *Notices historiques sur la ville de Dole*, 1893.

Au moment de cette catastrophe, voici quel était le système défensif de la place : son enceinte mesurait un périmètre de 820 toises le comte (1), soit 2038 mètres. De la tour ronde des Bénits jusqu'à la porte de Besançon ou porte Verte (60 toises), la courtine n'était flanquée que d'une forte tour carrée dite des Cigognes. De cette porte de Besançon jusqu'à celle de Montroland (ou de Saens) (240 toises), on rencontrait d'abord un « coute » ou petit flanc carré, puis la tour Frémy, rectangulaire ; ensuite un nouveau coute ; la tour Thiébaud, ronde et grosse ; la tour Saint-Marc, ronde ; un coute ; la tour Pénisse, la tour de Landon ; un triangle dit « fer à cheval » (derrière le couvent actuel de la Visitation) ; un coute ; la tour Marchand (ou Notre-Dame) : la tour de Citeaux (derrière le collège), et enfin un dernier coute. Entre la porte Montroland et la porte d'Arans (110 toises), existaient un coute, la tour Drouhot. la tour Nicole. Entre la porte d'Arans et la tour du Crot (à l'intersection de la rue du Vieux-Château et de la rue de l'Hôtel-Dieu) (100 toises), se voyaient les tours Nourrice, d'Angoule-Bise, Malcouverte (ou Saint-Michel), et le massif du vieux château. De la tour du Crot à la porte du Pont, le rempart (long de 150 toises) traversait les terrains (alors vagues) où furent bâtis depuis l'hôpital et l'ancienne abbaye des Dames d'Ornans. pour atteindre le canal des moulins à gauche de la Halle au blé et, côtoyant le cours d'eau, aboutir finalement à la porte du Pont. Cette partie de l'enceinte était flanquée de la tour Fendue,

(1) La toise le comte valant 7 pieds le comte (0^m355 le pied) équivalait à 2^m485, d'après l'*Annuaire du Bureau des Longitudes*.

de la tour Saint-Claude (ou tour Naulot), des tours Marcousse et de l'Abreuvoir, enfin de la demi-tour Brûlée voisine du Pont. De ce dernier point, la courtine (160 toises), renforcée des tours Barrault et Seguine, courait le long du canal jusqu'aux Bénits.

A l'intérieur un chemin de ronde suivait la muraille, desservi de distance en distance par des escaliers, le rempart était percé presque à fleur de terre d'ouvertures « monniers ou monnyets » par lesquelles on pouvait décharger sur l'ennemi artillerie ou arbalète; ajoutons que des « chaffaulx ou chauffaulx » surmontaient partie des tours ou des portes, permettant de fouiller l'horizon et d'utiliser les armes de trait. Chaque porte percée dans une tour était défendue par une herse et un pont-levis. et précédée d'un pont gisant. Tout autour de la forteresse régnait un double fossé avec glacis couronné d'une haie vive ; les abords des portes, en avant des ponts gisants, étaient munis d'une forte barrière reliée à droite et à gauche aux haies des glacis par deux lignes de lices.

Après la mort de Louis XI, dont la haine avait pulvérisé Dole comme celle de Charles-Quint devait un jour anéantir Thérouanne. Charles VIII permit aux malheureux Dolois, réfugiés dans des cabanes, de relever leurs foyers. Les États réunis à Besançon en 1483, obtinrent du roi pour les villes et bourgs du comté la liberté de reconstruire leurs remparts; en 1491 celui-ci accorda même à la ville de Dole pour cet objet une somme de 2,000 francs. Quand le traité de Senlis rendit, le 23 mai 1493, la Franche-Comté à la maison d'Autriche, les travaux se poursuivirent avec toute l'activité que comportait la détresse financière d'une population épuisée ; dès 1496, d'après un procès-verbal

de visite dressé par un homme de guerre compétent. Simon de Quingey (1), Dole était en état de défense. On avait pu rétablir le mur d'enceinte sur ses anciennes fondations, redresser les tours, les portes et les barrières, au moins sommairement; une nouvelle tour ronde, en bosselage, commencée par les Français, au dire de Gollut, flanquait le pont en amont et couvrait les moulins.

De 1496 à 1521, les travaux continuent, les tours sont couvertes d'une charpente et de tuiles, des corps de garde sont aménagés, le vieux château avec son donjon, grande tour carrée dont les murs mesuraient quatre mètres d'épaisseur, et sa tour du Colombier, surveillant l'escarpement du côté de la rivière, est restauré en 1515 aux frais du Trésor.

Telles étaient les fortifications de Dole, au moment où la mort de Marguerite d'Autriche fit passer aux mains de son neveu Charles-Quint le libre comté de Bourgogne.

Bien qu'un traité de neutralité eût été conclu avec la France par la prévoyance de l'Archiduchesse, son voisinage restait menaçant et les États de la province s'inquiétaient, dès la rupture du traité de Madrid, d'élever contre une invasion possible une barrière imprenable. En 1531, sur leurs démarches pressantes et sur l'avis formel de Claude de La Baume, seigneur de Mont-Saint-Sorlin et maréchal de Bourgogne (2),

(1) *Simon de Quingey et sa captivité dans une cage de fer*, par Jules GAUTHIER, 1872, br. in-8° de 31 pages.

(2) Mandement de Charles-Quint déclarant que voulant « fortifier et réparer les places frontières pour en cas de guerre pouvoir resyster et tenir contre ceux qui le vouldroient invahir », il a choisi sur l'avis de M. de Mont-Saint-Sorlin, maré-

l'Empereur décida qu'on fortifierait immédiatement la frontière de la Saône, en entourant de solides remparts à la moderne Dole et Gray, clés du pays pour une invasion venant de Bourgogne ou de Champagne. Ce fut par Dole que l'on commença, en prélevant les ressources nécessaires sur les revenus ordinaires du comté. Immédiatement, sous la haute direction de Claude de La Baume, les travaux commencent, un personnel administratif s'organise soit pour la recette et la distribution des subsides, soit pour la direction des équipes d'ouvriers maçons ou terrassiers employés aux constructions et aux mouvements de terre dont le vieux maréchal arrêtera lui-même les grandes lignes. De 1531 à 1540 (1) tout l'effort de Claude de La Baume et de ses auxiliaires, le bailli de Dole, Jean Faulquier, et le greffier du Parlement, Philippe Vaulchier, porta sur l'ouest de la place, du côté de France, où l'on entreprit de trauformer en boulevard, c'est-à-dire en bastion, l'ancienne tour d'Arans ou des Arènes, flanquant la porte de ce nom, en lui donnant en plan la forme caractéristique d'un as de pique.

Malgré les travailleurs fournis en corvée par les villages du ressort bailliager de Dole, malgré les charrois gratuits, malgré la gratuité des bois pris dans les forêts du domaine, les 2,000 francs annuels prélevés sur les ressources de la province ne montaient guère. René de Nassau, nommé gouverneur

chal de Bourgogne, la ville de Dole pour commencer, et ordonné à son trésorier général du comté de verser 2000 francs par an, pour la fortifier, 1531 (Arch. du Doubs, B. 1878). — Voir aussi Éd. Clerc, *Hist. des États généraux*, I, 288.

(1) V. aux Archives du Doubs, les comptes et acquits des fortifications de Dole de 1533 à 1540 (B. 1877-1887).

du pays, s'en plaignit à l'Empereur, qui, dès 1533, promit d'augmenter les subsides (1) sans néanmoins tenir parole avant 1537. Après l'achèvement presque complet du boulevard d'Arans, la réparation de la porte du même nom, de la courtine contiguë à la tour d'Angoule-Bise, les maçons, conduits par un maître italien, Fernand Serrato, commencèrent, en 1537, sous les ordres du bailli de Dole, Jean Faulquier, à côté de la tour des Bénits, vers l'est de la place, un second boulevard que 1540 vit achever (2).

A ce moment, Claude de La Baume, usé par l'âge et fatigué par de glorieuses blessures, se fit suppléer dans la direction des travaux de Dole par Aimé Basan, seigneur de Balay et de Longwy, et par Antoine Barangier, seigneur d'Aubigney (3), mais avant de leur résigner les fonctions de surintendant des fortifications, il avait fait dresser par l'Italien Onofrio Trapanteli, attaché à l'équipe volante amenée par Serrato, deux dessins ou « portraits » du bastion d'Arans pour les soumettre à l'Empereur (4). L'examen de ces plans

(1) « Nostred. cousin [le comte de Nassau] nous a aussi dit comme il a veu et fait visiter aucunes des villes et places de nostred. conté que sont necessaires de fortiffier et réparer, mesmes nostre ville de Dole, et que les deniers par nous advisez pour lesd. fortification ne suffiroient. Sur quoy sommes délibérés dy pourvoir... » (Lettre de Charles-Quint au Parlement de Dole, datée de Tolède, le 27 février 1533. — *Archives du Doubs*. correspondance du Parlement).

(2) *Archives du Doubs*, B 1881-1886.

(3) Par procuration donnée le 31 mai 1539, *Arch. du Doubs*, B 1887.

(4) *Arch. du Doubs*, B 1887 ; — *Ibidem*. Compte des États de 1542 « 50 f. à Arnophle l'imageur pour plusieurs pourtraits envoyés à l'Empereur touchant la fortification du pays. »

ne dut point satisfaire le Conseil impérial, car il fut décidé peu après qu'un ingénieur militaire serait d'urgence envoyé à Dole, et cette mission fut confiée à un Génois, Ambroise Præcipiano, originaire de Gavia. C'était un officier intelligent, expert dans l'attaque ou la défense des places, versé dans l'étude de la géométrie et de ses applications, et dans la construction de ces redoutables fronts bastionnés dont l'enceinte de Vérone, et celles de Florence, de Peschiera et de Mantoue venaient d'être récemment garnies. Precipiano, que les généalogistes du dernier siècle ont voulu doter d'ancêtres imaginaires, arriva à Dole en 1541 ; peu de jours lui suffirent pour reconnaître la place, juger ses côtés faibles, et tracer à vue des accidents de terrain le plan d'ensemble qui avait fait jusqu'alors défaut aux travailleurs dolois. Inscrivant la ville et ses anciens remparts sans solidité et sans relief dans un polygone régulier, il dessina sur ses contours sept bastions et autant de courtines, outre deux demi-lunes imaginées pour garantir du côté du Doubs, servant de fossé au sud de l'enceinte, les deux portes principales d'Arans et de Besançon. Précipiano calcula le relief à donner aux glacis et aux remparts, les dimensions considérables des fossés à élargir et à creuser, les revêtements en blocs de maçonnerie bosselée nécessaires aux épaulements de terre et de gravois entassés par les pionniers. En somme, il fit jaillir de son cerveau et bientôt du sol tout un groupe de défenses habilement conçu, qui devait protéger avec succès, durant cent trente années, et la tranquillité des Dolois et les libertés de toute une province.

Dès l'abord, l'ingénieur avait déclaré mal construits et insuffisamment protégés les deux bastions si labo-

rieusement élevés de 1531 à 1540, aux Bénits et à la porte d'Arans, et affirmé qu'ils devraient être ultérieurement remaniés et renforcés, donnant ainsi raison à certains gentilshommes du comté qui voulaient porter au Conseil de l'Empereur une plainte (en malfaçon et malversations) contre le bailli Jean Faulquier et le greffier Philippe Vaulchier, leurs constructeurs. Fort de l'autorité impériale, au nom de laquelle il parlait avec la brusquerie d'un soldat, Precipiano heurta à maintes reprises et le magistrat ou conseil de la ville de Dole et le Parlement habitué à une prépondérance absolue, même en matière de fortifications, et toujours il sut briser leurs résistances. Dès son arrivée à Dole, il demande les clefs du Vieux-Château, le conseil essaie de les lui disputer en jetant assez méchamment une suspicion sournoise sur « l'ingénieur étranger » (1). En 1542, il veut ouvrir une poterne près du « monniet » de la tour Landon ; les bourgeois s'inquiètent et le dénoncent au gouverneur, M. de Thoraise (2). En 1543, il fait prendre et tuer un mouton pour nourrir ses ouvriers au domicile d'un bourgeois dont on enfonce la porte, fait suspendre à la grue du boulevard des Bénits la servante d'un conseiller au Parlement, emprisonne le guet, etc. (3) ; furieux, les gens du Parlement et du corps de ville accusent l'ingénieur de diriger ses fortifications plutôt contre la place et ses bourgeois que contre l'ennemi du dehors. Precipiano n'a cure de ces dénonciations et de ces attaques, la noblesse est pour lui contre les robins de la cour et les bourgeois de

(1) *Arch. municip. de Dôle*, délibération du 21 octobre 1541.
(2) *Ibid.*, 3 octobre 1542.
(3) *Ibid.*, n° 1184.

Dole ; ne vient-il pas sur l'ordre de l'Empereur de diriger heureusement à sa tête le siège du château de Traves contre un révolté, François de Clermont, et de recevoir avec les félicitations de Charles-Quint, 2,000 francs de gratification votés par les États de la province (1) ? En 1545, une sentence impériale rendue à Malines contre le greffier Vaulchier (2), met à la charge de ses héritiers 500 carolus d'or qui seront restitués à la caisse des fortifications pour « difformité » du boulevard d'Arans et malversation dans sa construction, et par sa sévérité fait taire devant la supériorité incontestée du capitaine gênois, les jalousies du Parlement et de la bourgeoisie. Precipiano n'est pas resté oisif ; dès le 6 juin 1541, il a tracé et commencé au nord de la place, entre la tour de Montroland et la porte de Besançon, près du collège de Morteau ou de Saint-Jérôme, un bastion auquel il donne le nom de Bastion Impérial, mais que les Dolois, peut-être par contradiction, appelleront souvent bastion de Morteau ou de la Tour (3). En même temps, d'autres ouvriers complètent dans la direction de la rivière le bastion des Bénits construit naguère par le bailli Jean Faulquier, tandis qu'on relie par un troisième bastion dit de Montroland

(1) Dans son *Histoire des États*, le président Clerc a cru reconnaître le bailli d'Aval, Jean de La Chaux, sous ce qualificatif pourtant très explicite de « l'ingéniaire, capitaine des fortifications » ; nous rectifions cette erreur en rendant à Ambroise Precipiano l'honneur bien mérité « d'avoir pris les châteaux de Traves et de Velle. » *Hist. des États*, I, 298-301.

(2) *Arch. de Dole*. Sentence rendue à Malines le 14 avril 1545, n° 1183.

(3) Un officier, M. de La Tour, gardait les clefs de la porte de ce bastion. *Arch. de Dole*, II, 11 juillet 1543.

(ou Ferdinand), le bastion Impérial au bastion d'Arans, et par un quatrième dit du Vieux-Château ou Maximilien, le bastion d'Arans au pont du Doubs. Entre le bastion des Bénits et le boulevard Impérial, on creuse en même temps les fossés et on dresse les imposantes maçonneries d'un cinquième bastion, appelé un instant Bergère (du nom de Robert de Bergère dont la fortification vient d'exproprier les champs), et baptisé bientôt du nom de Philippe en l'honneur du futur roi des Espagnes. Stimulés par leur gouverneur ou par l'amour-propre, les Dolois viennent de voter un jet de 1,100 francs pour entretenir les portes, les poternes, les ponts-levis, car il n'est bruit que de guerres ou d'invasions prochaines (1), ou de surprises éventuelles. Aussi les travaux sont-ils poussés avec une activité extrême sur l'énorme chantier qui dessine à la fois presque tout le périmètre de Dole. Aidé des contrôleurs Alexandre de Costa et Étienne Donnet, pourvu de larges subventions impériales s'élevant annuellement à 25,000 livres, outre des prestations en nature et en corvées levées à foison sur toutes les localités du bailliage de Dole, Precipiano peut suffire à assortir de matériaux et de besogne de nombreuses équipes d'ouvriers : tailleurs de pierre, maçons, chaufourniers, mécaniciens, terrassiers, employant à ces rudes labeurs aussi bien les femmes que les hommes, ainsi qu'il se pratique encore à présent dans l'empire d'Autriche. Des carrières immenses et certaines forêts domaniales des environs immédiats de Dole furent épuisées pour

(1) *Arch. municip.* dél. des 11 et 16 juillet 1542. Le 11 septembre 1543, la ville fait élever un échafaud ou lanterne de bois sur la Tour Ronde pour y établir le guet. *Ibid.*

fournir assez de blocs aux remparts, assez de bois aux fours à chaux et aux échafaudages (1). Dès 1543, le bastion Impérial (ou de Morteau), dont la masse énorme dépassait de beaucoup en hauteur les murs de l'ancienne enceinte (2), était assez avancé pour que sur son saillant orné d'une grande croix de saint André en haut relief on pût graver sur un cartouche en forme de rabot ou fusil de Bourgogne posé entre les croisillons, cette inscription commémorative :

CAROL · V · IMP · COM · BVRG · AMBROSIO PRECIPIANO EIVS PRÆFECTO CVRANDVM IVSSIT A° 1543. (3)

En 1544 et 1545, l'ingénieur termine le bastion Impérial et fait travailler en même temps par les pionniers aux fossés, par les maçons aux courtines du boulevard Ferdinand (ou de Montroland), et du boulevard des Bénits (ou de Chassagne, du nom d'un enseigne de la garnison), enfin du boulevard Maximilien (ou du Vieux-Château) et du boulevard Philippe (ou Bergère). A ce moment l'aspect de la nouvelle enceinte est suffisamment accentué pour que Precipiano fasse dessiner, pour l'envoyer à l'Empereur, tout le circuit de la place et de ses nouvelles fortifications, s'adressant pour ce « portrait » au premier sculpteur de la Renaissance comtoise, Claude Arnoux, dit Lulier, dont l'atelier, fréquenté déjà, se dressait dans un recoin de la ville de Dole (4).

(1) *Arch. du Doubs*. B. 1888-1914.

(2) *Arch. municip.*, n° 1184.

(3) Relevée par le président Jean Boyvin dans sa correspondance avec les Chifflet (ms. Chifflet 132, fol 107. *Bibl. de Besançon*).

(4) *Claude Arnoux dit Lulier, premier sculpteur de la Re-*

En 1547, Charles-Quint vient de battre à Muhlberg les protestants coalisés et de leur enlever toute leur artillerie (1) ; au lendemain du jour où la nouvelle de cette victoire parvient au comté de Bourgogne, Precipiano fait graver ce *titulus* commémoratif sur le bastion dédié à Ferdinand d'Autriche (Fernande ou Montroland) :

QVO TEMPORE A CAROLO CÆSARE COMITE BVRCVNDIÆ GERMANI,
A PRÆCIPIANO EIVS PRÆFECTO HI LAPIDES
SVBACTI SVNT (2).

Ce qui veut dire, en style un peu ampoulé à la génoise, que les pierres de ces remparts vinrent se soumettre à la volonté de l'ingénieur Precipiano, au moment même où les Allemands se courbaient sous l'autorité de l'Empereur.

A la même date sur le bastion Philippe (ou Bergère), arrivé à son entière perfection, on put lire cette autre inscription monumentale à la double mémoire de Charles-Quint, couronné par la victoire, et de son ingénieux courtisan :

QVI REGEM FRANCIÆ, SCOTIÆ, NAVARRÆ, MENAPIORVMQVE DVCEM SAXONVM, VIRTEMBERGÆ ET GENERALEM GERMANIÆ ARMATOS CEPIT AMBROSIO PRECIPIANO CVRANDVM MANDAVIT.

De 1546 à 1554, Precipiano achève le gros œuvre

naissance comtoise, par J. Gauthier (*Bulletin de l'Acad. de Besançon*, 1890, p. 112).

(1) *L'artillerie de Charles-Quint après la bataille de Muhlberg*, mémoire lu à la Sorbonne, par J. Gauthier, 1888.

(2) Ms. Chifflet, t. 132.

des bastions du Vieux-Château (ou Maximilien), de Montroland ; le bastion d'Arans, remanié et renforcé prend le nom de Réformé et abrite désormais l'arsenal. Entre ce dernier bastion et la porte d'Arans, le rempart renfermait deux étages de batteries casematées, abritées par deux fortes murailles dont les faces externes étaient distantes de 9 à 10 mètres. Du côté du fossé, ces batteries étaient percées d'embrasures propres au canon, et de meurtrières pour le mousquet. C'est sur la face interne de cette courtine que l'on peut voir encore, taillée en capitales hautes d'un pied, cette inscription, la seule qui survive :

A · PRECIPIANVS MANDATO CONDEBAT,

gravée vers 1553 suivant toute vraisemblance.

En 1550 et 1551, le capitaine général termine la courtine du boulevard Philippe et achève la nouvelle porte de Besançon, composée de trois voûtes successives, celle du dehors portant ces mots gravés : INTRET NIHIL MALI, celle du dedans ceux-ci : PROBIS PATEO.

Ajoutons qu'en achevant presque en même temps la porte d'Arans, il y fait sculpter les deux colonnes surmontées des deux couronnes impériale et comtale, corps de la devise de Charles-Quint, avec des banderoles enroulées portant l'âme de cette devise : PLVS VLTRA d'un côté, PLVS OVLTRE de l'autre (1), qui semblaient ici un défi à l'adresse de la France.

L'œuvre d'Ambroise Precipiano, encore incomplète, puisque le côté de la rivière et la porte défendant le pont du Doubs gardaient encore leurs anciennes et très primitives défenses, était assez avancée pour

(1) Ms. Chifflet, t. 132.

que, sans inconvénient, il pût l'abandonner à des suppléants et courir à Gray, où tout était à faire. En 1551 il s'y rendit, laissant à l'écuyer Étienne Chaillot le soin de diriger les chantiers de Dole et de compléter les terrassements et les maçonneries des courtines, en même temps que le gouverneur Claude de Vergy et ses lieutenants veillaient à l'armement et à la mise en défense des batteries et des plates-formes des bastions (1). De 1551 à 1560, il dota Gray d'une enceinte complète, flanquée de six bastions dont l'un devait porter son nom, et le succès de cette seconde mission ne fut pas moins complet que celui qu'il avait remporté aux yeux de toute la province en fortifiant sa capitale. En 1555, il y avait quinze ans que Precipiano exécutait consciencieusement les ordres du souverain, et réalisait pour la frontière de la Saône cette barrière invincible rêvée par son maître, et souvent visitée à toutes les périodes de sa construction par le gouverneur de la province et ses lieutenants (2). Renseigné exactement, Charles-Quint réservait une haute récompense aux éminents services de l'ingénieur ; le 14 octobre 1555, des patentes, datées de Gand, lui concédèrent en viager la baronnie de Soye, située entre Baume et Villersexel, au comté de Bourgogne, « par considération de [ses] bons et agréables services... s'y estant bien et vertueusement acquité au travail et danger de sa personne » (3). Ce titre de baron franc-

(1) *Arch. du Doubs*, B 1899-1905.

(2) Visites de Jean d'Achey, sr de Thoraise, 1548 ; de Claude de Laubépin et d'Antoine Mouchet, sr de Château-Rouillaud, 1549 ; de Marc de Rye, sr de Dissey, 1551 ; de Georges de La Baume, sr de Chaumercenne, et de M. de Venères, 1552 ; de Pierre Jouffroy, sr de Gonsans, Claude Boutechoux et Jean Froment, 1560 (*Arch. du Doubs et de la ville de Dole*).

(3) *Arch. du Doubs*, B 579, fol. 271.

comtois, les largesses pécuniaires renouvelées à maintes reprises en faveur d'Ambroise Precipiano, furent acceptés par ceux-là mêmes qui, quinze ans plus tôt, jalousaient si fortement l'ingénieur. Quand il mourut, les Dolois lui firent, dans l'église Notre Dame, de pompeuses funérailles, on l'y enterra debout sous une pierre carrée qui ne portait d'autre ornement que le blason de l'officier de fortune : une épée et cette inscription laconique :

AMBROSIVS PRECIPIANVS EQVES ET BARO, 1560.

Sa mémoire resta longtemps célèbre, sa descendance franc-comtoise ne dégénéra point et les derniers coups de canon tirés pour l'indépendance de la province le furent à la citadelle de Besançon, en 1674, par le dernier baron de Soye.

Le dernier acte d'Ambroise Precipiano avait été de tracer les profils du boulevard du Pont et de passer, en 1560, assisté de son lieutenant Claude de La Villette, chevalier, les marchés de cette construction. Claude de La Villette, qui doit être cet ingénieur venu de Savoie dont il est question dans nos documents (1), pressa activement les travaux de ce septième et dernier bastion, construit en avant de l'ancienne enceinte ; en 1561 on travaille aux maçonneries, en 1562 on détruit et déblaie les vieilles murailles entre les ponts et le vieux château (2). La ville s'alarme ; si des courtines pleines doivent relier le bastion du Pont aux bastions Maximi-

(1) J. Boyvin, Ms. Chifflet, 132.

(2) *Arch. de Dole*, nos 1187, 1188, 1189, 1191 ; *Arch. du Doubs*, B. 1914-1919.

lien à l'ouest, et des Bénits à l'est, que deviendra le canal de dérivation qui baignait l'ancienne enceinte et assurait en cas d'investissement l'approvisionnement d'eau ? On la rassure, car le canal sera maintenu, entrant en ville et en sortant par une double et solide arcade que fermeront des grilles en fer forgé, qu'on doit commander à Fraisans (1). En 1565 le boulevard et ses courtines sont terminés et derrière eux la ville s'inquiète déjà de reconstruire les foules et battoirs détruits au moment de leur érection (2) ; à partir de cette date on le nomme bastion du Pont ou bastion Emmanuel, nom officiel que lui a donné l'ingénieur en l'honneur de son souverain Emmanuel de Savoie.

Si la direction technique des fortifications de Dole relevait exclusivement d'Ambroise Precipiano, tant qu'il fut capitaine général, de Claude de La Villette, constructeur du bastion du Pont, et après lui soit des contrôleurs Louis de Bruxelles, Étienne Donnet, etc., enfin de 1587 à 1595 de Bernardin Paleario, sieur de Morcot, surintendant en titre, la surveillance des travaux appartenait au gouverneur de la province. la gestion des fonds et l'apurement des comptes à des receveurs ou à des commissaires spéciaux nommés par l'Empereur et après lui par le roi d'Espagne. Choisis d'ordinaire dans le personnel du Parlement ou dans la haute bourgeoisie de Dole, ces receveurs ou ces commissaires ne donnèrent lieu à aucun mécompte, et les 500,000 francs dont ils réglèrent la dépense de 1541 à 1585, furent consciencieusement employés. En 1594, les menaces d'une invasion française que l'année 1595 vit fondre sur le

(1) *Arch. du Doubs*, B. 1922.

(2) *Arch. de Dole*, n° 1191.

comté de Bourgogne, eurent pour résultat de faire compléter et l'armement et les fortifications de la place ; Bernardin Paleario fit hausser sur plusieurs points les courtines, accommoder et nettoyer les batteries des flancs des bastions, construire et abriter des embrasures. On surhaussa les parapets, particulièrement aux saillants des bastions, et on améliora les chemins sur les remparts pour rendre facile le transport des pièces d'artillerie et des munitions entassées soit à l'arsenal, soit dans les magasins du bastion des Bénits ; en quelques semaines on dépensa pour cet objet 3,400 francs, dont 400 fournis par la caisse municipale. En 1595, survient à la rescousse du Béarnais une armée espagnole commandée par le grand connétable de Castille, don Velasco. Son ingénieur, Sebastien de l'Isola, vient reconnaître les fortifications de Dole, en dresse le plan, encore aujourd'hui conservé, et propose une série d'améliorations qui furent la plupart réalisées de 1595 à 1636, date du siège fameux qui devait immortaliser et les Dolois et leurs remparts, qu'une courageuse défense sut rendre invincibles. Durant trois mois une armée française commandée par un prince du sang royal, le père du grand Condé, et guidée par ce diplomate et ce ministre incomparable qui se nommait Richelieu, cribla de 10,000 projectiles les bastions, les casemates et les maisons de Dole. Pour repousser un pareil assaut, sauver l'honneur et la fortune du pays, trois hommes d'un caractère et d'un courage antiques, le colonel de La Verne, vieux soldat des *tercios* bourguignons, l'archevêque Ferdinand de Rye et le conseiller Boyvin, se montrèrent héroïques, et leur glorieuse mémoire plane encore sur la cité qu'ils ont si vaillamment défendue et délivrée. Mais si la résistance fut possible, si Dole put tenir aussi longtemps

devant des troupes nombreuses et aguerries, elle le dut en grande partie à la prévoyance de Charles-Quint et de Philippe II et à la chaîne de remparts à l'italienne construits par Precipiano. La Villette et Paleario (1).

Victorieux de Condé, ces remparts, ceux de Gray, de Salins et de Besançon, dernier quadrilatère resté debout pour résister aux invasions franco-suédoises de la guerre de Trente-Ans, sauvèrent la petite nation franc-comtoise d'un anéantissement complet. Après 1643, quand des armistices suivis d'une paix boiteuse permirent le repeuplement du pays. ce fut à leur ombre que l'on vit, au lendemain des pestes et des famines, les premières charrues creuser leur sillon dans des terres longtemps incultes.

En 1668, dans les premiers jours de février, une nouvelle armée royale est jetée par la France dans la Franche-Comté. Dole, promptement investi, se rend le 13 février ; le 23 mars, le comte de Gadagne, gouverneur de la province rapidement conquise, notifie au maire de la ville qu'il a reçu du roi l'ordre de raser immédiatement les fortifications. Jules Chifflet, dans ses Mémoires, a tracé le navrant tableau des fourneaux de mine, bourrés chacun de trois milliers de poudre, qui, au nombre d'une centaine, détruisirent en peu de jours l'œuvre de plusieurs siècles (2). Cette destruction continuée même après le traité d'Aix-la-Chapelle (2 mai 1668), qui restituait la Franche-Comté à l'Espagne, ne cessa qu'aux premiers jours de juin. quand l'armée française évacua la ville, emportant toute l'artillerie. les armes et les munitions des arsenaux.

(1) L'enceinte mesurait au total 2,050 m. de développement.

(2) *Mém. de Jules Chifflet*. Documents inédits publiés par l'Académie de Besançon, V, 279.

Comme des fourmis diligentes dont on vient de bouleverser le laborieux édifice, les Dolois à peine délivrés des Français, se mirent avec ardeur à relever leurs murailles. Dès le 20 août, l'ingénieur flamand Verboom leur est envoyé par le prince d'Aremberg, nouveau gouverneur espagnol, et constate qu'un bastion, celui du Pont, est intact, et qu'on relèvera aisément les autres sans dépense exagérée (1). Ses plans, ceux d'un de ses collègues espagnols, nommé Pacheco, ceux du comte de Laubépin et d'un Milanais nommé Gaspard Baretta, qui visita la ville en mai 1669, furent discutés jusqu'au printemps de 1671 ; mais dès 1670 on avait commencé à redresser les bastions et les courtines, et sous l'active impulsion du gouverneur de la province, M. de Quinonès, les maçonneries furent achevées le 15 juin 1673, après avoir coûté plus de 238,000 francs, monnaie comtoise, outre les corvées des bourgeois et des retrahants. L'enceinte de Dole était armée quand les colonnes françaises de la seconde et dernière conquête franchissent la Saône, le 12 février 1674. Le 27 mai, Louis XIV, accompagné de Vauban et de Louvois, vint reconnaître la place ; le 7 juin, son gouverneur capitulait.

Vauban avait d'abord songé à conserver à Dole son rang de place forte ; en 1688 il changea d'avis, et le 12 octobre, M. Phelippes, lieutenant du roi dans cette ville, notifia au magistrat l'ordre de démantèlement des remparts, qui fut immédiatement exécuté ; seulement, en 1698, le bastion du Pont fut cédé à la ville pour y construire l'hôpital général, et en 1706 tout le terrain des fortifications et de leurs dehors lui fut abandonné par le roi.

(1) *Arch. municip.*, délibérations de 1668.

De la cuirasse de pierre du passé, il ne reste aujourd'hui que des fragments ; la courtine entre la porte d'Arans et le bastion de ce nom, les courtines et le bastion du Pont ; les bastions de Chassagne et d'Arans possèdent encore une partie de leur face droite, ceux de Morteau et du Vieux-Château ne présentent plus que d'insignifiants vestiges ; ceux de Montroland et Bergère sont complètement détruits. Perdus maintenant dans la verdure et dans les fleurs, ces glorieux témoins de l'héroïsme des vieux Dolois ont dû frissonner encore quand, au mois de janvier 1871, Dole, sous la canonnade et la fusillade de l'invasion, a montré que, quoique ville ouverte, elle ne se rendait pas sans résister.

Pour permettre de suivre les détails topographiques recueillis dans cette notice, nous donnons (planche I) un plan à échelle très réduite de l'enceinte fortifiée de Dole telle qu'elle était au XVIIe siècle, avec une légende très détaillée. Mais, en dehors des plans manuscrits des XVIe et XVIIe siècles conservés dans les archives municipales de Dole, et de la grande gravure représentant en perspective, d'après Van der Meulen, la ville de Dole assiégée par Louis XIV, dans la série des victoires et conquêtes du grand Roi, il existe deux curieuses vues à vol d'oiseau, gravées, représentant Dole et ses remparts, que nous devons décrire et reproduire à la fin de cette notice.

La première est gravée sur bois dans un recueil in-folio. publié à Bâle, vers 1562, sous ce titre : « *Opera multifarii argumenti lectu et jucunda ex omnis generis professoribus, veluti grammaticis, oratoribus, poetis, philosophis, medicis, jureconsultis, ipsisque theologis apprimé utilia* », accompa-

gnant le texte d'une « *Descriptio superioris Burgundiæ* », composée par Gilbert Cousin, dont la première édition remonte à 1552 (1). A l'état d'avancement des six bastions, à l'absence du bastion du Pont, on peut juger que cette gravure a été exécutée entre 1552 et 1560, d'après un dessin suffisamment exact, qui permet de reconnaître les principaux monuments civils ou religieux de la cité, dont le graveur anonyme allemand a ainsi orthographié le nom « DOLLA », en notant des mots : ARX et PROPVGNACVLA, les bastions et leurs courtines. Un blason de fantaisie, la croix de Saint-André cantonnée de deux fusils (ou rabots) et de deux cœurs reposant sur des feuillages, résume à gauche et en haut de la gravure les emblèmes sculptés sur les fortifications de Dole. Reproduite dans la planche II, cette gravure mesure 143 mill./99.

La seconde vue, gravée sur cuivre par le peintre dolois Nicolas Labbé, en 1636 ou 1637, est de plus grande dimension (47 cent./60) et représente en vue cavalière tout l'ensemble du siège de Dole. Elle est dédiée à l'invincible archiduc Ferdinand, infant d'Espagne, et porte ce titre : « VRBIS DOLÆ ET EIVS OBSIDIONIS ACCVRATA DELINEATIO 17 Maii 1636 liberata 15 Augusti. » Le détail de la défense et de l'attaque, l'emplacement de tous les corps de troupes du prince de Condé, des batteries assiégeantes, etc., y figurent en entier. Nous en détacherons seulement, pour éclaircir certains détails de notre étude, la partie centrale, c'est-à-dire la ville proprement dite et ses défenses (planche III).

(1) *Bibl. de Dole.* Il l'est aussi à la p. 343 des « Gilberti Cognati Nozereni opera. » Bâle, Pierre, 1562, in-fol.

LÉGENDE DU PLAN DE DOLE

A. Bastion des Bénits, de Chassagne. Gaîne sur ses deux faces. Fin du XVIe, renfermait une partie des armes et des munitions de la place.
B. Bastion Bergère, ou Philippe. Sur le flanc droit, bâtiment où logeait le gardien.
C. Bastion Impérial, de Morteau, de la Tour.
D. Bastion de Montroland, bastion Ferdinand.
E. Bastion d'Arans, de l'Arsenal, dit aussi le Réformé. Sous le bastion, arsenal.
F. Bastion du Vieux-Château, Maximilien ou de Dissey.
G. Bastion du Pont, royal, Emmanuel.
H. Porte de Besançon.
J. Porte d'Arans.
K. Porte Saint-André ou du Pont (1603).
L. Demi-lune de Besançon.
M. Demi-lune.
N. Demi-lune des Morts.
O. Demi-lune d'Arans.
P. Tenaille du Vieux-Château.
Q. Demi-lune du Pasquier.
R.R. Fossés.
S.S. Places d'armes.
T.T. Contrescarpe.
a. Maison avec murs en bossages à la gorge du bastion des Bénits Servit de demeure à Précipiano, puis aux enseignes de la garnison. Chassagne était enseigne au XVIIe siècle. Cet édifice avait pour girouette l'aigle impériale.
b. Maison près du flanc droit du bastion Bergère servant d'habitation au gardien.
c. Construction au flanc droit du bastion Impérial pour servir de logement à des soldats. Corps de garde.
d. Logement du capitaine-gouverneur de la place, édifié sur la moitié du flanc droit du bastion.
e, e. Arsenal et logement du capitaine de l'artillerie.
f, f. Anciennes murailles en ruines.
g. Tour du Vieux-Château.
h. Pont de l'abreuvoir.
j. Canal des Moulins.
k. Ancienne porte du Pont.
l. Moulins de la ville.
m. Moulin à bateau, à la ville
n. Moulin de la ville.
p. Maison du jeu de l'Arquebuse, au Pré-Marnoz (1606-1669).
q. Oratoire du Saint-Esprit (sur le pont).
r, r. Grilles pour l'entrée et la sortie du canal des tanneurs.

PLAN
de la Ville de
DOLE
1668

Doubs R
Pré Marnoz
Grand Pont
Pasquier
Canal Charles-Quint
Prairie

PLAN D'ENSEMBLE DES FORTIFICATIONS DE DOLE AU XVII[e] SIÈCLE.

Planche I.

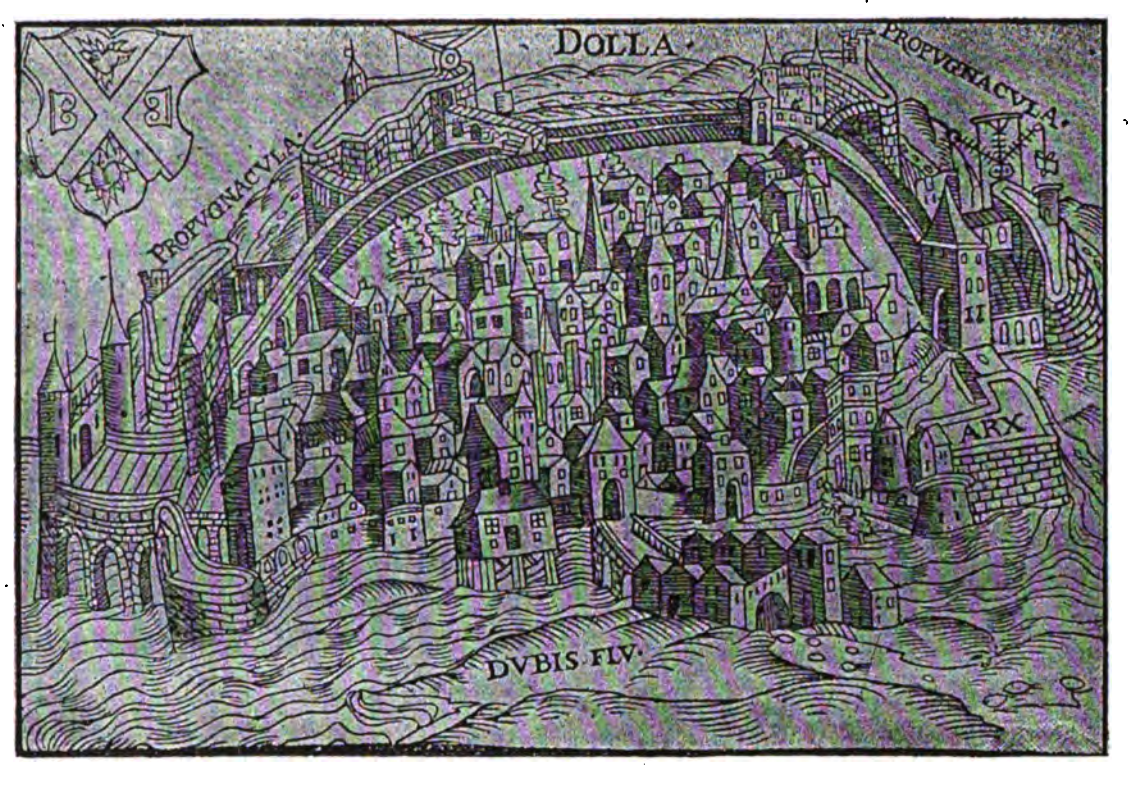


Planche II.

DOLE ET SON ENCEINTE BASTIONNÉE VERS 1560

(d'après une ancienne gravure).

V.

L'ÉGLISE DE GRANDECOURT

(HAUTE-SAONE)

Par M. l'abbé A. BOUILLET.

Quiconque a tant soit peu parcouru la Franche-Comté, a été frappé de la rareté des édifices religieux du moyen âge dans ce pays. Beaucoup ont été détruits par les invasions et les guerres. Ceux qui sont restés ont été si bien dénaturés par le faux goût du XVII[e] et du XVIII[e] siècle, qu'il faut un œil exercé pour retrouver, sous des remaniements et des embellissements regrettables et indiscrets, quelques restes des constructions et de l'ornementation primitives. De cette époque néfaste datent ces énormes rétables dorés de la base au faîte ; ces statues qui semblent lutter sans cesse contre un coup de vent ; ces anges multicolores et joufflus ; ces ornements tourmentés et capricieux ; ces fenêtres sans forme déterminée ; ces boiseries où l'habileté du ciseau ne suffit pas à faire oublier le maniéré violent de la conception, et, pour couronner le tout, ces clochers coiffés d'édicules tout couturés de fer blanc,

que M. de Montalembert comparait spirituellement à des verres à pied renversés.

Il y a cependant des exceptions. Il reste, surtout dans les villes, des églises qui ont échappé à cette fièvre de remaniement. Elles sont plus rares dans les campagnes. Aussi est-ce pour l'archéologue une bonne fortune de pouvoir signaler, dans un village de la Haute-Saône, une église datant du XIe et du XIIe siècle, et respectée au XVIIe. Telle est l'église de Grandecourt (1), dont je voudrais vous entretenir quelques instants.

L'histoire du prieuré de Grandecourt, qui donna naissance à notre église, a été écrite par M. l'abbé Blanchot, curé de Vaucoucourt (1889). Je me contente de recourir à la notice qu'il publia alors, pour y trouver que ce prieuré, fondé au commencement du XIIe siècle par les chanoines réguliers de Saint-Augustin, de Montbenoit (2), traversa bien des vicissitudes, fut mis en commande au XVIe siècle, souffrit beaucoup de la part des envahisseurs du pays au XVIIe, et enfin fut supprimé en 1760 par une bulle du pape Pie VI. Depuis la Révolution, l'église, devenue paroissiale, est desservie par le curé de Vy-les-Rupt.

Je ne m'occupe pas davantage de ce qui reste des bâtiments du Prieuré, reconstruits à une époque relativement récente, et j'arrive à la description de l'église.

La façade occidentale est d'une grande simplicité.

(1) Canton de Dampierre-sur-Salon, arrondissement de Gray.

(2) Aujourd'hui dans le département du Doubs, arrondissement de Pontarlier.

Au milieu s'ouvre la porte principale qui s'encadre entre deux colonnettes détachées et plusieurs autres engagées, qui supportent sur leurs chapiteaux une archivolte en plein cintre dont les moulures sont fortement accusées. Le tympan est plat et ne présente pas de traces d'ornementation. La ligne inférieure de son encadrement consiste en une corniche qui continue les abaques des chapiteaux des colonnes et des colonnettes. Ces derniers sont ornés de feuilles d'eau.

Plus haut, un bandeau saillant court d'un côté à l'autre de la façade, à la hauteur de la naissance du pignon. Sous ce bandeau existent des restes de consoles qui devaient supporter les chevrons d'un toit en appentis. Au milieu du pignon, une ouverture en plein cintre a son archivolte supportée par deux colonnettes dont les chapiteaux sont formés de feuilles d'eau.

Mentionnons encore, à gauche de la porte principale, la trace d'une autre ouverture en plein cintre, aujourd'hui murée.

L'intérieur de l'église se compose d'une longue nef rectangulaire, et d'un chœur à chevet plat. La nef, aux hautes murailles unies aussi bien à l'intérieur qu'à l'extérieur, est éclairée de chaque côté par six étroites fenêtres en plein cintre, largement ébrasées. Elle est couverte par une charpente autrefois apparente, sous laquelle on a cloué un disgracieux plancher. La charpente primitive, détruite au XVIIe siècle, lors de l'invasion des Suédois, semble avoir été refaite vers 1751. A cette époque, « les habitants et communauté de Grandecourt, après avoir exposé que la charpente et la couverture de leur église paroissiale menacent d'une ruine complète, ce qui exige des réparations également urgentes et indispensables, demandent au Con-

seil du Roi à exploiter la forêt communale, dans l'intérêt de ces réparations, et en dehors des conditions requises par l'administration des forêts (1). »

A l'extrémité orientale de la nef, un escalier de sept marches donne accès au chœur ; au haut de ces marches, l'arc triomphal retombe sur deux gros piliers engagés, dont les chapiteaux à feuilles enroulées sont sculptés avec une grande timidité, mais ne sont pas néanmoins sans caractère.

Malheureusement cette ouverture est aujourd'hui fermée par une cloison percée d'une porte, et le chœur sert de sacristie. Il avait, comme la nef, sa charpente apparente, cachée maintenant par un plancher. Quatre ouvertures à larges ébrasements percées dans le mur du chevet à savoir, trois oculus disposés en triangle et entourant une fenêtre en plein cintre, éclairent cette partie de l'édifice. L'oculus supérieur se trouve au-dessus du plancher, qui empêche de le voir de l'intérieur du chœur. Ce dernier a environ 8 mètres de profondeur et 6 de largeur, dans œuvre.

Au milieu de cet espace se dresse encore, élevé sur une marche, un autel formé d'un massif en pierre recouvert d'une épaisse dalle dont la tranche est largement moulurée. On y voit l'ouverture destinée à recevoir la pierre sacrée.

La partie du mur oriental qui se trouve au-dessus du plancher offre des traces de peinture murale couverte d'un badigeon qui tombe par endroits. Je n'ai pas eu le temps de me livrer à une étude assez approfondie de ces vestiges pour pouvoir déterminer leur

(1) Archives de la mairie de Grandecourt. V. *Notice sur l'église romane et prieurale de Grandecourt*, par M. l'abbé Ch. Blanchot

âge. Il serait intéressant de les débarrasser de leur couche de badigeon, et d'en faire le relevé par le dessin ou la photographie. Mon examen a été aussi trop rapide pour que j'ose en hasarder une description. Je me souviens seulement d'y avoir remarqué un Christ bénissant, entouré de plusieurs personnages que je ne saurais actuellement préciser.

Sous le chœur existe une crypte intéressante, dans laquelle on pénétrait, de l'intérieur de l'église, par un escalier aujourd'hui fermé (1). On y entre aujourd'hui de l'extérieur, du côté nord.

Neuf voûtes d'arête, sans nervures, construites sur plan sensiblement carré, sont séparées par de solides arcs doubleaux qui retombent sur quatre piliers ronds et, du côté des murailles, sur des consoles. Deux de ces quatre piliers reposent sur des bases carrées, ornées de pattes ; les deux autres, sur des bases octogones. Leurs chapiteaux, à feuilles d'eau largement indiquées, ont des tailloïrs chanfreinés intérieurement.

Cette crypte possédait, comme le chœur, un autel en pierre dont il ne reste que des débris. Elle est éclairée à l'est par une baie en plein cintre, flanquée de deux oculus.

A l'entrée de l'église, dans le pavé, se trouve une pierre tombale gravée. Sous une accolade est représenté couché, tête nue et les mains jointes, un prêtre en aube et en chasuble. A droite et à gauche de l'accolade sont deux écus, chargés l'un de trois oiseaux, l'autre d'une croix de Saint-André. A l'entour on lit, en caractères gothiques :

(1) On voit cet escalier dans la photographie ci-jointe.

CY · GIST · DISCRETE · *personne* · MESSIRE · JEHAN · PETIT · *prebtre* · & · *prieur* · DE · CEANS · CURÉ · DE · LAUONCOURT · & · DE · MYONS · LEQUEL · TRESPASSA · LE · IOUR · DE · NATIVITE · S · JEHAN · BAPTISTE (1) · LAN · M · V[c] · & · XXIX · DIEU · LUY · *pardont* · AMEN ·

Le village de Lavoncourt se trouve à peu de distance de Grandecourt. Quant à Myons, il semble que ce soit aujourd'hui Mont-Saint-Léger, du même canton que Grandecourt.

Au pied du maître-autel actuel, qui se trouve au bas des marches de l'ancien chœur, on lit, autour d'une autre pierre, en caractères romains :

CY · GIST · ESTIENE//////EL · PBRE · CVRE · DE · CEANS · A · SON · VIVANT · QVI · TRESPASSA · L[*ant*]I · PENULTIESME · IOVR · DV · MOIS · DE · DECEMBRE · EN · LAN · 1558 · DIEV · HAYT · SO · AME · AME ·

Au milieu, dans un cartouche, est gravé ce texte inspiré des Saintes Écritures (2) :

MIRIFICA · MISERI
CORDIAS · TVAS
DOMINE · SVP ·
NOS · VIVOS · ET
MORTVOS ·
AMEN ·

La liste des prieurs de Grandecourt est trop incom-

(1) 24 juin.
(2) Ps. XVI, 7.



Imp. Phot. Aron Frères, Paris

Phot. de l'Abbé Bouillet

ÉGLISE DE GRANDECOURT (Haute-Saône)

Vue de la Crypte

plète pour permettre de rétablir le nom de celui qui repose sous cette pierre.

Enfin, le bénitier qui se trouve à l'entrée de l'église est formé d'une cloche en *fer*, sur le pourtour de laquelle était une inscription en relief que l'oxydation a rongée au point de la rendre indéchiffrable.

Il serait à souhaiter que l'église de Grandecourt fût signalée à la sollicitude de la commission des monuments historiques, ou qu'au moins on pût y entreprendre des travaux de restauration urgents.

Il faudrait pouvoir rétablir l'ancien chœur en abattant la cloison qui le sépare de la nef, faire réapparaître les charpentes qui supportent le toit, ouvrir la petite porte qui se trouve à gauche du portail, déblayer et réparer la crypte. La dépense qu'entraîneraient ces travaux serait peu considérable. L'édifice en vaut la peine.

VI.

LE CHATEAU D'ESTAVAYER

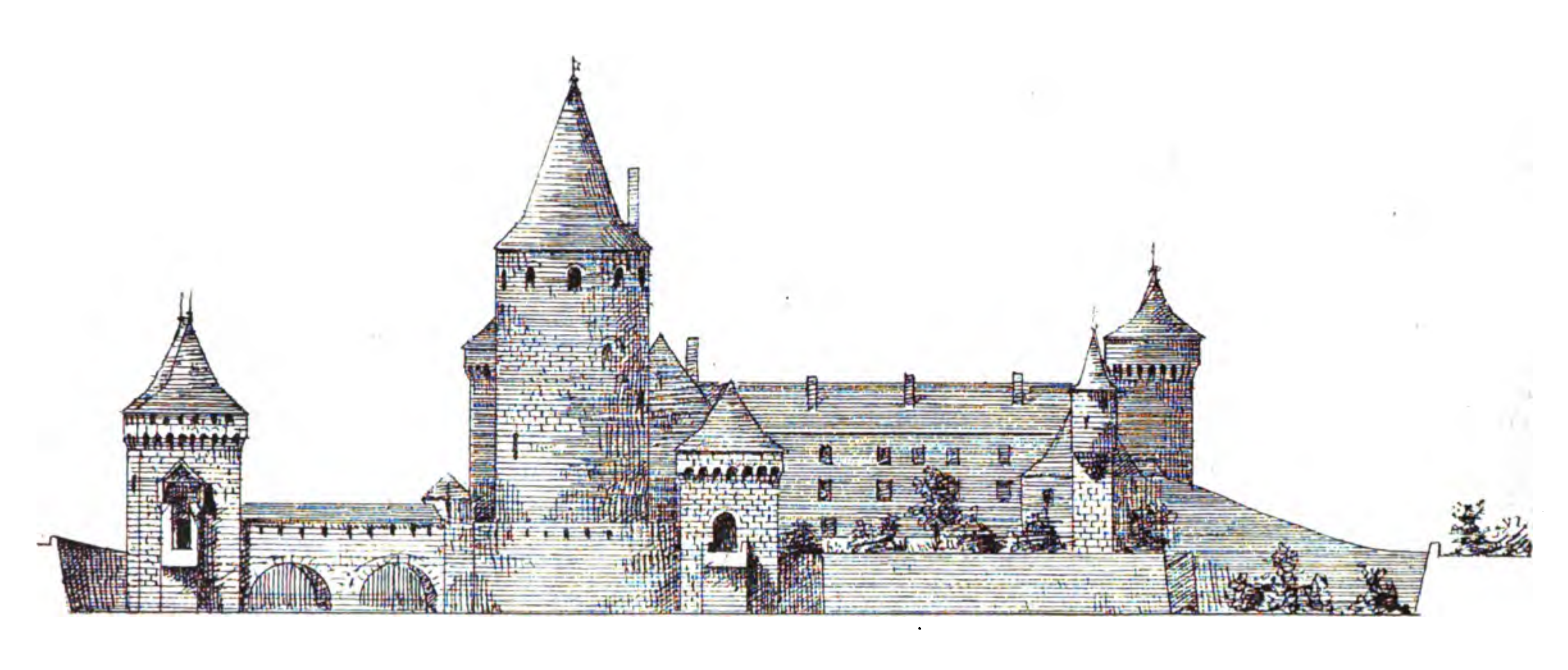
(SUISSE)

Par M. le comte A. de DION,

Inspecteur général de la Société française d'Archéologie.

Les châteaux de la Suisse, comme ceux de tous les pays de montagnes, sont plus pittoresques qu'intéressants, les rochers sur lesquels ils sont construits faisant leur principale défense ; mais le château d'Estavayer n'est pas dans ce cas. Situé sur la falaise du lac de Neuchâtel, si d'un côté il domine de 32 mètres le niveau de l'eau, de l'autre il se trouve en plaine. Il est fort bien conservé et l'on peut se rendre compte de toutes les dispositions de sa défense.

Son étendue est médiocre. Il forme un rectangle de 40 mètres sur 30, dont le mur a 2 mètres d'épaisseur du côté du lac et de la ville, et 3 mètres du côté de la plaine. Un beau donjon cylindrique s'élève à son angle sud, faisant saillie sur le rectangle et dominant toute la construction ; à l'angle ouest, une tour de brique s'avance aussi du côté de la ville, et une autre tour ronde occupe l'angle nord sur le bord de la falaise.



CHATEAU D'ESTAVAYER (CANTON DE FRIBOURG)

Dessin du comte A. de Dion, 1869.

Une fausse braie enveloppe le château, sauf du côté du lac, et est précédée d'un fossé de 24 mètres de largeur. Une tour basse, au pied du donjon, sert d'entrée au château. Une tour carrée, isolée au milieu du fossé, communique par un pont crénelé avec la chemise qui entoure le donjon, par un autre pont avec la campagne, et par une troisième porte avec la ville. La porte actuelle a été percée après coup, et le fossé du côté de la ville a été comblé. Ces communications sont curieuses à étudier.

Les bâtiments d'habitation ont vue sur le lac et sont relativement modernes.

Le donjon a douze mètres et demi de diamètre et des murs de trois mètres d'épaisseur. Aucune ouverture n'est indiquée sur le plan pris au rez-de-chaussée, parce qu'on n'y entre qu'au premier étage, par un pont volant, communiquant avec les bâtiments d'habitation.

C'est surtout par son donjon cylindrique que ce château s'éloigne des autres châteaux de Suisse, dont les donjons sont carrés. Il y a là, ce me semble, une influence française que l'on retrouve aussi à Romont.

Au commencement du XIVe siècle, lorsque la ligue des cantons d'Uri, Schwitz et Unterwald, forma le noyau de la Suisse actuelle, son territoire était partagé entre une douzaine de comtes, une centaine de seigneurs moins importants, les villes épiscopales de Genève, Sion, Lausanne et Bâle, et un certain nombre de villes plus ou moins libres, dont les principales étaient Zurich, Berne et Fribourg. Le tout était sous la suzeraineté de l'empereur d'Allemagne. Les ducs d'Autriche y avaient de nombreuses possessions et une influence prépondérante, qui n'était contrebalancée

que sur les rives des lacs Léman et de Neuchâtel par celle des comtes de Savoie. Le comte de Romont, les sires de Moudon, Grandson et Estavayer étaient vassaux de la Savoie.

En 1337, les empiétements de la ville de Berne amenèrent la formation d'une ligue entre Fribourg, Romont, Morat, les comtes de Nidau et de Gruyères, et le sire d'Estavayer. Les alliés s'avancèrent jusque sous les murs de Berne, mais pour y subir une sanglante défaite. Le baron d'Estavayer y trouva la mort, ainsi que Gérard de Valengin, le baron de Vaud, l'avoyer de Fribourg et trois membres de la famille de Gruyères.

Le château d'Estavayer existait certainement alors, ou au moins la tour du donjon, et la ville était fortifiée. En 1316, Guillaume, archidiacre de Lincoln, donna pour fonder un couvent de Dominicaines sa maison d'Estavayer, située près des nouveaux fossés. Il mourut le 20 octobre 1326, et sa tombe se voit dans l'église paroissiale. A la suite du désastre de 1337, on construisit un nouveau mur d'enceinte, et, en 1338, les religieuses en payèrent pour leur part une longueur de douze toises.

En 1391, Othon, sire de Granson, accusé d'avoir avancé par le poison la mort d'Amédée VII, dit le comte Rouge, céda à l'orage et s'absenta six ans. A son retour, Gérard d'Estavayer se porta son accusateur. Il avait, dit-on, à venger l'honneur de sa femme outragée par Othon. Le procès devait être porté devant Louis de Joinville, bailli de Vaud ; mais, comme les parents et amis des deux seigneurs se préparaient à entrer en campagne pour les soutenir, le conseil de régence du jeune Amédée VIII, alors âgé de quatorze ans, les cita devant lui à Bourg-en-Bresse et le 15 no-

vembre 1397 ordonna le duel en champ clos. Ils combattirent à cheval armés de la lance. Gérard d'Estavayer en donna un si rude coup à son adversaire qu'il l'étendit mort à ses pieds.

Saint Vincent Ferrier, après avoir prêché à Fribourg le 20 mars 1404, fit le lendemain une prédication à Estavayer. En 1447, le baron d'Estavayer entra dans une ligue formée entre Berne et la Savoie contre Fribourg. Cette ville dut subir une paix humiliante et rester sous la dépendance du comte de Savoie de 1452 à 1477.

Charles le Téméraire, agrandissant sans cesse son duché, dont il voulait faire un royaume, s'était fait céder par le duc d'Autriche toutes ses prétentions sur la Suisse. La guerre ne tarda pas à éclater (25 octobre 1474) et, pendant que Charles guerroyait en Lorraine, les Suisses s'emparèrent de Granson, Orbe et Pontarlier, puis, l'année suivante, de Romont, Moudon et Yverdun. Sommé à son tour d'ouvrir son château, Claude d'Estavayer refusa, se fiant à la force de la place. Le 15 octobre 1475, quelques particuliers réfugiés dans la ville, pris de frayeur, descendirent dans le fossé par une échelle de corde attachée aux créneaux dans une partie écartée du rempart. Cette échelle aperçue par quelques assiégeants leur permit de monter sur le rempart et en prenant à revers la garnison d'y mettre le désordre et de faire réussir l'assaut. Claude d'Estavayer périt les armes à la main avec presque toute la garnison ; 300 hommes seulement sur 1300 parvinrent à se sauver. La ville fut tellement dévastée qu'elle resta presque déserte pendant plusieurs années.

En 1476, l'armée de Charles le Téméraire fut détruite

dans les batailles de Granson et de Morat et lui-même périt devant Nancy, le 6 janvier 1477. La paix ne tarda pas à se faire. Fribourg reçut un tiers de la baronnie d'Estavayer; un autre tiers fut vendu au comte de Savoie moyennant finance, et le reste fut la part des enfants de Claude d'Estavayer.

En 1518, une armée fribourgeoise marchant au secours de Genève, attaquée par le duc de Savoie, celui-ci obtient la paix en promettant 15,000 écus hypothéqués sur ce qu'il possédait à Estavayer, Rue et Romont. En 1530, les Suisses font la conquête du pays de Vaud et Fribourg garde ces trois places pour sa part.

Il n'est pas facile de dire ce qui restait aux seigneurs dans la baronnie d'Estavayer. Le dernier, Laurent, étant mort en 1635, Fribourg s'empara de tout ce qu'il avait encore en désintéressant les héritiers.

A la Réforme, Farel établit le protestantisme à Morat et à Avenches; mais il échoua à Estavayer et à Romont, qui restèrent catholiques.

Les armes d'Estavayer sont : *palé d'or et de gueules, à la fasce d'argent brochante chargée de trois roses de gueules.*

Estavayer est le chef-lieu du district du Lac, séparé du reste du canton de Fribourg par le district de Payerne, appartenant au canton de Vaud. Sa population est de 1,400 habitants.

VII.

ÉTUDE

SUR LES

STATUETTES DE JUPITER

COSTUMÉES A LA GAULOISE

DANS LA RÉGION DE L'EST DE LA FRANCE

Par M. Alfred VAISSIER

I.

Dans son avant-dernière et mémorable campagne en Gaule, César, retenu devant Avaricum par les ingénieux moyens de défense que la place opposait à la constance éprouvée de ses soldats, reconnait que « la race gauloise est douée d'une adresse extrême et d'une aptitude supérieure pour imiter et pour faire tout ce que les autres peuvent inventer » (1).

Les centaines de peuplades qui étaient appelées à

(1) Singulari militum nostrorum virtuti consilio cujusque modi Gallorum occurrebant, ut est summæ genus solertiæ, atque ad omnia imitanda atque efficienda, quæ ab quoque tradantur, aptissimum. (CÆSAR, *De bello gallico*, ch. VII, 22)

former une grande nation commençaient, malgré leurs luttes intestines, à prendre l'empreinte de la contrée, aussi diverse qu'elles-mêmes, où elles s'étaient définitivement fixées. La plupart avaient débuté comme pasteurs de grands troupeaux et se signalaient par un goût passionné pour les chevaux de belle race. Chez un grand nombre, les aptitudes industrielles se révélaient par des talents appréciés au loin pour la préparation des salaisons, le corroyage des peaux, le tissage et la teinture des laines. Quand les marchands du Midi étaient venus les trouver dans leurs cités perdues au milieu des forêts, ces populations actives n'avaient pas tardé à utiliser leurs côtes et leurs rivières pour trafiquer elles-mêmes de leurs propres denrées.

Tandis que les mineurs et les forgerons fabriquaient les outils, les armes et les brillantes parures, on voit de très bonne heure se produire, chez toutes les peuplades, une manifestation encore plus remarquable parce qu'elle touche aussi bien à l'art qu'à l'industrie et justifie l'opinion favorable que César avait conçu de l'intelligence de ses adversaires.

Pendant une période de près de trois siècles, avant la prise de possession romaine, il circulait en Gaule une série étonnamment variée de pièces de monnaies d'origine bien gauloise. En or bien titré et d'un aspect parfois satisfaisant, ce numéraire, propre à faciliter les relations commerciales, favorisait aussi bien les distributions fastueuses des grands, qu'il flattait l'amour-propre des tribus rivales.

Dans la pénurie des monuments figurés que l'on puisse, avec certitude, attribuer à la Gaule indépendante, on a recherché avec une ardente curiosité, parmi les décors variés de ces monnaies, des scènes, des fi-

gures ou des emblèmes susceptibles de jeter quelque lumière sur un vieux fond de traditions qui nous échappe, en particulier, sur les croyances religieuses.

Malheureusement ces œuvres assez habilement copiées, dans le principe, d'après des modèles empruntés à la Grèce ou aux provinces méridionales, ont le défaut des produits d'imitation. Aux procédés d'exécution sommaires et faciles se mêle la trop libre fantaisie des graveurs, plus disposés à exagérer les nobles expressions des beaux modèles qui les avaient séduits, qu'à laisser des témoignages très intelligibles de leur propre foi. En même temps que certains emblèmes paraissent constituer des armoiries distinctives des peuplades, la scène préférée exprime la furie belliqueuse dans le lancé des chars; les traits des visages soulignent l'énergie, la tension du regard et même l'émission figurée du souffle ou de la parole sortant des lèvres entr'ouvertes. A quoi il faut ajouter les plus bizarres complications de la chevelure.

La tête laurée de l'Apollon de Macédoine, après une série de déformations, devient méconnaissable. Dans les derniers temps, les profils des chefs illustres ou ambitieux viennent s'y substituer et prendre définitivement une place qu'auraient pu occuper les images des divinités nationales.

Comme un surcroît des plus regrettables, il faut reconnaître que les historiens et surtout les poètes n'ont pas peu contribué à embrouiller une mythologie déjà fort obscure et privée de monuments. César lui-même ne s'en est occupé que superficiellement. Il assimile les dieux gaulois aux dieux romains et néglige d'établir la correspondance de dénominations qu'il avait dû cependant parfaitement connaître.

Il cite en premier lieu Mercure : *deum maxime Mercurium colunt ;* Jupiter n'arrive qu'à la quatrième place, et c'est Mars qui termine la série.

Une personnalité mystérieuse que les Gaulois se vantaient d'avoir pour *père*, d'après l'enseignement des druides, n'est mentionnée ensuite que d'une manière incidente : *Galli se omnes ab Dite patre prognatos prædicant.* Dis pater est une dénomination romaine qui correspond à l'*Hadès-Pluton* des Grecs, la divinité cachée par excellence et d'un caractère terrestre, pour ne pas employer l'expression trompeuse, dans notre langage vulgaire, d'infernale ou d'inférieure.

L'ordre suivi par César n'est-il pas au moins un indice, et la conséquence d'une remarque précédente, à savoir : « que toute la race des Gaulois est en général très superstitieuse », *Natio est omnium Gallorum admodum dedita religionibus ?*

On comprend qu'un peuple *glorieux* et pauvre, livré en même temps à la discrétion d'une aristocratie que la possession des biens et la culture intellectuelle rendaient très autoritaire, aimât l'or pour acquérir un peu de liberté, et conçut une dévotion fort intéressée pour la puissance souveraine en matière de gain et de commerce : *hunc ad quæstus pecuniæ mercaturasque habere vim maximam arbitrantur.*

Le Mercure gaulois, *Teutatès*, était une divinité redoutable, aussi bien que son archétype le *Thot* des Égyptiens. S'il était le guide des voyageurs en ce monde, il était également celui des voyageurs qui passaient dans l'autre. La suprématie de son culte terrorisant est encore mieux soulignée par César quand il ajoute ces mots : « *Hujus sunt plurima simulacra* ». Dans le paragraphe précédent il vient d'employer cette

même expression pour désigner ces immenses mannequins d'osier où l'on enfermait les malheureux, criminels ou victimes innocentes, pour y être brûlés afin d'apaiser la divinité. On peut hésiter à accepter cette traduction banale que l'on a donnée à ce passage : *On lui élève un grand nombre de statues.* Il n'existe nulle trace de ces *simulacra.* Étaient-ils de bois sculpté ou d'une fabrication encore plus élémentaire ?

Quand les archéologues se proposent la tâche difficile de reconstituer l'iconographie du Panthéon gaulois, leur unique ressource est d'interroger des œuvres postérieures à la conquête romaine.

II

L'introduction progressive des coutumes, des arts et des dieux romains familiarisa les populations colonisées les premières avec une figuration nouvelle de la divinité. Les modèles importés durent exercer une sorte de fascination sur des spectateurs ingénus. Les imitations grossières, auxquelles s'essayèrent de simples praticiens, multiplièrent les exemples de confusions dans les attributs classiques. Aussi bien la décadence religieuse était-elle déjà un fait accompli. Les germes de la décadence artistique ne pouvaient que se développer davantage à cette collaboration servile d'artistes, doués de facultés natives pour l'imitation, mais d'une éducation insuffisante, et trop enclins à la liberté d'interprétation des graveurs de monnaies, leurs prédécesseurs.

Ce n'est pas toutefois dans les grandes œuvres officielles que l'on peut espérer retrouver la trace des croyances traditionnelles : le vainqueur n'avait aucun

intérêt à les perpétuer. Elles doivent apparaître plus assurément parmi les modestes productions dues à l'initiative privée, ou offertes, par la spéculation, aux désirs de la clientèle. Comme l'a dit excellemment le regretté M. Flouest, dans une de ses dernières *Études*, si curieusement fouillées, *sur l'archéologie et la mythologie gauloise :* « Partout et de tout temps, c'est dans les monuments de la dévotion populaire que les sentiments religieux se sont traduits avec l'ingénuité la plus franche et sous leur physionomie la plus démonstrative. »

Les fouilles dans la région de l'Est de la France, la vallée du Rhône comprise, ont fourni souvent l'occasion d'étudier des petites statuettes d'un caractère bien défini, et qui rentrent absolument dans la catégorie des objets de piété, à l'époque gallo-romaine.

Des découvertes récentes nous autorisent à appeler l'attention sur les particularités nouvelles que présentent ces figures, de les rapprocher de celles que l'on connait déjà, et, en interrogeant avec plus de soin ces monuments muets, d'essayer d'en tirer une réponse, sinon importante, du moins assez curieuse.

III

La figurine ici reproduite en vraie grandeur (1) a été recueillie au milieu des vestiges d'une *villa* gallo-romaine sur les confins de la Haute-Saône.

(1) Notre dessin a été présenté au Congrès de la Société française d'archéologie à Besançon en 1891. Nous regrettons que l'on en ait reproduit une sorte de décalque, sans notre assentiment, et avant sa publication, dans les *Mémoires de la Société d'Émulation du Jura*.

Malgré la perte des attributs, et en dépit de la coupe quasi-moderne du costume, on n'hésite pas à y reconnaître une de ces figures que l'on désigne sous le nom de *Jupiter gaulois*. Autrefois on les prenait pour des *druides représentés morts*. L'antiquaire de Caylus est le premier qui ait reconnu et précisé le caractère divin du personnage ainsi travesti (1).



La vue de face que nous donnons ne met pas en évidence le défaut de développement de l'arrière de la tête, trait particulier où se trahit souvent en Gaule la faiblesse d'artistes improvisés (2). Néanmoins, prise dans son ensemble,

(1) Comte de Caylus, *Recueil d'antiquités*, t. I, 1761.— Bernard de Montfaucon, *L'Antiquité expliquée*, t III, p. 51.— Dom Martène, *Religion des Gaulois*, t. I, p. 215; t. III, pl. XXXVIII.

(2) Un grossier bois sculpté gallo-romain, trouvé aux bains de Luxeuil et donné au musée de Besançon, par le Dr E. Delacroix, montre cet allongement excessif de la tête, tête de femme parée du torque. Ce morceau est toutefois d'un travail plus achevé que les informes *ex voto*, statuettes presque entières, de même provenance, conservées au musée de Dijon.

la figurine est bien campée. L'attitude est digne et pleine de naturel. Le corps repose sur la jambe droite et la gauche est un peu ramenée en arrière. Le visage a des prétentions à la noblesse; les ondulations de la chevelure l'encadrent, ainsi que la barbe entière élégamment contenue. Les bras sont coudés à la même hauteur, et les deux mains s'avancent au même niveau : la gauche, ouverte, conserve encore la trace de l'objet qu'elle présentait; la droite, fermée, avec un évidement intérieur légèrement incliné.

Le costume consiste en une tunique à manches, fendue par devant et fermée au moyen de deux gros boutons se boutonnant à droite, suivant l'usage masculin. Une ceinture qui paraît être d'étoffe, serre le corps à la taille. L'ajustement des manches et du corsage est si parfait qu'il donne à supposer l'emploi d'un tissu de laine très souple et moulant bien les formes du corps ; les plis n'apparaissent que dans les pans qui descendent à mi-cuisses. C'est une redingote, dirait-on, à laquelle il ne manque qu'un col rabattu et des revers.

Une culotte collante recouvre les genoux et s'arrête aux mollets. La chaussure fine et pointue vient compléter cet ensemble d'une simplicité distinguée.

Ajoutons qu'un semis assez serré de petites croix ciselées constelle l'étoffe des deux vêtements. A la partie inférieure des pans de la tunique, de fines stries verticales indiqueraient une frange plutôt qu'un galon.

La principale pièce de ce costume est ce qu'on appelait en Gaule la *caracalle*, sorte de casaque qui n'avait pas le don de plaire aux Romains ; ils plaisantaient volontiers sur son écourtement qu'ils trouvaient ridicule.

En combinant le récit de divers historiens, on voit

que l'empereur Antonin Bassien, fils de Septime Sévère, après avoir rapporté de la Gaule une collection de costumes dont il avait apprécié les avantages en campagne, imagina la coupe d'une robe faite de morceaux ajustés et cousus, et qui, par une mode toute nouvelle, descendait jusqu'aux talons Très satisfait de son invention, l'empereur, d'odieuse mémoire, se présenta un jour aux hommages publics, entouré de courtisans qu'il avait fait accoutrer de la même façon. Une largesse impériale de ce même costume, mais court et dégagé, popularisa l'importation dont l'armée bénéficia. L'adoption de la *caracalla minor* fut, pour le costume militaire, une importante mesure prise dans le sens moderne, snrtout si on y ajoute l'usage des braies gauloises ou du pantalon, quelques années après, sous Alexandre Sévère. En même temps, l'institution d'un collège de prêtres, revêtus de la *caracalla major*, inaugura vraisemblablement la coupe du costume sacerdotal actuel. Cette *sottana* reçut le nom d'*antoninienne*, et l'empereur, le surnom de *Caracalla* que l'histoire lui a conservé.

On rechercherait vainement une reproduction plus exacte de ce vêtement populaire en Gaule dans des monuments autres que ceux qui font partie du groupe auquel appartient notre petite statuette et dont les collections de l'Est de la France nous offrent de si nombreux exemplaires.

Sans s'arrêter aux nuances de détail, on peut induire de certaines variantes, bien caractérisées, dans l'attitude de ces figurines, que nous avons sous les yeux des répliques, destinées aux laraires privés, de plus grandes statues vénérées dans des sanctuaires renommés.

Nous venons de décrire un exemplaire du type où les deux mains se présentent à la hauteur de la taille. La main gauche a dû tenir le vase, tantôt conique, tantôt sphérique, symbole de l'eau, de la fécondité. mais plus généralement de l'abondance des biens: la droite, serrer un autre objet propre à constituer un autre emblème.

Dans le type le plus répandu, c'est le bras gauche qui prend un mouvement ascensionnel, conformément à l'usage antique, pour s'appuyer sur le grand sceptre, symbole de la souveraine puissance. Une seule de ces figures, trouvée à Pernaud (Côte-d'Or), a conservé l'attribut complet qui faisait pendant au vase. Cet attribut consiste en une haute tige surmontée d'une section de cylindre creux, sorte d'énorme tambour, placé transversalement. Si l'on groupe autour de cette image, les autels, stèles funéraires ou autres qui donnent une représentation du *Dieu* dit *au marteau*, ayant souvent un chien à ses pieds, le caractère plutonien de la divinité paraît indiscutable. Mais, d'après un exemplaire unique, faudrait-il restituer le marteau ou le maillet de la statuette de Pernaud à toutes les figurines qui n'ont pas retenu ce mystérieux accessoire. Ce serait trop se hâter que de se généraliser ainsi.

Deux petits bronzes, trouvés en Franche-Comté, peuvent nous renseigner à cet égard.

Le premier de ces bronzes provient des dragages de la rivière du Doubs, à Besançon. C'est une petite statuette, haute de 0, 08 c. d'un art assez grossier, qui présente ces deux particularités que les pieds ne sont point chaussés et que toutes les pièces du vêtement : tunique, ceinture et culotte sont ornés de petits ronds. L'allure du personnage serait assez bien celle d'un

homme qui marche en s'appuyant sur un bâton. Aussi un auteur franc-comtois (1), dans le dessin qu'il en a publié, n'a-t-il pas hésité à lui mettre à la main une canne inclinée, comme il convient pour la marche, et à lui conserver le vocable de *Jupiter viator*, sous lequel avaient été mentionnées deux figurines de Jupiter trouvées antérieurement dans le Jura (2). Le maître de l'Olympe n'a jamais été pris pour le patron des voyageurs. Il n'est guère non plus admissible qu'une majesté aussi auguste ait pu être représentée nu-pieds et promenant son pot à eau dans un équipage aussi mince que peu solennel. L'antiquité n'est pas arrivée à cette hauteur de concevoir la divinité se faisant humble pour se rapprocher de l'humanité.

On préjugerait plus volontiers, de la part d'artistes de médiocre culture, une disposition à exagérer la solennité dans la pose et dans les ajustements.

C'est précisément un exemple de cette tendance naturelle qui nous est offert dans un nouveau petit bronze d'où nous avons à tirer un enseignement fort utile. Cette curieuse figurine, conservée au musée de Saint-Germain, a été découverte par M. l'abbé Gui-

(1) Éd. Clerc, *Essai sur l'histoire de la Franche-Comté*, 1re édition : le dessin lithographique a retourné cette figure.

(2) Voir une gravure au trait (*Annuaire du Jura*, 1849) qui ne diffère de notre dessin que par l'absence de croix ciselées et les extrémités libres et pendantes de la ceinture. Une autre figurine du musée de Lons-le-Saunier (*Annuaire du Jura*, 1844, p. 122 et 126) a donné lieu à une très absurde méprise où l'on a cru voir, dans les extrémités de la ceinture soigneusement repassées en dessous et symétriquement, la paire de chaussons du dieu.

chard, dans la fouille d'une habitation gallo-romaine à Pupillin, près d'Arbois (1). Il est facile d'y reconnaître un Jupiter gaulois, car la main gauche a retenu le vase caractéristique. A quoi il faut ajouter : l'exagération de la chevelure et de la barbe, qui enveloppent la tête comme d'une crinière. Le vêtement est une ample blouse à manches très courtes, laissant les bras nus ainsi que les jambes, à mi-cuisses. Le cordon de ceinture est dissimulé sous les plis retombants. Les nombreuses rayures obliques, interrompues par des bandes verticales, qui se remarquent sur l'étoffe, nous paraissent être, non pas des plis, mais un intéressant exemple du rendu de ces lainages rayés dont la Gaule avait le monopole. Afin de parer noblement son personnage, l'artiste a imaginé de le draper d'un très long *sagum*, étroite pièce d'étoffe. fixée par derrière, que les élégants du temps passaient avec de beaux plis sur le haut de la poitrine, d'une épaule à l'autre, ramenaient obliquement derrière le dos, pour gagner le dessous du bras gauche où le surplus venait s'enrouler pour retomber encore d'une bonne longueur. Une paire de hautes bottines ajoute un dernier trait à la recherche de l'élégance.

Ce n'est pas toutefois par ce côté un peu prétentieux et même grotesque que cette statuette nous intéresse ici. Un menu détail doit nous servir à déterminer l'attribut qu'elle tenait de la main droite. Celle-ci, très abaissée, a dû serrer, à pleine poignée, un objet qui, en raison du vide assez large, évasé et fortement

(1) *Étude sur le Jupiter gaulois de Pupillin*, par M. l'abbé Guichard, dans les *Mémoires de la Société d'Émulation du Jura*, 1891. — *Société des Antiquaires de France, Bulletin*, (1890), p. 335.

incliné, resté comme témoin, ne peut être que de courte dimension. C'est ordinairement ainsi que les figures classiques de Jupiter tiennent le *foudre*, ce faisceau de traits dardants, en sens opposés, ou deux jets de flammes roulées en spirale. Si, d'après un seul spécimen, on est, jusqu'à un certain point, autorisé à couronner du *tau* ou du *maillet* le sceptre vertical des Jupiter gaulois au bras levé, on ne l'est pas encore pour substituer à l'emblème classique du tonnerre un court marteau dans la main droite abaissée de nos statuettes.

Quoi qu'il en arrive, à cet égard, des découvertes futures, on constate, sur une vaste portion du territoire de la Gaule, et dès les premiers contacts avec la civilisation romaine, une tendance à la fusion des trois divinités gauloises Teutatès, Taranis et Dis Pater. Les natures simples, aussi bien que les esprits cultivés, pouvaient reconnaître dans une figure empruntée, mais nationalisée par le vêtement, la personnification de l'Être qui présidait à toute création comme à toute destruction terrestre, la justice et la bonté présentant les attributs caractéristiques dans une balance égale.

Si un reste de terreur superstitieuse pouvait encore hanter l'imagination du peuple, une telle figuration de l'Αγαθος δαίμονος : *le bon Dieu* (1), dut contribuer à en effacer le souvenir. En revêtissant de leur propre costume des statues qu'ils n'eussent jamais pu concevoir plus belles, les *enfants* rendaient un juste et touchant hommage à leur Dis *Pater*.

(1) Διὸς Κτησίου (dispensateur des richesses). Διὸς Καπετωλίου Ῥώμης, Αγαθοῦ δαίμονος (C. I. Gr. n° 3074).

IV

Afin de donner un exemple saisissant de la double inspiration à laquelle obéissaient les modeleurs gallo-romains du Ier au IIIe siècle, dans l'interprétation de cette image populaire, étudions parallèlement deux bronzes assez remarquables du musée de Besançon. L'un, véritable objet d'art, malgré la perte de toutes ses extrémités et par suite de tous ses attributs; l'autre, d'une exécution bien inférieure, mais qui rachète ce défaut par une grande sincérité d'expression. Cette dernière figure faisait partie, au siècle dernier, du cabinet du président Boisot. Bernard de Montfaucon, qui en donne une infidèle gravure dans son *Antiquité expliquée*, n'y avait vu qu'un simple Gaulois, bien que le vase, en forme de gourde ou de grenade, soit intact dans la main gauche. C'est, en effet, un type de Gaulois aux traits les mieux caractérisés, mais, en même temps, une personnification de Dis Pater. Le bras droit, élevé avec fermeté, pourrait bien s'appuyer sur un long et solide maillet, car le symbole est tenu de la bonne main, la main de l'action.

L'allure est tout à la fois simple et hardie; la tête fièrement relevée suit l'axe du corps, le regard très ouvert porte en haut, un léger pli horizontal du front suffit à détourner l'expression de dureté ou d'indifférence. La chevelure descend, sans aucun apprêt, jusqu'aux épaules, les frisures incultes et peu fournies de la barbe découvrent la bouche entr'ouverte et comme parlante.

Le vêtement consiste en un simple fourreau, couvrant

le corps jusqu'aux genoux, et serré à la taille par un cordon dissimulé sous l'ampleur de l'étoffe. Deux agrafes, en forme de fleurettes, le fixent aux épaules et déterminent ainsi trois ouvertures pour le passage du cou et des bras nus. Un court et étroit sagum pend derrière le dos. Les rustiques braies gauloises s'engagent dans une paire de gros souliers à semelles très épaisses.

Rapprochons cette figure d'une rudesse altière du pendant que le hasard lui a donné. Ici, rien de gaulois dans l'expression. Légèrement inclinée en avant et de côté, la tête du dieu est calme et froide, la bouche fermée, les yeux regardant dans le vide avec une indifférente grandeur. Une opulente chevelure, artistement disposée, surplombe le visage en l'encadrant d'une double rangée de frisures, à la façon d'un masque de théâtre. Cinq longues mèches, roulées en hélices, s'étalent sur la nuque, mais sans conserver la raideur archaïque de leurs analogues sur les monnaies consulaires du premier siècle. La barbe puissante est frisée. L'attitude sinueuse du corps est en tout conforme à la donnée classique qui comprend surtout le mouvement ascensionnel du bras gauche.

Et c'est cependant ce corps, à la pose solennelle et savamment équilibrée, que le modeleur romain, ou très romanisé, a revêtu du costume gaulois le plus exactement rendu qui se puisse voir.

La caracalle et les braies à demi ajustées forment des plis sobres et étudiés avec esprit. Les extrémités de la ceinture repassées en dessous, forment deux boucles symétriques comme on en voit plusieurs exemples dans l'ajustement des chefs militaires sur la colonne Trajane. Tout révèle, chez l'artiste, un dessein très marqué d'opposer à la formule classique de la figure le

réalisme d'un costume étrange pour l'antiquité. Dans l'école, on use de la draperie pour faire valoir la beauté des formes humaines et non pour l'amoindrir. Ici, sous le vêtement écourté du Barbare, transparaissent les lignes pures et consacrées.

On voit par quels côtés nos deux statuettes s'éloignent ou se rapprochent l'une de l'autre. On dirait, de la première, qu'elle est une œuvre de foi, et de la seconde, un travail de calcul et de savoir. Et, néanmoins, c'est la moins gauloise d'expression qui est la plus fidèle à reproduire le costume national.

Toutes les deux. faites en Gaule ou pour la Gaule, s'accordent à nous montrer que cette grande figure, si respectée, était accueillie par le populaire avec plus de faveur vêtue que sous la forme nue.

V.

Il n'est pas indifférent d'attirer l'attention sur la décoration de quelques-unes des images de Jupiter gaulois.

Les applications de bandes découpées diversement indiquent des oppositions vives de coloration d'étoffe. C'est, à n'en pas douter, un rappel de ces chamarures voyantes dont les Gaulois aimaient à couvrir leurs vêtements. Quant aux ronds, accompagnés quelquefois de quatre rayons, et aux petites croix, semées sans nombre, ne pourrait-on pas y trouver un rappel symbolique du ciel étoilé, allusion au caractère mystérieux de la divinité dont les disciples des druides entendaient la voix au fond des bois pendant les orages de la nuit?

L'ornementation peinte est d'un facile emploi. Les Romains, préoccupés surtout de l'expression de la

force et de la grandeur, ont généralement négligé cet artifice dont les Grecs, dès leurs premières ébauches, avaient donné l'exemple. La sculpture peinte, qui compte aujourd'hui de fervents défenseurs, est aussi bien la ressource d'un art raffiné qu'une satisfaction accordée aux goûts populaires. Mais pour se rendre compte du véritable aspect sous lequel les images devaient se présenter dans les lieux consacrés de la Gaule, et en particulier pour avoir raison de la création singulière du type costumé de nos statuettes, ce n'est point assez de faire intervenir la seule application de la couleur.

Dans les pays où la foi religieuse a jeté les plus profondes racines, on remarque, même de nos jours, des images pieuses naïvement habillées de costumes en étoffe réelle. C'est en ivoire, en métal fondu ou ciselé, que se sont multipliées les reproductions, réduites en dimension, de ces *Vierges noires* des grands pèlerinages, caractérisées par leurs immenses chapes brochées de soie et d'or. Assurément, sous ce costume d'apparat, les originaux en bois sculpté étaient déjà vêtus par le travail du tailleur d'images.

Ici, il ne saurait être question de la superposition de deux vêtements. La nudité complète des statues classiques de Jupiter, envois officiels de la métropole, se prêtait au complément très réaliste au moyen duquel tout s'explique : en particulier, les variantes à costume plus sommaire qui précédèrent l'établissement du type définitif. On y surprend des détails qui se rattachent à des époques beaucoup plus anciennes. Tel l'emploi de la large ceinture en bronze estampé, souvenir de la période belliqueuse, qui se remarque sur le petit bronze du Jupiter de Saint-Vuilbas (Ain), conservé

17

au musée de Saint Germain, où le simple jupon du dieu est retenu par une haute bande, galonnée dans la partie supérieure et ornée de trois rangées de petits ronds ponctués. A une date postérieure, on a dû mettre à profit les tissus brochés d'or et de soie que fabriquaient les *barbaricaires* de Lugdunum.

Le costume incomplet des figurines aux pieds nus, les raffinements de la coiffure ainsi que les variantes dues aux caprices de la mode ne viennent-ils pas à l'appui de notre hypothèse ?

Ajoutons qu'une formule d'inspiration si humble aurait été si favorablement accueillie que des artistes de talent trouvèrent leur compte à l'interpréter avec finesse et distinction.

Tandis que les images changent avec les croyances et que les expressions de l'art se succèdent sans se ressembler, même dans leurs renaissances, au contraire, les manifestations des goûts populaires demeurent toujours les mêmes.

Les deux ou trois siècles qui suivirent la conquête romaine créèrent en Gaule une situation singulièrement propice à ces naïves manifestations.

Mises à l'abri des convoitises qui surgissaient de la souche barbare dont elles avaient été détachées, les peuplades ignorantes et pauvres de la Gaule, associées à la défense de l'empire, passèrent de leur état d'anarchie sous la tutelle de la puissance la plus savamment organisatrice du monde ancien. Les difficultés de l'agglomération dans un moule nouveau s'aplanirent, grâce, aussi bien à la nature complaisante du sujet, qu'à l'habileté et à la tolérance du maître. La race gauloise, puissamment éduquée dans cette prolongation d'enfance, en conserva, comme un ineffaçable

souvenir, ce mélange de docilité et d'indépendance, dont l'inoffensive protestation des statuettes costumées de Dis Pater fut un curieux exemple.

Les invasions barbares, avec leurs apports nouveaux, retardèrent encore la pénible formation de la grande nation, qui ne donna que six ou sept siècles après la mesure de son génie propre, en transformant enfin son premier fond de facultés natives pour l'imitation, remarqué par César, en cette faculté éminemment supérieure d'assimilation où elle se renouvelle sans cesse, toujours alerte et toujours jeune.

VIII.

MAISONS ANCIENNES

DANS L'ARIÈGE ET DANS L'AUDE

Par M. J. de LAHONDÈS.

Le plan d'une ville résume parfois son histoire. Ainsi, les bastides, élevées au moyen âge dans les provinces méridionales, révèlent par leurs rues alignées au cordeau et se coupant à angle droit pour laisser à leur centre la place avec l'église au milieu, la volonté du seigneur qui les faisait surgir du sol d'un seul coup pour devenir aussitôt l'asile assuré d'une population nouvelle, ainsi qu'un foyer de civilisation et de culture. D'autres villes indiquent par leur mode de développement les circonstances au milieu desquelles leur importance s'accrut.

Le premier groupe d'habitations de Frédelas, noyau de la ville qui devait plus tard s'appeler Pamiers, s'abrita, au levant du monticule qui dut porter dès les premiers temps un poste de défense, sur le plateau légèrement élevé au-dessus de la plaine, où se trouve l'église de Notre-Dame-du-Marcadal, devenue la cathédrale à la fin du XVe siècle. C'était la cité entourée de murailles dont une porte subsiste encore. Des maisons éparses ne tardèrent pas à s'assembler sur des rues

irrégulières, hors des murailles, mais encore sous les pentes protectrices de la butte et sur les bords des bras de la rivière qui la contournaient. Ce fut le quartier des trois faubourgs, les trois *barris* de Coserans, de la Caussade et de Piconnières.

Mais après que l'acte de paréage de juin 1111, conclu entre l'abbé de Saint-Antonin Izarn et le comte de Foix Roger II, eut uni les deux pouvoirs rivaux, leur action commune développa rapidement l'étendue de la ville et sa richesse. Déjà le nouveau paréage du 2 novembre 1146, entre l'abbé Raymond de Lautrec et le comte Roger Bernard qui venait de succéder à son père, mentionne la ville de Frédelas, la ville primitive, la cité fortifiée au-dessous du château, puis deux autres villes : la ville ancienne, c'est-à-dire les trois faubourgs, et la ville nouvelle, qui s'était étendue vers le nord sur des rues droites s'ouvrant directement vers une rue centrale et rectiligne qui a porté longtemps le nom indicateur de rue Villeneuve (1); *totam villam Fredelaci et castrum Apamie et totam villam tam veterem quam novam adjacentem ipso castro Apamie*.

Cette nouvelle ville fut entourée aussi d'une enceinte qu'indique la forme circulaire d'une des rues extérieures ; une porte en demeura jusque vers 1830, à l'entrée de la rue Villeneuve.

Mais elle s'étendit bientôt encore dans la même direction, au point de doubler en peu d'années son étendue, sur un plan en damier qui reproduit exactement celui des bastides et qui montre sa construction improvisée aussi comme d'un seul jet. Un acte de 1226

(1) Plus tard rue des Nobles.

mentionne en effet ce nouveau quartier du Camp, pour lequel une seconde église avait dû être construite aussitôt sur le terrain encore libre, l'église Notre-Dame-des-Champs ; *campi*. Il eut aussi sa longue rue directrice alignée au cordeau qui porte encore le nom de rue Major (1).

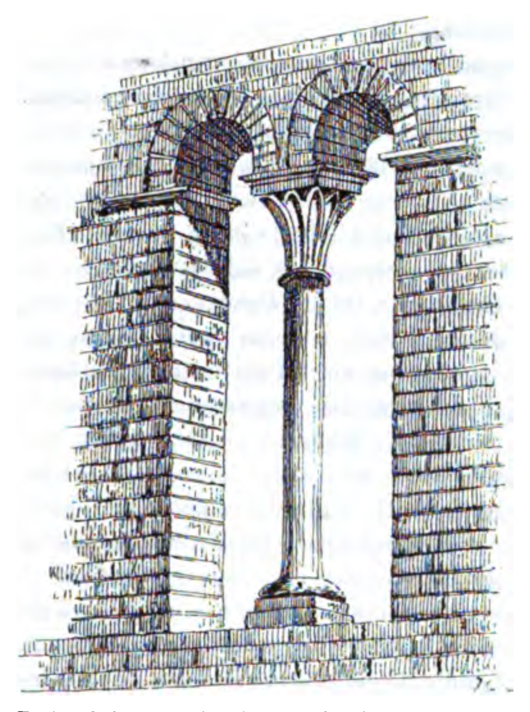
La prospérité de la ville, centre naturel d'échange entre la montagne et la plaine, s'accrut avec rapidité aux deux siècles suivants. Les produits agricoles, ceux de la vigne surtout, et le commerce des draps furent les principaux éléments de sa richesse. Des règlements très protecteurs en conservaient le bénéfice aux producteurs et aux fabricants. La vie municipale se développait librement grâce à la charte de coutumes de l'abbé Maurin, l'une des plus libérales du moyen âge. La culture et le commerce prenaient une extension féconde sous la protection des pouvoirs rivaux de l'abbé et du comte, empressés à se ménager l'appui des habitants.

Les portails romans des deux églises seraient les seuls témoins de cet essor du XII[e] siècle, s'il ne restait aussi un fragment de muraille percée de trois fenêtres géminées de la maison que posséda à Pamiers, dès les premiers temps de sa fondation, l'abbaye voisine de Boulbonne. Elle est construite en grandes briques séparées par un lit épais de mortier.

Le comte Raymond Roger, rentrant à Foix, le 30 novembre 1188, au retour de Mazères, où il venait d'ensevelir son père, le pieux Roger Bernard, s'arrêta à la chapelle du cimetière Saint-Jean, s'ouvrant sur le

(1) Voir, pour plus de développements, *Annales de Pamiers*, t. I, chap. III et IV.

bord de la route qui passait alors sur la berge du bassin où la ville s'est assise. En présence des bons



Fenêtre de la maison de l'abbaye de Boulbonne (à Pamiers).

hommes de Pamiers, il y affranchit la maison que les moines de Boulbonne possédaient à Pamiers, dans le quartier Villeneuve, de toute contribution pour les travaux ou clôtures de la ville, de guet, d'ost et de chevauchée, soit pour son service, soit pour celui de la communauté (1).

(1) *Hist. du Languedoc*, nouv. éd., VIII, 391.

On voit cette muraille dans l'arrière cour d'une maison, numéro 9 de la rue qui, de même qu'une rue de Toulouse, a conservé le nom de la puissante abbaye cistercienne.

Les commerçants enrichis construisirent de belles demeures. Une seule, datant du quatorzième siècle s'est conservée, à l'angle de la rue Villeneuve et de la rue d'Enrouge (1). Bien que fort défigurée depuis quelques années, elle présente de telles analogies avec la maison de Caussade que Viollet-le-Duc a dessinée (2), qu'il est inutile de la reproduire. Elle est toutefois beaucoup plus importante. Quatre arcades au rez-de-chaussée sur une des deux rues, cinq sur l'autre, servaient de passage ou de promenoir et abritaient les tables de vente les jours de marchés. Des arcades géminées, surmontées d'un arc de décharge, visibles encore, éclairaient les salles du premier étage. Le second étage était ajouré par des fenêtres ogivales et un grenier aéré par une claire-voie terminait la façade sur la rue. La maison est entièrement construite en briques ; seul, le meneau central des fenêtres géminées est en pierre.

Cette belle habitation paraît avoir été construite par une famille de marchands dont le dernier héritier fut Philippe de Queille. Divisée entre trois possesseurs, elle fut achetée au XVe siècle par Jean de Roquefort, juge mage du comté, chef d'une des familles les plus importantes et les plus riches de la ville à cette époque, dont plusieurs membres occupèrent des charges municipales ou comtales (3).

(1) En Roger.

(2) *Dictionnaire*, VI, 235.

(3) Archives de la ville : Livres terriers. Registre C. 17 (1499).

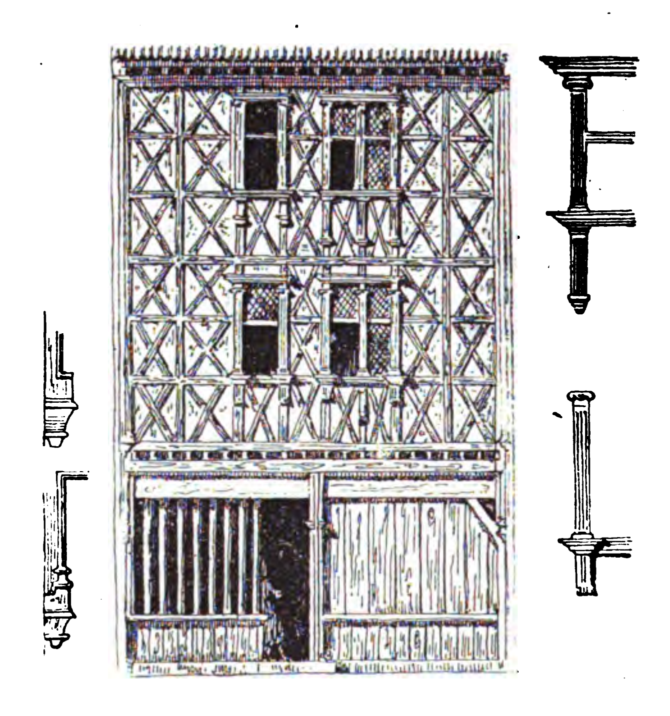
L'innovation des maisons construites en bois fut générale, au XVe siècle, dans toute la France dont l'unité de goût dans les arts comme de sentiments et d'idées, a singulièrement devancé le régime centralisateur qu'elle préparait. Elle frappe les étrangers plus que nous, qui sommes touchés davantage par les différences locales les plus légères. Le bois se prêtait aux nécessités du temps par l'emploi de matériaux économiques, le chêne étant alors très abondant, par la rapidité de la construction d'ailleurs très solide, par la possibilité de superposer des étages en saillie et d'augmenter ainsi l'espace habité dans les villes fermées qui ne pouvaient s'étendre, et aussi par la facilité de la gouge et du ciseau à faire courir sur les montants une ornementation rapide et peu coûteuse.

Peut-être cet élan subit fut-il aussi un retour instinctif d'atavisme vers l'architecture et la sculpture de bois que les peuplades du Nord avaient importées jadis au milieu des constructions gallo-romaines.

Les maisons en bois s'élevèrent encore en grand nombre pendant le XVIe siècle et le petit nombre de celles que Pamiers et sa province ont conservées ne datent que de ce temps. On le reconnait aux ornements des montants des fenêtres, devenus des pilastres classiques avec chapiteaux ioniques ou corinthiens. Ces fenêtres sont plus grandes aussi que celles de la première époque. Les habitants tendaient chaque jour davantage à ajourer leurs façades et à leur donner une apparence plus riche par l'ampleur et la décoration des ouvertures. Les fenêtres petites étaient cependant plus logiques sur ces vastes surfaces de charpente sujettes à jouer.

Quelques-unes de ces maisons reposent sur un rez-

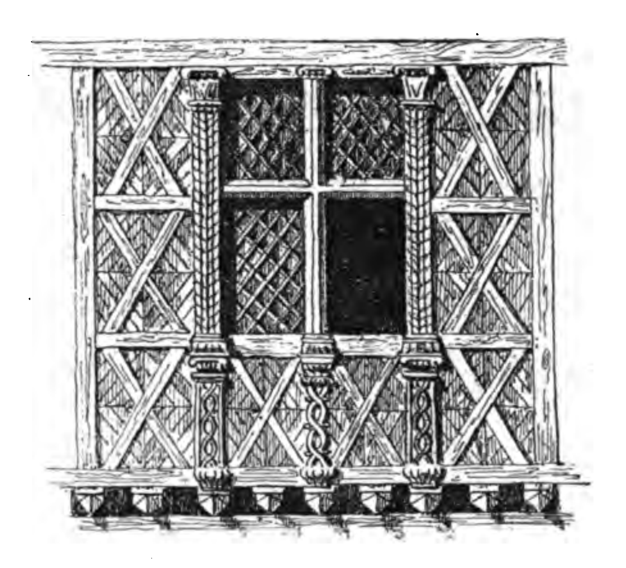
de-chaussée construit de même en charpente, comme on le voit dans plusieurs encore debout; l'une d'elles, démolie aujourd'hui, présentait de fins profils dans ses encadrements moulurés.



Maison à Pamiers, aujourd'hui démolie.

La plupart cependant élevaient leurs étages sur un mur plein. Nous donnons pour exemple une maison de Varilhes, petite ville entre Pamiers et Foix, parce qu'elle est complète et n'a été nullement remaniée;

seule, la porte a été agrandie, et nous l'avons rétablie, sur le dessin, d'après une porte voisine contemporaine.



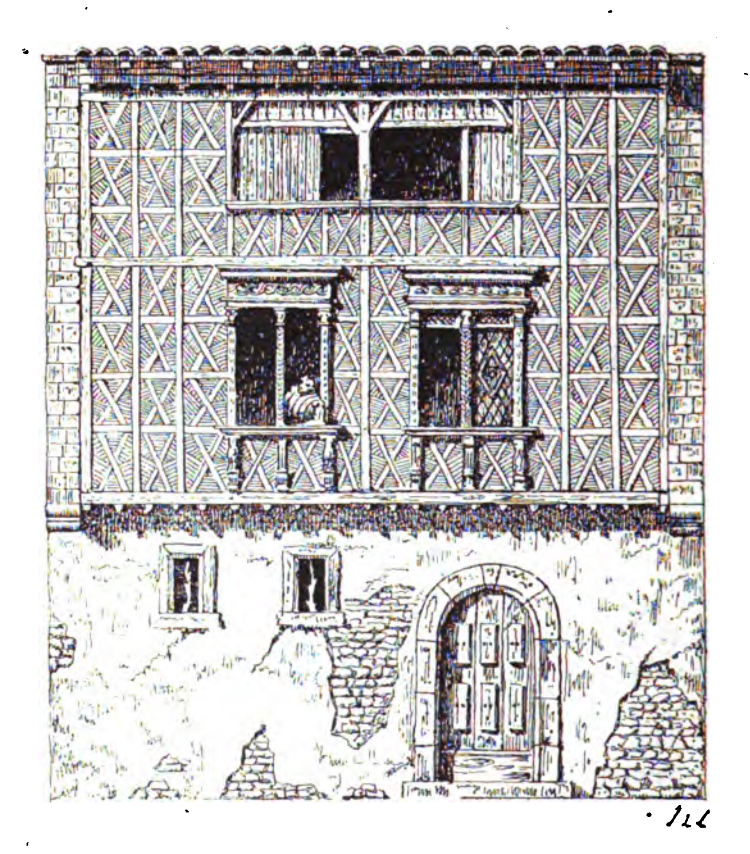
Fenêtre d'une maison, rue du Pont-Neuf, à Pamiers.

Des montants en pierre taillée maintiennent la façade et la préservent du déversement.

Le plus grand nombre de ces maisons demeurent fidèles aux bonnes traditions originelles. Des croix de Saint-André les consolident sur toute leur surface; des pièces de décharge à chaque étage reportent le poids sur les poteaux ou les piles d'angle. Les bois ne dépassent pas 15 à 20 centimètres d'équarissage et ne sont composés que de la partie la plus résistante du cœur de chêne. Elles présentent ainsi une puissante résistance, d'autant qu'elles plient au lieu de rompre

si une inclinaison survient, et, lorsqu'on veut les démolir, il faut les démonter comme un meuble.

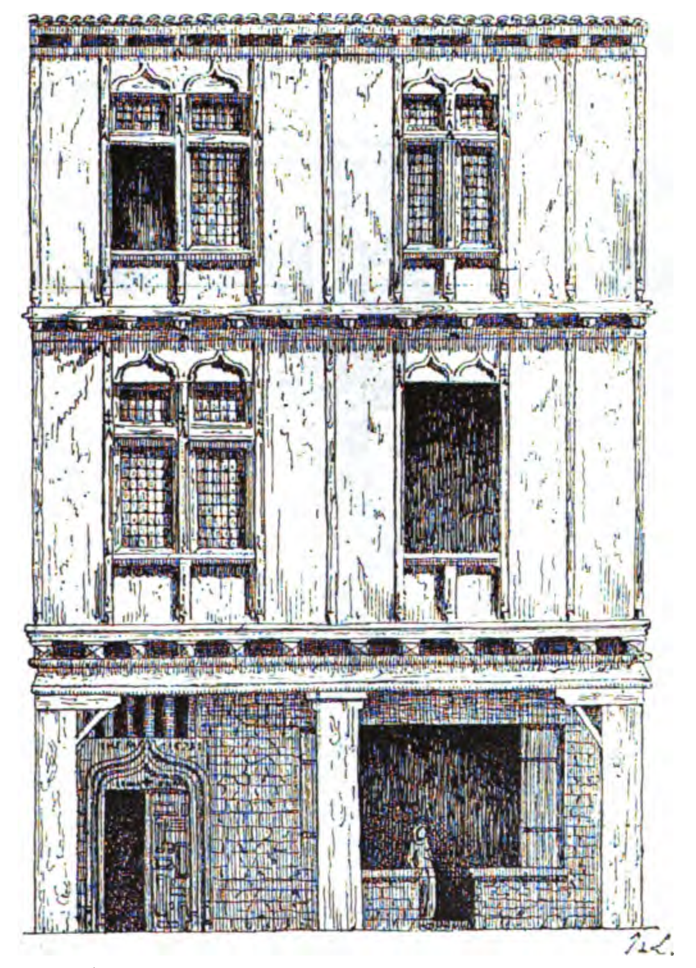
Les briques, assemblées entre les croix de Saint-



Maison à Varilhes (Ariège).

André, composent par leur simple disposition variée sans taille ni moulure une décoration pittoresque.

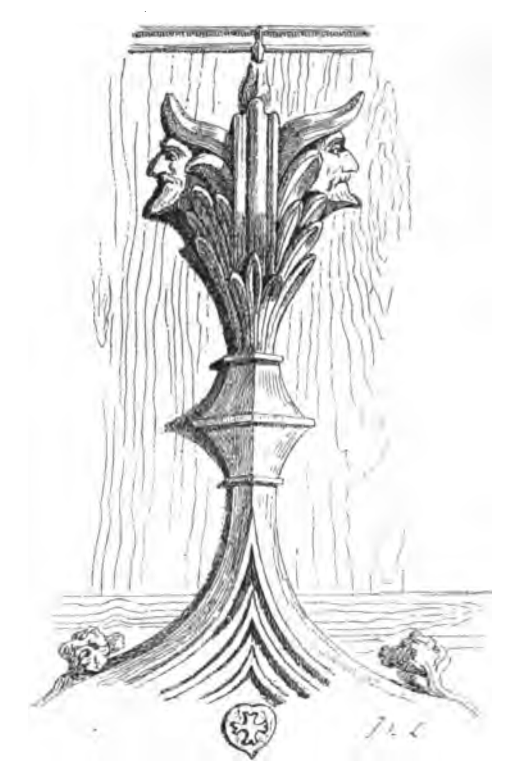
Mais les traditions se perdent après la Renaissance.



Maison de Jehan Séré à Tarascon-sur-Ariège, 1575.

C'est alors que les fenêtres s'agrandissent encore, que

le bois reproduit les formes de la pierre et que la construction remplace les croix de Saint-André par des piles droites trop longues, mal étrésillonnées et lourdes d'aspect. Nous en présentons un exemple dans une



Amortissement de la porte d'une maison au Mas d'Azil (Ariège).

maison de Tarascon-sur-Ariège, qui a l'avantage d'être datée : JEHAN. SÉRÉ. 1575, et que l'on pourrait croire plus ancienne d'après l'accolade qui surmonte les ouvertures.

Les amortissements sont parfois très élégants comme on le voit par la porte d'une maison du Mas d'Azil. Les extrémités des solives sont taillées avec soin et présentent même souvent des figurines, quelques-unes, çà et là, fort irrévérencieuses.





Extrémités de solives sculptées.

On rencontre encore de charmantes maisons en bois dans plusieurs petites villes de l'Ariège. Les couverts en charpente de la place de Mirepoix, datés de 1575, font profiler sur leurs solives des têtes d'animaux ou des figures grotesques, et leurs piliers robustes sont terminés comme par un chapiteau, par une tête d'ours.

Mais déjà, vers le commencement du XVI[e] siècle, la pierre et, dans les provinces méridionales, l'union de la pierre et de la brique, reparaissent dans les constructions civiles. L'art renaissant demandait de la pierre pour ciseler les fantaisies d'une imagination élégante et fertile. On voit, à Pamiers, au fond d'une cour, vis-à-vis l'abside de la cathédrale, la porte en anse de panier d'une tourelle du temps de Louis XII. Des pinacles accostent une accolade tourmentée, au milieu de laquelle des lions supportent un blason dont l'humidité a délité les pièces. Des anges, ou plutôt des génies, déploient des inscriptions que la mauvaise

pierre du pays n'a pas mieux conservées, mais qui paraissent avoir porté, selon le goût du temps, une sentence de la philosophie antique. Au-dessus, des têtes, à la fois énergiques et fines, s'élancent de cartouches circulaires. La première fenêtre de l'escalier tournant est entourée par des branches d'arbre aux rameaux écotés.

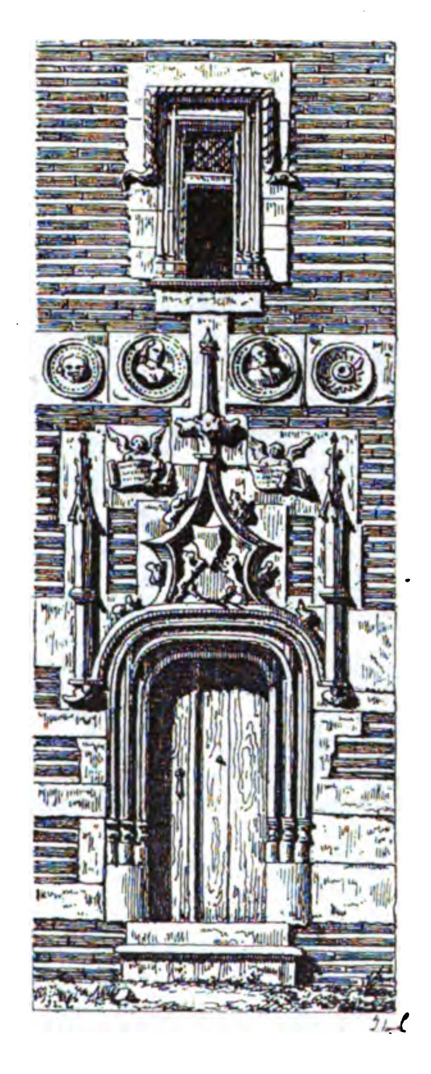
Cette porte présente une analogie absolue avec celle de l'hôtel de Bernuy, à Toulouse.

Dans l'escalier tournant, une porte biaise, ornée de torsades et de bustes en saillie d'une jeune dame et d'un cavalier, donne entrée aux appartements du premier étage.

La maison appartenait dans les dernières années du XVIe siècle à noble Roger de Robert, seigneur de Fiches, dont le fils, Charles de Robert, continua à la posséder (1). Mais, pendant les discussions et les guerres de la Réforme, si violentes à Pamiers, un grand nombre de maisons et de terres changèrent de possesseurs, et il n'est pas certain que la maison ait été construite par un de leurs ancêtres.

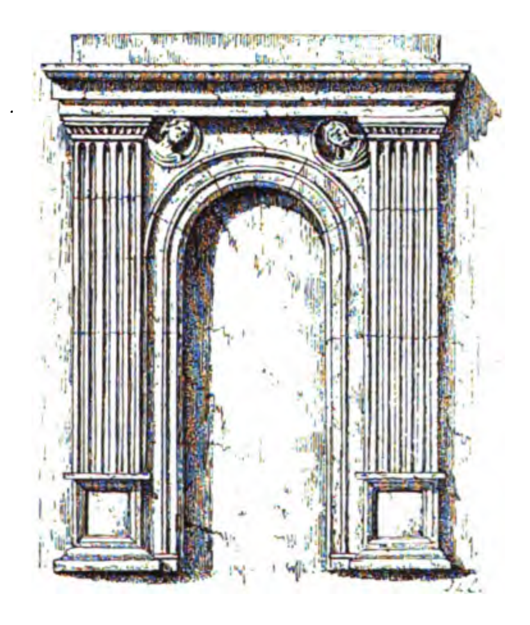
Ce quartier du Marcadal, celui de l'ancienne cité, premier noyau de la ville, avait continué à être habité par les principales familles. Les maisons de quelques-unes d'entre elles furent achetées par les Jésuites, dans la seconde moitié du XVIIe siècle, pour agrandir leur collège, situé au levant de la maison de Fiches. Ils achetèrent, en dernier lieu, la maison de Fiches elle-même, le 29 novembre 1697 (2). On voit encore, rassemblées dans la grande cour d'entrée les ouvertures

(1) Archives de Pamiers, livres terriers, registres C 44, C 48.
(2) *Annales de Pamiers*, 319.



PORTE D'UNE TOURELLE
dans la cour de l'hôtel de Fiches, à Pamiers.

de ces maisons diverses : d'abord, une porte avec fronton et frise ornée de bucranes reliés par des draperies et deux fenêtres à croisillons, encadrées dans des pilastres cannelés, avec des bucranes aussi dans la frise, d'un bon style François Ier. Une porte cintrée du même temps, avec pilastres et têtes énergiques et fines



Porte conservée actuellement dans la cour du collège, à Pamiers

imitées de l'antique, fut plaquée au-dessus de la première sur le nu du mur, afin d'être conservée. Dans l'angle, une porte plus grande et plus chargée d'ornements fort dégradés, paraît dater des derniers Valois.

L'art de la Renaissance avait pénétré rapidement dans les provinces méridionales toujours demeurées rebelles à l'art gothique.

C'est surtout pendant les règnes de Henri IV et de Louis XIII que l'harmonieuse et vibrante alliance de la brique et de la pierre vint étaler sur les façades ses chaudes colorations. On en voit un modèle à Pamiers dans le bel hôtel, malheureusement inachevé, qui s'élève justement vis-à-vis l'ancienne maison de Boulbonne. La pierre, rare dans le pays, n'a été employée toutefois que dans les encadrements des fenêtres. Elle fut remplacée sur les pleins de la façade par un simple crépissage au milieu duquel les dispositions diverses des briques s'enlèvent, sans grands frais, en relief ornemental.

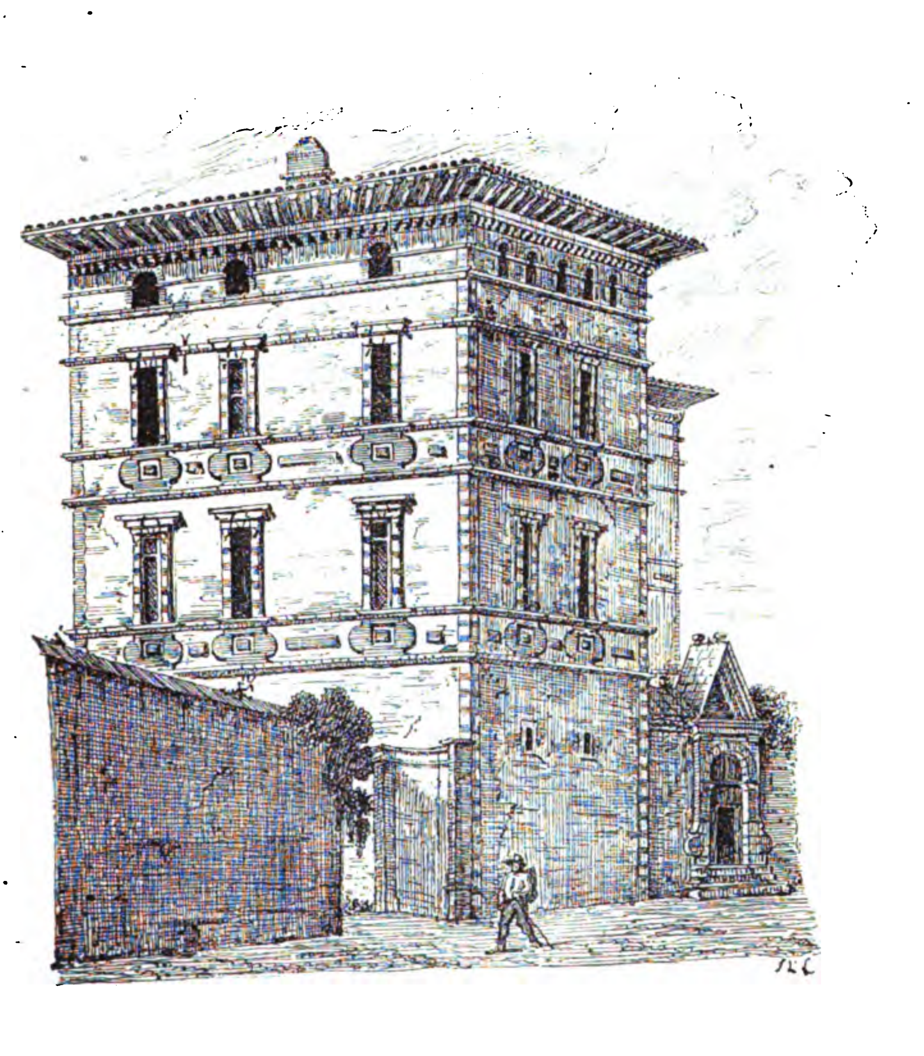
Un bel escalier en bois, à rampes droites et balustres robustes, conduit à un grand salon orné encore de sa vaste cheminée sur laquelle gambadent des amours grassouillets. Elle a même conservé ses chenets Louis XIV.

Pierre et Jean Subra, fils d'Arnaud Subra, mort vers 1620, construisirent cet hôtel sur l'emplacement de plusieurs petites maisons achetées par leur père (1).

Le représentant actuel de cette famille l'habite encore.

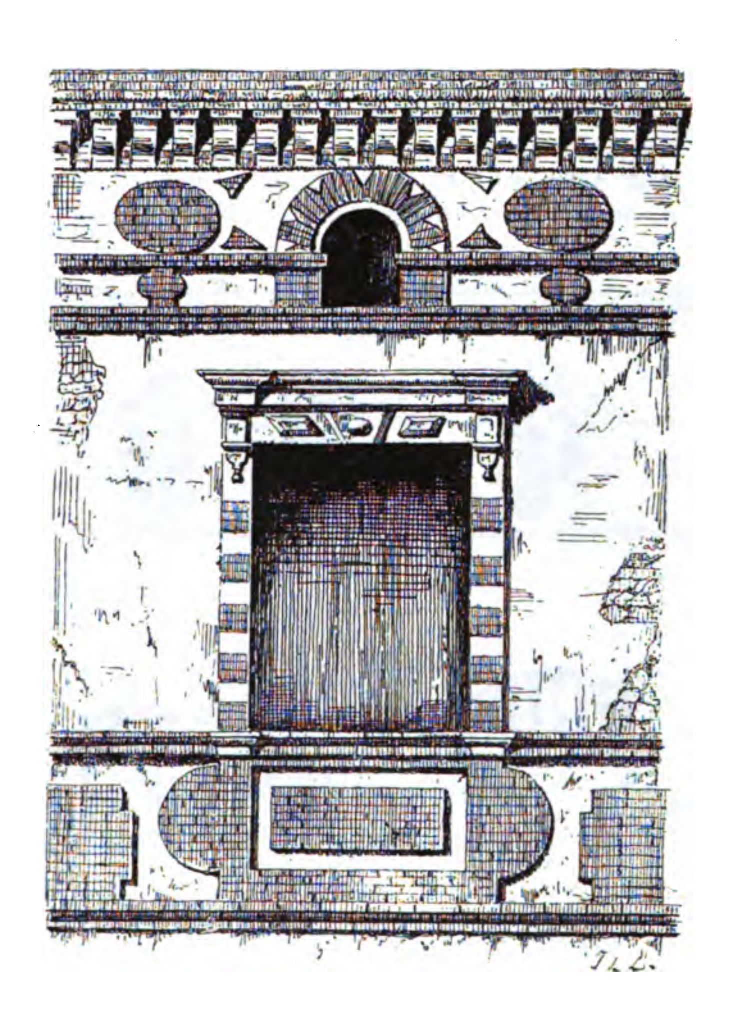
Enfin, le palais épiscopal, à peine commencé par François de Caulet, repris par l'abbé de Camps, terminé sur un plan nouveau après l'apaisement des troubles de la régale, par l'évêque de Verthamon, qui vint l'habiter aux fêtes de Noël 1702, présente dans ses larges développements et ses profils tranquilles, le modèle d'un bel hôtel Louis XIV. Il semble être l'image de la régularité sereine qui s'imposait à cette époque dans les provinces les plus indépendantes et

(1) Archives de Pamiers : livres terriers, registre 40 (1636).



HOTEL SUBRA, A PAMIERS.

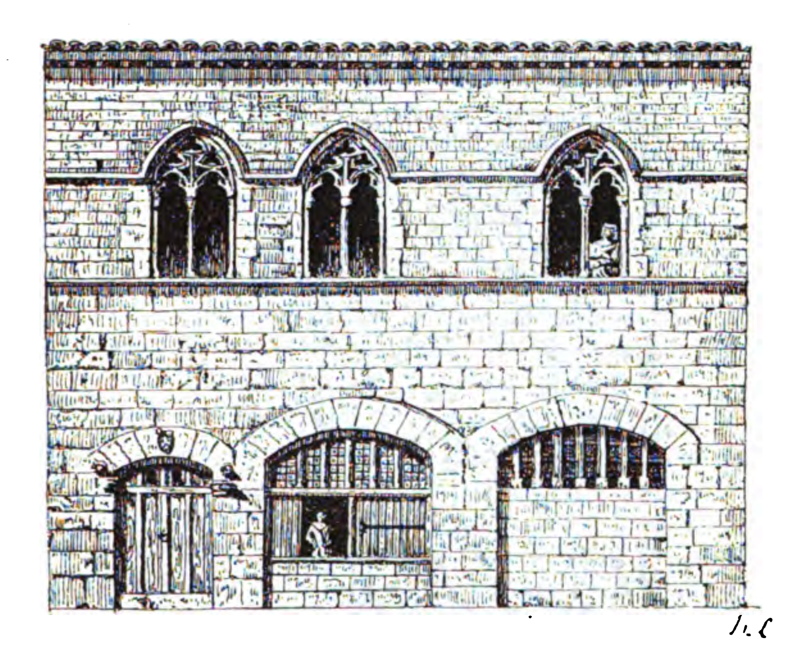




FENÊTRES DES ÉTAGES SUPÉRIEURS

de l'hôtel Subra, à Pamiers.

les villes les plus tumultueuses comme l'avait été celle de Pamiers. Elles s'étaient assouplies sous la main des intendants du grand roi et les évêques contribuaient avec eux à rétablir l'autorité et l'ordre. De même qu'elles reçurent désormais de haut lieu leurs règlements d'administration, leurs lois et l'emploi même



Maison du XIVe siècle, à Belpech (Aude).

de leurs finances, elles cessèrent d'avoir un art personnel et local, et c'est à Jules Hardouin-Mansart que la tradition attribue sans plus de preuves d'ailleurs que celui de la cathédrale à son oncle François Mansart, le plan de l'évêché.

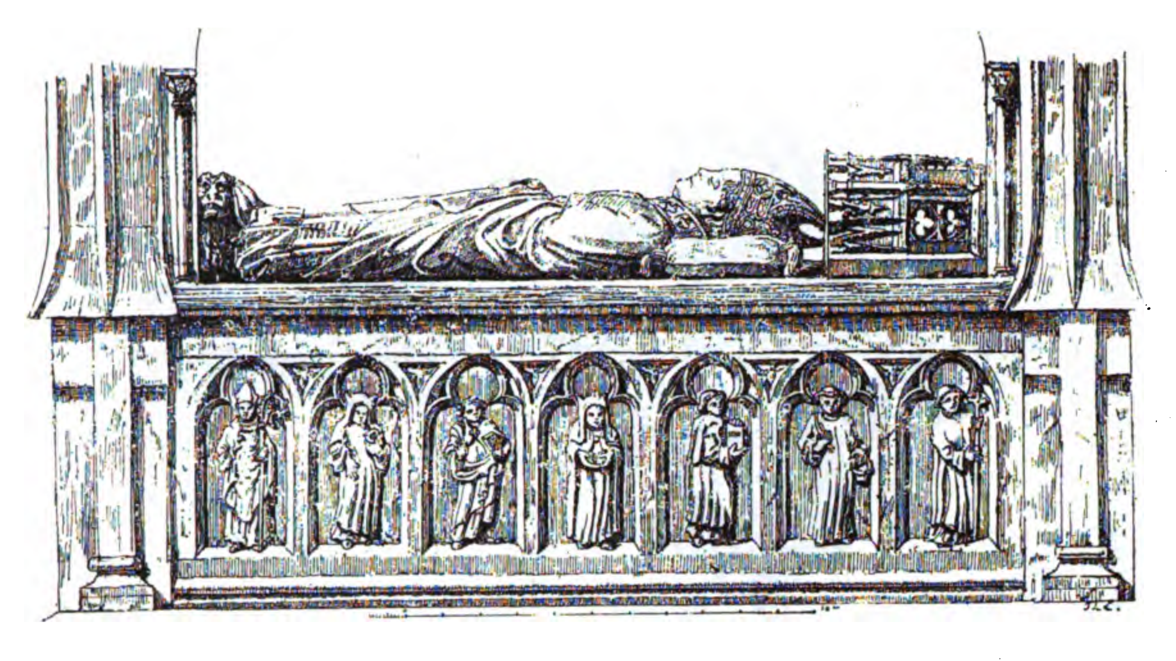
Nous joignons à ces constructions civiles ariègeoises deux maisons de l'Aude. L'une à Belpech, en pierres appareillées, avec arcades au rez-de-chaussée, fenêtres à meneaux au premier étage et blason au-dessus de la porte, celui sans doute d'un des nombreux tenanciers qui rendirent hommage pendant le XIV[e] siècle aux archevêques de Toulouse, seigneurs de cette baronnie (1). L'étage supérieur de cette maison a été enlevé.

Belpech conserve une belle église du XIV[e] siècle avec une ancienne porte du XII[e] ; dans une des chapelles de l'église le tombeau de Jean de Cojordan, évêque de Mirepoix de 1348 à 1361, et à l'extrémité du pont sur la Vixiège, une belle croix du XV[e] siècle (2), dont nous donnons le revers.

L'autre maison, également en belles assises appareillées, présente, dans la rue de la Préfecture, à Carcassonne, le développement, interrompu même à l'une de ses extrémités, de ses onze fenêtres géminées et de sept arcades cintrées au rez-de-chaussée. Elle dépendait, dans les derniers temps de l'ancien régime, du couvent des Cordeliers, mais cette façade largement ouverte où l'air et la vie du dehors entrèrent si librement, ne pouvait avoir été élevée pour un couvent de religieux. La maison fut construite, en effet, dans les dernières années du XV[e] siècle par Pierre Grassalio, riche bourgeois et jurisconsulte renommé, sur l'emplacement du couvent abandonné et vendu en 1477 par les Clarisses fuyant la peste et réfugiées dans leur pro-

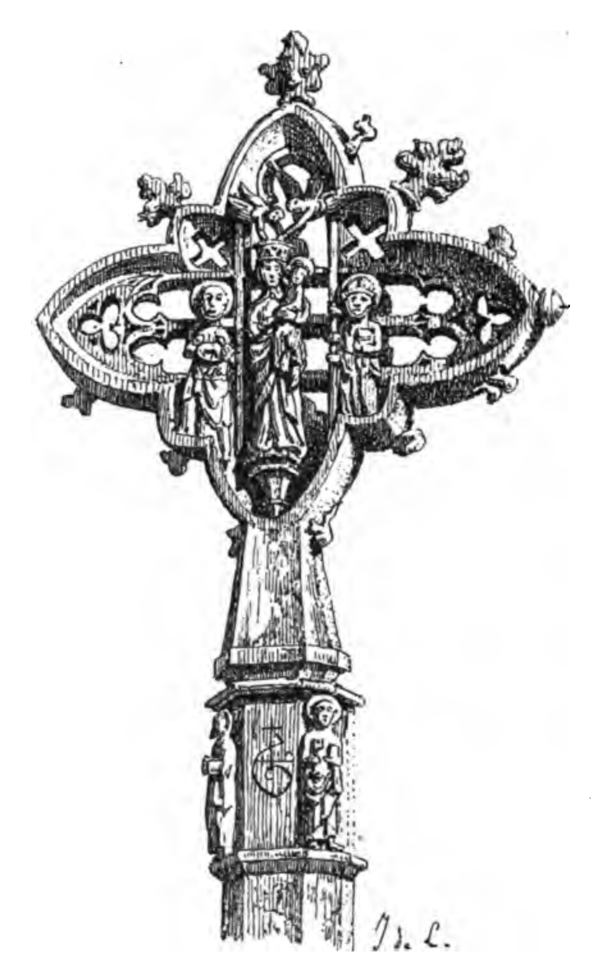
(1) Archives de la Haute-Garonne. Fonds de l'archevêché G, 321, 721, 914. Mémoires de la Société archéologique du Midi de la France ; t. XIV, p. 29, Belpech de Garnagois, avec planches.

(2) Viollet-le-Duc. *Dictionnaire*, IV, 439.



TOMBEAU DE JEAN DE COJORDAN, ÉVÊQUE DE MIREPOIX
dans l'église de Belpech (Aude).

priété d'Azille. Lorsque les Cordeliers, après la des-



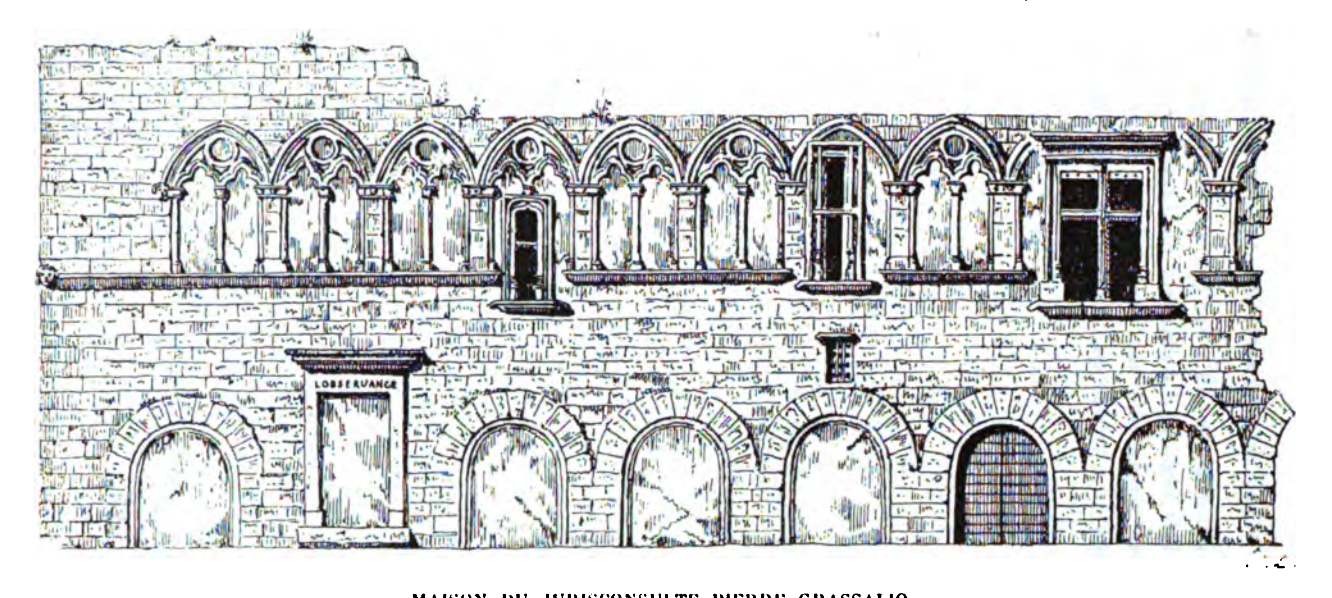
Croix en pierre du XVe siècle à Belpech (Aude).

truction de leur couvent pendant les guerres religieuses

de la Réforme, en reconstruisirent un nouveau sur le terrain de l'ancien couvent des Clarisses, dont un arrêt du Parlement de Toulouse leur assura la possession, ils revendiquèrent cette maison en 1590, comme ayant été vendue induement par les religieuses. Le Parlement, cette fois, les débouta de leur demande, mais le petit-fils de Pierre Grassalio la leur céda. Les Cordeliers s'empressèrent de fermer toutes les ouvertures et percèrent plus tard des portes et des fenêtres donnant sur des dispositions intérieures entièrement modifiées (1).

Il semblerait que l'on dût rencontrer encore plusieurs maisons anciennes dans la ville basse de Carcassonne, qui fut bâtie d'un seul jet à la fin du XIII[e] siècle, suivant des rues tirées au cordeau. On ne fut donc jamais obligé d'abattre d'anciens monuments pour des alignements qui ont condamné d'autres villes à de cruels sacrifices. Mais la richesse croissante des habitants les amena à détruire leurs antiques demeures. Justement fiers de leur fortune rapidement acquise, pendant les deux derniers siècles par la fabrication des draps, ils s'empressaient de la manifester par la construction de beaux hôtels si nombreux encore, et de détruire par conséquent ces maisons anciennes qui leur paraissaient insuffisantes et n'étaient pour eux que le produit d'un art barbare. Au reste, Pierre Grassalio avait obéi à un sentiment du même ordre, en bâtissant dans le quartier occupé par les belles maisons avec boutiques des riches marchands, une demeure qui les dépassait toutes.

(1) *Histoire du Languedoc*, IV, Église de Carcassonne. Fédié, *Histoire de Carcassonne*.



MAISON DU JURISCONSULTE PIERRE GRASSALIO

à Carcassonne (Aude).

Elle appartient aujourd'hui à l'administration militaire, qui y a établi un magasin à fourrages. Gardons-nous de nous en plaindre, car elle aurait disparu depuis longtemps si elle avait appartenu à un particulier.

IX

NOTES

SUR QUELQUES

TEMPLES DE BASSE-NORMANDIE

Par M. Émile TRAVERS.

Le temple de Montbéliard, bâti en 1604 par l'architecte Schickhardt, est un des rares exemples de monuments élevés au XVIIe siècle pour l'exercice de la religion réformée et existant encore en France. Il est vrai que le comté de Montbéliard, ayant eu des souverains protestants depuis la Réforme, n'a été annexé à la France qu'en 1796 et que, partout ailleurs, à l'époque de la révocation de l'édit de Nantes, souvent même quelques années auparavant, les temples ont été systématiquement détruits. Il n'est donc pas sans intérêt de relever ce qui touche à ces édifices, et c'est pour cela que je veux rappeler ici le peu que l'on sait sur le temple de Caen et quelques autres prêches de Basse-Normandie.

En Normandie, la Réforme, surtout pour des causes politiques, et à l'instigation de quelques familles consi-

dérables du pays, avait, dès les premiers temps, compté un grand nombre de prosélytes. Malgré les édits, malgré les persécutions, les progrès des nouvelles croyances avaient été rapides. Dès 1555, année même où s'organisa à Paris l'église du Pré-aux-Clercs, on vit se former en Normandie celles de Saint-Lo, de Dieppe, de Montivilliers, de Bayeux. Rouen date de 1557 ; Caen et Le Havre de 1558 ; puis vinrent Évreux, Luneray, Harfleur, Lillebonne, Falaise, Pont-Audemer, Caudebec, Vire, Conches, Gisors, Carentan, Alençon, Le Plain, Valognes et les autres qui, en 1560, couvraient la province entière (1).

Tout d'abord, les Réformés se rassemblèrent, comme ils purent, dans des maisons aux faubourgs des villes, dans des châteaux dont ils comptaient les propriétaires au nombre de leurs partisans, dans des granges ou même en plein air. Souvent aussi, là où ils furent les plus forts, ils s'établirent dans des églises d'où ils avaient chassé les pasteurs légitimes. C'est ce qui eut lieu, dans les environs de Caen, à Plumetot, à Périers, à Secqueville-en-Bessin, à Putot et à Soliers (2).

L'église de Caen fut érigée, en 1558, sous la direction de deux régents de cette ville, maître Vincent Le Bas, sieur du Val, et Pierre Pinson ou Pinchon, ainsi que d'un Flamand nommé Cousin (3). « Le culte, dit

(1) Théodore de Bèze, *Histoire ecclésiastique des églises réformées au royaume de France, depuis l'an 1521 jusqu'en 1563*, Anvers (Genève). 1580, t. I, p 220, 305.

(2) Charles de Bourgueville, sieur de Bras, *Les Recherches et antiquitez de la ville et Université de Caen* ; Caen, 1588, in-8°, p. 240.

(3) De Bras, *ibid.* — Sophronyme Beaujour, *Essai sur l'histoire de l'Église réformée de Caen* ; Caen, 1877, in-8°, p. 24, 25.

M. Beaujour, fut établi à la fois au Tripot ou Halle au blé, sur l'emplacement duquel a été construite depuis la maison n° 50 de la rue Notre-Dame (1), et dans un local de la rue Guilbert. »

La Réforme fut officiellement reconnue par l'édit du 17 janvier 1562, et ses adhérents eurent le droit de continuer leurs assemblées, mais seulement de jour et hors des villes.

Au commencement de l'année 1563, ils étaient maitres de la ville de Caen, où les cérémonies catholiques avaient entièrement cessé et où le seul culte public était celui des protestants. Le jour de Pâques (11 avril 1563), ils firent la cène au couvent des Cordeliers dont ils brûlèrent l'église et les bâtiments la nuit suivante. Ce ne furent pas malheureusement les seuls ravages dont eurent à souffrir les églises et les monastères de Caen ; tous furent l'objet de pillages et d'actes de vandalisme qui firent disparaître une foule d'objets précieux.

Cette conduite des protestants fut plus tard sévèrement punie. A partir de 1568, leur culte fut interrompu à Caen et il leur fallut transporter leurs assemblées parfois assez loin de la ville, chez des gentilshommes, tour à tour : à Chicheboville, chez M. de Noyre, seigneur dudit lieu et y possédant un plein fief de haubert ; à Avenay, chez la veuve de Jehan Regnauld, écuyer ; à Venoix, sur le fief au Maréchal ; à Secqueville-en-Bessin, dans le manoir de François Guillebert ; à Fontaine-Étoupefour, chez Louis Le Valois, fils de Nicolas Le Valois, qui avait fait bâtir à Caen le fameux hôtel d'Escoville ; à Verrières, au manoir d'Antoine

(1) Aujourd'hui rue Saint-Pierre.

Fortin ; enfin à Biéville-sur-Orne, puis de nouveau à Fontaine-Étoupefour.

La guerre civile, qui éclata en 1585, amena encore la suspension du culte ; puis vinrent les luttes de la Ligue, pendant lesquelles le Parlement de Rouen se réfugia à Caen. Les protestants, ralliés au nouveau règne, recommencèrent presque publiquement leurs assemblées dès le mois de janvier 1590 ; toutefois, le culte permanent ne paraît avoir été établi que dans un village voisin, à Allemagne, où, en 1592, les Ligueurs surprirent les Réformés, en massacrèrent un grand nombre et emmenèrent les autres prisonniers à Honfleur.

Une épidémie, peste ou flux de sang, ravagea la ville de Caen, cette même année. Les protestants obtinrent d'enterrer leurs morts dans une partie du cimetière de l'Hôtel-Dieu, du côté du jardin de la Foire du Pré (1), parce que celui dit de Jérusalem, qui leur avait été concédé en 1580, se trouvait encombré.

Chassés du village d'Allemagne, les Réformés se rapprochèrent de la ville et s'établirent derrière l'Abbaye-aux-Hommes, rue du Carel, dans une maison dont il ne reste que quelques vestiges entrés dans une construction nouvelle et, entre autres, une pierre qui porte, en caractères majuscules du XVI[e] siècle, l'inscription : IN DOMINO CONFIDO. Chassés par le propriétaire, ils louèrent, vers la fin de l'année 1592, un jardin nommé la Carrière, situé à l'extrémité de la rue Pémagnie, près d'une porte de la ville donnant accès au Bourg-

(1) La Foire du Pré se tenait dans un pré où fut bâti, à la fin du XVII[e] siècle, l'Hôpital général, dit aujourd'hui Hospice Saint-Louis.

l'Abbé (1), et y établirent leur culte, sans qu'il en résultât aucun trouble.

Aussi, lorsque l'édit de Nantes fut publié en avril 1598, les Réformés, en possession de l'exercice de leurs assemblées dans un faubourg de la ville, se trouvaient-ils dans les conditions exigées pour l'y conserver. Ils acquirent le terrain dont ils n'étaient que locataires et voulurent y construire un temple. Les catholiques s'y opposèrent sous le prétexte qu'un édifice situé aussi près des murailles de la ville pourrait devenir dangereux en cas de guerre. Il s'en suivit des contestations que Huet (2), puis MM. S. Beaujour (3) et Pierre Carel (4), ont racontées en détail. L'affaire fut réglée au mois de juin 1609 par le maréchal de Fervaques, qui avait convoqué une commission spéciale composée du bailli de Caen, des sieurs de Repichon, des Ifs, de Malherbe, Huet et Berneron, représentant les habitants catholiques, et des sieurs de Biéville, de Cagny, de Maizet, de La Corderie, de Montbénard et de Bougy, députés par ceux de la Religion prétendue réformée. Après de longues délibérations, des visites et des contre-visites de terrains, le maréchal de Fervaques décida — ce qui fut très peu après sanctionné par l'autorité

(1) C'est sans doute l'emplacement de l'hôtel de la Barque.

(2) Pierre-Daniel Huet, *Les Origines de la ville de Caen ;* seconde édition, Rouen, 1706, in-8°, p. 247-249.

(3) S. Beaujour, *op. cit.*, p. 175 et *suiv.*

(4) Pierre Carel, *Histoire de la ville de Caen sous Charles IX, Henri III et Henri IV ;* Paris et Caen, 1887, pet. in-8°, p. 313. — V. aussi A. Galland, *Les deux procès du temple de Caen, d'après des documents pour la plupart inédits* (1661-1685), dans le *Bulletin de la Société de l'histoire du protestantisme français*, 39e année.

royale — qu'en échange des terrains à eux appartenant et par eux cédés, les protestants en recevraient un autre sis au faubourg du Bourg-l'Abbé, rue de Bretagne, pour y bâtir un temple et y établir un cimetière. Ce terrain, appelé le Jardin-Moulin et acquis de divers particuliers pour le compte des échevins, contenait une acre ou quatre vergées. Il en existe un plan informe aux Archives du Calvados ; mais un document postérieur d'une soixantaine d'années nous donne à ce sujet des indications très précises : C'est le « Plan de la ville de Caen dédié à Monseigneur le duc de Montausier... (par) Bignon, graveur. A Paris. 1672. » On y trouve indiqué le « Presche », entre la rue de Bretagne et le milieu de la « rue au Presche », nom porté alors par la partie de la rue de Bayeux comprise entre l'extrémité de la rue Bicoquet et le carrefour de la Petite-Boucherie.

« Les Réformés, mis immédiatement en possession, dit M. Beaujour, construisirent leur temple et élevèrent à l'extrémité du passage sur la rue de Bayeux, une porte accompagnée d'un petit bâtiment placé à l'entrée. La construction, confiée à deux entrepreneurs de Caen, Zacharie de Saint-Jean, maître maçon, et François Auber, maître charpentier, était achevée en 1612 ; et le temple fut solennellement inauguré le dimanche 9 septembre de la même année ».

Le temple de Caen est donc contemporain de celui de Montbéliard. Il a disparu, mais on peut s'en faire encore une idée aussi exacte que possible.

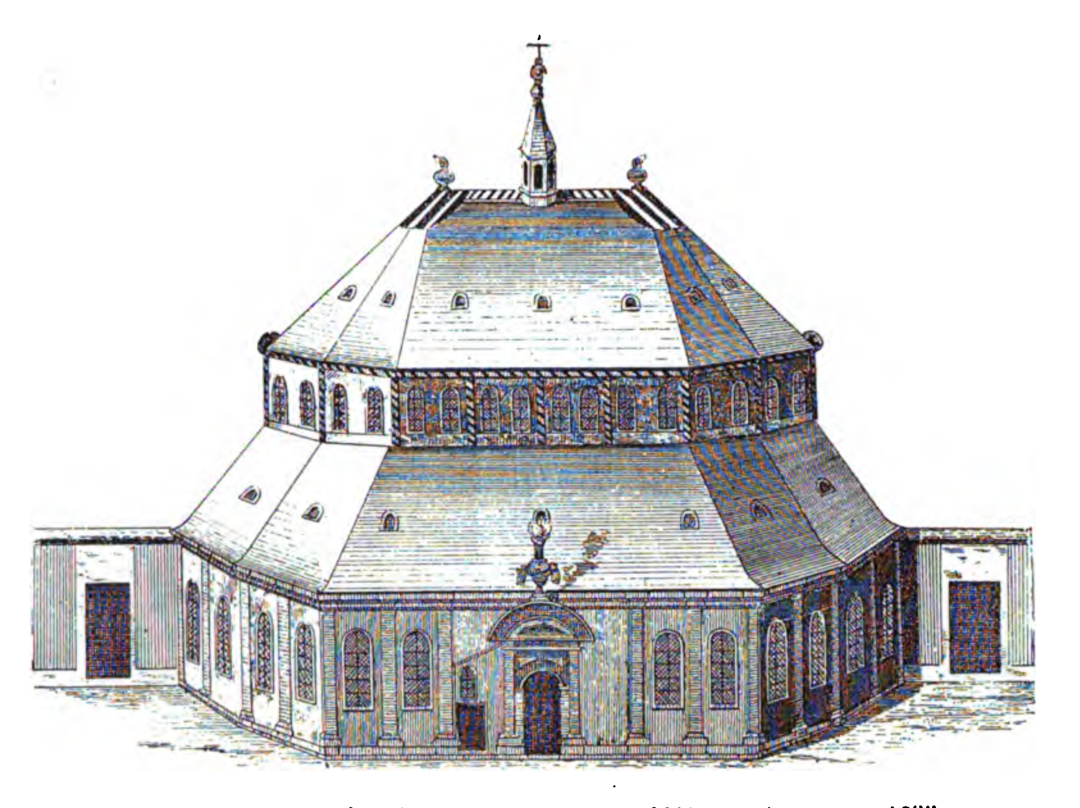
Le temple de Caen avait des proportions considérables. Il en reste un dessin contemporain que M. S. Beaujour a fait graver dans son ouvrage (1) et qui

(1) S. Beaujour. *op. cit.*, p. 84. — M. Beaujour a bien voulu

permet de se faire une idée exacte de l'extérieur de cet édifice. Il était de forme hexagonale, et des bas-côtés régnaient tout autour de la partie centrale; chaque pan coupé était percé de quatre larges baies terminées en plein-cintre. Des toits assez aigus surmontaient les bas-côtés et l'étage qui correspondait au centre de l'édifice, lequel était supporté par un petit mur également percé de quatre fenêtres dans chaque pan coupé, et semblables à celles du rez-de-chaussée. Le toit supérieur était surmonté d'une petite tourelle renfermant une cloche et sommée d'une croix avec coq au-dessus.

La forme hexagonale et la forme octogonale ont été très fréquemment adoptées au XVIIe et au XVIIIe siècle, en Hollande et en Suède, pour la construction des églises destinées au culte protestant. Le ministre ou prédicant ayant sa chaire au centre, les assistants pouvaient entendre de toutes les places, même des tribunes hautes, ses sermons et la lecture de la Bible. On trouve dans les planches de la *Suecia antiqua et hodierna*, de Dalberg, la représentation d'un certain nombre des édifices religieux de ce pays. Nous signalerons notamment, pour la forme octogonale, le temple de Hedwige-Éléonore, au faubourg de Ladugårdslandet, à Stockholm, construit sous Charles-Gustave (plan et vue). D'autres édifices religieux de Stockholm affectent la forme d'une croix grecque et sont surmontés d'une coupole : tels sont le temple d'Ulrique-Éléonore, et celui de Sainte-Catherine, construit sous Charles-Gustave et remarquable par ses nombreux clochetons.

mettre à ma disposition le cliché de cette gravure, et je le prie de recevoir ici l'expression de ma respectueuse gratitude.



TEMPLE DU BOURG-L'ABBÉ, A CAEN, ÉLEVÉ EN 1612 ET DÉTRUIT EN 1685.

Élie Benoist dit en parlant du temple du Bourg-l'Abbé, à Caen : « Je n'ai pas de connoissance qu'il y eût d'autre temple en France que celui de Caen, où il y eût un clocher tout semblable à celui des églises catholiques, avec une croix au sommet et un coq qui servait de girouette » (1).

(1) Élie Benoist, *Histoire de l'Édit de Nantes et de sa révocation*; Delft, 1693, in-4°, t. IV, p. 54.

Sans que ce soit une obligation, on voit un certain nombre de monuments religieux suédois dont les clochers sont surmontés d'une tige de fer supportant une croix et un coq. Quelquefois le coq est remplacé comme ornement par une couronne royale.

En France, au XVIIe siècle, la plupart des églises protestantes avaient des cloches. Voici de curieux détails relatifs à celles des temples du Poitou et donnés par M. Jos. Berthelé dans ses *Recherches pour servir à l'histoire des arts en Poitou;* Melle, 1889, gr. in-8°, pp. 344-346 :

« Le 17e jour du mois de novembre 1686 (raconte le *Journal des choses mémorables de l'abbaye de Saint-Maixent*, que vient de publier M. Alfred Richard), la cloche dont les Calvinistes s'estoient servis pour convoquer leurs assemblées et qui, après la démolition de leur temple, avoit esté donnée aux R. P. Cordeliers de cette ville, fut solennellement bénite dans leur église sur les deux heures après midy par le R. P. dom Guillaume Camuzet, prieur de Saint-Maixant, à qui monseigneur l'évesque de Poitiers en avoit donné la commission ; le dit R. Père, revestu en chappe et accompagné d'un diacre et d'un sous-diacre, commença cette cérémonie par un discours qu'il fit sur ce sujet, après lequel il procéda à la bénédiction de la dite cloche, selon la forme prescrite dans le pontifical romain. M. Pavin, lieutenant général et maire de Saint-Maixant, en a esté le parrain, et Mme la marquise de la Carte, la marraine. »

« Les donations à des communautés catholiques de cloches provenant des temples protestants furent assez fréquentes après la révocation de l'édit de Nantes.

« Le 18 février 1686, Louis XIV fit don aux religieux capu-

Malgré ses dimensions assez imposantes, le temple de Caen était une construction lourde et sans grâce, et ressemblait à un énorme pâté. Aussi, les gens du peuple lui avaient-ils donné le nom, aussi irrévérencieux que pittoresque, de « Godiveau » (1).

cins du couvent de Marennes (Charente-Inférieure), « en considération des soins qu'ils prennent pour l'instruction de ceux qui ont abjuré la religion prétendue réformée », de la « cloche qui estoit au temple desdits de la religion prétendue réformée dudit lieu. »

« ..... Ces cloches étaient toujours l'objet d'une bénédiction, avant d'être affectées au service catholique. Quelquefois une purification précédait la bénédiction.

« A La Rochelle, « les directeurs de l'hôpital général, qui, par la volonté du roi, étaient devenus maîtres de tout [le temple des protestants], vendirent la cloche pour servir dans une paroisse de la même ville. » (Tout autour de la cloche, ajoute en note M. Berthelé, était une inscription, qui indiquait qu'elle avait été fondue pour le temple de la religion réformée de La Rochelle, en 1630). — Achetée par l'église Saint-Barthélemy, elle ne fut employée que « *après amende honorable et avoir été fouettée.* »

« La cloche actuelle de l'église de Bourcefranc (Charente-Inférieure), avait été achetée en 1604 au fondeur IEHAN FAVRE « pour servir à l'église réformée de Saint-Just. » Elle passa au culte catholique en 1685.

« Les Carmes d'Aulnay (Charente-Inférieure), dont le couvent avait été pillé par les protestants en 1568 « se firent adjuger la cloche [du temple de leurs spoliateurs] à la révocation de l'édit de Nantes. »

« Quelquefois la cloche du temple protestant était acquise régulièrement. — A Nîmes, la cloche du grand temple qu'on venait de démolir (mai-juin 1687) fut achetée par la municipalité « pour en faire don à l'église paroissiale de Sainte-Eugénie. »

(1) Simon Le Marchand, Journal inédit (1610-1660), conservé à la Bibliothèque publique de Caen, Mss., n° 95.

Les Réformés de Basse-Normandie jouirent paisiblement de leurs temples pendant cinquante ans environ. A Caen, où ils étaient 7,000 sur une population de 20,000 habitants, rien ne vint troubler la concorde entre les fidèles des deux religions. « Il y avoit longtemps, avant la révocation de l'édit de Nantes, dit Segrais dans ses *Mémoires*, que les Catholiques et les Huguenots vivoient dans une si grande intelligence, qu'ils mangeoient, buvoient, jouoient, se divertissoient ensemble, et se quittoient librement, les uns pour aller à la messe, les autres pour aller au prêche, sans aucun scandale ni d'une part ni de l'autre » (1). Mais, dès 1666, l'exercice public de la Religion réformée fut interdit dans les villes épiscopales et hors des temples, et ceux-ci durent supprimer toute marque extérieure de leur destination. Un arrêt du 10 février 1681 maintint les protestants en possession de leur église de Caen ; mais celles de Basly (2), de Géfosse, de Cricqueville, des Veys, de Vaucelles près Bayeux, de Carentan, d'Honfleur, d'Harmonville près Saint-Pierre-sur-Dives, de Saint-Sylvain, de Falaise, de Gavray, etc., furent tour à tour supprimées sous des prétextes divers, jusqu'à celle de Saint-Lo dont la démolition fut ordonnée par sentence du 22 mars 1685, quelques mois avant la révocation de l'édit de Nantes.

Lorsque cette dernière mesure fut promulguée, l'é-

(1) Segrais, *Œuvres diverses ;* Amsterdam, 1723, pet. in-8°, I, p. 197.

(2) Voir sur le temple de Basly, Guillaume Marcel, *Histoire de la suppression du presche de Basly, ou deux lettres écrites à ce sujet ;* s. l. (Caen), 1680, in-8° ; — *Suite de l'Histoire de la suppression du presche de Basly, ou Manifeste et Avant-Factum pour le sieur curé dudit lieu ;* s. l. (Caen), 1680, in-8°.

glise de Caen avait été dissoute par jugement du bailliage, le 14 février précédent ; le temple avait été fermé et l'administration des biens du consistoire devait être remise à l'Hôtel-Dieu, sauf à compter plus tard avec qui de droit.

La persécution avait déjà forcé les Réformés de Caen à aller célébrer leur office du jour de Noël à Saint-Vaast, l'une des rares églises encore debout. On y signala leur présence à l'intendant, M. de Morangis, qui transmit à Versailles un *Billet à lire à S. M., touchant les P. R. de Caen*, dans lequel le dénonciateur anonyme était qualifié « une personne de créance de la paroisse de Vendes, entre Caen et Bayeux » (1).

« Messieurs de la Religion, disait le correspondant de Morangis, sont ici en grand désarroi, leur prêche de Caen ayant été fermé il y a quinze jours. Nous avons, proche de Vendes, la paroisse de Saint-Vaast, où ils ont une méchante grange qui leur sert de prêche depuis quelque temps. Ils s'y assemblèrent les fêtes de Noël et y observèrent un jeûne rigoureux. La plupart de ceux de Caen, de Bayeux, de Vire, de Saint-Lo, Coustance (Coutances), etc., s'y trouvèrent ; plusieurs carrosses à six chevaux. L'on dit qu'il y avoit quatre de leurs plus fameux ministres, entre autres le sieur Du Bosq (2), qui prêchèrent. Il seroit à souhaiter que

(1) S Beaujour, *op. cit.*, p. 315.

(2) Pierre Thomine du Bosc, né à Bayeux en 1623, délégué, en 1669, près de Louis XIV, par le Synode national des protestants, pour obtenir le maintien des *chambres d'exception* créées par l'édit de Nantes, orateur distingué, auteur d'ouvrages importants de controverse, ministre à Caen, puis à Rotterdam, où il mourut le 2 janvier 1692.

ce méchant trou leur fut interdit, aussi bien que celui de Caen, de crainte de trouble et de remue-ménage » (1).

Peu de jours après, le 14 février 1685, une sentence du bailliage de Caen ordonna la vente des prêches de Bernières et de Saint-Vaast, dont les acquéreurs devaient payer le prix entre les mains des administrateurs des hôpitaux de la ville. Le temple de Saint-Vaast est ainsi désigné dans la sentence : « Une portion de terre en jardin, tant en plant, jardin herbier que autrement, contenant une vergée de terre environ, sis au dit lieu de Saint-Vaast, clos de haye et fossés tout à l'entour, la pièce ainsi qu'elle se contient, sur laquelle il y a une maison se consistant en salle, cellier, estable, cabinets et grenier, au bout duquel est le dit presche ou temple, de la longueur de 20 pieds ou environ, le tout couvert de paille » (2). Cette chétive propriété fut adjugée au prix de 215 livres, à charge de « souffrir la démolition du dit temple si faire se doit et qu'il le soit ainsi ordonné ». C'était peut-être un vieux bâtiment qui, d'après la tradition, aurait servi aux Réformés pour l'exercice de leur culte, et qui existe encore au milieu d'un herbage au village d'Ingy, à Saint-Vaast. M. le comte Auguste de Blangy a bien voulu me signaler, près de cet endroit, la « Fontaine du Prêche », située sur le bord du chemin d'Ingy, non loin de l'ancienne habitation de la famille Massieu, dont un membre avait cédé, en 1645, la petite maison transformée en temple.

(1) *Bulletin de la Société de l'histoire du protestantisme français*, 3e année, p. 473.

(2) [Comte Auguste de Blangy], *Notice historique sur la châtellenie de Saint-Vaast*; Caen, E. Adeline, 1885, gr. in-8°, p. 149, 150.

Mais, si le prêche de Saint-Vaast fut toujours un édifice des plus modestes, il n'en était pas moins très fréquenté par les protestants, gentilshommes ou paysans, très nombreux dans les environs. Aussi, y avait-il dans cette paroisse un cimetière important et spécial aux religionnaires, dont l'emplacement est bien connu et rappelé par des pièces de terre dites le « Bois huguenot », le « Pré huguenot », le « Champ huguenot », non loin de la ferme du Manoir.

Je reviens au temple de Caen. Le Parlement de Rouen avait ordonné sa fermeture provisoire le 21 mars 1685 ; il en décida la démolition le 6 juin. Le fonds et le terrain sur lesquels il était bâti furent donnés, moitié à l'Hôtel-Dieu et moitié à l'Hôpital général, et les matériaux à en provenir, deux tiers à l'Hôpital général et un tiers à la maison des Nouvelles-Catholiques, avec faculté, pour l'Hôpital, de retenir ce dernier tiers moyennant le paiement de 1,500 livres à ladite maison. Les hôpitaux furent mis, quelques années plus tard, en 1691, en possession des deux cimetières protestants, celui qui entourait le temple du Bourg-l'Abbé et celui dit de l'Hôtel-Dieu, lequel occupait, dans l'enceinte fortifiée de la ville, le terrain actuellement situé entre la cour de la caserne Hamelin et le grand jardin de l'hospice Saint-Louis.

« Les matériaux du temple de Caen, dit M. S. Beaujour, entrèrent dans la construction de l'église actuelle de l'Hôpital général, qui fut terminée en 1690. On a dit que l'ancienne chaire des Réformés avait été placée dans cette église. Le fait n'a pas été établi ; mais comme l'adjudication du 11 septembre comprenait, indépendamment des matériaux de la démolition, « divers ustensiles et autres meubles » trouvés dans le

temple, il ne serait pas étonnant qu'un établissement essentiellement conservateur fût encore aujourd'hui possesseur de quelques-uns de ces objets » (1). Je ne pense pas que l'hospice Saint-Louis possède aujourd'hui le moindre vestige du mobilier du temple du Bourg-l'Abbé. Là, comme partout, au moment de la révocation de l'édit de Nantes, les vases liturgiques durent être fondus et il n'en resta pas de trace. Quant aux boiseries qui lambrissent la chapelle de l'hospice Saint-Louis, elles ne peuvent remonter qu'à la fin du XVIII[e] siècle ; ce ne sont donc pas celles qui ornaient le temple du Bourg-l'Abbé. En définitive, une seule chose reste de cet édifice, ce sont les pierres qui, provenant d'une construction assez médiocre, ont servi à en élever une fort mesquine et dont la façade surtout est du plus mauvais goût.

A Honfleur, les Réformés comptèrent de bonne heure un grand nombre d'adhérents parmi lesquels figuraient les familles les plus distinguées de cette ville et des environs ; cependant, ils n'y firent jamais bâtir d'édifice spécialement consacré à l'exercice de leur culte.

A l'époque de la publication de l'édit de Nantes vivait à Honfleur un calviniste, originaire de Dieppe, Pierre de Chauvin, écuyer, sieur de Tonnetuit, capitaine pour le roi en la marine, capitaine de deux compagnies de gens de pied, puis mestre-de-camp d'un régiment d'infanterie, gentilhomme ordinaire de la Chambre, lieutenant pour le roi au Canada, personnage très riche et très influent, l'un des premiers marins qui aient dirigé leurs expéditions vers l'Amérique du Nord (2).

(1) S. Beaujour, *op. cit.*, p. 328.

(2) Charles et Paul Bréard, *Documents relatifs à la marine*

Jusqu'en 1630, les protestants se réunirent pour leurs cérémonies et prières dans la maison de ce Pierre de Chauvin, qui était située dans la rue Haute, non loin de la porte de Caen et du quai. C'est très probablement la vieille maison en bois dont M. de Caumont a reproduit la façade dans sa *Statistique monumentale* du Calvados (1). Ensuite, cette habitation fut acquise par un receveur du grenier à sel, et les protestants se retirèrent dans une chambre haute qui leur fut vendue, suivant contrat du 3 mai 1630, par un de leurs coréligionnaires, Pierre du Sausay, sieur de Sienne, lequel avait épousé Marie de Brinon, veuve de François de Chauvin, fils de Pierre. La chambre haute faisait partie d'une maison qui existe encore rue de l'Homme-de-Bois ; elle a appartenu plus tard à l'Hospice de Honfleur, par suite de l'attribution à cet établissement des biens des Réformés, après la révocation de l'édit de Nantes. Trente ans plus tard environ, le 31 octobre 1668, l'ancien de l'Église réformée de Honfleur, Me Le Lou, avocat, faisait l'acquisition de deux autres chambres situées au troisième étage d'une maison de la rue Haute (nos 43 et 45), connue sous le nom de « la Grande Cigogne », et dans laquelle une cour intérieure a con-

normande et à ses armements aux XVIe et XVIIe siècles pour le Canada, l'Afrique, les Antilles, le Brésil et les Indes ; Rouen. Lestringant, 1889, in-8°. Il est souvent question de Pierre de Chauvin dans cet excellent ouvrage, publié par la Société de l'Histoire de Normandie. M. Charles Bréard a bien voulu me fournir quelques renseignements complémentaires, et je le prie de vouloir bien en recevoir ici l'expression de ma vive reconnaissance.

(1) *Statistique monumentale de l'arrondissement de Pont-l'Évêque ;* Caen, 1862, in-8°, p. 331.

servé le nom de « Cour du Prêche ». C'est de ces chambres que le clergé local tenta à plusieurs reprises de chasser les protestants, surtout quand ils y eurent ouvert de petites écoles.

Vers le commencement de l'année 1681, une plainte, provoquée par le curé de la paroisse Sainte-Catherine, fut adressée, au nom de l'évêque de Lisieux, par le syndic du diocèse, au Conseil du Roi, « pour la raison de l'exercice de la religion réformée qui se faisoit au faubourg de Honfleur ». Les commissaires députés, l'un catholique, M. de La Galissonnière, intendant de Rouen, l'autre protestant, M. de Chauvin de Varengeville, furent appelés à donner leur avis. Ce fut l'opinion de l'intendant qui prévalut et la « destruction » fut ordonnée par arrêt du Conseil du 30 juin 1681 (1). Par destruction, il faut entendre la fermeture, par ordre de justice, des chambres où les protestants s'assemblaient pour prier. C'est donc par suite d'une erreur grave que Louis Du Bois a écrit sous la date de 1681 : « Le temple des protestants de Honfleur fut rasé » (2). On ne put raser un temple qui n'existait pas : on ne put, je le répète, que fermer les chambres du Prêche, que l'on voit encore dans les immeubles nos 43 et 45 de la rue Haute.

Dans le Cotentin, on trouve quelques renseignements sur les prêches et les divers locaux où s'assemblaient les protestants.

Le premier apôtre de la Réforme dans cette contrée et le premier chef de l'église de Saint-Lo, appelé dans

(1) Notes obligeamment communiquées par M. Charles Bréard.

(2) Louis Du Bois, *Histoire de Lisieux*; Lisieux, 1845, in-8°, t. I, p. 214

le pays dès 1560, fut un jacobin apostat, d'origine espagnole, nommé Soler, qui joua un rôle important et fit de nombreux prosélytes dans toutes les classes de la société. Le curé du Mesnil-Opac, Toustain de Billy, nous a laissé un curieux portrait de ce ministre, ainsi que des détails sur les endroits où il prêcha tout d'abord la nouvelle doctrine. « On marque particulièrement trois lieux, dit-il, où ces premiers protestants faisoient leurs assemblées pour leur cène : la maison d'Aigneaux (1), dont le seigneur estoit perverti ; une caverne de l'autre côté de cette maison, dans un rocher, à laquelle, pour cette raison, on a donné le nom de Caverne-au-Serpent ; et au coin du bois de Soulle, proche d'un arbre qu'on appelle encore la *Chaire-au-Diable*. Il fit encore, en une de ces maisons, qui sont vers le lieu qu'on appelle le Clos-Varroc, bâtir une petite maison, où lui et quelques-uns de ses consorts, sous prétexte de tenir de petites écolles, corrompoit la jeunesse, soutenu par les puissants de la ville, dont il y en avoit beaucoup de trompés par ses artifices » (2).

Comme ailleurs, les prêches du Cotentin n'avaient donc à l'origine rien de monumental. Bientôt cependant, les Réformés, devenus maîtres du pays, célébrèrent leurs services dans des églises paroissiales, à Saint-Lo, par exemple, dans des chapelles seigneuriales ou dans des maisons des faubourgs des villes. Sainte-Marie-d'Aigneaux avait l'un des premiers installé un

(1) Le château d'Agneaux, sur les bords de la Vire, aux portes de Saint-Lo.

(2) Toustain de Billy, *Histoire du Cotentin*, ms. inédit, cité par A. Delalande, *Histoire des guerres de religion dans la Manche;* Paris et Valognes, 1844, in-8°, p. 3.

prêche dans son manoir ; les Pierrepont de Saint-Marcouf-de-l'Ile, Robert Aux-Épaules de Sainte-Marie-du-Mont, avaient bientôt suivi cet exemple et même ouvert des cimetières comme à Saint-Marcouf, où le souvenir d'un de ces champs de repos est conservé par le nom de « la Synagogue », appliqué à une pièce de terre contiguë au jardin de l'ancien château. Au château de Ducey, les Montgommery avaient fait un prêche de leur chapelle, auparavant placée sous le vocable de Saint-Georges ; l'oratoire du manoir du Quesnay, près de Valognes, une grande salle du château de Béron, à Gourfaleur, et bien d'autres encore, avaient aussi reçu une nouvelle destination. Enfin, on signale encore dans le Cotentin de très nombreux cimetières protestants, entre autres ceux de La Chapelle-Enjuger ; de Sainte-Mère-Église, au village de La Capellerie ; d'Orglandes, au village de Marteauville ; et de Sottevast, au château de Chivré.

Parfois ces asiles, chapelles ou salles de manoirs, ou simples édifices rustiques, déplaisaient même aux prédicants, dont quelques-uns poussaient le rigorisme jusqu'à prohiber l'érection des temples, et l'on voyait ceux-ci célébrer le nouveau culte et faire entendre la parole évangélique en plein air, sur une simple estrade, par exemple à l'endroit qui porte encore le nom de « Chaire de Morville » (1).

A Saint-Lo, où l'Église réformée s'était constituée dès 1560, un prêche avait été établi d'une manière permanente dans un local sur lequel Toustain de Billy nous a laissé des indications précieuses : « En 1598, dit-il, feust en faveur des Huguenots faict et publié ce

(1) A. Delalande, *op. cit.*, p. 2-6.

fameux édict appellé l'Édict de Nantes, en vertu duquel ces hérétiques bastirent publiquement leur temple à Saint-Lo, proche le carrefour de l'Hostel-Dieu. proche la Neufve Rue, lequel de nos jours nous avons veu destruire aprez la revocation de cet Édict faicte par notre monarque Louis le Grand, petit-fils de Henri le Grand » (1). Mon savant ami, M. Édouard Lepingard, président de la Société d'Agriculture, d'Archéologie et d'Histoire naturelle du département de la Manche, a bien voulu me communiquer des notes qui déterminent l'emplacement de ce prêche, lequel était situé dans la Neufve Rue, aujourd'hui rue Houssin-Dumanoir. Il occupait le côté droit de la cour de l'Hôtel de la Poste, et son entrée donnait sur la voie publique. Le souvenir en est oublié de nos jours, car il n'est rappelé par aucune dénomination particulière (2).

Le temple de Saint-Lo fut condamné par sentence du 22 mars 1685, et la démolition en fut commencée le 18 juin suivant. « On eut l'idée assez originale, dit M. Beaujour, d'en renfermer le procès-verbal dans le coq dont fut surmontée l'une des tours de l'église Notre-Dame de Saint-Lo, celle du nord. qui venait d'être élevée sous la direction d'un habile architecte de Caen. Cette pièce doit y exister encore, si elle a pu échapper aux ravages du temps » (3). L'anecdote est attestée en effet par Toustain de Billy, qui la raconte

(1) Toustain de Billy, ms. cité.

(2) Toustain de Billy, *ms. cit.* — Cf. Bisson. *Almanach historique de Coutances*, année 1775, p. 78, et le chevalier Houel, *Notes sur l'histoire du département de la Manche*; Caen, 1825, in-8°, p. 118.

(3) L'immeuble a longtemps appartenu à la famille Gomont, qui y avait établi une imprimerie importante.

ainsi : « Cette mesme année, le temple des protestants ayant esté démoli, ... la sentence de démolition feust enfermée dans le coq de cuivre qui est élevé sur la pyramide construite aux frais de Maistre Jean Dubois, conseiller et procureur du Roy au bailliage et jurisdiction de Saint-Lo » (1).

J'ajouterai que dans beaucoup de localités de la Normandie on retrouve, comme à Saint-Vaast et dans le Cotentin, des noms qui rappellent le protestantisme. Ainsi, par exemple, celui de la « pièce du Prêche », où il y avait aussi un cimetière et qui dépendait du manoir des Champs (2), dont les seigneurs avaient embrassé les nouvelles croyances dès le milieu du XVI[e] siècle.

Telles sont les notes bien incomplètes que j'ai pu recueillir jusqu'à présent sur quelques temples de Basse-Normandie. Elles ne paraîtront peut-être pas sans utilité, car les historiens du Protestantisme se sont bornés à signaler la destruction des prêches dans cette province, mais ils n'ont donné que des renseignements épars et vagues sur les édifices consacrés au culte de la Religion réformée (3).

(1) S. Beaujour, *op. cit.*, p 288.

(2) A Lieurey (Eure). Aug. Le Prevost, *Mémoires et notes pour servir à l'histoire du département de l'Eure*; Évreux, 1861-1866, in-8°, t. II, p. 311; et A. Canel, *Essai historique, archéologique et statistique sur l'arrondissement de Pont-Audemer*; Paris, 1833-1834, t. II, p. 346.

(3) C'est ainsi que M. le comte de La Ferrière-Percy, dans son *Histoire du canton d'Athis (Orne) et de ses communes, précédée d'une Étude sur le protestantisme en Normandie*, Caen, 1858, in-8°, a donné de fort curieux renseignements sur la destruction des temples dans une région étendue, mais sans dire un mot de ces édifices.

X.

L'ÉGLISE PAROISSIALE DE PESMES

(HAUTE-SAONE)

ET SES MONUMENTS

PAR

MM. Jules GAUTHIER,

Archiviste du Doubs,

ET

Gaston de BEAUSÉJOUR,

Ancien élève de l'École polytechnique.

Bâti sur un promontoire dont la rivière de l'Oignon baigne le pied, le bourg de Pesmes a remplacé une station romaine de quelque importance dont les vestiges abondent : fondations, médailles, tuileaux, aqueducs. Son château et ses seigneurs sont mentionnés dès 1127 ; au XII[e] siècle, on y rencontre un prieuré, soumis à l'abbaye bénédictine de Saint-Germain d'Auxerre (1). Par les soins de ce prieuré, dont le seigneur de Pesmes a la nomination et la garde, s'élève, vers 1160, une église paroissiale dédiée à saint Hilaire de Poitiers. Jusque là, Pesmes avait relevé au spirituel

(1) *Cartul. de Saint-Germain* (Bibl. d'Auxerre).

d'une très vieille église dédiée à saint Paul, connue dans toute la région, dont elle était le plus ancien édifice religieux, sous le nom d'église de Tombe, « de Tumbeio », tiré sans doute de ce fait qu'elle était entourée d'un vaste cimetière. Située sur la rive gauche de l'Oignon, à 600 mètres environ de Pesmes, et à égale distance d'un massif de ruines romaines où l'historien Perreciot croyait, il y a cent ans, reconnaître le « *Dittatium* » de Ptolémée, l'église de Tombe et celle de Malans, sa voisine, sont seules mentionnées comme dépendances du prieuré de Pesmes, dans une bulle de confirmation, accordée en 1153, par Anastase III, à Saint-Germain d'Auxerre. En 1178, une seconde bulle, donnée par Clément III à la même abbaye, énumère, outre le prieuré et l'église de Tombe, « l'église du château de Pesmes »; désormais, Tombe va perdre son caractère paroissial et se transformer successivement en maladrerie puis en ermitage, jusqu'au jour où elle disparaitra au XVIIIe siècle.

En 1250, pour des motifs inconnus mais qu'on peut supposer tirés de la décadence bénédictine et de l'irrégularité de la desserte, la paroisse de Pesmes est retirée au prieur par Guillaume III, seigneur de Pesmes, et donnée avec plusieurs églises voisines à l'abbaye de Corneux, de l'ordre des Prémontrés. En même temps, le tiers des dimes de Pesmes, que le seigneur s'était réservé en abandonnant naguère deux tiers de ces dimes au prieuré, est attribué aux nouveaux desservants, avec un meix, libre de toute servitude, dans l'enceinte du bourg. Le prieuré dépossédé continua à vivre, mais les Prémontrés de Corneux conservèrent jusqu'à 1790 le patronage et la collation de l'église paroissiale de Pesmes.

I.

D'après ces détails, l'église primitive de Pesmes a donc été construite au plus tôt vers 1160; mais de cette construction première il ne subsiste qu'une travée de l'ancien sanctuaire servant de base au clocher actuel, une partie des murs des chapelles collatérales appuyées au clocher, enfin les parois latérales de l'abside dont le chevet, rectangulaire comme celui de presque toutes les églises comtoises du XIIe siècle, a été détruit en 1524 et remplacé par un chevet à trois pans.

De ces débris et de l'existence sur le flanc nord du clocher d'une étroite fenêtre cintrée, éclairant jadis le sanctuaire, nous pouvons conclure que l'église du XIIe siècle se composait: d'un sanctuaire à deux travées voûtées d'arête, la première supportant sur ses murs latéraux et sur deux arcs doubleaux en tiers point un clocher haut de soixante et dix pieds: de deux chapelles latérales couvertes d'une simple charpente. Le fond de l'abside, dont les flancs étaient aveugles, comptait sans doute trois fenêtres cintrées, pareilles à celles du clocher, mais disposées sur deux étages, une et deux : quant aux absidioles, une fenêtre unique leur suffisait. Le clocher carré, détruit en 1773 par un incendie, devait, conformément au type régional, être percé sur chaque face de deux fenêtres cintrées et géminées avec ou sans décor de colonnettes, encadrées probablement d'arcatures germaniques: son amortissement, nous le savons, se composait d'une flèche haute de 35 pieds et à quadruple versant.

Si la première église de Pesmes comportait une ou

plusieurs nefs, il est très probable que ces constructions n'avaient été ébauchées qu'en charpente; car si on les eût bâties de pierres à la fin du XIIe siècle, on ne se serait pas préoccupé cent ans plus tard de les renouveler en entier.

Si l'empreinte du XIIe siècle est restée dans la base du clocher et dans les murs adjacents, celle de la fin du XIIIe n'apparait pas moins évidente dans la structure des nefs et des percements, arcs, portes ou fenêtres de l'église paroissiale. Chacune des trois nefs compte quatre travées, les nefs communiquant entre elles par huit arcades ogivales, quatre de chaque côté.

Une remarque importante, que les dimensions des travées aussi bien que la forme des piliers soutenant les arcades accusent en même temps, c'est que deux périodes ont été nécessaires pour terminer l'œuvre : les deux travées voisines du chœur sont plus étroites que les deux travées voisines du porche, et comportent comme soutiens des piliers cylindriques à chapiteaux feuillagés avec crochets saillants, au lieu des piliers quadrangulaires et revêtus de pilastres employés dans les dernières travées.

Une seconde remarque non moins caractéristique, c'est que dans les travées rapprochées du sanctuaire, voûtées d'ogives comme les deux travées voisines du mur de façade, le doubleau séparant les compartiments de voûte repose sur de fortes consoles percées au niveau du pansoir des fenêtres, tandis que dans les travées suivantes, ce doubleau repose sur les chapiteaux des pilastres allant du sol aux retombées des voûtes : notons en même temps que les formerets et les arcs ogifs des dernières travées, au lieu de reposer sur des culs-de-lampe, s'appuient sur les mêmes pilastres qui

supportent déjà les doubleaux. Dans les bas côtés les doubleaux sont soutenus par des pilastres, les retombées des voûtes par des culs-de-lampe très simples (Pl. 1).

Comme on le voit, l'architecture intérieure est des plus simples ; l'ornementation extérieure du vaisseau l'est presque autant. Pourtant les maçonneries, exécutées avec soin, comportent des assises régulières, en petit appareil, sauf autour des ouvertures où les moellons, de plus grande dimension, sont épannelés. Chaque travée est marquée à l'extérieur par des contreforts dont l'amortissement en glacis ne dépasse pas la hauteur des fenêtres, du moins dans la grande nef. Dans les bas côtés les contreforts plus robustes ont une saillie moyenne de 1 m 10, leur amortissement en glacis ne s'arrêtant qu'à la hauteur de la corniche supportant le toit. Cette corniche, qui fait le tour complet de l'édifice, sauf au chevet et sur la façade (dénaturés tous deux), se compose d'un larmier ou table de pierre à tranche verticale, reposant sur des modillons à tranche équarrie, à flancs évidés en courbe semi-circulaire, type fréquent dans les monuments bourguignons des XIIIe-XIVe siècles. Cette corniche en pierre jaunâtre, différente de la pierre dure des murailles, a pris le reflet doré des monuments antiques du Midi, et donne aux lignes si simples de l'église de Pesmes un rehaut très élégant. Ajoutons qu'un soubassement de très légère saillie et de hauteur constante fait le tour de l'édifice, du moins dans les parties construites aux XIIIe-XIVe siècles, et que des contreforts sans ornements appuient au dehors chacun des doubleaux.

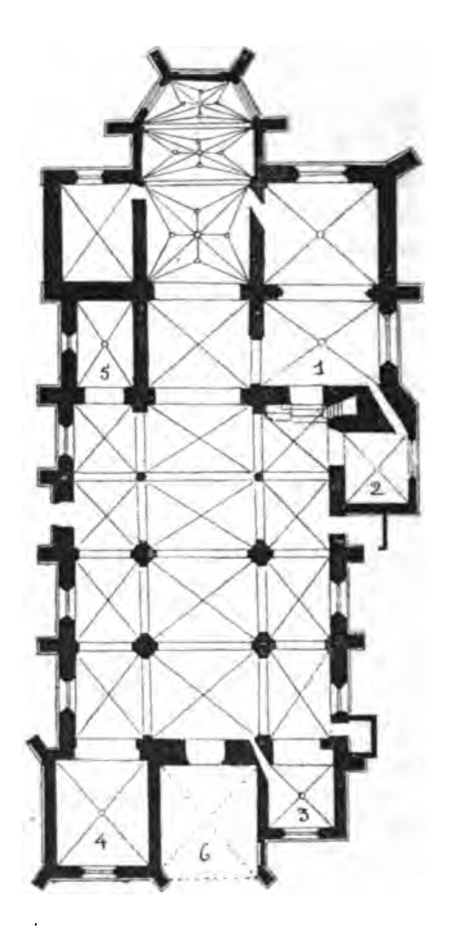
Chaque travée de la grande et des petites nefs est (ou était) éclairée d'une fenêtre en tiers point à large

ébrasure, haute en moyenne de 2ᵐ à 2ᵐ50, large de 1ᵐ05 à 1ᵐ20 (ébrasure comprise) ; la façade principale, modifiée au XVIᵉ siècle par l'adjonction d'un porche surmonté d'une chapelle, devait primitivement comporter soit une rose soit une triple fenêtre.

Il nous reste à dire deux mots de la porte principale, percée dans l'axe principal de l'édifice, à travers un mur dont l'épaisseur a été redoublée jusqu'à six mètres du sol, entre les deux contreforts appuyant les murs de la grande nef, pour ménager à cette ouverture une ampleur suffisante. Sa hauteur dans œuvre est de 4ᵐ50, sa largeur de 3ᵐ40 ; intérieurement elle mesure 3ᵐ83 sur 2ᵐ35. Sa forme est celle de toutes les portes à-plein cintre et d'allure presque romane des églises franc-comtoises du XIIIᵉ siècle : une quadruple voussure formée d'une alternative de tores et de cavets, supportée par deux pieds droits à quadruple redent, débutant par un pilastre dont la tranche est décorée de têtes d'hommes aplaties et continuant par deux colonnes engagées, à chapiteau feuillagé à crochets, pour finir extérieurement par un simple profil anguleux au niveau de la façade. Le tympan sud a reçu au milieu du XVIᵉ siècle, lors de la construction du porche, une fresque représentant agenouillés, aux côtés d'un Dieu de pitié attaché à la colonne, deux seigneurs de Pesmes, un homme et une femme, fortement détériorés par les ans.

Telle est dans son plan et ses grandes lignes, l'église de Pesmes, conçue puis construite aux XIIIᵉ-XIVᵉ siècles, dans une période limitée par les deux dates approximatives de 1280 et 1320.

Une des deux chapelles cotoyant l'abside, dédiée à saint Jean-Baptiste, et formant en quelque sorte



PLAN DE L'ÉGLISE DE PESMES. XIIIe–XIVe SIÈCLES.

1. Chapelle seigneuriale (de S. Jean-Baptiste) XIVe siècle.
2. Chapelle d'Andelot (de l'Annonciation) XVIe siècle
3. Chapelle Mairot (du Saint-Sépulcre) —
4. Chapelle du Rosaire (de Sainte-Madeleine). —
5. Chapelle Mouchet (de Sainte-Catherine) XIIIe siècle.
6. Porche construit en 1590.

l'absidiole du collatéral droit, était devenue dès 1301 la chapelle seigneuriale et le charnier des seigneurs de Pesmes, témoins deux tombes à personnages qu'on y voyait encore au siècle dernier (1). Cette chapelle, de très modestes dimensions (long. 5m22 sur 4m22 larg.), devint prétexte dans la seconde moitié du XIVe siècle à un agrandissement et à un embellissement de l'église paroissiale. Entre 1367 et 1380, comme le prouvent trois écussons : PESMES, VERGY et GRANDSON, groupés sous un heaume unique, GRANDSON tenant la place centrale, l'abside de Saint-Jean-Baptiste fut détruite, pour faire place à une vaste chapelle, divisée en deux travées par une voûte à croisées d'ogive que des groupes de colonnettes à chapiteaux feuillagés ou ornés de têtes, à tailloirs octogones, ou de culs-de-lampe à têtes grimaçantes, soutenaient soit aux côtés d'un doubleau central, soit dans les encoignures de la nouvelle construction.

Du côté du chœur, cette chapelle prit jour sur le maitre autel par une arcade en tiers-point de forte dimension ; du côté du collatéral de gauche, l'arcade de la chapelle primitive fut partiellement murée et ajourée de deux portes étroites, surmontées d'un

(1) La première représentait Hugues de Pesmes, mort en 1301, vêtu d'une robe fourrée de vair, ceinte à la taille, sous un arceau où se voyaient ses armes, un écu à la bande accompagnée de six croisettes, avec cette légende : CY GIEST NOBLE HOMS HVGVES SIRE DE PESMES QVI TRESPASSA LOV MECREDI APRÈS LA St-BERNARD, EN L'AN DE GRACE M CCC ET I. PRAIEZ POR LY. — La seconde portait l'effigie de Guillaume de Pesmes, armé de toutes pièces avec même écusson et l'épitaphe suivante : CY GIEST MESSIRES GUILLAVMES SIGNOVR DE PESMES QVI TRESPASSA L'AN DE GRACE M CCC XXVII LE XVI JOR DE JVHIN.

double arc en accolade, reposant sur de légères colonnettes à piédestal prismatique et sans chapiteau, et de deux petites fenêtres trilobées. Des deux autres côtés, c'est-à-dire à l'est et au sud, on perça deux grandes fenêtres partagées en quatre compartiments par trois groupes de colonnettes servant de meneaux. Deux ogives géminées surmontées d'une rose découpée en quadrilobe, occupaient tout le tableau; chacune d'elles se décomposant en deux baies ogivales intérieurement profilées en trèfle, soutenant deux par deux une petite rose trilobée ; les deux compartiments principaux furent séparés par un groupe de trois colonnettes à chapiteau feuillagé, les autres par une colonnette unique. Chacune de ces deux grandes fenêtres est extérieurement entourée d'une archivolte dont les retombées sont supportées par des colimaçons (Pl. 2).

Appartenant au seigneur, la chapelle avait son entrée particulière, une porte à double arcade en tiers-point, précédée d'un porche étroit et voûté, offrant la même disposition, deux arcades soutenues par des groupes de colonnettes, sur sa face principale, mais éclairé sur chaque flanc d'une étroite fenêtre ogivale. Il ne reste que des débris de ce porche, la double porte elle-même étant murée (1).

Comme élégance de proportions et d'appareillage, comme richesse de sculpture, cette nouvelle chapelle était de beaucoup supérieure au vaisseau de l'église

(1) La chapelle de Saint-Jean-Baptiste ou seigneuriale mesure 6m,62 de large sur 12 mètres de long; sous clé de voûte, elle a 8m,05 ; ses fenêtres sont hautes de 5m,80 sur 4 mètres de large, enfin, les groupes de colonnettes supportant les arcs des voûtes mesurent 4m, 55 de hauteur.



Imp. Phot. Aron Frères, Paris

ÉGLISE DE PESMES (Haute-Saône)

Vue intérieure de la grande nef



Imp. Phot. Aron Frères, Paris

ÉGLISE DE PESMES (Haute-Saône)

Chapelle des Grandson et Chevet

paroissiale qu'elle dominait de toute part, son sol étant surhaussé de quelques marches au-dessus des nefs et même du sanctuaire, par suite de la déclivité de la rue avoisinante. La richesse de décor est du reste le caractère général de l'architecture à la fin du XIVe siècle, telle que l'introduisirent au comté de Bourgogne les maîtres des œuvres de Philippe le Hardi dans les châteaux du domaine et leurs chapelles, et l'esprit d'imitation dans les édifices religieux de la province. Citons comme œuvres contemporaines les nefs de l'abbaye de Saint-Paul à Besançon, l'église de Chaux-lez-Châtillon (Doubs), le chevet de l'église de Cour-lez-Baume, etc.

De 1380 à 1520, c'est-à-dire pendant 140 ans, aucune trace de construction nouvelle ou de remaniement important n'apparaît dans l'édifice.

Au début du XVIe siècle, une véritable fièvre de construction se répandit dans la Franche-Comté de Bourgogne, au lendemain de guerres qui y avaient détruit la moitié des châteaux ou des églises. Partout à la fois, des Vosges au Jura, maçons et architectes se mirent à l'œuvre ; les chantiers principaux de Dole et de Gray eurent une singulière activité et exercèrent sur la région une influence artistique incontestable soit dans le choix, soit dans l'emploi des matériaux. Placé entre ces deux villes, Pesmes, peuplé d'une bourgeoisie commerçante et dont le château avait pour maîtresse une des plus grandes familles du pays, bénéficia de ce voisinage et fut entraîné dans le mouvement général. Cet entraînement se traduisit, en 1524, par un plan d'agrandissement ou plutôt de reconstruction totale du sanctuaire de l'église paroissiale, mais l'entreprise eut un caractère exclusivement populaire, car le seigneur de Pesmes, Jean de La Baume, sympa-

thique aux idées de la Réforme, allait manifester ses sentiments en pillant aux environs d'Auxerre l'abbaye cistercienne de Pontigny (vers 1528). Les jets communaux, les quêtes et les corvées de tous les paroissiens formèrent les ressources nécessaires. Le plan arrêté en 1524 fut le suivant : on enleva le mur du fond de l'ancien sanctuaire, en abattant la voûte et l'on créa dans l'axe du sanctuaire une seconde travée, puis un chevet à trois pans; enfin, la base du clocher, formant, nous l'avons vu, le prolongement de la nef, fut voûtée à la nouvelle mode. Le chevet et les deux travées du sanctuaire au chœur reçurent des voûtes en compartiments à étoiles, dont les nervures furent reçues, pour les formerets, les arcs et le doubleau voisins du chœur par des colonnettes engagées, sans chapiteau, pour les autres doubleaux par de simples pilastres également sans chapiteau. Quant au clocher, il fut voûté en croisée d'ogives, en réservant à la place d'une clé une ouverture circulaire pour passer les cloches ou les sonner. Un certain nombre de blasons décorant les voûtes du chevet et de la travée adjacente sont restés frustes, mais, dans la travée voisine du clocher, un écusson porte *une main ouverte et apaumée*, armes parlantes de Pesmes (*Palma*); un second, la croix de Saint-André chargée d'un rabot, armoiries communes aux deux Bourgognes sous les derniers ducs, portées exclusivement par le comté de Bourgogne sous la maison d'Autriche.

Pour inonder de lumière le sanctuaire ainsi agrandi et les deux travées aveugles qui le précédaient (celles du clocher et la première travée du chœur), quatre fenêtres d'égale hauteur ($8^{m}30$), mais de largeur et de décors variés, furent percées dans les trois pans du chevet et dans le mur de droite de la travée voisine. La

fenêtre principale, aujourd'hui masquée par le retable du maître-autel, est partagée en trois baies trilobées par deux meneaux prismatiques, supportant trois quadrilobes flamboyants cantonnés eux-mêmes sur chaque flanc de deux flammes bilobées. Par une anomalie curieuse, les deux fenêtres latérales sont inégales, celle de gauche n'a qu'un meneau et par conséquent deux baies trilobées, soutenant un quadrilobe flamboyant et deux flammes, celle de droite a deux meneaux et par conséquent trois baies soutenant trois quadrilobes et quatre flammes (Pl. 2). Le décor de la quatrième fenêtre est identique à celui de la fenêtre du pan de gauche. Passant au dehors, nous trouvons chacune des fenêtres entourée d'une archivolte saillante et prismatique, dont les retombées sont généralement soutenues par des culs-de-lampe avec petits anges accroupis, écussons (la plupart vides) ou simples choux. De la pointe de ces archivoltes émergent des figurines grossièrement sculptées à mi-corps. Les trois pans du chevet et de la travée avoisinante sont surmontés d'une corniche à double larmier profilée en moulures ; quatre contreforts à triple étage, indiqué seulement par des cordons prismatiques de forte saillie, soutiennent les angles de la maçonnerie et sont couronnés tous quatre de clochetons en pyramide quadrangulaire; leur arête est ornée de trois étages de choux, et leur sommet se termine en pinacle. Un de ces contreforts placé à l'est du chevet, porte l'inscription suivante, réservée dans un cartouche :

: Ce cueur · fut · commencie :
faire · l'an · mil · cniq · cens :
et · vingt · qvatre :

Un contrefort voisin donne en chiffres arabes la même date : 1524.

Le zèle des bourgeois de Pesmes ne se ralentit pas après la construction du nouveau chevet de leur église; bien qu'ils aient multiplié dans leurs nefs les autels (dont nous donnons en note la nomenclature) (1), et toute une décoration de statues et tableaux dont nous aurons à parler, trente ans plus tard ils songèrent à de nouvelles transformations. La création d'un porche voûté, soutenant une vaste chapelle qui se trouva allonger la grande nef d'une travée, et de deux chapelles latérales prolongeant à peu près dans la même proportion, mais au niveau du sol, les deux collatéraux, fut décidée et exécutée de 1555 à 1590, partie aux frais de la ville de Pesmes, partie aux frais d'un riche bourgeois, Catherin Mairot, qui prit à sa charge la chapelle de droite, appelée à partir de 1561, la chapelle du Saint-Sépulcre. La façade de l'église du XIII[e]-XIV[e] siècle, moins la porte principale et l'épaulement dans lequel elle est percée, disparut tout entière dans ce remaniement important, y compris les deux contreforts qui soutenaient les murs de la grande nef, noyés dans le prolongement massif et sans percement de ces deux murs. Tandis que la chapelle du Saint-Sépulcre conserva la largeur même du collatéral droit, la chapelle du Rosaire, plus vaste, dépassa

(1) Chapelles : de Saint-Jean-Baptiste (famille seigneuriale); Saint-Nicolas ou Sainte-Catherine (famille Mouchet) ; de l'Annonciation ou des Trois-Rois (famille d'Andelot); du Saint-Sépulcre (famille Mairot) ; du Rosaire (ou Sainte-Madeleine). — Autels : de Saint-Pierre, Saint-Théodore, Saints-Crépin et Crépinien, Sainte-Foy, N.-D -de-Pitié, Sainte-Anne, N.-D.-du-Carmel, Sainte-Marguerite, Saint-Sébastien et Saint-Maurice.

et en largeur et en longueur ces mêmes dimensions ; à l'étage supérieur, une autre chapelle fut bâtie sur le porche (5m60 sur 6m50) (1); elle prit plus tard le vocable de Sainte-Croix et fut presque doublée dans sa surface par la construction d'une tribune (ou jubé) destinée aux orgues. Ces trois chapelles de construction contemporaine furent uniformément éclairées d'une grande fenêtre ogivale, sans meneaux, à large ébrasure, ouverte à l'ouest, c'est-à-dire dans l'axe principal de l'édifice. Les voûtes à meneaux prismatiques, reposant sur des culs-de-lampe, n'offrent d'intéressant qu'une clé de voûte dans la chapelle du Saint-Sépulcre, aux armes de la famille Mairot : *une fasce ondée.*

II.

Les travaux de construction de ces trois chapelles étaient en cours d'exécution, quand une quatrième chapelle, succédant à un oratoire dédié à Notre-Dame qui existait, paraît-il, en cet emplacement dès le XVe siècle, fut entreprise, vers 1557, par un prélat résidant à Pesmes, Pierre d'Andelot, abbé de Bellevaux, pour servir de sépulture à son frère, Jean d'Andelot, bailli de Dole et à lui-même, et recevoir un décor d'une richesse exceptionnelle. La chapelle de Pierre d'Andelot devait avoir sur la décoration de la chapelle dédiée au Saint-Sépulcre par Catherin Mairot, et sur celle de l'église tout entière, une influence décisive, en faisant confier aux artistes choisis par l'abbé commendataire de Bellevaux la sculpture sur marbres polychromes de différents monuments. Avant de décrire

(1) Environ 4 mètres au carré.

ceux-ci, il est naturel de commencer par la description de la chapelle de l'Annonciation, ou chapelle funéraire de la maison d'Andelot, qui constitue le morceau capital du trésor de l'église de Pesmes.

Bâtie entre le 20 décembre 1556, date de la mort du bailli Jean d'Andelot, et l'année 1563, la chapelle en tant que maçonnerie est fort simple : son plan est un quadrilatère peu régulier mesurant 4 mètres sur 4m40 ; sa voûte en croisée d'ogives est à la hauteur de 5m 49 ; sa clef de voûte, arrondie, porte les armoiries peintes de la maison d'Andelot : *échiqueté d'azur et d'argent, au lion de gueules couronné de même brochant sur le tout.* Du côté du collatéral droit de l'église, la chapelle prend jour par une haute arcade cintrée, fermée par une élégante clôture de marbre; du côté opposé ouvre une fenêtre à cintre surbaissé divisée en trois compartiments par deux meneaux surmontés de deux roses. La clôture en marbre rouge de Sampans, haute de 2 m. 44, qui ferme la chapelle, se compose d'un mur à hauteur d'appui formé de dalles de marbre rouge polies et posées sur champ ; sur le rebord reposent des balustres de même marbre, avec piédestal et chapiteau. supportant une corniche. Au milieu de cette clairevoie ouvre un portique cintré haut de 3 m. 06, flanqué de pilastres et, en avant-corps, de deux colonnes d'ordre dorique, surmonté d'un entablement et d'un fronton triangulaire échancré par en haut. Dans la frise surmontant le portique, traces d'une inscription mutilée en lettres capitales. Les quatre balustres qui, deux par deux, flanquent le portique, ont des chapiteaux en marbre blanc dont les flancs sont découpés en corbeille , les faces taillées verticalement. Des volutes, en forme de palmes, encadrent leur arète ;

des palmettes, figures de femmes ailées et sans bras, rinceaux ou grotesques, se détachent, soit sur les faces, soit sur les flancs. A côté de cette clôture, et faisant corps avec elle, est un oratoire tout en marbre, contenant un siège et un prie-Dieu, éclairé du côté de la nef par une fenêtre d'où l'on peut suivre, accoudé, la messe célébrée au maître-autel, ou à l'autel de la chapelle elle-même. Trois médaillons de marbre blanc (de 60 centimètres de diamètre) sont encastrés dans le plafond et les deux faces pleines de l'oratoire. Ils représentent, l'un Dieu le père, tête nimbée, planant au milieu des nuées et des anges, avec cette inscription : TE DEVM PATREM VNIGENITVM CONFITEMVR ; le second, Dieu le fils, profil barbu et chevelu, rayonnant au milieu de cette légende : LAVDAMVS TE FILIVM VNIGENITVM ; le troisième, le Saint-Esprit, descendant en colombe au milieu de langues de feu sur l'assemblée des apôtres et de la Vierge : BENEDICIMVS TE SPIRITVM SANCTVM. Ne quittons pas l'oratoire sans indiquer le siège et le prie Dieu, dalles de marbre rouge soutenues chacune d'un double balustre en marbre blanc, de même facture que ceux que nous retrouverons à l'autel, et sans constater qu'un portique cintré accosté de deux colonnes ioniques cannelées, surmonté d'une frise et d'un fronton triangulaire, lui donne accès. Dans ce fronton sont inscrites les armoiries de Pierre et de Jean d'Andelot, avec ce mot posé en triangle et en trois tronçons : DAN-DE-LOT. Au dessus de ce portique est placée une petite niche avec colonnettes, voussure en coquille et entablement muni d'un grotesque, analogue au type si répandu en Franche-Comté au-dessus de toutes les portes d'habitation des XVIe et XVIIe siècles.

En franchissant cette clôture, on trouve à gauche

l'autel et son retable monumental, en marbres polychromes; à droite le tombeau monumental des frères d'Andelot, relié à l'autel par tout un décor architectonique dont la clôture elle-même forme une des faces.

Le retable, dont l'agencement manque d'unité, doit être l'œuvre de deux dates et de trois mains différentes ; l'ornemaniste qui a exécuté la partie centrale du décor, une triple arcade taillée dans un tableau de marbre rouge, n'est pas le même qui a sculpté les ornements un peu lourds du couronnement ; le statuaire qui a ciselé les délicates statuettes de la Vierge et des sybilles, n'est pas le même qui a complété en bas-reliefs et en figures la décoration de l'autel. Quoiqu'il en soit, voici le détail du groupement actuel de cet ensemble (Pl. 3).

Derrière un autel en marbre rouge soutenu par deux balustres de marbre blanc refouillés en feuilles d'acanthe, se dresse un tableau haut de $1^m,40$, large de $1^m.71$, reposant sur un socle élevé muni d'un soubassement et d'une corniche. Il se compose de trois niches d'égale hauteur creusées dans du marbre de Sampans, séparées par des pilastres à chapiteaux composites ornés de délicieux ornements ou feuillages. Le cintre de ces trois niches, incrusté de rinceaux en mastic coloré, s'évide en coquille, chacune d'elles contenant une élégante statuette d'albâtre, haute de 80 centimètres ; au milieu, une Vierge à l'Enfant ; à sa droite et à sa gauche, deux sybilles.

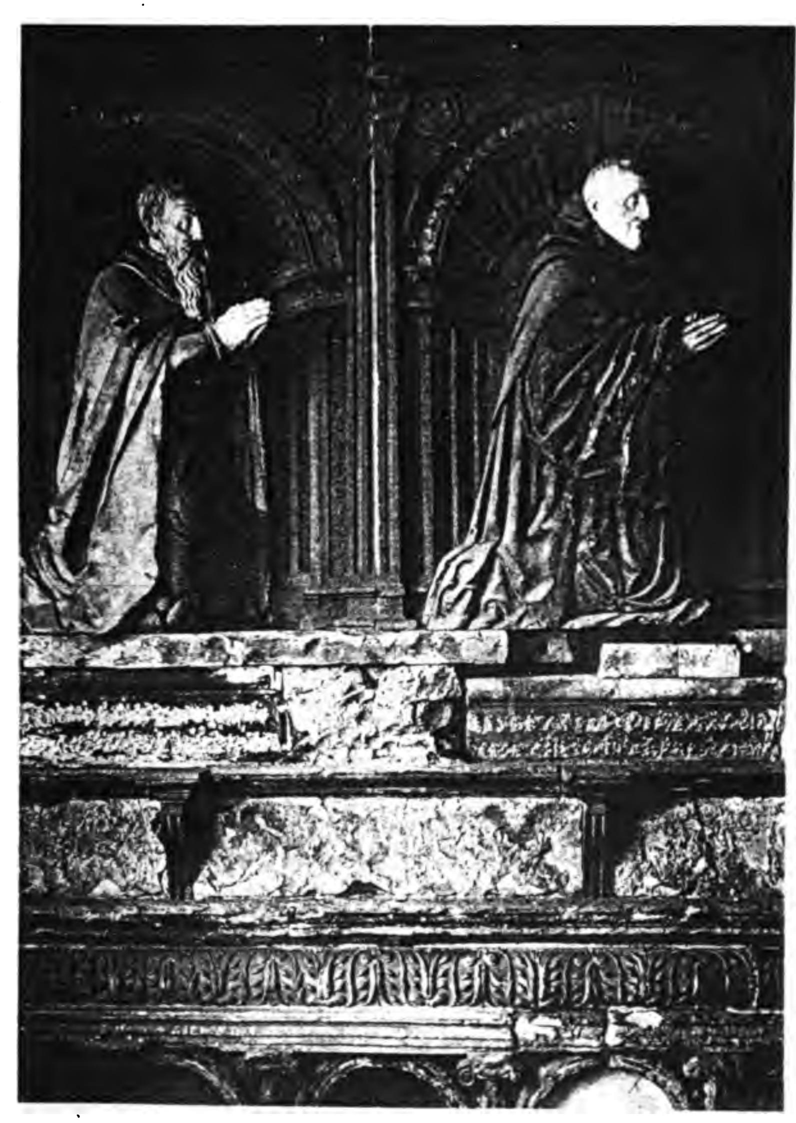
L'une des sybilles, jeune et parée, porte un costume de cour : corselet gaufré. muni de flancards, couvert de rinceaux, dont l'échancrure laisse entrevoir une fine gorgerette ; tablier arrondi, piqué en losanges, bordé de glands, et serré à la taille par une ceinture ;



Imp Phot. Aron Frères, Paris

ÉGLISE DE PESMES (Haute-Saône)

Partie centrale du retable de la Chapelle d'Andelot. 1560



Imp Phot. Aron Frères, Paris

ÉGLISE DE PESMES (Haute-Saône)

Figures du Mausolée des d'Andelot

double jupe, manches bouffantes au coude, collantes au bras, surchargées de passementeries, pieds nus chaussés de ligatures à l'antique, manteau jeté sur les épaules. Sa tête un peu bouffie, dont la longue chevelure pend jusque sur la poitrine, est coiffée d'un chapeau à oreillettes brodé de perles ; de ses deux mains, la gauche s'ouvre, étonnée ; la droite, d'un geste prophétique, indique l'avenir.

La plus âgée des sybilles, gracieuse encore sous les plis sévères d'un manteau, d'une tunique et d'une robe sans ornements, voile sa figure amaigrie sous les larges bords d'une coiffe à la vieille ; cette statue, d'un fini précieux, se distingue par des plis qui laissent deviner des contours anatomiques d'une grande exactitude. Comme la jeune sybille, celle-ci indique de la main droite la Vierge et pressent le mystère que l'Annonciation doit révéler un jour.

Ces trois statues ont exactement l'allure des œuvres sorties dans la première moitié du XVI[e] siècle des ateliers de Troyes, tout en différant absolument comme style du surplus du retable et des grandes figures du tombeau qui leur fait face. Au-dessous de ce tableau est gravée l'inscription suivante : MIRABILIS DEVS IN SANCTIS SVIS ; au-dessus, un attique divisé en compartiments par des doubles pilastres et des métopes en marbre blanc représentant en très petits et très médiocres bas-reliefs les scènes principales de la Passion (1),

(1) Taillés en albâtre blanc ou gris, ces cinq bas-reliefs représentent, en partant de la gauche : le Baiser de Judas et l'Oreille de Malchus ; l'*Ecce homo ;* le Portement de croix ; le Crucifiement et l'Ensevelissement. Ils mesurent 17 à 18 centimètres de côté.

est surmonté lui-même d'une forte corniche où s'étage un fronton découpé comme celui des bahuts de menuiserie. Deux cornes d'abondance, débordant de fruits, sont appuyées à leur naissance contre un médaillon ovale encadré de fruits et de feuillages, contenant dans un écu à l'allemande une tête de mort entourée de cette philosophique devise : TENDIMVS HVC OMNES.

Au-dessus de cet ensemble surgit une niche voûtée en coquille contenant une statuette de la Vierge en marbre blanc, représentant celle-ci drapée dans un long voile, les mains jointes sur la poitrine. Au-dessus, un Père éternel, traité presque en bas-relief, est assis sur des nuages, les épaules drapées, le corps perdu dans les plis d'une longue robe ; sa main gauche tient un globe crucigère ; sa droite ouverte complète du geste les paroles de bénédiction que semble prononcer sa bouche.

Ajoutons, pour compléter l'agencement de ce retable qui touche presque la voûte, deux hautes colonnes de marbre rouge, cannelées, avec chapiteaux corinthiens et soubassements de marbre blanc en forme de piédestal; chacune d'elles est surhaussée d'une console disproportionnée, ciselée de palmettes, qui supporte une statuette d'ange de marbre blanc, debout, ailes déployées, tenant un chandelier. Les trois faces du piédestal des deux colonnes portent en faible relief, celui de gauche le Christ ressuscité entre saint Jean-Baptiste et saint Marc, celui de droite sainte Véronique montrant la Sainte Face, entre saint Pierre et saint Paul.

En regard du retable de l'Annonciation, où se trouve amalgamée sous des ciseaux différents et d'une façon un peu incohérente la double idée de l'Annonciation, vocable de la chapelle, et de la Résurrection démontrée

par le Christ entouré de ses saints, se dresse la superbe ordonnance du tombeau des d'Andelot, traité dans le style des bahuts du temps d'Henri II. Sous deux portiques de fausse architecture profilés en perspective et taillés dans du marbre rouge, se détachent deux figures orantes agenouillées, grandeur nature, représentant Pierre d'Andelot en costume d'abbé cistercien, tourné vers la droite, et derrière lui, Jean son frère, en armure, drapé dans un manteau de chevalier de Calatrava. Surmontés d'un fronton unique et légèrement cintré, dans lequel apparait, mutilé, l'écu de la famille d'Andelot, ces deux portiques sont ciselés dans la pierre de Sampans. Leur ton chaud fait ressortir et le marbre blanc rehaussé d'or de l'armure du combattant de Pavie, de celui qui de la royale épée de François I[er] reçut en l'arrêtant une glorieuse balafre, et le marbre noir de la coule monastique de l'abbé de Bellevaux; la mâle figure du soldat forme contraste avec la tête imberbe et quelque peu banale de l'homme d'église, qui devant lui et comme lui, joint ses mains suppliantes. Sur la frise servant de soubassement immédiat à cette superbe page de sculpture, à ces figures d'un caractère pseudo-vénitien, se lit, partagé en deux versets par quatre têtes ou masques à l'antique (deux au centre, un de chaque côté), ce mauvais quatrain dicté vraisemblablement par l'abbé Pierre d'Andelot :

En bonne paix et union Ces deux frères et en accord
Fraternité et dilection Vescurent jusques à la mort.

Une inscription latine d'égale étendue et disposition remplissait naguère la frise interposée entre l'extrados des portiques et le couronnement, mettant sans doute

sous la protection des saints du retable le repos éternel des deux frères unis dans le tombeau (1) (Pl. 4).

S'élevant à 5m50 du sol, son fronton se heurtant presque au formeret de la voûte, ses flancs ayant pour contreforts de hautes volutes de marbre rouge, le tombeau proprement dit repose sur un revêtement, analogue à une boiserie, composé de marbres polychromes, égal en hauteur au portique avoisiné de balustrades qui donne accès à la chapelle. Ce revêtement, dont la saillie ne dépasse pas celle d'une menuiserie à fortes membrures, reproduit sur deux faces de la chapelle d'Andelot, celle opposée à la clôture et celle opposée à l'autel, le même dessin que nous verrons tout à l'heure dans la chapelle de la famille Mairot : une ordonnance d'arcatures cintrées, séparées par des pilastres à cannelures, surmontées d'une frise et d'une corniche. Sous ces panneaux règne, à une assez faible distance du sol, un banc continu de marbre rouge reposant sur ces arcatures profilées en tore, dont le demi-cintre au moment de toucher le sol se replie intérieurement en colimaçon. Une frise en pierre jaune ornée de feuilles d'acanthe, surmontée d'un attique divisé en panneaux chargés d'armoiries, avec supports délicatement ouvrés, précède la corniche, que soutiennent de petites consoles en pierre de Sampans. La même pierre a fourni les matériaux des encadrements en arcature et des pilastres cannelés du revêtement.

(1) Voici les seules lettres que nous avons pu déchiffrer dans cette partie odieusement martelée en 1793 :

GLORIA ET PAX. . . . . . O . . . . VS
. . . D . . . . . . SANCTOS . . ET . . . . SIMVL

Chacune des arcades porte incrustée une série de très légers bas-reliefs traités à la manière des camées antiques, alternativement taillés dans du marbre blanc et noir et bizarrement empruntés, sauf un, à l'iconographie de l'Olympe. En partant de la gauche du spectateur, c'est-à-dire de la droite de l'autel, nous rencontrons les sujets suivants : 1, masque grotesque tirant la langue ; 2, arabesques, style des reliures Henri II ; 3, grotesque coiffé et soutenu de feuilles d'acanthe ; 4, tête de Cérès ; 5, tête de Bacchus ; 6, tête de Michel-Ange ; 7, tête de Gorgone ; 8, tête casquée et barbue de Mars ; 9, deux bustes grotesques de profil, adossés ; 10, mufle grotesque feuillagé ; 11, tête à triple visage, barbue et couronnée ; 12, buste d'empereur romain ; 13, tête de Bacchante ; 14, tête casquée de jeune guerrier ; 15, arabesques analogues à celles du n° 2.

Du même ciseau qui exécuta ces reliefs, empruntés aux recueils gravés qui pullulaient au milieu du XVIe siècle, sont incontestablement sortis et les huit panneaux de l'entablement du dossier, représentant autant de groupes de tritons, hippocampes, sirènes, griffons et naïades affrontés, soutenant des médaillons ovales jadis armoriés (aux alliances d'Andelot), et la frise élégante, pareille aux têtes de chapitre des imprimés de la Renaissance, qui soutient le fronton triangulaire de l'oratoire adjacent. Dans les rinceaux de cette frise, dont un masque grotesque occupe le centre, attaqué à la fois par deux couleuvres enroulées qui sifflent à ses oreilles, un chien est représenté poursuivant un fauve et épouvantant un oiseau.

Jadis, paraît-il, une série de pupitres ou prie-Dieu, analogues à celui qui meuble le petit oratoire, était disposée devant les bancs de pierre qui entourent deux

côtés de la chapelle et complétait la décoration dont nous avons cherché à préciser les moindres détails.

De cette étude minutieuse, il résulte pour nous cette conviction absolue, c'est que trois artistes au moins, quatre peut-être, ont collaboré à cette chapelle funéraire, sous l'inspiration de Pierre d'Andelot. Mettant de côté le sculpteur champenois auquel nous attribuons, d'après leur style, la Vierge et les deux sybilles du retable, nous allons les nommer, presque sûrs d'une conclusion que nous sommes les premiers à émettre.

L'auteur des deux figures monumentales, autour desquelles toute la décoration se groupe, ne peut être que le sculpteur franc-comtois que Gollut, le premier de nos historiens, a loué comme le statuaire par excellence ; c'est Claude Arnoux dit Lulier, l'auteur du Charles-Quint de bronze de l'Hôtel-de-Ville de Besançon, dont nous avons essayé de faire revivre ailleurs et le nom et les œuvres oubliés (1). Or, Gollut était de Pesmes, il avait vécu côte à côte avec Claude Lulier, « cet excellent ouvrier », et fréquenté, il le dit, son atelier de Dôle, et s'il l'a proclamé avant Jean-Jacques Chifflet « le Polyclète » de son temps, c'est que l'artiste n'avait sur le terrain comtois aucun rival à craindre.

Nous connaissons de Lulier deux œuvres bien authentiques, le Neptune, à l'allure si vénitienne, qu'il exé-

(1) *Claude Arnoux dit Lulier, Étude sur un sculpteur franc-comtois de la Renaissance*, par Jules Gauthier (*Bulletin de l'Académie de Besançon*, 1890, 112). — *Les initiateurs de l'art en Franche-Comté au XVIe siècle*, par Jules Gauthier (Recueil des lectures faites au Congrès des Beaux-Arts, tenu à Paris en 1893).

cuta en 1565 pour la fontaine des Carmes de Besançon, et le groupe de quatre statues de saints avec le bas-relief de la Cène produits par son ciseau, de 1550 à 1554, pour le jubé de la cathédrale Saint-Jean de la même ville. Par une coïncidence singulière, la facture de ces œuvres, l'expression et le caractère des physionomies, le modelé des corps, le plissé des draperies, sont traités de la même façon que dans le tombeau de Pesmes, mêmes qualités, mêmes défauts, même style. De plus, des documents positifs, que nous avons déjà publiés, montrent Claude Lulier vivant dans la familiarité de Pierre d'Andelot et produisant pour lui, de 1547 à 1550, plusieurs statues ou sculptures. C'en est assez pour que notre conclusion, qui lui attribue la paternité des deux statues de Pierre et Jean d'Andelot, puisse être considérée comme irréfutable.

Si Claude Lulier a sculpté les deux figures maîtresses, si on peut lui attribuer le dessin des grandes lignes d'architecture qui les encadrent, il a un collaborateur non moins certain, dont nous avons aussi les premiers révélé le nom oublié, en présence d'œuvres et de devis qui les authentiquent, soit dans l'église, soit dans les archives de Dole, Claude Le Rupt. C'est ce sculpteur-marbrier qui a introduit chez nous, en utilisant la variété de nos marbres, ces décors polychromes qui donnent tant d'éclat et de richesse à certains monuments de la Renaissance franc-comtoise. Le jubé, la chaire, les bénitiers de Dole, et toute une série de décorations encore anonymes, sont incontestablement le produit de son goût et de son labeur. Or, la chaire de Pesmes, que nous décrivons plus loin, est identique comme faire et comme matériaux à celle de Dole ; premier indice révélant sa présence sur les

chantiers de Pesmes entre 1555 et 1563. Si nous rapprochons le travail de la chaire de Pesmes et du jubé de Dole de celui des ornements et des grandes surfaces de marbre poli et fouillé, colonnes, pilastres, moulures, arcatures de toute dimension, prodigués dans la chapelle d'Andelot, la similitude d'aspect et de détails d'exécution, le choix des ornements (citons notamment les frises en feuilles d'acanthe et les arcades dont les cintres se replient comme les jointures d'une coquille), les mêmes ordres d'architecture utilisés de même façon, tout concourt à motiver notre opinion. Il n'est pas jusqu'aux légers bas-reliefs de la Véronique, du Christ et des saints sur les piédestaux du retable de Pesmes, qui ne rappellent de manière flagrante les croquis de piédestaux du jubé de Dole exécuté en 1562. En dehors de légers reliefs et de quelques têtes de chérubins, Claude Le Rupt n'a jamais sculpté à Dole que des puissants rehauts d'architecture, des moulures et des ornements. Il n'est donc pas l'auteur des figures en demi-bosse, des médaillons, des bas-reliefs et des frises qui pullulent à Pesmes. Ceux-ci ne conviennent pas d'ailleurs au ciseau sculptural de Lulier, qui taille des figures et non des ornements. Quel est le collaborateur habile qui est venu à l'aide de Lulier et de Claude Le Rupt pour créer sous leur direction ce décor complémentaire ?

Un document positif nous répond : Le 10 avril 1562, les échevins de Pesmes traitent avec l'imagier Nicolas Bryet pour créer treize visages de prophètes en albâtre bien poli, pour orner le chœur de l'église paroissiale, au revers du maître-autel, où « des pertuis ont été ménagés pour ce faire » (1). Ces « pertuis » ne

(1) *Documents pour servir à l'histoire des artistes franc-comtois*, par J. Gauthier (*Annuaire du Doubs*, 1893, p. 45).

sont-ils pas des arcatures évidées, revêtant les parois du chevet au-dessous des fenêtres comme celles de la chapelle d'Andelot? Ces visages de prophètes ne sont-ils pas dans l'iconographie biblique les frères jumeaux des dieux de l'Olympe empruntés à l'iconographie païenne pour orner la chapelle funéraire d'Andelot?

Poser cette question c'est la résoudre, et si les prophètes du chœur de Pesmes ont disparu avec le revêtement du XVI[e] siècle, les bas-reliefs de la chapelle voisine conservent du moins des œuvres notables de l'imagier Nicolas Bryet.

L'importance exceptionnelle de la chapelle funéraire d'Andelot, pour l'histoire de la sculpture franc-comtoise au temps de la Renaissance, excusera le développement considérable donné à sa description. Il nous reste à parler de la chapelle de Catherin Mairot, construite presque en même temps que celle de l'abbé Pierre d'Andelot, et décorée en partie par les mêmes artistes, en partie par celui qui, dans la peinture, fut chez nous ce qu'avait été Claude Lulier dans la sculpture, un initiateur compétent et convaincu.

III.

Nous avons dit plus haut la position exacte de la chapelle du Saint-Sépulcre au bas du collatéral droit, communiquant avec lui par une haute arcade en tiers-point; nous savons que sa surface mesure 8 mètres carrés, que sur sa clé de voûte un écusson porte les armes de Catherin Mairot. Ajoutons qu'un jour fuyant percé à travers le gros mur de la grande nef, permet de suivre le prêtre au maître-autel, et que, sur cette même paroi (à droite en entrant), le fondateur de la

chapelle, soucieux de la postérité, a fait graver cette inscription commémorative, en minuscules gothiques :

L'AN MIL V^C^ CINQUANTE QUATRE LE DERNIER
JOURS EN FEBVRIER FUST COMENCÉE CEST
CHAPPELLE EN L'HONEUR DU SAINCT SEPULCRE
DE NRE SEIGNEUR JHESU CRIST P[AR] NOBLE HOME
CATHERIN MAYROT SEIGNEUR DE VALAY ET DE
MUTIGNEY ET P[AR] DAMOISELLE JEHANNE LE MOYNE
SA FEMME.

Cette date, 28 février 1555 (nouveau style) peut nous faire supposer que la bâtisse de la chapelle du Saint-Sépulcre dut être terminée entre 1558 et 1560, c'est-à-dire en même temps que celle de la chapelle de l'Annonciation ou d'Andelot. En tout cas, son décor est, nous le répétons, sorti, avec une magnificence moindre, des mains des mêmes marbriers et ciseleurs qui construisirent l'autel et la clôture de pierre de la chapelle d'Andelot.

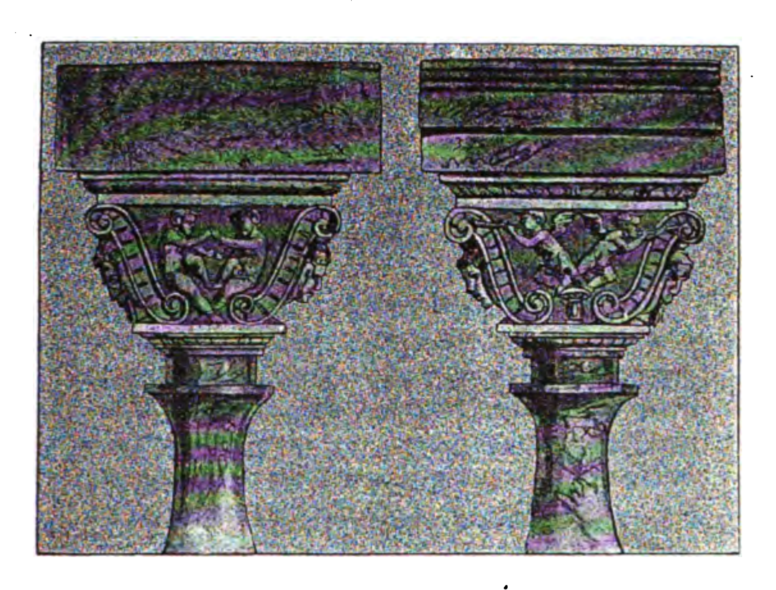
Inutile de décrire à nouveau la clôture d'égale hauteur ($2^m 44$), composée d'un mur d'appui de marbre rouge, supportant quatre balustres avec chapiteau et piédestal, soutenant une corniche. Rappelons seulement qu'au milieu de cette balustrade ouvre un portique cintré, flanqué de pilastres et en avant-corps de deux colonnes à chapiteau dorique, et que la frise qui surmonte la porte, au-dessous du fronton triangulaire échancré, porte cette inscription en capitales romaines :

IN D[OMI]NO CO[N]FIDO.

Les quatre balustres ont des chapiteaux de marbre blanc, plus ornés, mais de même forme que ceux de la

clôture de la chapelle d'Andelot. Ciselés comme des pièces d'orfévrerie, on y voit de délicieux groupes de génies luttant, d'anges soufflant dans les trompettes du jugement, de têtes ailées, de mufles de lion, de grotesques, de feuillages ou de vases de fleurs.

L'ensemble de cette clôture est des plus élégants. Ses



CHAPITEAUX DES BALUSTRES DE LA CHAPELLE MAIROT

(Vers 1560).

proportions harmonieuses, l'agencement des marbres, la blancheur de l'albâtre ressortant sur le rouge antique du Sampans, font honneur au goût et à l'habileté des sculpteurs Claude Le Rupt et Nicolas Bryet.

Le même marbre qui a servi pour la clôture a fourni la table de l'autel, fort simple, massive et supportée

par deux consoles et deux piliers ; mais l'échevin Catherin Mairot a reculé devant la dépense d'un revêtement de marbres polychromes pour le pourtour de sa chapelle. Il l'a remplacé par une boiserie et un banc de chêne disposés exactement comme dans la chapelle d'Andelot, c'est-à-dire en face et à droite de l'entrée, sous la grande fenêtre d'une part, en regard de l'autel de l'autre. Cette boiserie est du meilleur goût et reproduit exactement, moins les figures, le revêtement de marbre ciselé par Bryet ; c'est une série de panneaux compris sous des arcades, séparés par des pilastres cannelés à chapiteaux doriques ; nombre de *graffiti*, tracés du XVIe au XVIIIe siècle par d'oiseux bourgeois de Pesmes, donnent à ces panneaux bien conservés l'aspect d'un obituaire.

Tout l'intérêt de la chapelle du Saint-Sépulcre, dont nous aurions, sans cet objet, terminé la description, s'arrête et se concentre sur le triptyque en bois de chêne qui s'ouvre derrière l'autel, et qui, presque intact après trois cent trente ans, n'a subi qu'une légère mutilation d'une mère de conférence trop pudique, mais n'a été déshonoré, fort heureusement, par aucun repeint maladroit.

Ce triptyque est composé d'un panneau central et de deux panneaux ou volets mobiles ; le premier mesure 1^{m}72 de haut sur 2^{m}96 de large ; chacun des panneaux-volets 1^{m}75 de haut sur 91 centimètres de large. Il comprend en réalité deux compositions distinctes : *l'Annonciation*, peinte en grisaille sur la partie extérieure des volets ; *le Christ au tombeau*, représenté sur le panneau du fond, avec portraits de donateurs et scènes accessoires sur la face intérieure des volets.

Dans la mise au tombeau, huit personnages se pres-

sent autour du Christ mort, qu'on vient de descendre de la croix, apparente encore, avec l'échelle, au sommet du Calvaire. Tandis qu'un homme vigoureux, aidé de la Madeleine, soutient le corps du Sauveur et le dépose dans un cercueil de pierre, une sainte femme agenouillée au pied du sarcophage dispose les plis du linceul, sur lequel on a placé les clous et la couronne d'épines.

Au second plan, la Vierge s'évanouit dans les bras de saint Jean et d'une suivante ; à droite, une jeune femme, voilée et haletante, détourne la tête pour ne point voir, tandis qu'au centre et à l'arrière plan se dresse, grave et pensif, Joseph d'Arimathie, dont la figure est encadrée d'une longue barbe et de courts cheveux blancs.

Au-dessus de ce groupe qui se détache sur la paroi sombre d'une grotte souterraine, on voit voleter un essaim de petits anges, aux ailes diaprées, priant ou pleurant, tous charmants et gracieux.

Le paysage du Calvaire se continue dans les deux volets latéraux, ombragé de maigres oliviers. A gauche, apparait Jérusalem derriere un massif où se creuse le tombeau visité par les saintes femmes ; en se rapprochant du premier plan, les mêmes, reconnaissables à leurs robes et aux vases d'aromates. Sur le volet de droite, dans des roches basaltiques, l'hôtellerie d'Emmaüs surgit comme un château-fort, relié par un pont-levis à un chemin ; on y aperçoit le Christ se manifestant aux disciples. Plus bas, les mêmes disciples, vêtus en pèlerins, coiffés de bonnets phrygiens, rencontrent le Sauveur et cheminent avec lui sans le reconnaître.

Traités en claire grisaille avec de sobres rehauts de

brun, de rouge, de bleu, de jaune ou de vert, ces divers sujets ne sont que l'accessoire, le raccord des portraits des deux donateurs, homme et femme, se faisant face aux côtés de l'Ensevelissement.

A gauche, agenouillé, mains jointes, devant une petite table à draperie rouge armoriee (de gueules à la fasce d'argent), soutenant un psautier ouvert, un homme de soixante ans. Ses épaules disparaissent sous l'ample col de fourrure d'une longue robe de drap noir, à manches collantes, laissant dépasser un col et des poignets de fine toile. Surmontée d'un bonnet noir prolongé en couvre-nuque, la tête est vivante ; complètement rasée à la réserve de quelques poils grisonnants au niveau de l'oreille, la figure est vulgaire, mais intelligente. Le modelé fin des joues, du menton et du nez, l'expression des yeux et des lèvres minces, donnent à ce bourgeois enrichi l'empreinte d'une volonté et d'une énergie peu communes. Sa main courte et grasse porte à l'index un anneau d'or à rubis chatoyant (Pl. 5).

La main blanche et effilée de la dame qui fait face à Catherin Mairot, Jeanne Le Moyne, fille d'un conseiller au parlement de Dole, est d'excellente facture. D'un âge mûr. la dame à la figure pleine. au cou plissé, porte la dure empreinte de la cinquantaine. Vêtue d'une longue robe de velours noir dont la jupe fendue par derrière est doublée d'une soyeuse fourrure, elle porte un corsage ajusté, à manches collantes, compliquées sur l'avant-bras d'un parement de fourrure formant cloche et pendant jusqu'à mi-jambe. Sur le devant de la jupe est cousue une garniture de soie rouge, sorte de cordelière ou patenôtre, alternative de bouffants et d'anneletsresserrés. C'est d'une gorgerette à revers de toile empesée qu'émerge la tête de Jeanne Le

Moyne, dont la chevelure disparaît sous une cape de linon noir, découvrant le front, puis tombant au bas du dos. Quatre bagues d'or passées à l'index, à l'annulaire et à l'auriculaire de la main gauche, sertissent une perle, un rubis, une topaze et une table de diamant ; une croix en diamants, composée de quatre croisettes avec pendant de trois perles serties d'or est suspendue à une chaine de même métal, dont les mailles et les tortils font le tour du col et viennent tomber jusqu'au milieu de la poitrine, rehaussant ce costume quasi monacal. Les traits fortement accusés de la dame. manquent de distinction, son regard est plus doux que vif Devant elle, un prie-Dieu armorié d'un écu en losange (*Le Moyne*), est couvert d'une draperie verte, sur laquelle sont disposés un missel relié de velours rouge et un mouchoir de batiste.

D'une facture magistrale, ces portraits constituent les meilleurs morceaux du triptyque. Les qualités dont le peintre a fait preuve en cherchant à contenter ses modèles, ceux qui lui valaient l'aubaine d'une commande, ne se retrouvent pas dans la disposition classique et banale de la Descente de croix, où seules deux ou trois têtes de caractère échappent au conventionnel. Le dessin a la sécheresse de la gravure au burin, il est, de plus, souvent incorrect, sans tenir, pour incorrection majeure, à côté de raccourcis invraisemblables, la disproportion moyenne de la stature humaine (10 têtes de haut !)

Une seconde observation portera sur la couleur, dont les tons sont criards, et où la gamme du blanc au noir domine comme dans une grisaille.

L'ensemble de la composition est à l'étroit dans le cadre, l'air manque et la ronde d'anges charmants, qui

couronne la scène, se heurte presque aux personnages principaux. Notons que ces anges constituent avec les portraits des donateurs et la figure de Joseph d'Arimathie la meilleure partie du triptyque.

Derrière le portrait de Jeanne Le Moyne, nous omettions de lire une inscription d'une ligne, il est vrai, mais d'une haute importance, la signature du peintre : IACOBUS PREVOST, suivie de la date 1561 et d'un tracé qui a pu signifier quelque chose, mais que nous déclarons illisible.

Qu'on rapproche ce nom de cette tête de vieillard à barbe et cheveux blancs, à l'expression tout à la fois énergique et découragée, telle qu'elle convient à la mélancolie des philosophes de soixante ans, et peut-être sera-t-on tenté comme nous d'y reconnaître le peintre lui-même. Et d'abord, c'est bien un portrait échappant aux types convenus de tous ceux qui l'entourent ; de plus, son regard profond et distrait s'éloigne de la scène à laquelle il assiste, indifférent, et sa pensée se perd dans l'espace. Ce n'est pas un Mécène, car sa présence eût choqué les donateurs peints sur les volets ; il est naturel d'y retrouver Jacques Prévost lui-même, d'autant que la figure pleine de caractère semble refléter l'âge et la personnalité que nous devinons dans la correspondance de l'artiste. En se représentant lui-même, Prévost n'eût obéi qu'à un usage répandu, auquel, d'après la tradition, il avait sacrifié lui-même en représentant, dans un tableau peint pour l'église de Dole, plusieurs lettrés, ses contemporains.

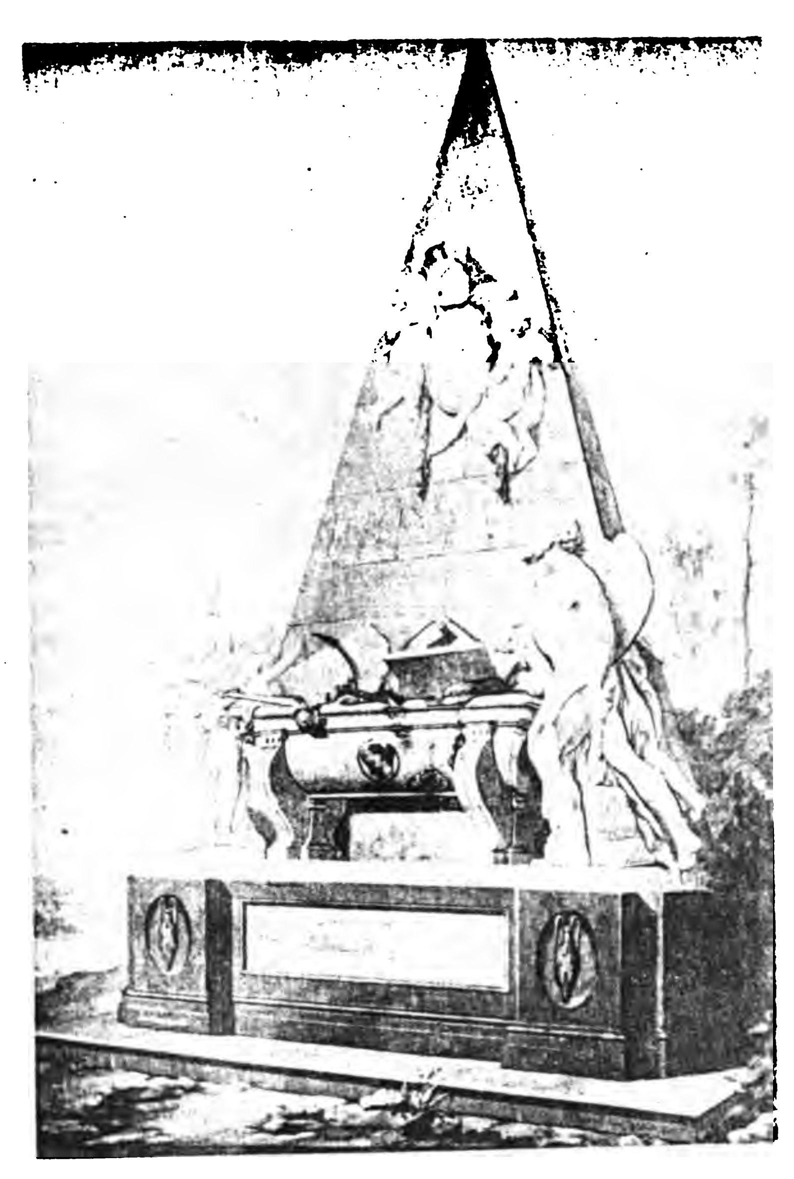
Refermons le triptyque, l'Annonciation apparaît : à gauche l'ange nimbé, cheveux épars, ailes à demi ployées, s'incline, prononçant les paroles mystiques.



Imp. Phot. Aron Frères, Paris

EGLISE DE PESMES (Haute-Saône)

Portrait de Cathelin Mairot, fragment de Tryptique.



Imp Phot Aron Frères Paris

TOMBEAU DES LA BAUME, par LUC BRETON 1775

Dans la Chapelle Seigneuriale de Pesmes. d'après une aquarelle d'A. Chazerand. 1785

Agenouillée sur les degrés d'un autel à pieds de lion, la Vierge, fermant son livre d'heures, est vêtue d'une longue robe et d'un manteau traînant ; sa main droite s'appuie sur l'autel, sa gauche cherche à réprimer les battements de son cœur. Pose exquise de naturel et de pudeur, visage charmant et candide, sentiment exquis se dégageant de sa personne tout entière. Dans une auréole lumineuse s'épanouit derrière elle tout un chœur angélique de têtes ailées, ébauchées avec la même élégance et la même justesse de dessin et de modelé que les anges de la Mise au tombeau. Sur la tête de la Vierge plane la colombe; l'autel supporte un vase original, dont le col est remplacé par une tête de femme coiffée à la romaine et d'où sort une poignée de lis.

Cette grande scène en grisaille est traitée comme le carton préparatoire d'une gravure au burin ; de nombreuses fautes d'anatomie et de dessin s'y rencontrent, mais il y a plus d'air dans la composition, plus de grâce dans les figures ; la scène est vivante, les caractères bien rendus.

En somme, malgré ses qualités réelles et sa valeur comme dessin et comme peinture, ce triptyque, la première œuvre picturale datée et signée que nous possédions en Franche-Comté, paraîtrait médiocre, rapprochée des productions contemporaines des grands artistes italiens. Pour notre école comtoise dont elle marque l'origine, elle a tout l'intérêt d'un incunable, et fixe le point de départ des progrès qui, s'accentuant de jour en jour, procurèrent vingt ans plus tard à des peintres, formés comme Prévost à la dure école de la pauvreté courageuse, des commandes et une réputation méritée en Bourgogne, en Bresse, en Suisse, plus dépourvus

alors d'artistes que notre pauvre Franche-Comté elle-même.

IV.

Tandis que Pierre d'Andelot et Catherin Mairot ornaient princièrement leurs chapelles, les bourgeois de Pesmes profitaient de la présence des imagiers, peintres et marbriers pour décorer le chœur et la nef de leur église.

Le morceau capital qu'ils demandèrent à Claude Le Rupt, ce fut une chaire sur le modèle de celle de Dole. Qu'on se représente un hanap, dont la coupe cylindrique repose sur un cul-de-lampe semi-sphérique, godronné, soutenu lui-même par un pied en fuseau; la cuve en marbre gris-noir, mesurant $1^{m}21$ de diamètre extérieur, est ornée de quatre niches cintrées, séparées par des pilastres cannelés en forme de gaînes amorties en piédouches. Elle est surmontée d'une corniche en marbre rouge (Sampans) et soutenue d'un cul-de-lampe à godrons taillé dans du marbre gris. Ce cul-de-lampe pose sur un piédestal carré en marbre gris, dans lequel s'emboîte un pilier fuselé et cannelé en marbre rouge, dont la partie terminale plus étroite s'emboite dans une base carrée (disparue sous le plancher actuel). La chaire de Dole, exécutée en 1555 sur le modèle de celle d'Auxonne, est, à quelques moulures près, exactement reproduite dans la chaire de Pesmes ; la Franche-Comté ne possède aucun autre exemplaire de ce type remarquable (Pl. 1).

La pierre de Sampans fournit encore à un joli bénitier, à vasque de pierre jaune, placé dans le collatéral gauche, un support des plus gracieux, et au tombeau de Pierre Mouchet de Château-Rouillaud, voisin du

même bénitier, la dalle encastrée dans le mur, qui reçut ses armoiries et son épitaphe (une arcade de fausse architecture ornée de médaillons et d'entrelacs, soutenue de deux pilastres, contenant des armoiries et une inscription).

Enfin plusieurs statuettes de valeur inégale furent commandées par les confréries et la dévotion particulière de quelques bourgeois. La plus remarquable, placée dans le chœur du côté droit sur une colonne engagée qui lui sert de cul-de-lampe, est un personnage de marbre blanc, en costume de grand prêtre ou de roi juif, ciselé avec grande recherche, qui doit sortir du ciseau anonyme qui a produit les sybilles du retable d'Andelot. Sa tête est mitrée ; de la main gauche il tient un sceptre, de la droite il offre une sorte de coupe; c'est ou bien un roi mage et il doit sortir de la chapelle d'Andelot dont le vocable se partageait entre l'Annonciation et les Trois Rois, ou bien un Melchisédech. Mais il sort incontestablement du même ciseau que la Vierge et les sybilles du retable (La hauteur de cette statuette est de 87 centimètres).

Le saint Sébastien de marbre qui, sur une autre colonne engagée, lui fait face au côté gauche du chœur, est de moins bonne facture, quoique de même date et de plus petite dimension (80 centimètres).

Mentionnons encore trois autres statues du XVIe siècle : une Vierge à l'Enfant (style de l'école bourguignonne, hauteur 1 mètre), qui provient, dit-on, des Capucins de Pesmes; une sainte Marguerite en pierre blanche, jadis polychromée (96 cent.) ; enfin une sainte Barbe avec sa tour, en bois polychrome (88 cent.).

Du XVIIe siècle il ne subsiste rien, hors le retable en bonne menuiserie et « en ordre salomonique » de

la chapelle du Rosaire, terminée, nous l'avons dit, en 1590, et le tableau de son autel, assez bonne peinture de l'école comtoise du XVIII[e] siècle.

Du XVIII[e], mentionnons le retable du maître-autel, en style pompeux à la jésuite, exécuté en 1725 par Julien Chambert, le maître du fameux sculpteur Luc Breton; un buffet d'orgues datant de 1727; le tableau du maître-autel représentant saint Hilaire, « marteau des hérétiques »; enfin une autre tête représentant saint Antoine repoussant le serpent tentateur, et nous aurons épuisé les monuments de l'église de Pesmes. Mais leur description ne serait pas complète si nous n'évoquions dans la chapelle seigneuriale de Saint-Jean-Baptiste, vide aujourd'hui des tombeaux des Pesmes, des Grandson, des La Baume, le souvenir d'un splendide monument funéraire érigé en 1775 par les soins de M[me] de Ligniville sa fille, à la mémoire du dernier des La Baume, Charles-Ferdinand de La Baume-Montrevel, seigneur de Pesmes, et exécuté par Luc Breton, un des fondateurs de l'école de peinture et sculpture de Besançon.

De ce monument dont les derniers vestiges ont disparu, il nous reste outre des descriptions éparses dans divers recueils, une excellente aquarelle du peintre Alexandre Chazerand (1), et une maquette en terre cuite conservée au musée de Besançon (2). Ces deux documents nous permettent de restituer une composi-

(1) Trois exemplaires ou reproductions de l'aquarelle d'Alexandre Chazerand existent : l'un à la bibliothèque de Besançon, l'autre au château de Ray, chez M. le duc de Marmier, descendant des La Baume-Montrevel; le troisième chez l'un des auteurs de cette notice, M. Jules Gauthier, à Besançon.

(2) N° 902 du catal. du Musée de Besançon.

tion qui valut à Luc Breton une haute réputation de goût et d'habileté, et qui jointe aux œuvres du XVI[e] siècle qui survivent, ferait de l'église de Pesmes un véritable musée si le vandalisme de fous furieux ne l'avait anéantie en 1793 (Pl. 6).

Voici du moins la description du tombeau du dernier des La Baume-Montrevel.

Sur un stylobate rectangulaire de marbre noir recouvert de marbre blanc, incrusté de marbre jaune et flanqué de deux avant-corps, se dresse, appuyée au mur et en léger relief, une haute pyramide de marbre gris bleuté. A sa base, en vigoureuse saillie, se détache un sarcophage à l'antique, en marbre rouge de Sampans (1), supporté par deux pieds-droits, en forme de console, à tranche cannelée. Aux côtés du sarcophage dont le couvercle soulevé par le Temps se brise et laisse apparaître les attributs des dignités de la maison de La Baume, deux statues en pierre de Tonnerre, grandeur nature, représentent l'Histoire et le Temps. Aux deux tiers de la pyramide est appliqué un médaillon ovale, de marbre blanc cerclé de bronze doré, derrière lequel pendent deux guirlandes de cyprès, en même métal ; deux génies de marbre blanc, groupés sur une draperie, entourent le portrait : l'un (le génie de la Renommée) le soutient de ses bras potelés, l'autre (celui de la Guerre) le couronne d'un casque à long panache.

Dans ce médaillon est représentée, tournée vers la droite, la tête imberbe d'un homme de quarante ans. Son nez, légèrement arqué, son menton lourd et

(1) Sampans, dont il a été souvent question dans cette notice, est un village de l'arrondissement de Dole (entre Dole et Pesmes), où des carrières de marbre rouge et jaune rouge sont exploitées depuis 1550 environ.

arrondi, sa longue chevelure bouclée, rappellent le type monétaire de Louis XV et les mœurs efféminées d'un siècle décadent.

Deux inscriptions complètent le cadre; au-dessous le nom du personnage :

A
CHARLES FERDINAND DE LA BAUME MONTREVEL
DERNIER CHEF DE SA BRANCHE
MORT LE 21 NOVEMBRE 1736 AGÉ DE QUARANTE ANS

Au-dessus, cette devise ambitieuse, que semble lire à haute voix le génie de la Guerre :

VIRTUTE VIXIT
MEMORIA VIVET

Ni l'Histoire ni le Temps évoqués par Madame de Ligniville au pied du monument de Charles-Ferdinand de La Baume, n'ont ratifié le vœu qu'elle émettait dans un élan filial d'affectueux et douloureux regrets.

Pour représenter l'Histoire, Luc Breton a emprunté au type classique de la Victoire antique de Brescia la pose et l'anatomie de sa figure. On connaît le type de cette statue fameuse : une femme debout, dont le torse nu rappelle à s'y méprendre celui de la Vénus de Milo, retient du bras gauche en l'appuyant contre sa hanche un bouclier ovale, sur lequel sa main droite armée d'un burin grave des noms de bataille. Breton a conservé en les développant les plis inférieurs de la draperie qui laissent à découvert depuis le genou toute la jambe gauche, mais il a donné au torse complètement drapé jusqu'à la naissance de la gorge, et aux

bras nus jusqu'au coude une allure toute moderne, à la tête cette grâce un peu mièvre que le XVIIIe siècle imprimait à toute rénovation de l'antique.

La statue du Temps, qui fait face à celle de l'Histoire, est, au contraire, une œuvre tout à fait personnelle de Breton. Un grand vieillard, que ses longues ailes ployées font reconnaître, s'approche, d'une allure pleine de mouvement, du sarcophage, que sa faux vient de briser. Il est complètement nu, quoiqu'une longue draperie, sorte de suaire, soit jetée sur son épaule droite et tombe derrière lui en larges plis ; tandis que son bras droit retient le couvercle du sépulcre, le bras gauche allongé éteint sur les débris d'une corniche une torche encore fumante : la tête, pareille à celle de ces fleuves limoneux dont sont peuplés les parcs de la Régence, est heureuse d'expression, quoiqu'un peu banale ; rejetée en arrière, elle fixe son regard sur un médaillon de Charles-Ferdinand. Cette statue vraiment académique est d'un grand style, grâce à son anatomie et son modelé irréprochables, à sa musculature vigoureuse et exacte, à son attitude noble et gracieuse à la fois.

Du sarcophage entr'ouvert s'échappent, capricieusement mêlées et jetées en bronze doré, les marques des dignités et des emplois obtenus par la maison de La Baume : colliers de la Toison-d'Or d'Espagne, de l'Annonciade de Savoie, du Saint-Esprit de France, ancre d'amiral, bâton de maréchal et de vice-roi de Naples, mitre et crosse d'archevêques et d'abbés, chapeau de cardinal. Sur le flanc du sarcophage et sur les deux avant-corps du stylobate apparaissent les armoiries si connues des La Baume : *d'or à la bande vivrée d'azur*.

Inspirée quelque peu du tombeau du maréchal de Saxe, que le magistral ciseau de Pigalle venait de terminer pour l'église Saint-Thomas de Strasbourg, le monument des La Baume, œuvre capitale de Breton, serait encore une des maîtresses pages de la sculpture provinciale du XVIIIe siècle, si sa masse imposante et ses armoiries seigneuriales n'avaient choqué les stupides destructeurs qui anéantirent, il y a cent ans, tant de trésors artistiques. L'année 1793 le vit détruire d'une façon tellement complète, qu'on a peine aujourd'hui à retrouver la place qu'il occupait dans la chapelle des Grandson.

NOTES ÉPIGRAPHIQUES SUR L'ÉGLISE DE PESMES

Outre les inscriptions relevées au cours de cette notice, une vingtaine d'épitaphes peuvent se lire encore sur les tombes qui pavent les trois nefs de l'église. Voici les plus intéressantes parmi les plus anciennes :

+ *Ci gisēt Claude Davadans..... es q trespassa · le · V · jō . d'avril mil · CCCC et VII et Pernale sa feme qui trespassa le IIII jō d'octobre mil CCCC V . Dieu ait leurs ames . Amen .* (Nef gauche).

Cy gil devant honorable et discrele psone · Hūbert Pagerel jadis bourgois de Pesmes fūd[ateur] de ceste chappelle le quel trespassa le V jō du mois de iulet l'an mil CCCC et XXIII et mes . Iehan Pagerel pbre · fils dudit Hūbert jaidis chappelein de ceans le quel a fūdé a ceste dicte chappelle deus messes chescunes semāne p̄ptualemt · s'est a savoir le samedi et le dimāche lequel trespassa le · · · · l'an mil CCCC IIII^{xx} et VII Eor · anime · reqescat in passe . Amen · (Incrusté dans le mur de la nef droite).

Cy gist discrette psonne . messire · Hugue . de . Sornay · curé . de Malā · qi · trespassa le mardi · V · jour d'avril · avant Pasque l'an · M · CCCC · LIIII. Priez Dieu pour l'am[e de luy] · (Figure gravée d'un ecclésiastique vêtu d'une chasuble sur une aube longue. Nef gauche).

Cy gist honeste psone Jehan Vauley de Malā clec et notaire de la court de Besançon qi · trespassa le · · · · de may l'an mil IIII^{c} LXVIII. Priez Dieu pour l'ame de li qui lui face merci . Amen · (Figure gravée représentant ce notaire vêtu d'une robe courte, mains jointes; phylactère effacé dans le champ de cette tombe très fruste. Nef gauche).

Cy · gil Pierre · de Rigne . jadis [escuier] lequel trespassa le XVIIe jor dv mois : de fevrier · mil · V c^{t}. XVIII · (Quatre écus gravés (dont trois frustes), aux encoignures de la dalle; celui qui survit porte une bande chargée de trois couronnes royales (RIGNEY).

Çy devant gisent [nobles seigneurs] Pierre Movchet a son vivant [seignevr de Chastel] Rovillavlt etc et damoiselle Jehanē · de · Reigney . sa · femē · qvi · trespassarēt . asçavoir · ledict · seignevr le · 28 . de · febvrier · 1546 · et ladite damoiselle · le · 25 · de mars · 1530 · avs ames · desqvels · Diev · face · paix · Amen · (Inscription gravée sur un *titulus* en pierre rouge de Sampans, encastré dans le mur du collatéral gauche, sous une fausse arcade en léger relief, où étaient sculptés et sont encore à demi visibles deux écus mutilés : *trois mouchets posés deux et un* (qui est MOUCHET) et *une bande chargée de trois couronnes* (qui est RIGNEY). Nef gauche.)

XI.

LA

MAISON FORTE D'ORCHAMPS

(Jura)

Par M. le comte A. de DION.

Orchamps est une des stations du chemin de fer de Dole à Besançon. Le village de 800 habitants est situé sur les bords du Doubs. On y voit au-dessus de l'église les ruines d'un château-fort de médiocre importance. Il y a peu d'années, on voyait aussi dans le bas du village une haute et massive construction signalée et décrite plus ou moins exactement dans tous les Guides, sous le nom de la *Maison forte* d'Orchamps. Ce genre de monument étant assez rare, j'en offre aux membres du Congrès les plans et croquis pris en 1869. Ne pouvant y joindre aucun document historique et ignorant ce que d'autres ont pu en dire avant moi, je terminerai par quelques notions générales sur les maisons fortes.

L'édifice d'Orchamps est une masse rectangulaire d'un peu plus de 20 mètres de long sur 14 de large. Les grands côtés ont 17 à 18 mètres de haut sous l'é-

gout du toit ; les petits côtés se terminent par des pignons qui atteignent peut-être 28 mètres, le double de la largeur de la base.

L'appareil est grand, mais fort irrégulier. J'ai compté

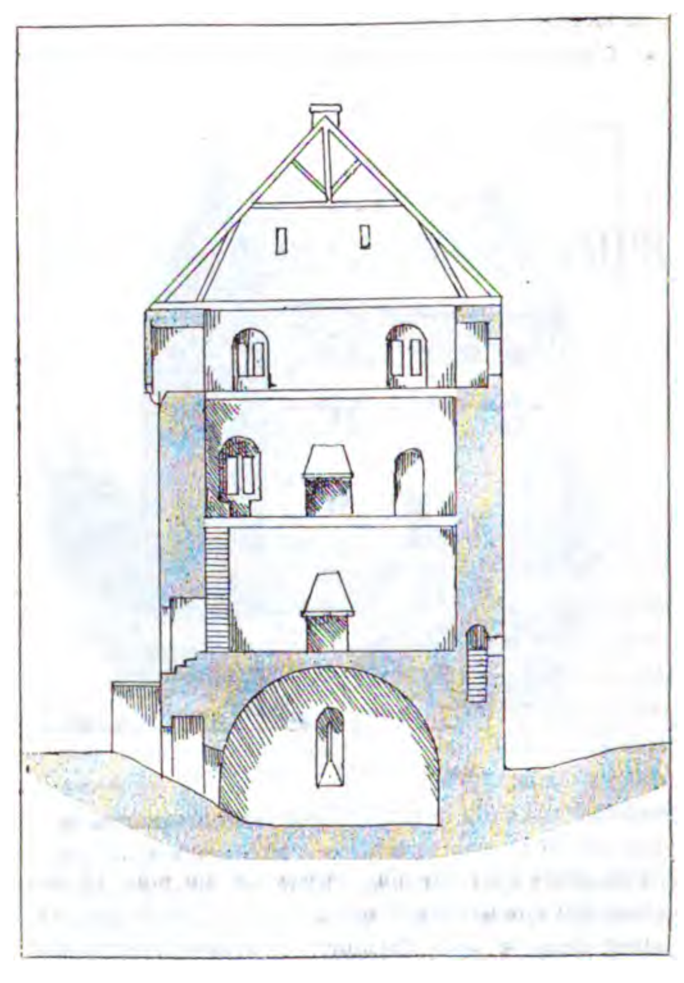


MAISON FORTE D'ORCHAMPS.

Vue générale.

à un angle quarante-cinq assises, ce qui pour 18 mètres, fait une hauteur d'assise moyenne de 40 centimètres. Dans le reste du mur, ces grosses pierres sont remplacées par de forts moëllons dont les lignes de pose ne sont pas toujours horizontales. Des pierres de fort échantillon servent de linteaux aux fenêtres qui

présentent deux ouvertures rectangulaires et à l'inté-

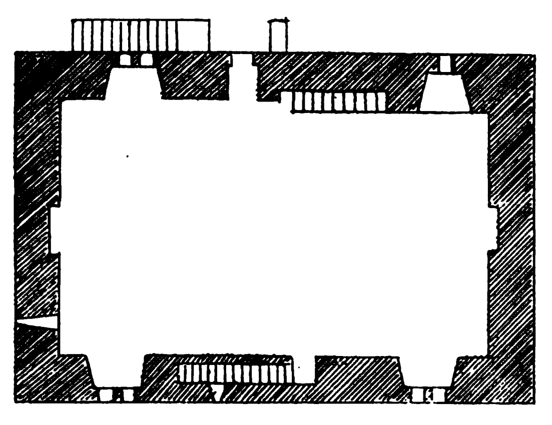


MAISON FORTE D'ORCHAMPS.

Coupe transversale

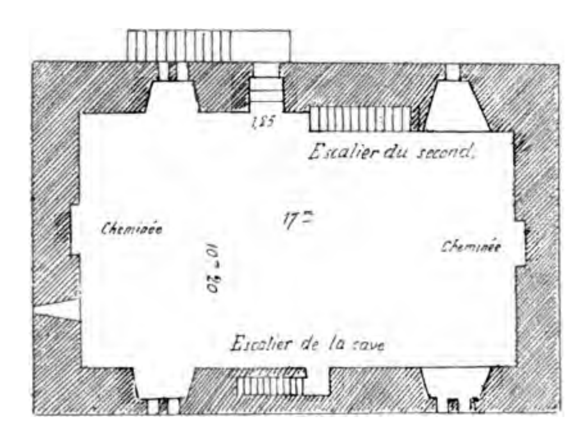
rieur une arcade plein-cintre avec des bancs latéraux

dans l'épaisseur du mur. Quelques-uns de ces linteaux



PLAN DU REZ-DE-CHAUSSÉE.

sont décorés d'arcs aigus trilobés. Ce seul détail doit



PLAN DU 1er ÉTAGE.

faire rejeter l'opinion de ceux qui attribuent cette

construction au XIe siècle. Il est plus probable qu'il faut la dater du XVIe, en raison de toutes les portes en plein-cintre.

En hauteur, la maison forte d'Orchamps comprend un étage à demi souterrain couvert d'une voûte en berceau et de trois autres étages séparés par des planchers. On accède à la cave par une large porte placée sous le pont volant de l'entrée du premier étage. Elle est faiblement éclairée par deux étroites meurtrières ouvertes dans les pignons. Un escalier fort raide, ménagé dans l'épaisseur du mur ouest, la met en communication avec le premier étage. Les murs ayant 2^m^40 d'épaisseur, il reste 9 mètres pour la largeur de la pièce. Il est à croire qu'à l'origine cet étage était moins enterré et que le bâtiment était entouré d'un fossé qui s'est comblé peu à peu. Lors de ma visite, un orage avait changé cette cave en citerne, forçant les cultivateurs qui logeaient dans la maison à en faire sortir à la hâte leurs bestiaux.

La porte du premier étage est à 2^m^50 du sol actuel, au-dessus de la porte de la cave. On y accède par un escalier extérieur qui s'interrompt un mètre avant la porte. Un petit mur placé en face sert à porter une plate-forme que l'on pouvait probablement relever en cas de danger. Un machicoulis situé à l'étage supérieur au-dessus des deux portes devait servir à cet usage et à défendre l'accès de la maison.

Au premier étage, les murs ont 1^m^60 d'épaisseur, et non 3 mètres que leur donne le Guide Joanne. L'intérieur, depuis divisé en plusieurs pièces, ne formait qu'une seule salle de 17 mètres de long sur 10^m^20 de large et 5 mètres de haut. Elle était éclairée par quatre fenêtres et chauffée par deux cheminées placées l'une

en face de l'autre au milieu de chaque pignon. Près de la porte d'entrée, un escalier droit en pierre monte le long du mur de façade jusqu'au second étage ; du second étage au troisième, l'escalier beaucoup plus étroit rampe le long du mur opposé. Ces deux étages sont semblables au premier, sauf qu'ils sont moins élevés et que les fenêtres y sont plus nombreuses.

Les croquis ci-joints donneront, plus qu'une description, l'idée de cette construction massive qui, sur plus d'un point, se rapproche des donjons rectangulaires de l'ouest de la France. Le manque de défenses accessoires montre que ce n'est qu'une maison forte. La présence dans la même localité des ruines d'un château rend plus évidente la différence entre ces deux genres de constructions.

Le Dictionnaire de Du Cange traduit *Fortis domus* par forteresse, mais c'est à tort. L'article *Manoir* du Dictionnaire de Viollet-le-Duc est fort intéressant, mais peu précis. Le Dictionnaire de Trévoux définit la maison forte une habitation fortifiée à l'antique pouvant se défendre contre un coup de main. Cette définition me semble juste. Le château-fort serait alors l'habitation qui peut se défendre, non seulement contre un coup de main, mais contre un siège.

Le caractère spécial du château féodal est d'être à la fois une forteresse pour la défense du pays et une demeure particulière. Sous les successeurs de Charlemagne, le royaume était ouvert, sauf les villes entourées de remparts. Mais après l'anarchie du Xe siècle et les malheurs des invasions normandes, la nation voyant l'impuissance du pouvoir central, lui substitua l'organisation féodale fondée sur le morcellement et la localisation de la défense nationale. L'instrument et le si-

gne de cette organisation fut le château-fort dont le nombre se multiplia pendant le XIe et le XIIe siècle. Au XIIIe siècle, la royauté devenant prépondérante, et assurant la paix, l'importance des châteaux diminue et la féodalité paraît être à son déclin. Mais arrivent au XIVe siècle les invasions anglaises, dont les ravages périodiques forcent chacun à se fortifier à la hâte, et redonnent une vie nouvelle à la féodalité.

C'est une erreur de croire que chacun pouvait construire un château à sa fantaisie. C'était un droit royal que les grands vassaux s'arrogèrent à leur tour, mais qui ne s'étendit jamais à toute la noblesse. Seulement, dans les moments d'anarchie, le droit était mis de côté et, selon l'expression d'Orderic Vital, les châteaux félons s'élevaient de toute part. *Adulterina passim municipia condebantur*. La prétention du souverain d'empêcher toute nouvelle construction militaire n'était donc pas, comme le dit Viollet-le-Duc, un envahissement du pouvoir royal sous Saint-Louis.

La construction d'un château entraînait la formation d'une châtellenie, circonscription purement militaire et administrative, qui ne concordait ni avec les divisions judiciaires, ni avec les limites des fiefs. Les habitants de la châtellenie, en échange de la protection du château, devaient l'approvisionner de vivres en cas de guerre, et fournir des ouvriers pour le réparer. Les propriétaires nobles devaient en former la garnison en venant y résider les uns quinze jours par an, d'autres un mois ou davantage. La construction d'un second château dans une châtellenie en entraînait le démembrement.

Cependant, chacun cherchait dans ces temps troublés à mettre sa demeure à l'abri des maraudeurs. On

tâchait d'obtenir du seigneur dominant la permission de s'enclore de murs et de fossés. Celui-ci, partagé entre le désir de ne point amoindrir l'importance de son château, et celui d'augmenter les points de défense du pays, n'accordait cette permission que dans d'étroites limites pour ne pas laisser prendre trop d'importance à la nouvelle construction, qui d'ailleurs devait lui être jurable et rendable. C'est-à-dire que le propriétaire devait jurer que, dans aucun cas, il n'emploierait sa maison fortifiée contre les intérêts de son seigneur, et qu'en cas de guerre, il la tiendrait à sa disposition à grande et à petite force, ce qui signifiait qu'il la lui remettrait, soit qu'il se présentât lui-même à la tête de ses vassaux, soit qu'il l'en fit simplement semondre par un sergent.

Nombreux sont les textes et les faits qu'il faudrait citer pour traiter cette question. On n'en trouvera ici que trois qui suffisent à donner une idée de cette réglementation féodale.

Et d'abord ce sont les droits du duc de Normandie constatés dans les actes du concile de Lillebonne en 1080. On y dit que nul, sans la permission du duc, ne peut construire un château dans une île ou sur des rochers. En plaine, on ne peut donner au fossé qui l'entoure plus d'un jet de terre de profondeur (2^{m} 50 environ). L'ouvrier doit jeter la terre du fond du fossé sur les bords sans se servir de banquettes de relais. La palissade qui surmontait le fossé ne devait avoir ni bretèches ni redans.

Nulli licuit in Normannia fossatum facere in planam terram nisi tale quod de fundo terram potuisset jactare superius sine scabello ; et ibi nulli licuit facere palicium nisi in una regula et id sine pro-

pugnaculis et alatoriis ; et in rupe et in insula nulli licuit in Normannia castellum facere (Martène, Thes. anecd., IV, p. 117).

En 1162, Robert comte de Dreux, avait entrepris de fortifier sa maison de Savigny près Beauvais. qu'il tenait de l'évêque de cette ville. Il avait commencé un fossé de deux jets de terre. Le comte de Champagne s'y opposa comme seigneur dominant. Le comte de Dreux dut diminuer l'importance de sa fortification et s'engager à ne creuser qu'un fossé d'un jet de terre, sans palissades et sans bretèche.

Nous tirerons notre dernier exemple du comté de Montfort-l'Amaury. Vers 1230, il fut fait un relevé de tous les fiefs et arrière-fiefs répartis dans les cinq châtellenies autour des cinq châteaux de Montfort, Épernon, Rochefort, Gambais et Houdan. Sur environ deux cents habitations mentionnées, trois seulement : Maintenon, la Ferté-Choisel et la Villeneuve, près Fyrernon, sont qualifiées de forteresses; les autres sont des maisons, *domus*, quoique quelques unes dussent être assez bien fortifiées. Parmi les propriétaires, les uns étaient hommes liges du comte de Montfort, les autres ne tenaient de lui qu'une partie de leurs terres, d'autres enfin ne lui étaient liés féodalement que par l'assurement de leurs maisons. Ces derniers étaient à l'origine des propriétaires libres dans la châtellenie, mais que le progrès envahissant de la féodalité avait forcés à se donner un seigneur et à reconnaître tenir de lui leurs habitations. Ils n'étaient pas tenus aux autres services féodaux et leur nom est suivi de cette simple mention : *assecuravit domum suam domino comiti.*

Brussel (Usage des fiefs) nous a conservé, d'après le Cartulaire de Béatrix de Montfort, un de ces con-

trats d'assurement qui est le meilleur exemple que l'on puisse en donner. En voici la traduction :

« A tous ceux qui ces lettres verront, Pierre de Richeville, chevalier, je fais savoir que j'ai assuré au comte de Montfort ma maison du Chesnay contre tous, sauf la fidélité au roi de France, tellement que je ne pourrai y faire ni archière, ni meurtrière pour l'arbalète, ni créneau, ni merlon. Je ne pourrai creuser autour de mon pourpris qu'un fossé de douze pieds de large ; ni moi, ni mes héritiers n'y pourrons rien ajouter sans la permission du comte ou de ses héritiers. Je suis tenu de rendre cette maison au comte à grande et à petite force dans l'état où elle se trouvera, et il devra me la rendre dans le même état. Nos héritiers auront la même obligation au comte ou à ses héritiers. En témoin de ce, j'ai donné cet acte muni de mon sceau. Fait en 1237, au mois de novembre. »

Le 9 mars 1283, Béatrix de Montfort, devenue veuve de Robert, comte de Dreux, reprit la possession viagère du comté et reçut l'hommage de ses vassaux. Quarante-deux d'entr'eux rendent l'hommage lige pour la châtellenie de Montfort, puis quatorze autres assurent à la comtesse leurs maisons situées dans la même châtellenie.

D'autre part, si le comte de Montfort avait dans la paroisse de Sonchamp des champarts, un prévôt pour les percevoir et une grange pour les serrer, comme c'était l'abbé de Saint-Benoît-sur-Loire qui en avait la seigneurie, il dut lui promettre en 1202 de ne fortifier cette grange en aucune manière. L'article *Manoir* du Dictionnaire de Viollet-le-Duc renferme d'autres exemples de cette règlementation, et présente des exemples variés d'habitations fortifiées. Cette réglementation a

dû beaucoup varier selon les siècles et selon les provinces. A la fin du XVIe siècle, nous voyons encore le baron de Chevreuse défendre au sieur Habert de Montmort de terminer les fossés commencés autour de sa maison du Mesnil Saint-Denis.

De la maison forte d'Orchamps, on pourrait, ce me semble. rapprocher le bâtiment d'Avenches en Suisse, visité par le Congrès archéologique, et qui renferme le musée. Il consiste en un bâtiment massif et rectangulaire dont les dimensions sont à peu près pareilles. Il est probable qu'il existe d'autres spécimens de maisons fortes ; mais celui qui s'élevait il y a peu d'années sur les bords du Doubs me paraît pouvoir être présenté comme un type dont il est utile de conserver le souvenir.

XII.

NOTE
SUR
L'INDUSTRIE DU PAPIER
En Franche-Comté
ET LES
FILIGRANES EMPLOYÉS PAR LES PAPETERIES COMTOISES
Du XVe au XVIIIe siècle

Par M. Jules GAUTHIER,
Archiviste du Doubs.

Jusqu'au milieu du XVe siècle, la Franche-Comté, ou comme on disait alors la comté de Bourgogne, fut approvisionné de papiers italiens, allemands ou flamands par le commerce d'importation; ce ne fut qu'à cette date que les premières papeteries ou moulins à papier apparurent sur les claires rivières qui coulent des flancs des Vosges ou du Jura. Cette création devenait nécessaire pour alimenter les justices inférieures, les tabellionnés qui pullulaient autour du parlement de Dole et des bailliages, pour suffire à la consommation

des juristes et des clercs, aussi bien que des étudiants de l'Université franc-comtoise établie en 1424 dans la capitale de la province.

On connaît l'outillage sommaire des premières papeteries : quelques piles ou cuves de pierre ou de bois, où des maillets mûs par les tournants des moulins réduisent en bouillie les chiffons de fil triés et lavés; des récipients où macère cette pâte; enfin des formes, châssis de bois munis de treillis de fil de laiton qui reçoivent la bouillie de papier mêlée de colle et la retiennent jusqu'à ce que, coagulée, elle devienne au séchoir du papier prêt à utiliser.

Ce qu'on sait moins, c'est que les marques ou filigranes qui caractérisent par un emblème quelconque, monogramme, armoiries, fleur, etc., les produits de chaque papeterie, sont formés avec un fil d'argent (ou de laiton) dessinant à travers la trame des chassis les contours de cette marque de fabrique.

C'est la recherche de ces marques ou filigranes qui m'a entraîné, à la suite de quelques constatations intéressantes, à étudier l'histoire des papeteries comtoises.

La première en date (qui n'a disparu que dans le cours du XIX° siècle) est celle de Baume-les-Dames, établie en vertu d'un accensement de Marguerite de Salins, abbesse des Bénédictines du lieu, par un Lorrain, Henri de Gondreville, sur le cours du Cusancin. Celui-ci fut remplacé, dès 1464, par un fabricant, venu d'Orléans, qui se nommait Jean Paticier.

En même temps, le chapitre métropolitain de Besançon amodiait (vers 1458) ses moulins dits de Tarragnoz, situés sur le Doubs, à la porte de la cité impériale, à un papetier nommé Jean de Rosey et lui im-

posait, comme filigrane de ses produits, les armes capitulaires (un bras de saint Étienne et l'aigle de saint Jean), en lui ordonnant de supprimer de sa fabrication certaine marque à l'aigle impériale dont il avait cru, pour flatter les Bisontins, pouvoir se servir.

L'abbaye de Luxeuil, souveraine d'une vallée qui descend des Vosges, autorise (vers 1460) deux associés, Martin Bon et « maître Martin le papelier » à établir à Froideconche (Haute-Saône actuelle) une première papeterie, suivie bientôt d'une seconde, accensée à un certain Dimanche.

L'abbaye de Saint-Paul de Besançon, propriétaire d'un moulin sur le Doubs, dans la traversée de la ville, y installe, dès 1473, une papeterie rivale de celle du chapitre métropolitain.

Au lendemain des guerres d'extermination que Louis XI déchaîna sur la Comté, restée fidèle à la fille de Charles le Téméraire, la prospérité revient sous le gouvernement heureux de Marguerite d'Autriche et de son neveu Charles-Quint ; l'imprimerie a fait son apparition depuis vingt ans dans la province, et s'y acclimatera avec la seconde moitié du XVI[e] siècle. La consommation du papier augmente et avec elle le nombre des moulins à papier.

A la source d'Arcier, dont l'aqueduc romain abreuve encore la ville de Besançon, les héritiers du maître d'hôtel du connétable de Bourbon, Simon Gauthiot, bâtissent une importante papeterie ; à Cusance, Claude de Belvoir en construit une seconde ; tandis que dans les gorges de l'Ain, la belle Antoinette de Montmartin, femme de Jean de Poupet, établit celle de Girod, que Philibert de La Baume crée celle de Balanod, et qu'à Dole, Jean Henri, autorisé par la ville, fait mouvoir,

côte à côte, auprès du grand pont, un moulin à papier et un moulin à poudre.

Dans le comté de Montbéliard, ayant sa vie propre, quoique enclave de l'ancienne Séquanie, les princes de Wurtemberg favorisent et dotent les papeteries de Courcelles en 1575, de Montbéliard en 1597, de Belchamp en 1612, et plus tard de Glay, de Meslières et d'Étupes.

Le XVIIe et le XVIIIe siècle ajoutent à ces usines celles de La Cluse, voisine de Pontarlier, établie par Claude Verchet en 1615 ; celle d'Échenoz-la-Meline, près de Vesoul ; celles de Guillon, Ornans, Pontarlier, Vuillafans dans le Doubs actuel ; celles d'Arbois, Ardon, Chambérier, Clairvaux, L'Essard, Mesnay, Messia, Nancuise, Les Planches, Poitte, Pont-d'Héry, Saint-Claude, Salins, dans le Jura actuel ; celles enfin de Bucey-lez-Gy, Magny-les-Lure, Saint-Bresson, Villers-le-Temple et Villersexel, dans le département de la Haute-Saône.

Toutes ces usines ont pour distinguer leurs produits des marques particulières. A Besançon, la papeterie de Tarragnoz emploie comme filigrane les armoiries du chapitre : une main bénissant (le bras de saint Étienne) et l'aigle de saint Jean tenant un écriteau, avec ces mots : S. IOHANNES.

Celle de Baume porte une targe ou rondache avec ce mot : BAULME ou BAUME mis en fasce ; et, plus tard, les armoiries de la famille de Cointet (un chef cousu au-dessus d'un sautoir), qui la possède durant longtemps ;

Arcier, copiant la marque de Baume, prend une rondache ou un cœur avec une fasce et le mot : ARCIER ;

La Cluse, une rondache et ce mot : IOVX ;

Cusance, lieu d'origine de la maison féodale de ce nom : une aigle et le mot CVISANCE ou CVSANCE ;

Froideconche emploie entre autres marques la fameuse tête de bœuf sommée d'une étoile ; Sirod, une banderole avec le nom de lieu ainsi orthographié : SIROS, SCIRO, SIRO et la lettre P sommée d'un quadrilobe. Magny-lez-Lure porte les armoiries de l'abbé de Lure ; Belchamp, Montbéliard, celles des comtes de Wurtemberg.

Je pourrais prolonger cette liste en enregistrant, au nombre de plusieurs centaines, et les variantes datées de chaque type, et nombre d'autres types émis par les nombreuses papeteries dont on a lu plus haut la nomenclature, surtout aux XVII° et XVIII° siècles, où apparaissent les noms de fabricants dans les filigranes.

Mais, dans ce rapide exposé, je n'ai d'autre but que d'insister, en analysant le résultat de longues recherches, sur l'utilité qu'il y aurait pour chaque région à entreprendre des recherches analogues, en déterminant la topographie des papeteries d'une province et la série des filigranes de chacune d'elles (1), sauf à réserver et discuter dans une sorte de *clearing-house*, soit à l'occasion des réunions de la Sorbonne, soit à l'occasion des congrès annuels de la Société française d'Archéologie, les types douteux, et à en déterminer l'origine par la discussion de gens compétents.

(1) Depuis que ces lignes ont été lues au Congrès de la Société française d'Archéologie, un de ses membres les plus distingués, M. L. Wiener, conservateur du Musée lorrain, a réalisé ce vœu pour la Lorraine, en publiant une curieuse *Étude sur les filigranes des papiers lorrains*, 1 vol. in-8° avec planches. Nancy, 1893.

XIII.

DÉCOUVERTE D'UNE RELIQUE

FAISANT PARTIE

Des Dépouilles de Constantinople

APPORTÉES EN OCCIDENT

A la suite de la Croisade de 1204

Par M. Gustave SCHLUMBERGER

Membre de l'Institut.

J'ai l'honneur de présenter à l'Académie un objet fort intéressant pour l'histoire des Croisades. C'est une relique, une des plus insignes dépouilles des églises de Constantinople, rapportée en Occident par les conquérants latins de 1204, perdue au siècle dernier, et qui vient d'être retrouvée dans des circonstances tout-à-fait extraordinaires. Je demande la permission de faire en peu de mots l'historique de ce monument si curieux.

Dans le département actuel du Jura s'élevait jadis la

(1) Cette note a été lue à une des séances de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres.

célèbre abbaye cistercienne de Rosières, fondée en 1130 par les sires de Salins, aujourd'hui complètement disparue. Les sires de Vadans en étaient gardiens.

Il existe un manuscrit, rédigé en 1714 par un religieux de ce monastère, nommé Benoît Besançon, sous ce titre : *Description de l'église abbatiale de Rosières*. Ce manuscrit a été publié en 1879 et 1880, en guise de pièce justificative, par M. Jules Gauthier, dans un travail paru dans le *Bulletin de l'Académie de Besançon*, sous le titre : *Les monuments de l'Abbaye de Rosières* (*Jura*). Dans la description des reliques possédées au siècle dernier par l'église abbatiale, le religieux cistercien en cite trois, sous les n[os] 4, 5, 6, dont l'origine constantinopolitaine est certaine ; c'étaient : 1° un coffret à reliques, porteur d'une inscription rappelant que les Croisés de 1204 l'avaient rapporté de la prise de Constantinople : ...*Dolet Constantinopolis tanto nudata pretio* (1) ; 2° le crâne de saint Akindynos, avec une légende grecque ; 3° l'os du genou de saint Denis l'Aréopagite, également avec une légende grecque. Disons de suite que notre regretté confrère, le comte Riant, n'avait pas eu connaissance de ce document établissant l'existence de ces reliques constantinopolitaines au commencement du XVIII[e] siècle dans l'abbaye de Rosières (2).

(1) Voici la légende en entier telle qu'elle a été copiée par Benoît Besançon :

De civitate Grecie que — dicitur urbs regia
Sumpte sunt hec reliquie — necnon et sanctuaria
Dolet Constantinopolis — tando nudata pretio
Sed iste locus nobilis — gaudet de tanto premio.

(2) Il ne cite dans les tableaux qui sont à la fin de son mémoire des *Dépouilles religieuses enlevées à Constantinople* (Pa-

Parmi ces trois reliques, citées par Benoît Besançon, une, on va le voir, nous intéresse tout particulièrement, c'est le crâne du saint grec Akindynos. Je commencerai par reproduire ici la description qu'en a faite le religieux cistercien sous le n° 5 de son inventaire ou « *Brief estat ou mémoire des Saintes Reliques qui sont et se trouvent présentement en l'abbaye de Rosières, comme encore de l'argenterie qui y est.* »

« 5° Châsse de saint AKINΔINOΣ (coffret du XV°-XVI° siècle).

« Il y a encore dans ladite abbaye de Rosières un joli coffret d'argent, fait en dos d'âne, orné de fleurs aussi d'argent sur le faite. » ..... Suit la description du coffret, puis cette phrase — .....

« Dans ledit coffret d'argent, il y a plusieurs reliques, et entre autres, il y a le crâne de saint Akindin, patriarche grecque (*sic*). Sur ledit crâne il y a une plaque ou lame d'argent sur laquelle son effigie en portrait est en relief avec les lettres suivantes grecques O AKINΔINOΣ (AKINΔINOΣ en grec *id est* extra periculum vel sine periculo). Dans le martyrologe grec, que les RR. PP. Jésuites du collège de Dole me firent voir, quand je leur portais ledit crâne pour déchiffrer les lettres grecques qui étaient gravées sur ladite lame ou plaque d'argent, nous y trouvâmes : *Sanctus Akindinus martyr, vigesima die aprilis.*

« Ils me dirent encore qu'on ne pouvait faire l'office et la fête : « *cranium enim est pars notabilis corporis,*

ris, 1875) aucune relique de Rosières. D'après lui, les seules reliques portées en Franche-Comté seraient le chef de saint Jean-Calybite et le Saint-Suaire, rapportés par Othon de la Roche et déposés à la cathédrale de Besançon (*Ibid.*, p. 206-207).

pingitur ille sanctus in illa lamina argentea vel æris deaurati; uti alias depingebantur patriarchæ vel episcopi Græciæ scilicet cum pallio et pluribus crucibus e collo pendente usque ad pectus. Verisimile est quod illud cranium missum nobis fuerit e Græcia tempore bellorum crucigerorum. »

Nous avons vu que la provenance constantinopolitaine d'une des reliques de Rosières était prouvée par l'inscription même qui y figure. Il n'est pas douteux que les deux autres reliques byzantines, citées par Dom Benoît Besançon, le crâne de saint Akindynos et l'os du genou de saint Denis l'Aréopagite, n'aient exactement la même origine. et comme les sires de Vadans, protecteurs de l'abbaye, ont figuré à la croisade de 1204, M. Gauthier, dans le savant mémoire que j'ai cité plus haut, n'hésite pas à leur attribuer le don de ces objets vénérables. « Ce n'est pas trop présumer de leur générosité, dit-il, que de leur attribuer, sous toutes réserves. le pieux larcin de ces reliques au pillage de Constantinople et leur don à Rosières, dont ils étaient les gardiens. »

Si M. Gauthier avait eu à ce moment connaissance de la publication des *Exuviæ sacræ constantinopolitanæ* du comte Riant, il aurait pu nous donner un renseignement de plus sur la relique de saint Akindynos et nous dire son origine certaine. En effet, au tome II, p. 224 de cette publication, le crâne de ce martyr se trouve cité dans l'*Inventaire* des reliques des églises de Constantinople, dressé par Antoine, archevêque de Novgorod, en 1200, quatre ans seulement avant le pillage par les Croisés latins.

« *Inde venitur ad ecclesiam SS. Cosmæ et Damiani sat magnam. in qua adservantur crania Acyndini et Cosmæ, argento cooperta.* »

Le crâne de saint Akindynos, mentionné par le pèlerin russe de l'an 1200, est bien le même objet que celui dont nous entretient le religieux franc-comtois du XVIIIe siècle. Un détail précis nous en donne la preuve certaine, c'est l'existence même de cette plaque d'argent doré portant l'effigie du saint, et qui se trouve mentionnée dans ces deux descriptions, faites à cinq siècles de distance.

Durant la période révolutionnaire, les richesses de l'abbaye de Rosières furent détruites. Toutes les reliques mentionnées dans l'inventaire de 1714 disparurent.

Les choses en étaient là depuis un siècle lorsque, cette année même, le crâne de saint Akindynos, ou, plus exactement, un fragment de son crâne, encore muni de la fameuse plaque d'argent, a été presque miraculeusement retrouvé dans les circonstances que voici.

M. l'abbé Guichard, curé de Pupillin, petit village du département du Jura, tout proche de Rosières, archéologue zélé, a fait faire ces temps-ci des fouilles sur certains points de sa commune et de la commune voisine de Grozon. Malgré les très modestes ressources dont il dispose en sa qualité de curé d'une des plus petites paroisses du Jura, les fouilles de l'abbé ont produit d'importantes découvertes d'antiquités gauloises et gallo-romaines. Cette année, elles ont été poursuivies par lui sur le territoire de Grozon dans de vastes amas de cendres provenant de la combustion du bois dans l'exploitation d'une antique saline. Ces cendres, déversées dans la suite des siècles aux environs de la saline, forment une colline artificielle exploitée aujourd'hui pour l'amendement des terres.

C'est dans ces cendres, à une profondeur de 1m 50, qu'un des ouvriers de l'abbé a retrouvé l'objet que voici et qui n'est autre que la relique de saint Akindynos.

L'abbé Guichard, au Congrès de la Société française d'Archéologie de cette année, fit voir sa trouvaille à M. J. Gauthier. Celui-ci, lisant sur la plaque d'argent qui accompagne l'os du saint l'inscription donnant le nom d'Akindynos, se rappela aussitôt le passage de l'inventaire de Benoît Besançon concernant cette relique, qu'il avait publié en 1880. Il n'y avait pas à en douter; c'était bien là la portion du crâne du saint byzantin, jadis vénérée dans l'église des saints Côme et Damien, de Constantinople, et qui avait été conservée de 1204 à 1791 à l'abbaye de Rosières. Et ce qui rendait précisément cette constatation certaine, c'était la présence de cette plaque d'argent déjà signalée par le pèlerin russe de l'an 1200, et puis au siècle dernier, par le cistercien, et qui, encore fixée à l'ossement, portait l'effigie et le nom du confesseur des premières années du IVe siècle.

La trouvaille de l'abbé Guichard me fut immédiatement communiquée par mon ami le comte de Marsy. On comprend combien je fus intéressé par cette découverte d'une nouvelle relique authentique de Constantinople, dépouille du grand pillage de 1204. Grâce à l'intervention de M. de Marsy, M. l'abbé Guichard a poussé l'obligeance jusqu'à consentir à me confier pour quelques jours sa précieuse relique. C'est ce qui me permet de la faire passer sous vos yeux. L'os, je le répète, est un fragment considérable du crâne; c'est une portion du pariétal gauche, au niveau de la bosse pariétale. Le fragment a été arrondi pour

permettre probablement de l'enchâsser dans un reliquaire. La plaque d'argent doré, qui lui est attachée par quatre bandes de cuivre doré et huit clous, présente l'effigie en buste du saint, avec son nom écrit ainsi : ΟΑ (γιος) ΑΚΙΝΔΗΝΟϹ. Cette plaque me paraît être un ouvrage du Xe siècle. Le saint est représenté tenant de la main droite une petite croix. Il porte les cheveux longs et bouclés, la barbe en pointe. Sa physionomie est jeune. Il est bien tel qu'il devait être figuré suivant les règles du fameux *Manuel de la peinture*, édité par Didron : « jeune, la barbe en pointe » (1).

Aucun doute, je le répète, n'est possible sur l'identification de cet objet avec celui qui est désigné dans la description de 1714. Il a dû être jeté en 1793 à la voirie, comme le dit fort bien M. J. Gauthier dans une note communiquée à l'abbé Guichard, par quelque malfaiteur, voleur du coffret d'argent qui le contenait, ou par quelque poltron hésitant. après les avoir sauvées de la destruction révolutionnaire, à garder chez lui d'aussi compromettantes dépouilles.

Le calendrier grec mentionne trois saints du nom d'Akindynos. Le plus connu des trois, sans contredit, est celui dont l'église orthodoxe célèbre la fête le 20 avril ; celui-là fut un saint byzantin très populaire. Témoin du martyre de saint Georges, sous Dioclétien, dit la légende, il se déclara chrétien avec quatre autres païens et fut aussitôt décapité avec eux à Nicomédie.

L'église des deux saints anargyres Côme et Damien, qui a conservé jusqu'en 1204 la relique de Rosières,

(1) P. 324 du *Manuel d'Iconographie chrétienne, grecque et latine*, de Didron, traduit du manuscrit byzantin, *Le Guide de la Peinture* (Paris, 1845). Je possède quelques sceaux byzantins au droit desquels figure cette même effigie du saint asiatique.



RELIQUE DE SAINT-ACYNDINOS

Provenant de Constantinople



avait été fondée par l'empereur Justin et l'impératrice Sophie sa femme. Elle s'élevait dans la partie de la capitale appelée τὰ Βασιλίσκα, à cause du palais de l'empereur Basiliscus qui s'y élevait. Elle en avait pris le nom d'église des saints Côme et Damien ἐν τοῖς Βασιλίσκου.

Il m'a semblé que la découverte de cette relique d'un saint asiatique du IVe siècle, signalée dès l'an 1200 dans une église de Constantinople, mentionnée à nouveau, en 1714, dans l'inventaire d'un monastère franc-comtois, disparue dans la tourmente révolutionnaire, retrouvée cette année même, était de nature à intéresser l'Académie.

XIV.

LES TAUREAUX TRICORNUS

NOTE

Par M. le comte de MARSY.

Le *Bulletin de la Société des Antiquaires de France*, de 1890, renferme deux intéressantes communications relatives aux taureaux tricornus que nous croyons devoir signaler comme complément aux discussions qui ont eu lieu sur ces monuments à Besançon et à Montbéliard.

La première (p. 186-190), due à M. Ant. Héron de Villefosse, porte sur un taureau trouvé en 1885 sur l'emplacement de *Glanum* (Saint-Remy, Bouches-du-Rhône), appartenant à M. Rochetin. Voici la description qu'en donne notre savant confrère :

« Le taureau de Saint-Remy est d'un assez mauvais style et manque de modelé. Il reproduit un type connu, mais qui a fini par se déformer complètement à force d'être copié et recopié. L'animal est représenté marchant à droite avec une certaine majesté ; il a une épaisse et forte encolure; il porte la tête haute. Les

cornes sont disposées, l'une au milieu du front, les autres à leur place naturelle. La queue relevée vient retomber sur le dos en décrivant une sorte de cercle. Une bande d'étoffe ornée de rosaces (*infula*) entoure complètement les flancs de l'animal comme une ceinture. La hauteur du bronze est de 0m06 ; sa longueur est d'environ 0m005. »



TAUREAU A TROIS CORNES DÉCOUVERT A SAINT-REMY (Bouches-du-Rhône).

A la suite de cette description, M. de Villefosse a donné la liste dressée par M. l'abbé Morillot de dix-huit statues représentant également des taureaux tricornus et y a ajouté l'indication d'un nouveau bronze de cette série récemment découvert à Reims, ce qui, avec le taureau de Saint-Remy, portait à vingt le nombre de ces statuettes.

Dans le même volume (p. 232-234), notre confrère et ami a fait connaître la découverte du taureau orné d'un torquès, appartenant à M. Lalance, et dont il a été précédemment question.



TAUREAU A TROIS CORNES DÉCOUVERT A MANDEURE (Doubs).

Nous sommes heureux de pouvoir compléter ces renseignements par la reproduction des deux figures de ces taureaux publiées dans le *Bulletin de la Société des Antiquaires de France*, et dont les clichés nous ont été obligeamment communiqués.

XV.

L'ARCHITECTURE RELIGIEUSE

DANS LE JURA

Par M. l'abbé P. BRUNE (1).

Ce n'est pas un travail de longue haleine que je me propose de présenter ici, mais une simple vue d'ensemble sur le synchronisme des styles d'architecture religieuse, de l'époque romane à la Renaissance, dans la partie de la Franche-Comté qui a formé le département du Jura.

Donner, pour chaque époque, la description sommaire de quelques églises ; établir leur date précise au moyen des documents historiques ; asseoir ensuite sur cette base solide des conclusions touchant la marche

(1) Nous reproduisons ici un mémoire présenté par M. l'abbé P. Brune au Congrès des Sociétés savantes de 1892 et publié dans le *Bulletin archéologique du Comité des Travaux historiques* de 1892 (p. 412-425), en supprimant toutefois ce qui concerne l'architecture romane, sujet déjà traité par l'auteur, avec plus de développements, dans le travail inséré p. 152-176 de ce volume. M.

de l'architecture religieuse dans la région étudiée ; tel est le but de cette petite étude.

ÉPOQUE ROMANE

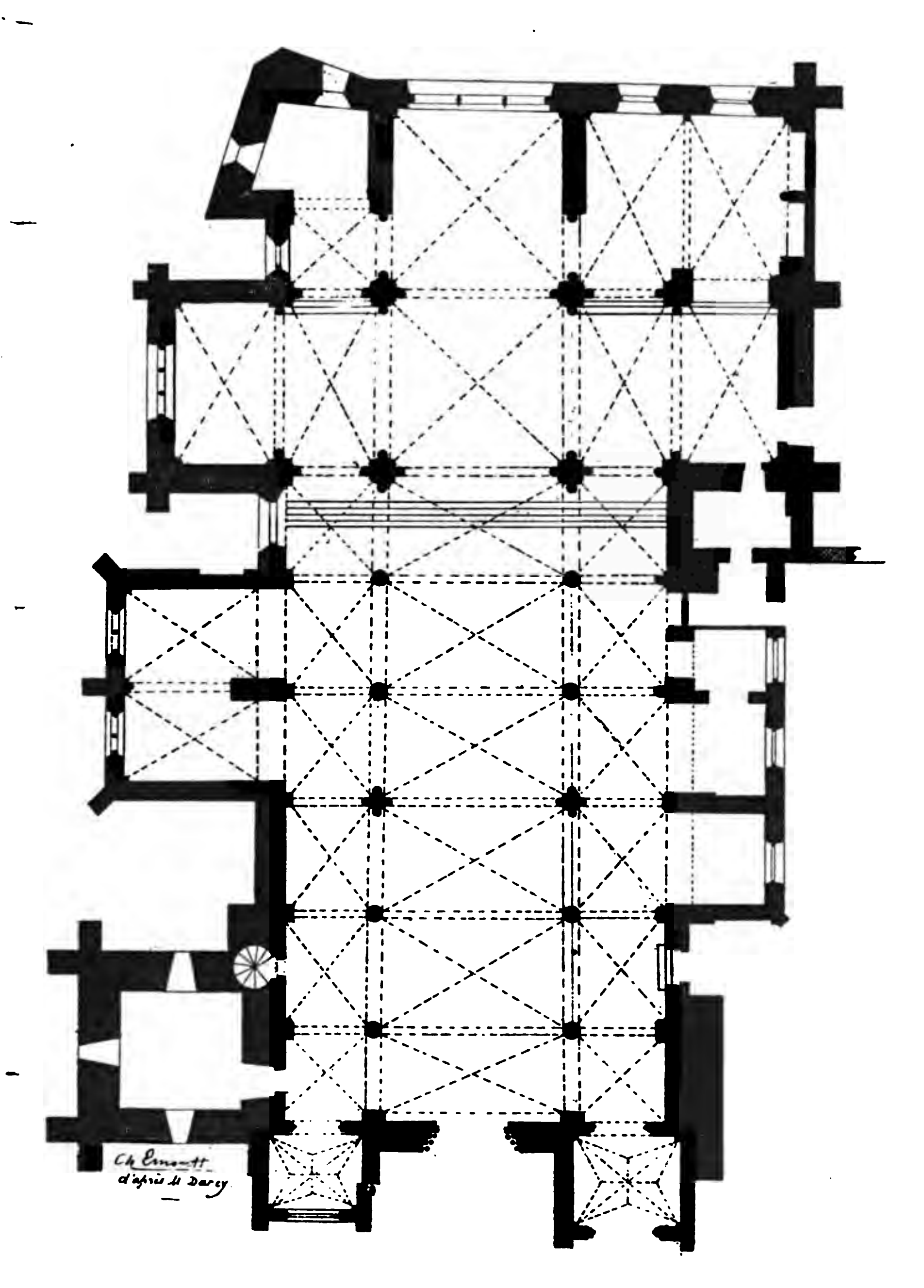
Église abbatiale de Baume-les-Moines.

[Voir précédemment p. 153-159].

ÉPOQUE DE TRANSITION

Église Saint-Anatoile, à Salins.

Hugues Ier, fils d'Humbert de Salins, l'ami du pape Calixte II et l'un des plus grands archevêques de Besançon, conçut, lorsqu'il n'était encore que simple chanoine, le projet d'élever, sur le tombeau du patron de sa ville natale, une basilique vaste et somptueuse. Commencé en 1024, l'édifice fut consacré le 13 juin 1031. Il n'en reste plus aujourd'hui qu'un chapiteau de colonnette en albâtre, conservé à la cure. Il est probable que ce monument avait été élevé avec plus de luxe que de solidité, car une charte du mois de juin 1257 nous apprend qu'à cette date il tombait déjà de vétusté, et que les chanoines avaient commencé à élever une nouvelle église avec une grande somptuosité. Ce document est un acte de l'archevêque Guillaume de La Tour, par lequel il autorise les chanoines à quêter dans tout le diocèse, pour subvenir aux frais considérables de l'entreprise. On y lit ces mots : *Cum igitur venerabiles magistri prepositus et capitulum ecclesie Sancti Anatolii Salinensis ecclesiam suam* nimia vetustate consumptam inceperint reedificare *opere sumptuoso , nec ad ipsius tam pii et laudabilis*



PLAN DE SAINT-ANATOILE, A SALINS.

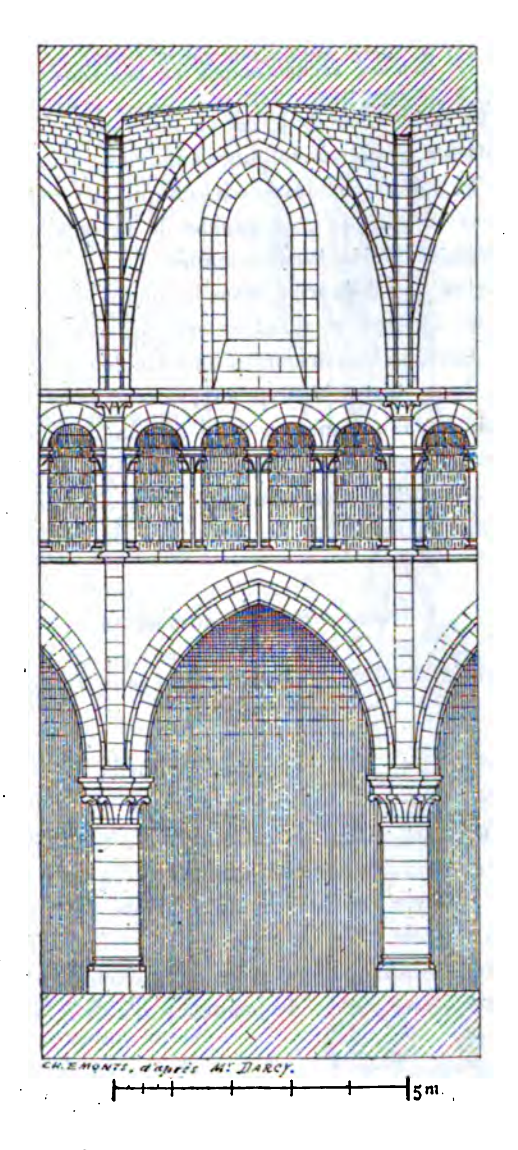
operis consummationem proprie suppetant facultates..., etc. (1).

Le monument dont il est question dans cet acte, et qui était en construction au mois de juin 1257 (2), est celui même qui existe encore aujourd'hui.

Vu la date avancée du monument, on devrait être en présence d'un édifice complètement gothique de style. Il n'en est rien. C'est un édifice de transition, à trois nefs et transept, incomplet malheureusement du chœur et du sanctuaire, qui furent ruinés au XVe siècle par un éboulement de la montagne à laquelle il est adossé. Des piliers cylindriques ou cantonnés de quatre colonnettes supportent, sur leurs robustes chapiteaux à crochets et têtes humaines, les grands arcs en tiers-point qui séparent les nefs. Le second étage, entre les arcs et la naissance des voûtes, est rempli par une élégante galerie, qui fait le tour de la nef et se compose de cinquante-six arcatures romanes, portées par de petits piliers carrés, cantonnés de deux colonnettes aux chapiteaux délicatement ciselés. Le troisième étage comprend onze fenêtres romanes, ouvertes sous les forme-

(1) Archives du Jura, fonds de Saint-Anatoile de Salins. Inventaire de 1748, A 75. Cet acte est publié à la suite du mémoire, dans le *Bulletin archéologique*, p. 424-425.

(2) Une donation de Jean de Chalon, comte de Bourgogne, à Saint-Anatoile, montre que la reconstruction de l'église n'était encore qu'en projet en 1249 : « Nos J., cuens de Borgoigne et sires de Salins, façons savoir a toz ces qui verront ces presentes lettres que *com nos haiens bon talant de edifier et de croistre nostre eglise de S. Anatoile de Salins* .... Ce fut fait en l'an de l'incarnacion Jhesu Crist qui corroit par 1249 ou mois d'avril ». Arch. dép. du Doubs, mss. Droz, Cartul. de Montfaucon, f° 244 v°. — Je dois la connaissance de cette charte à l'obligeance de M. J. Gauthier, archiviste du Doubs.



ÉGLISE SAINT-ANATOILE, A SALINS.

rets. La porte principale est en plein cintre. Les voûtes retombent sur des colonnes annelées qui descendent jusqu'au sol ou portent sur les chapiteaux des piliers. La tour termine le côté gauche de la façade ; elle a deux étages d'ouvertures romanes.

L'église Saint-Maurice, dans la même ville de Salins, celle de Chissey et d'autres encore, partagent avec Saint-Anatoile les caractères du style de transition.

Ici donc, aussi bien qu'auparavant pour l'époque romane, nous sommes en droit de conclure que notre région présente, dans l'adoption du style gothique et dans ses préférences pour les formes romanes, un écart considérable sur les provinces du centre et du nord.

ÉPOQUE GOTHIQUE : XIIIe SIÈCLE.

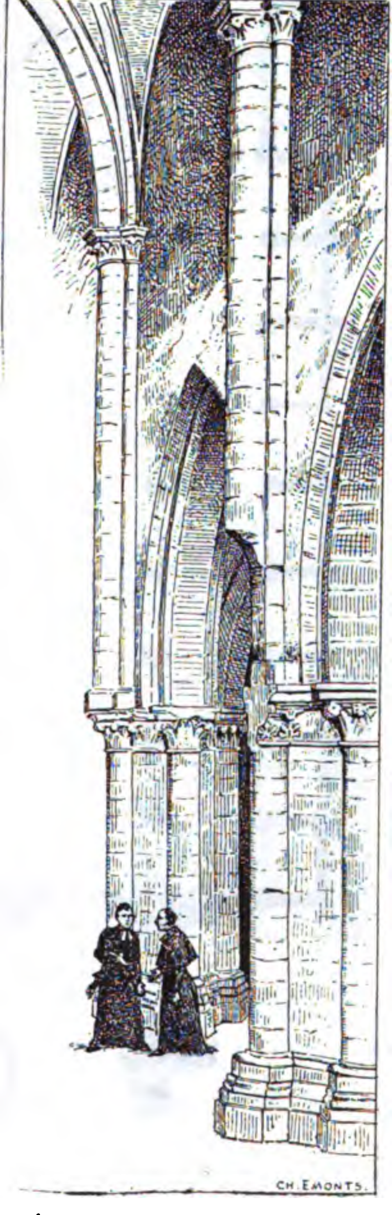
Églises des Jacobins à Poligny ; du prieuré de Vaux-sur-Poligny.

Il ne faudrait pas s'exagérer la portée des faits qui précèdent, jusqu'à prétendre, comme l'a fait M. le chevalier Bard, dans son estimable *Manuel d'archéologie burgundo-lyonnaise*, que notre région n'a point connu le style ogival primaire et que ses premiers édifices ont été bâtis en style ogival secondaire. C'est aller beaucoup trop loin, et les deux exemples que je vais citer, sans parler de beaucoup d'autres, en sont la preuve.

Othon, duc de Méranie, avait disposé, dans son testament du 17 des calendes de juillet 1248, que douze chanoines chanteraient l'office dans l'église qu'il faisait alors construire dans sa ville de Poligny: *in ecclesia que de novo edificatur*. Sa mort arrêta les travaux, et ce

fut en 1271 seulement que son héritière, Alix, comtesse de Bourgogne, y installa, au lieu de chanoines, une communauté de Frères-Prêcheurs (1).

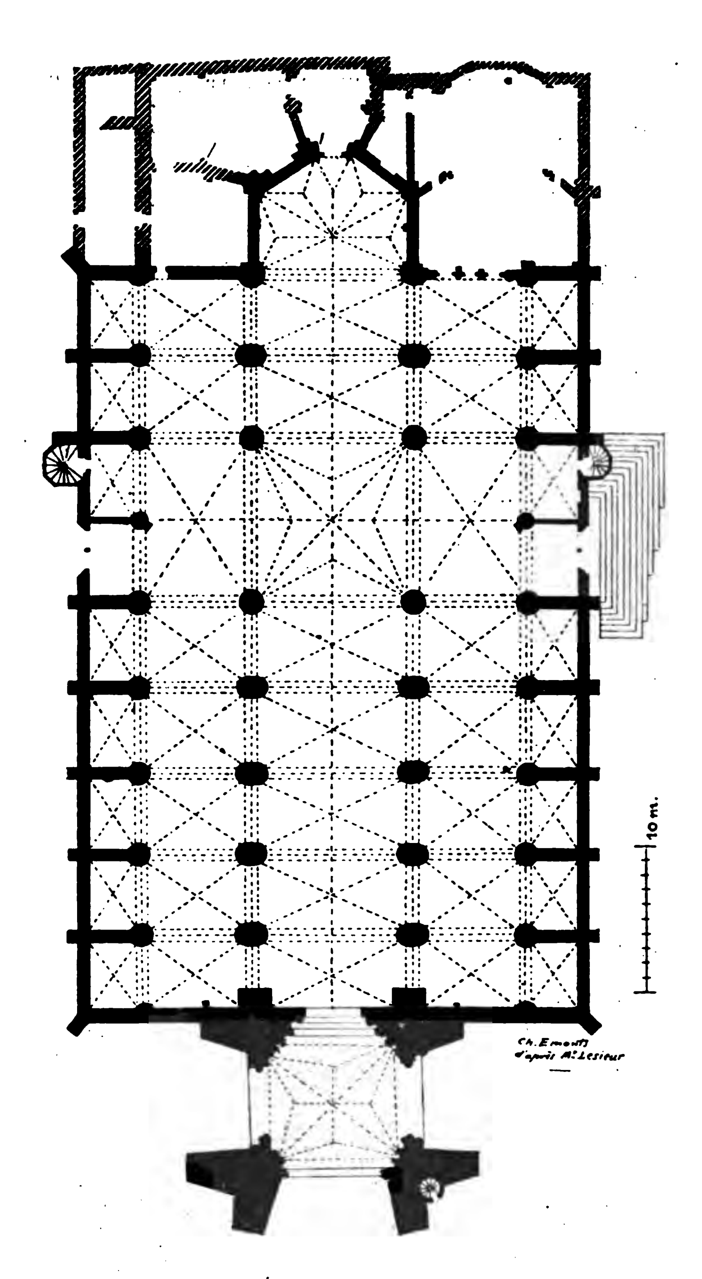
L'année suivante, 1272, l'église du prieuré bénédictin de Vaux, proche Poligny, était en pleine construction. Nous connaissons cette particularité par l'acte de visite de l'ordre de Cluny de cette même année. Le visiteur remarque que le silence ne pouvait être observé dans le cloître : *Propter frequenciam veniencium et propter opus ecclesie que edificatur* (2).



ÉGLISE DES JACOBINS, A POLIGNY.

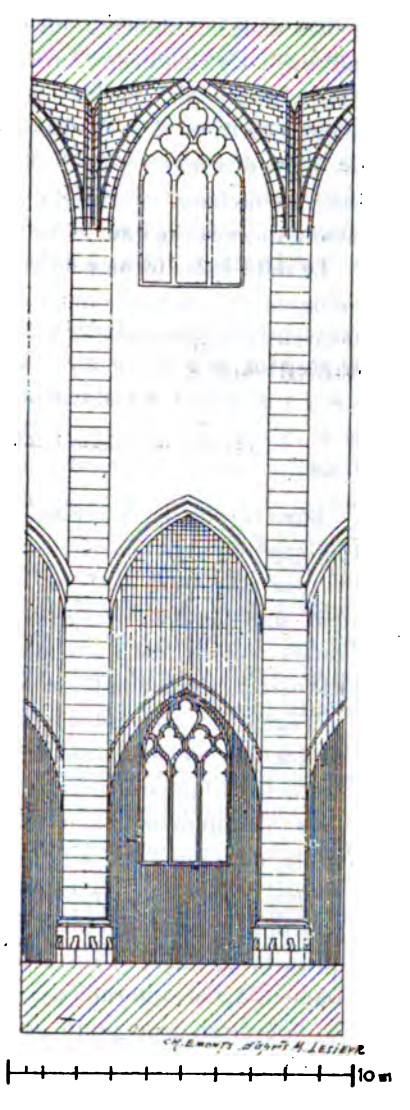
(1) Chevalier, *Mémoires historiques sur la ville et seigneurie de Poligny*, 1769, t. I, p. 343; t. II, p. 671.

(2) U. Robert, *État*



ÉGLISE DE DOLE.

Ces deux églises furent bâties, on le voit, quinze ans seulement après celle de Saint-Anatoile de Salins, et pourtant elles sont du style ogival primaire le plus pur. Leur plan montre trois nefs sans transept, un sanctuaire à pans et des collatéraux terminés par un mur droit. Les nefs ont deux étages : le premier, formé de grandes arcades, qui reposent sur des piliers cantonnés de quatre colonnes à chapiteaux de feuillages ; le second, se composant de fenêtres à lancettes.



EGLISE DE DOLE..

des monastères franc-comtois de l'ordre de Cluny aux XIII[e]-XV[e] siècles, d'après les actes de visites et des chapitres généraux, n° VIII, p. 18 (Extrait des *Mém. de la Soc. d'Émulation du Jura*, 1877).

Ces deux monuments ont entre eux la plus grande affinité ; les chapiteaux surtout ont une facture tellement semblable, qu'ils doivent être l'œuvre des mêmes ouvriers. L'église des Jacobins sert aujourd'hui de halle aux blés ; celle de Vaux a été restaurée avec une scrupuleuse exactitude, pour le service du petit séminaire installé dans le prieuré.

La date et les formes de ces deux monuments nous obligent à reconnaître que le style gothique s'est définitivement implanté dans le Jura, dans le dernier quart du XIIIe siècle.

ÉPOQUE GOTHIQUE : XIVe XVIIe SIÈCLES.

Dans la plupart des régions, les différences chronologiques de style cessent avec le XIIIe siècle. Il n'en est pas ainsi dans le Jura, et, avant de terminer, je dois signaler des divergences très sensibles avec les autres régions, dans nos monuments élevés depuis le XIVe siècle jusqu'à la Renaissance.

L'église du couvent des Cordeliers, à Dole, est un édifice fort élégant, avec ses colonnes soutenues par des culs-de-lampe à oves et feuillages. Les archéologues n'hésiteraient pas à la dater de la fin du XIIIe siècle, ainsi que l'ont fait plusieurs des membres de la Société française d'Archéologie au dernier congrès ; pourtant il est indubitable qu'elle n'a été construite qu'en 1372, date de l'érection du couvent (1). — Notre-Dame d'Arbois retarde également sur sa date de 1382 ; on la croirait bien plutôt du commencement du XIVe siècle.

(1) Rousset. *Dict. hist. des communes du Jura*, t. II. p. 526.

L'église Saint-Pierre, aujourd'hui cathédrale de Saint-Claude, exemple curieux d'église fortifiée, fut commencée au XIV[e] siècle et on la croirait d'une seule venue — abstraction faite de sa hideuse façade Louis XV — si l'on ne savait qu'une bonne partie de ses nefs ne fut achevée qu'en 1727 (1). C'est à l'exécution intégrale de son plan primitif que ce beau monument doit le caractère imposant et grandiose de son intérieur.

Mais un exemple plus frappant encore nous est fourni par l'église de Dole. On ne trouve, ni dans sa structure, ni dans son ornementation, la moindre trace de la Renaissance : c'est le style du XV[e] siècle, sans mélange. Et pourtant une inscription nous apprend que la première pierre du chœur fut posée le 9 février 1509, tandis que les nefs s'élevèrent de 1540 à 1572 et que le clocher ne fut même commencé qu'en 1578 (2).

Il ne faut plus s'étonner, après cela, si la plupart des chapelles de nos églises, élevées jusqu'à la fin du XVI[e] siècle, sont conçues dans le style flamboyant, avec ses voûtes à pendentifs, ses nervures compliquées et son ornementation capricieuse.

La structure gothique se retrouve encore dans les voûtes à nervures et pendentifs de la chapelle des Carmélites, à Dole, qui fut construite en 1614 (3), et dans celles de la chapelle de Notre-Dame-Libératrice, à Salins, qui fut consacrée en 1662 (4). C'est la dernière manifestation de la longue domination du style gothique dans le Jura.

(1) C'est la date que porte la clef de voûte de la dernière travée du collatéral de droite.

(2) E. Michalet, *Not. hist. sur l'église de Dole*, 1858, in-12.

(3) Rousset, *op. cit.*, t. II, p. 540.

(4) Rousset, *op. cit.*, t. VI, p. 508.

CONCLUSION

Il m'eût été facile d'apporter à ma démonstration des exemples plus nombreux. Ceux que j'ai cités me semblent suffire à mon but, qui était de donner une simple vue d'ensemble sur la marche de l'architecture dans notre contrée.

Le fait caractéristique, c'est la lenteur continue à quitter les procédés en usage, pour adopter les méthodes nouvelles. Nos églises du XII[e] siècle sont d'un roman très primitif, et que partout ailleurs on attribuerait au XI[e] siècle ; pendant les deux tiers du XIII[e] siècle, c'est le style de transition qui domine ; les formes gothiques primitives empiètent à leur tour sur le siècle suivant ; enfin, le style flamboyant maintient sa prépondérance incontestée jusqu'au milieu du XVII[e] siècle.

Essentiellement traditionnel et retardataire, tel nous apparait donc le synchronisme de l'architecture religieuse dans les monuments du Jura (1).

(1) Le *Bulletin archéologique du Comité des Travaux historiques et scientifiques* a publié avec ce mémoire les plans des églises de Baume-les-Moines, de Saint-Anatoile de Salins et de Dole, et les coupes de Saint-Anatoile, des Jacobins de Poligny et de Dole, que M. le Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts a bien voulu mettre à la disposition de la Société française d'Archéologie. Nous prions M. le Ministre de recevoir ici l'expression de notre respectueuse reconnaissance.

XVI

LES INCUNABLES

de la Bibliothèque de Besançon

D'APRÈS LE CATALOGUE DE M. AUG. CASTAN (1)

Par M. le comte de MARSY.

Au moment où il nous montrait avec amour les richesses de la Bibliothèque de Besançon, dans laquelle il avait passé les meilleures années de sa vie, et où il ne songeait guère qu'il tomberait bientôt mortellement atteint, M. Auguste Castan appelait spécialement notre attention sur la collection d'incunables dont il préparait alors le catalogue. Cette collection est, pour le nombre et pour l'importance, une des plus précieuses que possède notre pays, car elle contient près de mille numéros (985).

M. Castan venait d'achever alors la rédaction de ce

(1) *Catalogue des Incunables de la Bibliothèque publique de Besançon*, par Auguste Castan. Publication posthume faite sous les auspices de la Société d'Émulation du Doubs. Besançon, Dodivers, 1893, in-8° de xx-816 p., pl. et fig.

travail et il en commençait l'impression. Aujourd'hui, grâce à la sollicitude éclairée de sa veuve, grâce aussi au concours actif et dévoué de son collaborateur, M. Bouillet, ce volume vient de paraître sous les auspices de la Société d'Émulation du Doubs.

Seule l'introduction manque ; le premier de nos érudits français, M. Léopold Delisle, a bien voulu y suppléer en partie, en rappelant, dans une courte préface, ce que fut Auguste Castan comme bibliographe, et en faisant ressortir les principaux résultats qu'apporte, pour l'histoire de la typographie, l'étude de cette précieuse série.

Après avoir indiqué les plus rares des ouvrages que renferme la bibliothèque de Besançon, M. Delisle arrive aux produits des imprimeries locales.

« A cette énumération, écrit-il, il faut ajouter les très rares impressions exécutées en Franche-Comté au XVe siècle. Tout ce qui est aujourd'hui connu comme sorti à cette époque des presses de Salins, de Besançon et de Dole, est représenté par d'excellents exemplaires dans les vitrines de la bibliothèque de Besançon. La liste n'en est malheureusement pas bien longue :

Lettres d'indulgences pour les bienfaiteurs du couvent des Dominicains de Poligny en 1483 (n° 599).

Ces lettres ont été trouvées par M. Bouillet, après la mort de M. Castan, collées à l'intérieur des plats de la reliure en bois d'un exemplaire des *Epistolæ Sancti Augustini*, imprimées à Bâle, en 1493, par Jean de Amerbach. C'est un feuillet in-quarto, avec figure sur

bois, dont les caractères sont identiques à ceux qui furent employés à Salins par De Pratis pour l'impression du Bréviaire; mais ils sont plus neufs, ce qui s'accorde avec la date de 1483 que portent les lettres. A la suite de la ruine de Dole, Louis XI avait ordonné le transfert à Poligny de l'Université, ce qui expliquerait que ces lettres ont pu y être imprimées (1).

Bréviaire de Besançon, *Salins*, peut-être 1484 (n° 262).

Ce volume a fourni à M. Castan le sujet d'une étude



ARMOIRIES DE CHARLES DE NEUFCHATEL, ARCHEVÈQUE DE BESANÇON.

(1) Le fac-simile de ces lettres figure en tête de la préface de M. L. Delisle.

intitulée : *Le premier livre imprimé en Franche-Comté*, publiée en 1879, dans les *Mémoires de la Société d'Émulation du Doubs*.

Un premier bréviaire (n°s 259-261) avait été imprimé en 1479-1480, à Bâle, par Bernard Richel, pour l'archevêque Charles de Neufchâtel, dont il porte les armoiries gravées que nous reproduisons ci-dessus.

Viennent ensuite, jusqu'en 1490, les ouvrages suivants :

Missel de Besançon, imprimé également à *Salins*, en 1485, par Joh. de Pratis (n° 696).

Nous en donnons ici la suscription.

Diuinis exactū auspicijs claro sa
linen̄ opido scd̄m bisūtine metro
politane ecclesie missarū ānualiū
opus clarissimū caracteribus im
pēsa Johānis de pratis diligen-
ter correctis olīpiadib⁹ vero do-
mini millesimo cccc°lxxxv.

Missel de Besançon, *Salins*, 1485 (n° 696).

Arnaud de Villeneuve, *Besançon*, 1487 (n°s 114 et 115).

Statuts synodaux de Besançon, suivis de divers opuscules. *Besançon*, 1487 (n°s 877-884).

Rodriguez Sanchez de Arevalo. « Speculum

humanæ vitæ », suivi de divers opuscules, *Besançon*, 1488 (nos 819, 820, 864, 865, 871 et 872).

Coutumes et ordonnances du comté et du duché de Bourgogne, *Dole*, 1490 (nos 365 et 366).

Ce qui donne une importance particulière à un grand nombre des incunables de la bibliothèque de Besançon, ce sont les noms de leurs différents possesseurs, écrits à la main sur le titre ou à la fin, gravés sur leurs ex-libris, ou frappés sur les plats des reliures.



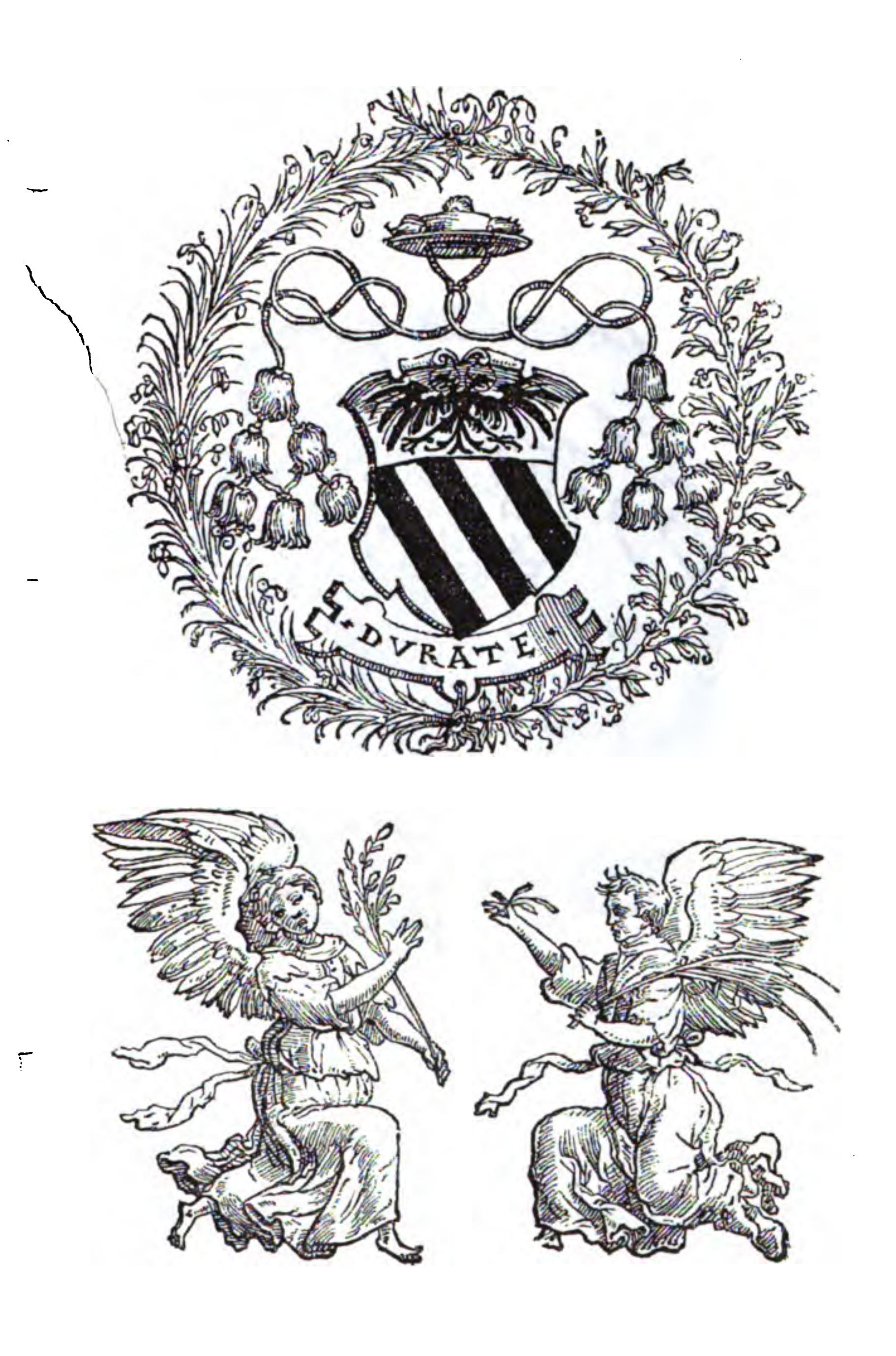
Une liste très complète en a été dressée par M. Castan, qui a pris soin en outre de relever toutes les notes ou mentions manuscrites que portent ces volumes. Il a

même fait graver les plus importantes de ces marques, et nous empruntons à son travail, d'abord une délicieuse lettre ornée du *Vocabularius breviloquus*, imprimé à Lyon, chez Petrus Ungarus, en 1482 (nº 963).

« Le possesseur du volume, frère Odet Tronchet, cordelier du couvent de Gray, écrit M. Castan, y a fait peindre, en tête de la première colonne du folio 7, une lettre A d'une ornementation originale. Cette lettre, formée de rinceaux en grisaille, abrite dans son étage supérieur les initiales o t, traitées aussi en grisaille, mais ayant des allures de tronc d'arbre, par allusion au nom de famille du cordelier Tronchet. Ces initiales sont reliées par une *cordelière* rouge, dont le nœud central lance une boucle qui dépasse la hauteur de la lettre et fait descendre à l'étage inférieur de celle-ci deux cordons qui se croisent, puis se recourbent individuellement pour faire saillir chacun un gland terminal. Ces divers motifs sont sur fond d'or agrémenté de branches fleuries ; à l'étage supérieur, ce sont des marguerites en boutons; plus bas, ce sont des pervenches ouvertes. »

Parmi les bibliophiles ou les érudits dont une partie des livres sont venus enrichir les collections bizontines, nous devons citer Labbey de Billy, Boysot, Aymonet de Contréglise, les Chifflet, le cardinal de Granvelle, Nicolas Perrenot de Granvelle, etc. A leurs livres se sont ajoutées, en partie, les bibliothèques de plusieurs communautés religieuses telles que celles des Capucins, des Carmes, des Minimes, des Frères mineurs, des Prêcheurs et de Saint-Vincent de Besançon.

Nous avons choisi parmi leurs *ex-libris* deux des plus curieux : d'abord, la grande marque du cardinal de Granvelle, gravée sur bois et due sans doute à un ar-


DVRATE

tiste vénitien, car elle ne se rencontre que sur des livres imprimés à Venise et reliés dans cette ville pour le prélat ; et la marque gravée dans la seconde moitié du XVII[e] siècle, pour le Chapitre métropolitain de



Besançon, sur laquelle se trouvent ses armes, portant l'aigle de Saint-Jean et le bras-reliquaire du saint.

Si, en dehors de l'intérêt qu'ils présentent pour l'histoire des industries locales, les filigranes des papiers peuvent aider à fixer la date et la provenance des documents manuscrits, c'est surtout pour déterminer l'origine des incunables que leur étude offre une réelle

importance. En effet, l'identité de marques du papier est un élément précieux pour donner la provenance de certaines pièces qui ne portent pas de nom d'imprimeur. Aussi M. Castan a-t-il eu soin de relever tous les filigranes qui figurent dans les papiers employés à l'impression des ouvrages qu'il décrit ; et, non content d'en dresser une table par sujet, il a fait reproduire les plus intéressantes de ces marques.

En terminant sa préface, M. Léopold Delisle annonce que M. Castan avait terminé également le catalogue des manuscrits de la bibliothèque de Besançon. « Ce catalogue, ajoute le savant membre de l'Institut, sera digne de prendre place à côté du catalogue des incunables qui paraît aujourd'hui. Ni l'un ni l'autre n'aura peut-être pas dans tous les détails la perfection que l'auteur, plus difficile encore pour lui que pour les autres, voulait donner à ses travaux ; mais tous deux sont appelés à rendre beaucoup de services ; tous deux témoignent de la science, du goût, du désintéressement et de l'activité d'un homme qui s'est acquis des droits impérissables à la reconnaissance de la ville et de la bibliothèque de Besançon. »

XVII.

LA PORTE RIVOTTE A BESANÇON

Chaque année, le Congrès archéologique de France émet des vœux pour la conservation de quelques-uns des monuments des localités qu'il visite ; trop souvent ces vœux n'ont qu'une portée platonique, mais nous pouvons cette fois constater l'heureux résultat de l'un d'eux.

L'attention du Congrès avait été appelée spécialement à Besançon par M. A. Ducat sur la porte Rivotte, seul reste des fortifications de Besançon au XVIe siècle (1), dont la démolition était demandée afin de faciliter l'accès en ville des voitures des cultivateurs des environs.

Le 27 novembre 1893, le Conseil municipal de Besançon a été appelé à se prononcer sur cette question et, après avoir entendu la lecture des protestations faites par les sociétés savantes de Besançon et par la Société française d'Achéologie, il a décidé la conservation de ce curieux spécimen d'architecture militaire.

Nous enregistrons avec plaisir cette décision, en remerciant le Conseil municipal de Besançon d'avoir ainsi sauvé l'un des derniers débris de l'ancienne enceinte de la ville.

Comte DE MARSY.

(1) P. 96.

EXCURSION EN SUISSE

22 Juillet 1891.

Dès six heures du matin, le 22 juillet, nous nous trouvions, au nombre d'une quarantaine, réunis à la gare de Montbéliard pour prendre le train qui, par Dèle, Délémont et Porentruy, devait nous conduire à Bâle, nous faisant suivre la route sur laquelle avait eu lieu, quelques mois auparavant, la terrible catastrophe de Merchenstein. Le pont n'était pas encore rétabli et c'est sur un pont provisoire que nous avons passé à quelques mètres de l'abîme où ont péri tant de victimes.

A peu de distance après Porentruy nous apercevons dans la vallée la vieille église de Saint-Ursenne, l'une des plus anciennes constructions romanes du pays, dont on nous offre à Bâle un curieux dessin de 1580.

A une heure nous arrivions à Bâle et nous trouvions à la gare M. le docteur Ludwig Sieber, conservateur de la Bibliothèque de l'Université, accompagné de plusieurs de ses collègues, MM. le docteur Chr. Bernouilli, A. Burckhardt et Diaz, et auxquels avaient bien voulu se joindre deux de MM. les Conseillers d'État du canton de Bâle-Ville, qui venaient nous renouveler l'aimable invitation qu'ils nous avaient fait l'honneur de nous adresser de dîner le soir même au

Schützenhaus, hôtel de la Société des Arquebusiers. M. Pierre Carteron, Consul de France, avait eu la gracieuseté de venir, avec les savants Bâlois, serrer la main de ses compatriotes, parmi lesquels, à sa grande surprise, il retrouvait plusieurs amis de sa famille.

Une fois casés à l'hôtel de *la Métropole* (1) et après un lunch, dont le besoin se faisait sentir, nous nous sommes mis en route, guidés par nos aimables confrères et nous avons entrepris la visite des monuments de Bâle. Mais, ici, on nous pardonnera de ne donner le plus souvent que des itinéraires; il faudrait des connaissances préliminaires et un temps plus long que celui dont nous pouvions disposer pour étudier les richesses archéologiques et artistiques qui, pendant quelques jours, allaient défiler sous nos yeux.

Nous commençons par la cathédrale, belle construction gothique, récemment restaurée, et sur la façade de laquelle on vient de rétablir une statue équestre de saint Georges terrassant le dragon. L'intérieur renferme de nombreux tombeaux dont les statues fournissent de précieux éléments pour une histoire du costume au moyen âge. Du chœur élevé au-dessus d'une crypte, nous passons dans la salle du concile et dans le Musée archéologique, fort riche collection, placée sous la direction de M. le docteur Alfred Burckhardt-Finsler, mais qui gagnerait beaucoup à ne pas être dispersée dans une série de petites salles. Aussi nous associons-nous très vivement au projet qui

(1) Nous avions confié l'organisation matérielle de l'excursion à la *Société des Voyages économiques* et nous n'avons eu qu'à nous louer des mesures prises par cette compagnie et par l'agent qui nous accompagnait, M. Limousin.

a été formé de la transporter dans une ancienne église, sur la place du Marché. C'est ici que se trouvent quelques têtes peintes à fresque, seuls restes de la célèbre Danse des morts qui était autrefois dans le cloître de l'église Saint-Jean et qui a été souvent reproduite. Nous devons signaler parmi les curiosités du musée de Bâle, à côté de nombreux glaives et instruments de torture, d'objets d'orfévrerie, d'ornements liturgiques, etc., d'heureuses restitutions d'intérieurs (1).

Les cloîtres qui entourent l'église ont leurs murs couverts de nombreux monuments funéraires, dont plusieurs ne sont pas sans mérite. Des cloîtres on arrive à une place plantée d'arbres de laquelle on a une vue superbe sur le Rhin et la basse ville.

Le Musée, situé dans une rue voisine, occupe le second étage des bâtiments de l'Université. Les tableaux les plus importants appartiennent à Holbein et à son école. Plusieurs salles sont affectées aux peintres de l'école suisse moderne. A côté des tableaux, nous ne devons pas négliger la belle collection de dessins des anciennes écoles suisse et allemande.

Au rez-de-chaussée, se trouvent des collections d'archéologie classique et d'ethnographie. Dans la cour sont des fragments de sculpture romaine provenant d'Augst.

L'Hôtel-de-Ville, où siège le grand conseil et le conseil d'État est une construction dans le style gothique bourguignon, dont la façade et la cour sont couvertes de peintures à fresque. Au bas de l'escalier est une statue exécutée en 1580 par Hans Michel, et qui est

(1) Il existe un petit catalogue du Musée en allemand, illustré de nombreuses héliographies.

censée représenter L. Munatius Plancus, fondateur de la colonie d'Augusta Rauracorum. Au premier étage se trouve la salle du conseil d'État décorée de boiseries sculptées, que l'on est en train de restaurer.

Après un coup d'œil jeté sur le Vieux-Pont du Rhin qui relie le Grand-Bâle au Petit-Bâle, nous faisons une rapide toilette pour nous rendre au *Schützenhaus*, joli pavillon du XVII[e] siècle, situé hors de la ville, au milieu de l'ancien tir et dont les salles sont décorées de panoplies d'armes. Les vitraux des fenêtres offerts par les anciens membres de la corporation, sont, malgré l'époque de décadence à laquelle ils appartiennent, d'une exécution remarquable et d'un bon coloris.

Par une gracieuse attention, on avait orné la table du banquet d'un certain nombre de pièces d'argenterie ancienne, vases, coupes, verres à pied et cornes à boire, appartenant aux diverses corporations de la ville de Bâle et qui sont ordinairement exposées dans le Musée d'antiquités.

Au dessert de nombreux toasts ont été portés par M. le Conseiller d'État Speizer, par M. le comte de Marsy, par M. Carteron, consul de France, par M. Castan, secrétaire général du Congrès, par M. le professeur Born, président du Comité du Musée des Beaux-Arts, par M. le baron de Bonnault, par M. le docteur Sieber, par M. le docteur Diaz, par M. Mareuse, par M. le docteur Bernouilli et par M. le professeur Soldan, recteur de l'Université de Bâle.

Nous regrettons de ne pouvoir reproduire qu'un seul de ces discours, celui de M. Castan, qui a su rappeler les souvenirs qui unissaient depuis tant d'années la France à la Suisse :

« Monsieur le Conseiller d'État Speizer,

« Mesdames, Messieurs,

« La Société française d'Archéologie a choisi pour tenir le Congrès archéologique de France, en 1891, l'ancienne province de Franche-Comté, le pays de Montbéliard et quelques cantons de l'Helvétie ayant jadis appartenu à la *Provincia Maxima Sequanorum*. Comme ancien chef-lieu de la *Metropolis civitas* de cette *Provincia*, la ville de Besançon a eu l'honneur d'être adoptée pour centre principal de la région à explorer : dès lors elle a dû fournir au Congrès son trésorier et son secrétaire général.

« Investi de ce dernier titre par un effet de l'indulgente et confraternelle bienveillance du savant directeur de la Société française d'Archéologie, je n'ai pu manquer d'accompagner mes confrères à Bâle, car je tenais à y exprimer les sentiments de l'ancienne ville métropolitaine pour l'accueil si magnifiquement cordial que rencontrent aujourd'hui les membres de la session en quelque sorte séquanaise du Congrès archéologique de France.

« Dans cette noble ville de Bâle, nous n'avons pas seulement à contempler des édifices splendides, à étudier, sous la conduite d'érudits éminents autant qu'aimables, des collections publiques renfermant de vrais trésors, nous trouvons aussi à admirer des exemples qui, pour des gens dévoués aux principes de la décentralisation intellectuelle, sont à la fois une joie et une espérance.

« Par ses Congrès, tenus successivement sur des

points très variés du territoire de la France, la Société française d'Archéologie s'efforce de réveiller l'esprit provincial dans les groupes ci-devant provinciaux de nos départements français. Elle pense avec raison que le patriotisme provincial, bien loin d'être l'ennemi du patriotisme national, en devient au contraire volontiers l'auxiliaire fervent ; elle estime qu'une confédération morale de nos anciennes provinces, sous l'égide politique de la patrie française, n'est point une utopie, mais un but nationalement utile à poursuivre.

« Ce but, Messieurs, la Suisse l'a depuis longtemps atteint, et c'est merveille de voir comme elle sait conserver la variété cantonale dans l'unité helvétique. Soucieuse des moindres traits qui caractérisent la physionomie de chacune de ses villes ou bourgades, elle attire et retient ainsi sur son territoire une foule de visiteurs heureux d'être initiés aux traditions historiques de la plus pittoresque, de la plus hospitalière des contrées.

« Au point de vue des traditions historiques, peu de villes ont autant que Bâle et Besançon de lointaines et étroites affinités. Les destinées de ces deux villes ont été longtemps communes ou parallèles, et si la fatalité des querelles religieuses a interrompu quelque peu des relations plusieurs fois séculaires, une sympathie active ou latente n'a jamais cessé d'unir Bâle à Besançon. De cette sympathie je reçois aujourd'hui une preuve bien vive, et j'en suis hautement honoré pour ma grande patrie de France, pour ma petite patrie de Franche-Comté.

« Je crois être, Messieurs, l'interprète autorisé de mes compatriotes franc-comtois en souhaitant respectueusement toute prospérité à l'État de Bâle-Ville,

comme aussi en buvant au progrès des relations amicales entre les associations intellectuelles des deux pays. »

23 Juillet.

La matinée a été consacrée à une visite à la bibliothèque de l'Université où M. le docteur Sieber avait bien voulu organiser à notre intention une exposition comprenant non seulement les manuscrits les plus anciens et les plus précieux et les incunables les plus remarquables, mais aussi tous les documents et les ouvrages qui pouvaient offrir un intérêt particulier pour des Français, à commencer par les magnifiques impressions faites à Paris, à l'instigation de Guillaume Fichet et de Jean de la Pierre, par Ulric Gering, Michel Crantz et Martin Friburger vers 1472 et dont les exemplaires d'une conservation exceptionnelle ayant appartenu à Jean de la Pierre, sont passés de la Chartreuse de Bâle, à la bibliothèque de l'Université. Nous y avons trouvé aussi le plan de Paris, de Truschet et Hoyau, qui a servi pour la reproduction de ce monument topographique publié par M. J. Cousin, pour la *Société de l'histoire de Paris*.

Après avoir pris congé de nos hôtes, nous montons en chemin de fer et, après un court arrêt à Lyss, nous arrivons à Soleure où nous sommes dès l'abord séduits par l'aspect pittoresque de cette vieille ville, ancienne résidence des ambassadeurs de France, que baigne l'Aar et qui a conservé son enceinte de murailles et plusieurs de ses portes.

Après avoir rapidement déjeuné à l'Hôtel de la Couronne, nous visitons l'église cathédrale de Saint-

Ours, construite de 1762 à 1773 par l'architecte Pisoni, d'Ancône. Il n'est pas nécessaire de demander la nationalité de cet architecte quand on se trouve en face de cette gigantesque construction, dont le type semble emprunté à quelque église de Gênes et dont la haute façade chargée de colonnes et de statues n'offre guère plus d'intérêt pour l'archéologue que l'examen à l'intérieur de ses coupoles et de ses onze autels chargés de décorations de marbre blanc. La sacristie renferme un trésor qui contient quelques objets précieux dont nous regrettons de ne pouvoir donner la description.

L'Arsenal est, avec ceux de Zurich et de Genève, un des plus importants de la confédération. Il comprenait encore, il y a cinquante ans, 372 armures complètes, datant pour la plupart des XVe et XVIe siècles. Ce qui attire le plus l'attention des visiteurs ordinaires est un groupe représentant la Conciliation des confédérés à la diète de Stanz, composé de vingt-cinq personnages de grandeur naturelle revêtus d'armures ou de costumes anciens et dont les têtes ont été modelées par Pflüger, de Soleure. Les anachronismes de ces armures et l'exagération des poses des personnages nuisent considérablement à l'effet de ce groupe, bien dépassé aujourd'hui par les créations du musée Grévin. Mais, ce qui fait le véritable intérêt de l'Arsenal de Soleure, c'est la collection d'armes et d'étendards pris sur les Bourguignons à Granson, parmi lesquels il faut toutefois bien se garder de comprendre le *bouclier bourguignon*, acheté il y a vingt-cinq ou trente ans et dont la composition seule suffit pour montrer la contrefaçon.

A côté de l'Arsenal, on a organisé depuis peu d'années dans une des salles du Gymnase un musée qui,

malgré sa date récente, renferme de très remarquables objets de toutes les époques recueillis dans le canton, objets préhistoriques et de la période lacustre, pièces d'orfévrerie du moyen âge, vitraux, manuscrits et documents parmi lesquels figurent plusieurs des capitulations passées entre la France et les Cantons pour la formation des corps de troupes appelés à servir en France. Le conservateur a bien voulu nous faire très gracieusement les honneurs de cette collection, qui mériterait d'être l'objet d'une étude spéciale et que peu de personnes ont eu encore l'occasion de visiter.

L'Hôtel-de-Ville est une construction de la Renaissance, dans laquelle on remarque des réminiscences de style gothique. Sa façade est décorée de trois tours, et on peut signaler à l'intérieur son escalier à vis, construit en 1634.

Il nous reste à mentionner sur le marché la vieille tour de l'horloge, avec son cadran gigantesque, daté de 1545, et quelques fontaines surmontées de statues, puis, en sortant de la ville pour regagner la gare, la façade d'un ancien hôpital.

Notre premier soin, en arrivant à Berne, et après nous être installés dans les hôtels de l'Ours et du Faucon, est d'aller admirer la vue superbe dont on jouit du jardin voisin de la cathédrale, et comme l'heure est trop avancée pour visiter les monuments, nous nous promenons sous les arcades de la longue rue, qui de l'Horloge conduit à la Fosse aux Ours, regardant les boutiques, dans lesquelles on ne manque jamais de trouver le grossier animal qui sert d'armes à la ville, et dont les habitants, non contents de nourrir des spécimens vivants, comme on le fait à La Haye pour

les cigognes, exposent partout des reproductions en faïence, en bois et même... en chocolat.

24 Juillet.

Notre course commence dès le matin par la visite du Palais fédéral, grande construction moderne, dans le style romano-byzantin, dont nous aurions négligé de visiter les salles, dans lesquelles se réunissent les députés de toute la Suisse et que décorent des peintures du style le plus froid, si une d'elles n'était affectée à la collection donnée par le docteur Gross, de Neuveville. Cette collection, formée d'objets recueillis principalement dans les palafittes des lacs de Bienne et de Neuchâtel, est des plus importantes et bien connue, du reste, de tous ceux qui s'occupent d'antiquités préhistoriques. Nous avons eu le regret de n'y avoir pas pour guide M. le docteur Gross, qui est venu le lendemain nous voir à la gare, et avec lequel plusieurs d'entre nous ont visité Neuveville.

Du Palais fédéral, nous nous sommes rendus à l'Université, qui en est voisine, et au rez de-chaussée de laquelle se trouve l'*Antiquarium*. Ce musée, installé dans une longue galerie que divisent en nombreuses salles de hautes vitrines, renferme les objets antiques trouvés en Suisse, époques préhistorique, gauloise, romaine et barbare, ou pour mieux dire ici burgonde. Cette collection fort riche est placée sous la direction de M. le docteur de Fellenberg-Bonstetten, qui veut bien nous en faire les honneurs. L'Antiquarium renferme également un certain nombre d'objets provenant des fouilles de Naples, d'Herculanum et de Pompéï, dons

faits par les souverains des Deux-Siciles aux régiments suisses qui étaient à leur service.

Près de l'Antiquarium se trouve le Musée archéologique, dont le rez-de-chaussée est occupé par les collections ethnographiques. Cette superbe collection d'orfévrerie, de tapisseries, de meubles, d'armes et de costumes, est trop connue pour que nous jugions nécessaire d'en donner une idée ; disons seulement qu'elle a fort heureusement été réorganisée depuis peu par les soins de son conservateur, M. l'architecte E. de Rodt, et que tous les objets qu'elle renferme sont actuellement fort bien mis en vue.

La cathédrale est le seul monument important de Berne. Elle fut commencée en 1421, et sa construction se poursuivit jusqu'en 1601. Actuellement on fait de grands travaux pour l'achèvement de la tour et la restauration des sculptures des trois portails. Entièrement privée de décorations, elle n'offre d'intéressant que les stalles du chœur et quelques vitraux anciens. Les tombeaux qu'elle renferme sont pour la plupart peu anciens et sans grande valeur artistique. L'orgue moderne est d'une grande puissance et vaut celui de Fribourg, aussi avons-nous été l'entendre le soir, et ce moment, où la cathédrale est à peine éclairée par quelques lampes, est peut-être celui où elle produit la plus grande impression, lorsque l'on est assis sur les bancs armoriés des vieux gentilshommes bernois.

25 Juillet.

En arrivant à Neuchâtel, nous sommes accueillis par M. le professeur Daguet, président honoraire de l'As-

sociation *pro Aventico*, M. le professeur Alfred Godet, conservateur du Musée archéologique, M. Philippe Godet et plusieurs autres membres de la Société historique neuchâteloise, qui veulent nous faire les honneurs de leur ville. Sans nous laisser le temps de nous installer à l'hôtel, ils nous mènent au pavillon du Peyrou, où ils nous souhaitent la bienvenue en nous faisant goûter le vieux vin blanc du pays, en même temps qu'ils nous font admirer les boiseries remarquables de ce petit palais du XVIIIe siècle, qui avait été acheté pour servir de résidence au maréchal Berthier, auquel Napoléon avait donné la principauté de Neuchâtel.

Neuchâtel se compose en réalité de deux villes : l'ancienne, groupée d'abord auprès du château et descendant jusqu'au lac, dans la direction de l'ancienne halle, et la nouvelle, qui part de la gare et forme, depuis l'hôtel de Bellevue, un nouveau quartier qui s'étend jusqu'au Crocq, et où ont été bâtis, depuis quelques années, l'Université et le Musée.

Grâce au legs de sa fortune, que lui a fait un Neuchâtelois, David de Purry, fixé pendant longtemps en Portugal, Neuchâtel a de très grands revenus et elle les emploie à faire dans la ville de nombreuses améliorations.

Le Musée des Beaux-Arts a été construit, il y a quelques années, sur le bord du lac et présente un aspect monumental. Au premier étage, auquel on accède par un bel escalier, se trouve une nombreuse collection d'œuvres des peintres suisses contemporains : Calame, Karl et Ed. Girardet, Gleyre, Max de Meuron, Robert-Fleury et Léopold Robert. Outre beaucoup de toiles de ce dernier, cette galerie renferme une suite curieuse

de reproductions de ses œuvres, faites dans son atelier, à l'aquarelle et à la sépia, par son frère Aurèle Robert.

Le rez-de-chaussée est réservé aux collections archéologiques, historiques et ethnographiques. Les nombreuses salles qu'il comprend renferment les collections préhistoriques réunies par le professeur Desor, ainsi qu'une remarquable suite d'objets provenant des fouilles faites dans les palafittes du lac de Neuchâtel.

A côté, se trouvent d'intéressantes séries d'objets du moyen âge, de la Renaissance et des derniers siècles : meubles, armes, instruments divers, portraits historiques, vues des anciens monuments de Neuchâtel et nombreux souvenirs des officiers suisses ayant servi en France, en Allemagne et en Italie, uniformes, décorations, cadeaux, etc.

La collection ethnographique est encore en voie de formation et, en attendant que des objets plus intéressants occupent les vitrines, on y a placé un grand nombre d'uniformes contemporains de différentes armées, épaves notamment de la guerre de 1870-1871, à côté d'anciens costumes nationaux et d'une série de chapeaux de femmes, qui donnent un peu trop à cette salle l'aspect d'une boutique du vieux Temple. Mais, avec le temps, une épuration se fera et, dès aujourd'hui, les visiteurs trouvent, au point de vue des arts industriels, de très curieux sujets d'étude dans les salles du musée, dont le conservateur, M. Alfred Godet, nous fait les honneurs avec autant de compétence que d'amabilité.

Du musée, nous nous dirigeons vers le château, non sans rencontrer sur notre route quelques fontaines, parmi lesquelles nous citerons celles de la Justice, du

Griffon et de la Croix du Marché; cette dernière est surmontée d'un guerrier, dans lequel on croit reconnaître Albert de Tissot, commandant des Neuchâtelois à la bataille de Saint-Jacques.

Notre confrère M. Charles Lucas, venu à Neuchâtel peu de jours après nous, pour assister au Congrès international de la propriété littéraire et artistique, a profité de son séjour pour étudier les monuments de cette ville, avec plus d'attention que nous n'avons pu le faire, et a publié à cette occasion dans la *Construction moderne* (du 10 mars au 9 avril 1892) une série d'articles accompagnés de dessins auxquels nous avons fait de fréquents emprunts.

« Le plus ancien des monuments que l'on rencontre en montant au château, dit M. Ch. Lucas, est la Tour des Dames ou des Prisons, construction burgonde du Xe siècle, que la tradition dit avoir été élevée sur l'emplacement d'une vigie romaine, dont cette tour et une partie de l'ancien mur romain qui lui est juxtaposé à droite ont gardé les assises inférieures. »

Au sommet de la vieille ville, se trouve le château qui renferme la grande salle et auquel est accolée la construction désignée sous le nom de *Regalissima Redes*, qui passe pour avoir été la résidence de Berthe d'Allemagne, épouse de Rodolphe II, roi de la Bourgogne transjurane. Les archéologues du pays attribuent au Xe siècle la façade ouest de cette construction, qui appartient au style roman byzantin ; toutefois, nous ne croyons pouvoir accepter cette date sans contrôle et nous devons également faire remarquer qu'il y a vingt-cinq ans des restaurations très considérables ont été faites à cet édifice, dont les sculptures ont été déplacées et en partie refaites.

Le château, édifié par le comte Louis, vers 1370, fut incendié vers 1450, et rebâti, par Jean de Fribourg et Rodolphe de Hochberg. C'est ce dernier qui fit construire la porte actuelle flanquée de deux tours et que surmontent ses armoiries.

En face du château se trouve l'église collégiale de Notre-Dame, construite dans le style de transition, édifice remarquable, avec trois absides rondes, qui renferme, dans la nef, un monument funéraire considérable comprenant aujourd'hui quinze statues des seigneurs de Neuchâtel, de la maison de Fenis, et de leurs femmes, monument restauré en 1840 et entièrement polychromé, d'après les restes de peinture qui subsistaient. Mais il est évident que cet ensemble a été formé avec des fragments empruntés à divers tombeaux, autrefois séparés, érigés de 1372 à 1503, et par suite, il n'y a lieu d'en étudier les sujets qu'en les prenant isolément. Il serait trop long d'indiquer les motifs sur lesquels nous appuyons notre opinion, mais il suffit de rappeler que certaines statues aujourd'hui debout ont encore derrière la tête le coussin, sur lequel elles reposaient, lorsque le personnage était couché et que les rangées des priants sont superposées et de différents styles, comme de grandeurs diverses.

On voit encore dans l'église quelques restes de peintures murales. A côté se trouve un cloitre roman de travail fort élégant et dans lequel on a réuni un certain nombre de débris de sculptures provenant de l'église et du château.

En face de l'église est la statue du réformateur Farel.

Une construction nouvelle, dans laquelle le roman et le gothique sont mélangés au hasard relie le château au cloître et renferme la salle du Grand Conseil,

décorée des écussons des différents souverains de Neuchâtel.

C'est dans le château que sont conservées les archives, dont l'intérêt historique est considérable.

L'un des édifices les plus intéressants de la ville est assurément la Maison des Halles, construite en 1570, sur la place du Marché, par un architecte français du nom de Maniquet, dont nous ne connaissons point d'autre œuvre et qui aurait été le frère de l'intendant de la duchesse d'Orléans-Longueville. Nous donnons deux vues de cet édifice qui nous dispenseront d'entrer dans de grands détails sur sa description. « C'est, écrit M. Lucas, une construction fort originale, assez bien conservée et d'un grand charme pittoresque. Destinée à l'origine à servir de halle au rez-de-chaussée et de salle d'exposition des draps de France au premier étage, cet édifice date de l'époque de la suzeraineté des princes de la maison d'Orléans-Longueville ; aussi l'écusson, aux nombreux quartiers de cette famille française, se voit-il au-dessus de la porte carrée donnant accès à l'escalier de la petite tourelle gauche et au-dessus aussi de la porte cintrée donnant, dans une rue latérale, accès par une montée droite au premier étage. »

Parmi les monuments de Neuchâtel, nous citerons encore quelques habitations anciennes et notamment la maison Morval, d'assez beaux hôtels à façade monumentale de la fin du siècle dernier, et l'Hôtel-de-Ville, massive construction au fronton classique, élevée, de 1784 à 1790, par l'architecte bizontin Pierre-Adrien Pâris.

26 Juillet 1891.

La journée du dimanche a été consacrée à une excursion, sur les lacs de Neuchâtel et de Morat. Partis, le matin, sur un petit bateau à vapeur, nous avons traversé les deux lacs et gagné Morat ; mais l'heure du chemin de fer ne nous a laissé que le temps de jeter un coup d'œil rapide sur le château. Avenches nous réclamait et nous n'avions pas même assez de temps pour visiter en détail l'ancienne capitale des Helvètes.

« La ville actuelle d'Avenches, écrit M. le professeur Daguet (1), n'occupe évidemment qu'une très petite partie de l'emplacement sur lequel s'étendait la capitale de l'Helvétie romaine. Mais il est encore possible de suivre les contours de cette dernière à l'aide des murs d'enceinte qui ont en certains endroits, du côté de Donatyre et dans la direction du lac, de 12 à 15 pieds de hauteur. Ces murs ont cinq quarts de lieue de circonférence et semblent revêtir la forme d'un polygone régulier plutôt que celle d'un octogone qu'on lui prête dans certains ouvrages..... Les murs d'enceinte étaient flanqués de tours dont il est aisé de reconnaître les vestiges ; elles se suivaient à cent pas de distance les unes des autres au nombre d'environ 80 à 90.....

« Le monument le plus apparent qu'ait laissé la cité helvéto-romaine est sans contredit la colonne en marbre jurassique de trente-sept pieds de hauteur, connue

(1) *Aventicum, ses ruines et son histoire*, dans le *Musée Neuchâtelois*, 1880. Voir aussi les publications de l'Association *pro Aventico*.

sous le nom du *cigognier d'Avenches*, des oiseaux qui y faisaient leurs nids...

« Cette colonne semble avoir été la partie antérieure d'un crypto-portique ouvert et en forme d'arcade, élevé sur la vaste place carrée qui servait de forum. A cet édifice appartenait sans doute un grand débris de corniche, conservé au Musée et un colossal chapiteau d'ordre corinthien sur lequel on lit en grands caractères de bronze doré le mot de LYGOVES. »

Parmi les autres édifices publics figurent le théâtre et l'amphithéâtre.

On ne reconnaît guère du théâtre que les murs d'appui des gradins de l'orchestre.

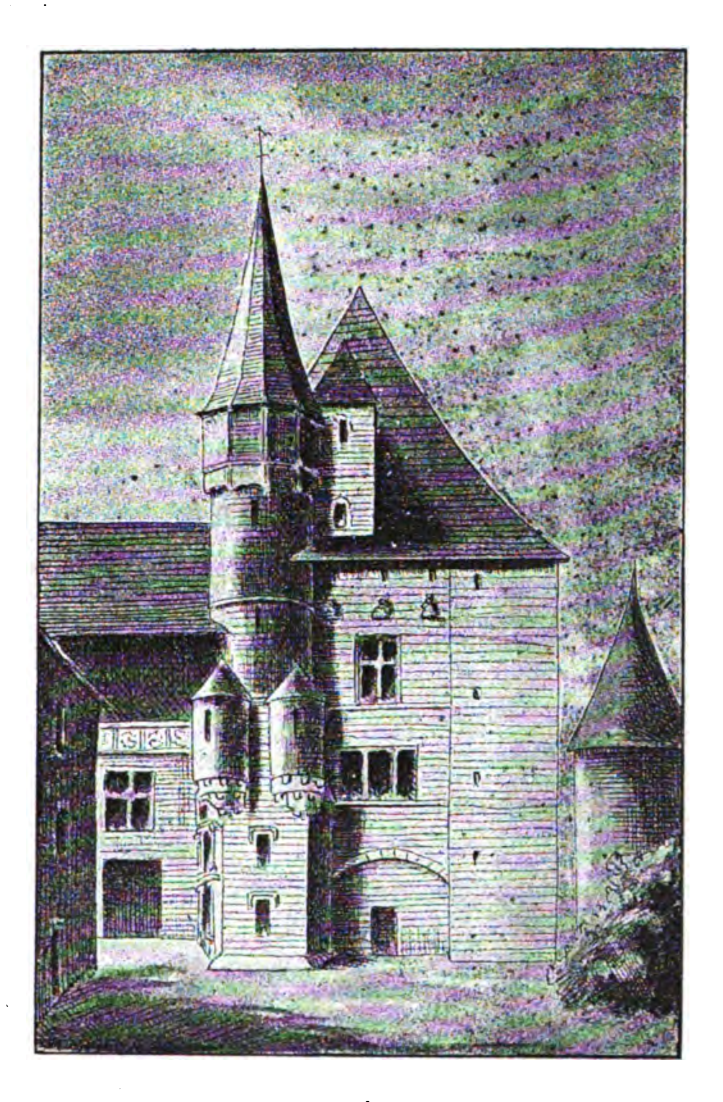
Quant à l'amphithéâtre, placé sur la hauteur, à l'entrée de la ville, et aujourd'hui transformé en verger, on ne distingue que la partie inférieure et des caves placées sous le musée actuel, ancien grenier du bailli de Berne. D'après le plan qui en a été dressé, on pense qu'il pouvait contenir 8,000 spectateurs.

Des temples ont été aussi découverts à Avenches, et sont révélés par la présence des débris considérables de colonnes et de chapiteaux et par celle de nombreuses statues.

La déesse Aventia devait avoir son temple au Capitole, sur l'emplacement du château actuel d'Avenches, construction élevée de 1565 à 1574, et dont M. A. de Roumejoux a bien voulu nous donner un croquis que nous reproduisons ci-contre.

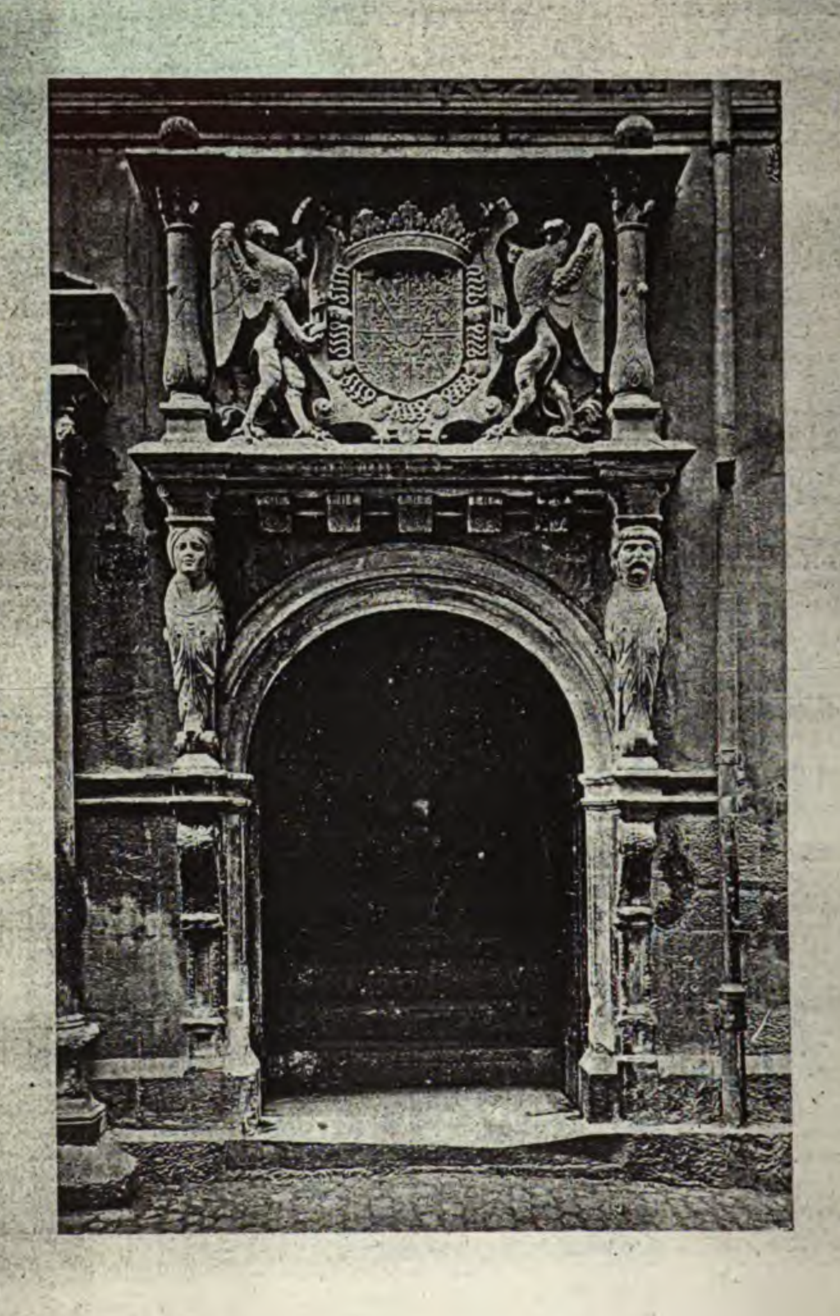
Le Musée, provisoirement installé dans l'ancien grenier du bailli, renferme de très précieuses collections de sculpture et d'objets antiques, dont l'Association *pro Aventico* a entrepris le catalogue.

Nous y signalerons surtout une main votive en



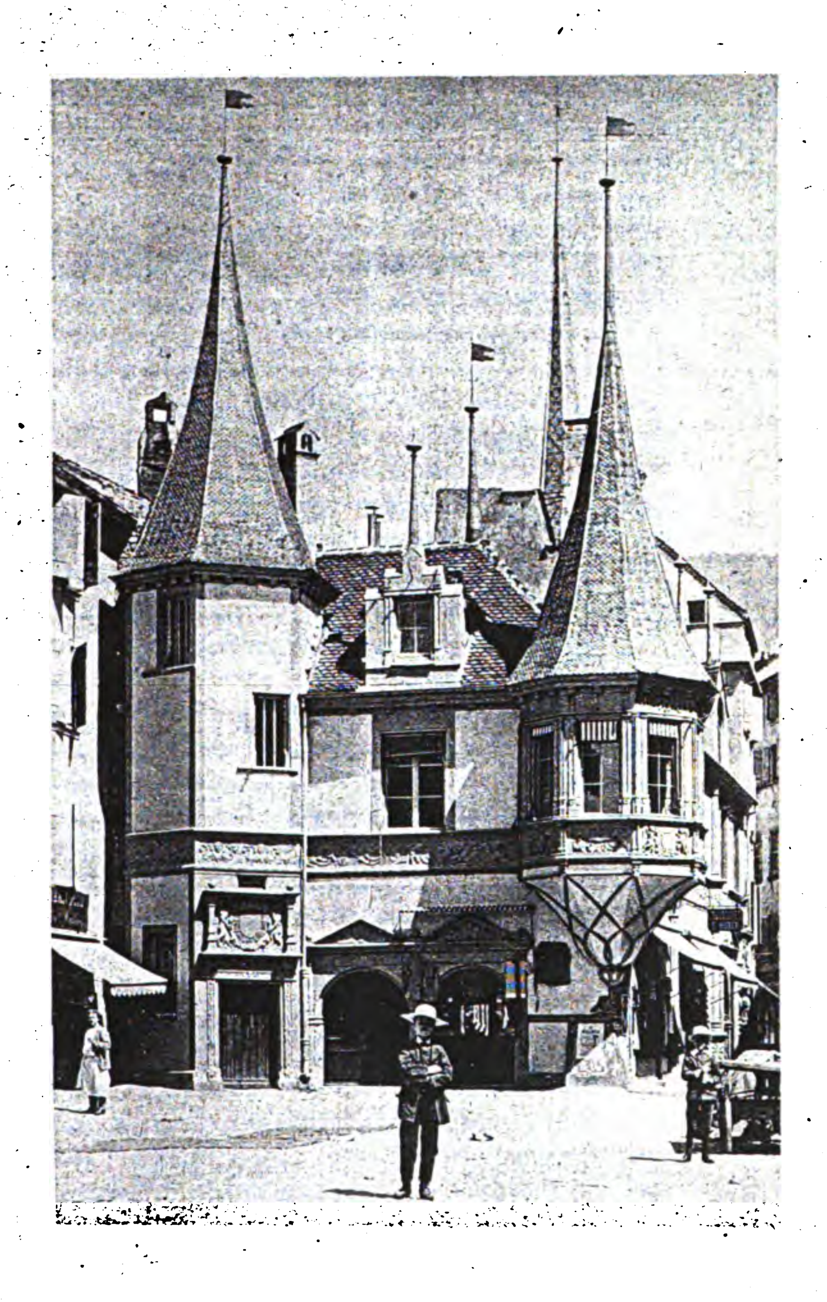
CHATEAU D'AVENCHES.

Dessin de M. A. de Roumejoux.



PORTE LATÉRALE DE LA HALLE AUX DRAPS

à Neufchatel (Suisse)



Imp. phot. ARON Frères, Paris.

FAÇADE DE LA HALLE AUX DRAPS

à NEUFCHATEL (Suisse)

bronze, curieux ex-voto d'une femme en couches, avec tout le cortège des superstitions que le paganisme oriental ou grec avait introduit chez les Romains.

Nous mentionnerons aussi de nombreuses mosaïques dont une porte le nom hellènique de Prosthasius, et de précieuses inscriptions, parmi lesquelles figurent un fragment de textes de lois romaines gravés sur des plaques de bronze.

L'importance des ruines d'Avenches a depuis longtemps été comprise par les archéologues suisses et, depuis 1886, ils ont formé sous le nom d'Association *pro Aventico*, une société qui a entrepris le déblaiement du sol, la recherche des antiquités et l'étude des monuments découverts.

Alimentée par des souscriptions annuelles de 2 francs, par des donations et par des subsides de l'État de Vaud et de la commune d'Avenches, cette association a su, grâce à d'ingénieuses combinaisons, exécuter des travaux considérables, malgré son modeste budget ; nous la donnerons un jour comme exemple à celles de nos localités qui voudraient poursuivre des recherches analogues. Ajoutons que l'Association *pro Aventico* ne se borne pas à la recherche des antiquités locales, mais qu'elle publie chaque année un Bulletin qui, à côté des comptes-rendus des fouilles, poursuit la publication du catalogue du musée d'Avenches.

Comme tant d'autres villes romaines, Avenches a vu les matériaux de ses monuments antiques utilisés à toutes les époques pour des constructions diverses et pour n'en citer qu'un exemple nous pourrions rappeler que les murs de son église, comme ceux de Saint-Rambert-sur-Loire, sont en partie construits avec des pierres portant des inscriptions romaines.

M. Martin, conservateur du musée d'Avenches, nous en a fait les honneurs avec une amabilité dont nous sommes heureux de le remercier.

D'Avenches, nous avons par le chemin de fer gagné Estavayer, où nous avons visité d'abord l'église, dont les stalles et la grille du chœur sont remarquables, puis le château, dont M. le comte A. de Dion a donné dans ce volume (p. 220) une description qui nous dispense d'en parler ici-même, et l'ancien port, où nous trouvons un bateau qui nous ramène à Neuchâtel. Pendant la traversée, nous admirons une fois de plus la chaîne des montagnes au-dessus desquelles se détache la cime neigeuse du Mont-Blanc.

En rentrant à Neuchâtel, nous nous séparons des membres de la Société historique neuchâteloise, avec le vif regret de n'avoir pu consacrer plus de temps à notre exploration de ce versant du Jura.

Aussi est-ce avec grand plaisir que nous répondrons affirmativement à l'invitation que nous adressait, dans le *Journal des Débats* (31 juillet 1891), M. Philippe Godet en rendant compte de notre excursion : « L'accueil très cordial que les membres de la Société française d'Archéologie ont trouvé dans nos villes leur inspirera, écrivait-il, le désir de poursuivre une autre année leurs études d'archéologie helvétique : Lucerne, Zurich, Schaffouse, sans parler de la Suisse française, leur réservent encore bien des choses à voir, et nous serons toujours heureux d'en faire les honneurs à d'aussi aimables hôtes. »

27 Juillet 1891.

Nous avions vivement regretté de ne pouvoir nous arrêter à Neuveville pour répondre à l'invitation de M.

le docteur Gross ; aussi le jour de notre départ, avons-nous cherché, à quelques-uns, à réparer cette omission et sommes-nous allés à Neuveville où nous attendaient MM. le docteur Gross, et Imer, banquier. Après nous avoir fait visiter le Musée qui renferme quelques belles pièces d'artillerie, prises sur l'armée de Charles le Téméraire, des bannières bourguignonnes et un petit nombre d'objets provenant des palafittes des lacs de Neuchâtel et de Bienne, nous sommes montés au château, ancienne construction féodale, merveilleusement située et réparée avec beaucoup de goût par M. Schnider, qui nous a, ainsi que M[me] Schnider, reçus de la manière la plus aimable.

En descendant du château par une route très pittoresque, nous traversons la ville pour regagner la gare, non sans examiner quelques-unes de ces fontaines aux personnages grotesques, comme celles qui décorent les rues de Berne, de Soleure et de Neuchâtel, mais qui ont sur celles-ci l'avantage de n'avoir pas été peintes avec ces couleurs criardes qui leur donnent l'aspect de figures en sucrerie placées sur de gigantesques mirlitons.

Notre excursion était terminée. Le soir nous couchions à Pontarlier et le lendemain nous rentrions chacun chez nous, après une course d'une quinzaine de jours où, comme on a pu le voir, les discussions ont été nombreuses et les excursions fort intéressantes.

Comte DE MARSY.

TABLES

TABLE GÉNÉRALE

CONGRÈS DE BESANÇON.

Procès-verbaux des séances.

Mémoires.

TABLE MÉTHODIQUE.

Epoques gauloise et gallo-romaine.

Moyen Age.

Architecture religieuse.

Architecture militaire et civile.

Renaissance et temps modernes.

Excursions.

TABLE DES NOMS D'AUTEURS

de mémoires, de communications, de discours, de dessins et de photographies, et des lauréats du Congrès (1).

(1) Pour les auteurs de dessins ou de photographies, le nom est suivi des lettres *d.* ou *ph.*

TABLE DES PLANCHES ET FIGURES (1)

(1) Pour les planches hors texte, la page indiquée est celle qui précède la planche.

COLLECTION

DES COMPTES-RENDUS

DES CONGRÈS ARCHÉOLOGIQUES

DE FRANCE

Volumes in-8° brochés, avec de nombreuses illustrations dans le texte et planches hors texte

---

La Société française d'Archéologie possède encore un certain nombre d'exemplaires des comptes-rendus des Congrès archéologiques, de 1847 à 1888. Le prix en a été fixé ainsi qu'il suit :

1847	Sens (Tours, Angoulême, Limoges) (1)	6 fr.
1848	(Falaise, Vaux-sur-Laison, Bernay, Trouville)	1 »
1849	Bourges	épuisé
1850	Auxerre, Clermont-Ferrand (Cluny)	6 »
1851	Laon, Nevers (Gisors, Orléans)	4 »
1852	Dijon (Sens, Toulouse)	épuisé
1853	Troyes (Les Andelys, Bayeux, Laval)	4 »
1854	Moulins (Dijon, Avranches)	6 »
1855	Châlons-sur-Marne, Aix-en-Provence, Avignon (Le Puy)	6 »
1856	Nantes (Verneuil, Le Neubourg, Louviers)	3 »
1857	Mende, Valence (Grenoble)	3 »

(1) Les localités dont les noms sont placés entre parenthèses sont celles où la Société française d'Archéologie a tenu des séances générales dont les comptes-rendus sont compris dans les volumes des Congrès.

1858	Périgueux, Cambrai (Louviers, Alençon, Lisieux)	épuisé
1859	Strasbourg (Rouen, Saint-Lo, Vire)	épuisé
1860	Dunkerque (Le Mans, Cherbourg)	3 »
1861	Reims (Laigle, Dives, Bordeaux)	3 »
1862	Saumur, Lyon, (Le Mans, Elbeuf, Dives)	3 »
1863	Rodez, Albi (Le Mans)	4 »
1864	Fontenay-le-Comte (Évreux, Falaise, Troyes)	4 »
1865	Montauban, Cahors, Guéret	3 »
1866	Senlis, Aix, Nice	3 »
1867	Paris (Pont-Audemer)	3 »
1868	Carcassonne, Perpignan, Narbonne, Béziers	3 »
1869	Loches	3 »
1870	Lisieux (Moulins)	3 »
1871	Angers (Le Mans)	3 »
1872	Vendôme	3 »
1873	Châteauroux	4 »
1874	Agen, Toulouse	6 »
1875	Châlons-sur-Marne (Rouen, Inauguration de la statue d'Arcisse de Caumont, à Bayeux)	6 »
1876	Arles	8 »
1877	Senlis (Département du Lot)	4 »
1878	Le Mans, Laval (Départem. des Basses-Alpes)	3 »
1879	Vienne	6 »
1880	Arras, Tournay (Franche-Comté)	3 »
1881	Vannes (Bernay)	3 »
1882	Avignon	3 »
1883	Caen (Coutances, Jersey et Fréjus)	6 »
1884	Pamiers, Foix, Saint-Girons	6 »
1885	Montbrison, Roanne	8 »
1886	Nantes	8 »
1887	Soissons, Laon (Reims)	8 »
1888	Dax, Bayonne (Navarre espagnole)	10 »
1889	Évreux (Eure)	10 »
1890	Brive (Corrèze)	10 »
1891	Besançon (Jura, Doubs et Suisse)	10 »

On trouvera l'analyse détaillée de ces volumes dans la *Bibliographie des Travaux historiques publiés par les Sociétés savantes de la France,* dressées par R. de Lasteyrie et Eug. Lefèvre-Pontalis, Paris, Imp. Nat., 1886, in-4°, p. 216-219.

Les demandes doivent être adressées à M. TRAVERS, trésorier, 18, rue des Chanoines, à Caen. L'expédition sera faite par le chemin de fer, à la station désignée (le port étant à la charge du destinataire).

Certains volumes n'existant plus qu'à un très petit nombre d'exemplaires, le bureau ne peut s'engager à envoyer tous les volumes qui pourraient être demandés au cas où ils n'existeraient plus en magasin.

Le manque d'un ou de plusieurs volumes ne pourra motiver le refus de l envoi.

Dans la huitaine qui suivra l'expédition, le prix des volumes sera recouvré par la poste, sauf indication contraire.

Caen. — Imp. HENRI DELESQUES, rue Froide, 2 et 4

CONGRÈS ARCHÉOLOGIQUE DE FRANCE

Indication des villes dans lesquelles se sont tenus les Congrès archéologiques annuels de la Société française, depuis l'année 1834.

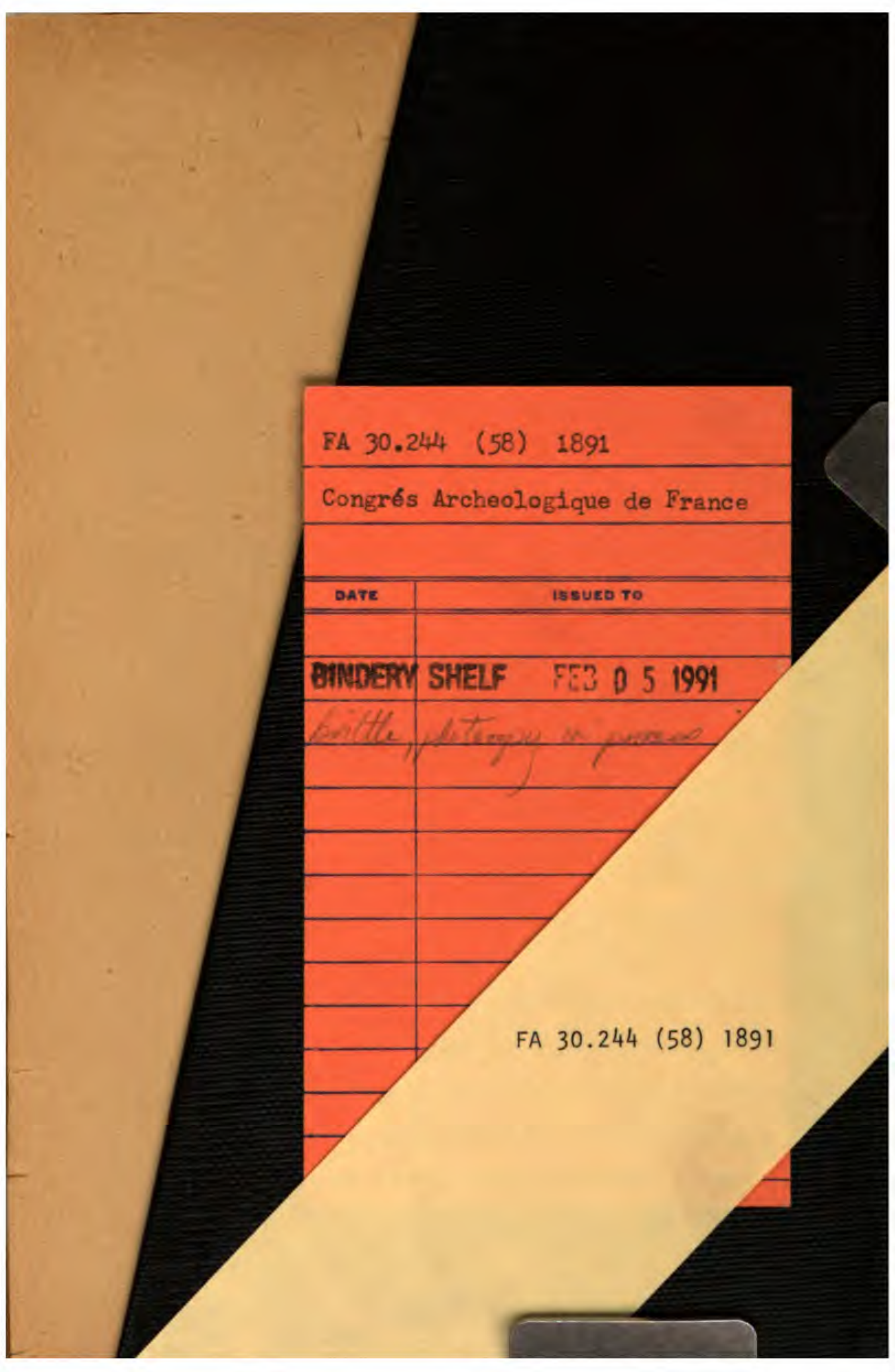
1834 — Caen
1835 — Douai
1836 — Blois
1837 — Le Mans
1838 — Tours
1839 — Amiens
1840 — Niort
1841 — Angers
1842 — Bordeaux
1843 — Poitiers
1844 — Saintes
1845 — Lille
1846 — Metz
1847 — Sens
1849 — Bourges
1850 — Auxerre
1851 — Nevers
1852 — Dijon
1853 — Troyes
1854 — Moulins
1855 — Châlons
1856 — Nantes
1857 { Mende, Valence
1858 { Périgueux, Cambrai
1859 — Strasbourg
1860 — Dunkerque
1861 — Reims
1862 { Saumur, Lyon
1863 { Rodez, Albi
1864 — Fontenay
1865 { Montauban, Cahors, Guéret
1866 { Senlis, Aix-en-Prov., Nice
1867 — Paris
1868 { Carcassonne, Perpignan, Narbonne
1869 — Loches
1870 — Lisieux
1871 — Angers
1872 — Vendôme
1873 — Châteauroux
1874 { Agen, Toulouse
1875 — Châlons-s-M.
1876 — Arles
1877 — Senlis
1878 { Le Mans, Laval
1879 — Vienne
1880 { Arras, Tournai
1881 { Vannes, Bernay
1882 { Avignon, Fréjus
1883 { Caen, Coutances, Jersey
1884 { Pamiers, Foix, St-Girons
1885 — Montbrison
1886 — Nantes
1887 { Soissons, Laon
1888 { Dax, Bayonne
1889 — Évreux
1890 — Brive
1891 — Besançon.
1892 — Orléans.

La cotisation annuelle des membres de la Société française d'Archéologie, donnant droit au volume du compte-rendu du Congrès, est fixée à DIX francs.

L'abonnement au *Bulletin Monumental* paraissant tous les deux mois, sous les auspices de la Société, et dirigé par le comte de Marsy, est de quinze francs pour la France et dix-huit francs pour l'étranger. 1893, sixième série, tome VIII (58e de la collection).

Caen. — Imp. HENRI DELESQUES, rue Froide, 2 et 4.


3 2044 039 146 709


FA 30.244 (58) 1891
Congrés Archeologique de France
DATE
ISSUED TO
BINDERY SHELF FEB 0 5 1991
FA 30.244 (58) 1891